Digitized by Google

3694

Pièces XXXVI. 29

VIE
DE MARIE
DE MÉDICIS.

584170

VIE
DE MARIE
DE MÉDICIS,
PRINCESSE
DE TOSCANE,
REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.
TOME TROISIEME.

A PARIS,
Chez RUAULT, Libraire, rue de la Harpe.

MCCDLXXIV.
Avec Approbation & Privilège du Roi.

VIE
DE MARIE
DE MÉDICIS.

L'ACCORD que Marie venoit de faire avec le Roi ſembloit devoir lui promettre une paix durable. Quoiqu'elle n'eût pas obtenu Amboiſe ou Nantes, qu'elle deſiroit pour Place de ſûreté, les regardant plus propres que celles qui lui avoient été cédées pour ſe mettre à l'abri de toute ſurpriſe; elle ne pouvoit que ſe féliciter d'avoir pris le parti de ſe ſauver de Blois. En effet ſa ſituation étoit bien différente de celle où elle ſe trouvoit dans ſon exil; eſclave dans ce lieu d'un ennemi qui l'avoit trop outragée pour ne pas être intéreſſé à la tenir dans l'impoſſibilité de ſe venger, entourée d'Eſpions vendus à Luynes, quoique libre en apparence, Blois étoit devenu pour elle une priſon auſſi 1619.

1619. réelle que l'étoit Vincennes pour le Prince de Condé.

La Reine-mere, qui au commencement de cette année avoit éprouvé tant de mortifications & de chagrins, avoit lieu d'eſpérer que le Traité qu'elle venoit de ſigner ſeroit le terme de ſes diſgraces. Il eſt probable qu'elle ſe flatta de regagner entiérement la confiance de ſon Fils, & que ſi elle ne parvenoit pas à détruire l'aſcendant que Luynes avoit pris ſur l'eſprit de ce Prince, la tendreſſe filiale plaideroit au moins pour elle dans ſon cœur; que Louis ſe reprocheroit les outrages dont il avoit accablé une Mere à laquelle il avoit de ſi grandes obligations, & que le Confident de ce Monarque n'oſeroit plus hazarder de la deſſervir dans la crainte de perdre ſa faveur. Peut-être même comptoit-elle que pour conſerver ſon crédit, Luynes chercheroit à réparer ſes torts envers elle, & qu'elle ſe reverroit dans peu à la tête du Gouvernement. Mais ſa puſillanimité, & ſon peu de pénétration ne lui permirent pas de prendre les voyes les plus ſûres pour arriver à ſon but. Les bornes de ſon eſprit trop reſſerrées pour admettre ces grandes vues ſi néceſſaires dans l'adminiſtration, la rendoient

incapable d'exercer le pouvoir où elle aſpiroit. 1619.
Les Miniſtres qui avoient compoſé ſon Conſeil pendant le tems de ſa Régence & ſes Favoris eux-mêmes n'avoient pu ſe diſſimuler que ſes talens ne répondoient pas à ſon ambition. On a vu combien les Princes & les Grands abuſerent de ſa foibleſſe durant tout le cours de la minorité du Roi Auſſi Luynes ne manqua-t-il pas de ſe ſervir de ce motif pour engager Louis à prendre en main les rênes de l'Etat, & à éloigner cette Princeſſe de la Cour afin de lui ôter les moyens de s'en emparer de nouveau.

Celui que Marie chercha à oppoſer à Luynes pour contrebalancer la puiſſance de ſon ennemi avoit le tact trop fin pour ne pas ſentir mieux que perſonne le peu d'habileté de ſa Maîtreſſe pour régir un Royaume. Les défauts particuliers de la Reine-mere manifeſtoient encore d'une maniere plus ſenſible la médiocrité de ſon génie. Mais comme l'Evêque de Luçon ne pouvoit parvenir au Miniſtere ſans l'appui de cette Princeſſe, il étoit important pour lui qu'elle eût le plus grand crédit dans les affaires. Marie n'étoit pas aſſez clairvoyante pour s'appercevoir que le zèle de ce Prélat

1619. n'avoit pour objet que ſa propre élévation. Elle ſe livra donc ſans réſerve à un homme dont la ſupériorité reconnue devoit non-ſeulement faire approuver ſon choix, mais lui procurer un défenſeur contre tous ceux qui chercheroient à lui nuire, & particuliérement contre Luynes.

Ce fut ſans doute ce motif autant que ſon attachement pour Richelieu qui engagea la Reine-mere à ne rien omettre afin de vaincre l'éloignement qu'avoit le Roi pour ce Prélat. Tous les Miniſtres redoutoient ſon génie artificieux, & avoient communiqué leurs juſtes alarmes à Louis. Elle vint à bout enfin de faire entrer l'Evêque de Luçon dans le Conſeil & d'obtenir pour lui le Chapeau de Cardinal. Trop aveugle pour le ſoupçonner de perfidie, elle ſe flatta qu'il ne feroit uſage des bienfaits dont elle l'avoit comblé que pour lui conſerver une autorité dont elle étoit ſi jalouſe; mais il ne s'en ſervit au contraire que pour la faire repentir de ſon imprudente confiance, & la contraindre à implorer en vain celui qui ne tenoit que d'elle le pouvoir même qu'il employoit à la perſécuter. Non-content de faire, par une politique auſſi odieuſe dans ſes principes que

criminelle dans ſes effets, du plus équitable des Monarques, un Prince injuſte & un Fils dénaturé, ce Miniſtre força toutes les Puiſſances à refuſer un aſyle à Marie. Cette Princeſſe infortunée, Femme, Mere & Belle-Mere de Rois, alliée de tous les Potentats de l'Europe, ſe vit réduite, par les artifices d'un ingrat, à manquer des choſes les plus néceſſaires à la vie, & à devoir ſa malheureuſe exiſtence à ceux qui devoient la tenir d'elle. 1619.

C'eſt ainſi que la Reine-mere, dont le ſort avoit paru ſi digne d'envie, perdit tous les avantages qu'elle s'étoit promis & qu'elle avoit lieu d'attendre. Sa poſition même fut d'autant plus critique qu'elle eut à ſe défendre contre un Ennemi doué de tous les talens qui lui manquoient, & qui étoit devenu d'autant plus redoutable pour elle, qu'il ne pouvoit conſerver ſa puiſſance qu'en accablant ſa Bienfaitrice.

Si l'on en croit l'Evêque de Luçon, il étoit tems que la Reine terminât avec ſon Fils l'accord propoſé, parce que les Troupes du Roi s'approchoient d'Angoulême. Si l'on en eût fait le ſiége, Marie eut été obligée de ſe retirer à Xaintes, dont le Gouverneur, quoique Neveu de Dupleſſis, & devant ſa fortune au

1619. Duc d'Epernon, s'étoit cependant engagé à le trahir, comme on en avoit eu des avis certains. Béthune avoit même reçu de la Cour les ordres néceſſaires pour que ce Gouverneur pût arrêter la Reine-mere & le Duc d'Epernon, s'ils venoient à Xaintes, comme on l'eſpéroit, & devoit les lui envoyer. En effet ils n'avoient point d'autre lieu de retraite dans le cas où Angoulême eût été inveſti; ce furent probablement ces raiſons que Richelieu expoſa à Marie pour la déterminer à accepter les conditions offertes par Louis, quoiqu'elles ne fuſſent pas auſſi avantageuſes qu'elle le deſiroit.

Ruccellaï, mécontent de la Reine mere, projette de la quitter & ſe réconcilie avec Luynes.

Ruccellaï avoit mis tout en uſage pour traverſer cet accommodement ſur lequel il avoit été peu conſulté. Il attribuoit la perte de ſon crédit au Duc d'Epernon & à l'Evêque de Luçon; il ne pouvoit leur pardonner d'ailleurs d'avoir détourné la Reine-mere de lui donner les Sceaux comme il s'en étoit flatté; car il ne doutoit pas qu'ils n'en fuſſent la cauſe; il regarda ce refus comme une marque d'ingratitude de la part de Marie. Le dépit qu'il en reſſentit l'engagea à ſe livrer à Luynes. Dans cette vue, il chargea quelques-uns des amis qu'il avoit à la Cour de ménager ſa récon-

ciliation avec ce Favori ; Ses Agens firent en- 1619
tendre à ce Seigneur que Ruccellaï étant plus inſtruit que perſonne des ſecrets de la Reine-mere, il ſeroit en état de l'informer de tout ce qu'il deſireroit ſçavoir rélativement à cette Princeſſe. La haine que cet Abbé avoit contre le Duc d'Epernon devenoit un titre pour obtenir l'affection de Luynes. Ce dernier eſpéroit d'ailleurs tirer les plus grands ſecours de l'eſprit adroit & actif de cet Italien ; auſſi lui donna-t-il dans la ſuite beaucoup de part à ſa confiance. Si l'on pouvoit être ſurpris des inconſéquences où les paſſions nous entraînent, on ſeroit étonné ſans doute de voir Ruccellaï devenir l'ami, & le confident d'un homme pour la ruine duquel il avoit expoſé ſa fortune & ſa vie ; mais l'intérêt préſent eſt toujours celui qui nous affecte le plus. Le reſſentiment de cet Abbé contre Marie lui fit ſurmonter ſon averſion pour Luynes, qui ſeul alors pouvoit devenir l'inſtrument de ſa vengeance.

Cependant la Reine-mere, dégoûtée de Ruccellaï, cherchoit à l'éloigner d'auprès d'elle. Elle fut encore plus confirmée dans ce deſſein par un rapport que lui fit Chanteloupe d'un

Marie veut éloigner Ruccellaï.

1619. propos tenu par cet Italien. Ruccellaï lui avoit dit dans un moment de colere contre Marie ; que *ſans lui elle ſeroit encore à Blois , & que le Domaine de Florence avoit été à ſes prédéceſſeurs avant que d'appartenir à ceux de la Reine.* Irritée de cette inſolence , cette Princeſſe ne pouvoit plus ſupporter la préſence de Ruccellaï, & vouloit abſolument le chaſſer ; mais l'Evêque de Luçon l'en détourna en lui repréſentant qu'il étoit important qu'elle ne pût pas être ſoupçonnée de manquer de reconnoiſſance envers ceux qui s'étoient ſacrifiés pour elle ; il lui ajouta qu'elle parviendroit au même but ; en ceſſant de donner ſa confiance à Ruccellaï, parce que le dépit qu'il en reſſentiroit le forceroit à demander ſa retraite. L'air plein de froideur que Marie prit avec cet Abbé produiſit l'effet que Richelieu en attendoit. Piqué juſqu'au vif du changement de cette Princeſſe à ſon égard, Ruccellaï chercha à en pénétrer la cauſe, & offrit dix mille écus à une des Femmes de la Reine-mere pour être inſtruit par elle de tout ce qu'elle pourroit apprendre relativement à ſa Maîtreſſe. Il avoit ſollicité vainement cette Princeſſe d'accorder le Gouvernement d'Angers au Marquis de

Moſny, non-ſeulement par amitié pour ce Seigneur, mais pour tenir par ce moyen Marie dans ſa dépendance. Le refus qu'elle lui en fit acheva de l'aigrir à un tel point qu'il demanda à la Reine-mere la permiſſion de quitter ſa Cour. Elle y conſentit avec beaucoup de joie comme il eſt aiſé de le juger. Le Duc d'Epernon n'en eut pas moins. Il avoit pris tant d'averſion contre Ruccellaï qu'il s'étoit emporté juſqu'à le vouloir faire maltraiter par ſes Gens, & peu s'en fallut même qu'il ne lui fît ôter la vie. 1619.

Marie offrit cent mille francs à Ruccellaï pour le récompenſer, & lui fit dire par Sardiny qu'il toucheroit cet argent à Paris. L'Abbé rejetta cette offre avec hauteur, prétendant que ſes ſervices étoient ſans prix, & paroiſſant offenſé que la Reine-mere crût pouvoir les reconnoître par un don de cette nature; mais il eſt probable que le motif qui l'empêcha d'accepter cette gratification, fut de perſuader à Luynes que ſa rupture avec Marie étoit entière. Il ſéduiſit pluſieurs Serviteurs de cette Princeſſe, & les engagea à partir avec lui; il en gagna d'autres qu'il laiſſa auprès d'elle pour être inſtruit par eux de ſes démar-

Ruccellaï quitte Angoulême.

1619. ches, afin de mieux faire ſa cour à Luynes ; & alla trouver ce Seigneur. On apprit même les intelligences qu'il avoit conſervées à la Cour de la Reine-mere, par des Lettres interceptées de l'Abbé de Moreilles, un de ſes Agens. Cet Abbé mandoit à Ruccellaï; que *confeſſant la plupart des Dames de la Reine, il ne pouvoit manquer d'avoir des nouvelles ſûres* (*a*).

Le Marquis de Richelieu eſt tué par Thémines.

Le départ de Ruccellaï fut précédé de quelques jours par celui du Marquis de Moſny, mécontent que Marie réſervât le Gouvernement d'Angers pour le Marquis de Richelieu, auquel elle avoit moins d'obligations qu'à lui. Le Marquis de Thémines y prétendoit auſſi, mais n'avoit oſé ſe déclarer tant que Moſny avoit eſpéré l'obtenir pour lui-même ; mais dès que ce Seigneur fut éloigné d'Angoulême, Thémines demanda ce Gouvernement à la Reine-mere, & ſe plaignit hautement qu'elle lui préférât le Marquis de Richelieu. Il dit la même choſe de Béthancourt & de Chanteloupe auxquels elle avoit donné les Gouver-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, t. 2. pag. 357. & ſuiv. La Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. pag. 194. & ſuiv. & *le Mémorie recondite*, t. 4. p. 633.

nemens du Pont de Cé & de Chinon. Ce dernier ſe battit même avec lui à ce ſujet ; mais on les ſépara. Il n'en fut pas de même du combat qu'il eut avec le Marquis de Richelieu, lequel lui demanda raiſon des propos qu'il avoit tenus contre lui. Thémines, l'ayant tué, quitta la Reine & alla trouver Louis, dont il fut très-bien reçu. Marie témoigna beaucoup de regret de la mort de Richelieu. Pour conſoler l'Evêque de Luçon, elle accorda le Gouvernement d'Angers au Commandeur de la Porte, Oncle de ce Prélat, & la Charge de Capitaine de ſes Gardes qu'avoit Thémines à Brezé, beau-frere de Richelieu. Bois-Dauphin reçut cent mille écus du Roi pour le dédommager du Gouvernement d'Anjou, & la Varenne cent mille francs pour celui d'Angers. Ce Prince, pour convaincre de plus en plus la Reine-mere du deſir qu'il avoit de la contenter, donna pendant ſon ſéjour à Tours une Déclaration datée du 13 Juin en faveur du Duc d'Epernon : elle portoit que ce Duc n'avoit quitté Metz ſans attendre les ordres de Louis que pour aller appaiſer promptement des troubles élevés dans la Xaintonge & dans l'Angoumois ; qu'il n'avoit fait ſortir de Blois 1615

1619. Marie de Médicis, & augmenté les garniſons des Places de ſon Gouvernement, que parce qu'il étoit perſuadé que le ſervice du Roi l'exigeoit (*a*).

L'Evêque de Luçon prend le plus grand empire ſur l'eſprit de Marie.

L'Evêque de Luçon engagea la Reine-mere à demander pour lui à Louis la confiſcation des biens de ſon Frere, elle l'obtint ſans peine; Luynes deſirant alors la ſatisfaire en tout point, ainſi que le Prélat, afin qu'il déterminât cette Princeſſe à ſortir d'Angoulême. Richelieu avoit pris tant d'empire ſur l'eſprit de Marie, qu'elle ne pouvoit lui rien refuſer. Elle lui laiſſa remplir à ſon choix toutes les Places auxquelles elle pouvoit nommer, & il les donna à ſes parens & à ſes amis, moins encore peut-être pour les obliger, que dans la vue de ſe rendre maître de la Reine-mere.

Le Prince de Piémont va trouver la Reine-mere à Angoulême.

Luynes, voulant être informé des véritables intentions de Marie, engagea le Prince de Piémont à faire un voyage à Angoulême avec le Prince Thomas ſon Frere, ſous prétexte d'aller rendre leurs devoirs à

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, t. 2. pag. 366. & ſuiv. Celle de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 247. & 250. La Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. p. 197. & ſuiv. *Le Mémorie recondite*, t. 4. p. 634. Les Mém. de Brienne, tom. I. pag. 98. & ceux de Montglat, t. I. p. 21. & 22.

cette Princeſſe. Madame Henriette & la Princeſſe de Piémont les accompagnerent, Brantes (*a*) les ſuivit, & porta à la Reine une Lettre de la part de Luynes. Marie témoigna à ces Princes & à ces Princeſſes beaucoup de joie de les voir, & leur parut très-diſpoſée à ſe conformer aux volontés du Roi ; mais elle leur dit qu'avant de quitter l'Angoumois elle deſiroit que Louis ſatisfît à ſes engagemens. En conſéquence, elle prétextoit chaque jour de nouvelles difficultés pour retarder ſon départ. 1619.

Cependant, comme Luynes ſouhaitoit ardemment de ſéparer la Reine du Duc d'Epernon, il lui envoya le P. de Bérulle (*b*) pour diſſi-

Le Roi envoye différentes perſonnes à Angoulême pour engager ſa Mere à venir le trouver.

(*a*) Il fut depuis Duc de Luxembourg.

(*b*) Dans le Recueil des Lettres du Cardinal Bentivoglio, on en trouve une adreſſée à la Reine-mere à Angoulême, pag. 84. elle eſt datée du 12 Mars 1619. Ce Cardinal exhorte Marie à ſe réunir au Roi ſon Fils, & la ſupplie d'écouter le P. de Bérulle qui va la trouver de la part de Louis. La cinquieme Lettre du même Recueil p. 91. contient les complimens que le Nonce fait à la Reine-mere ſur ſa réconciliation avec ſon Fils, cette Lettre eſt datée du 4 Juillet de la même année. Il lui témoigne auſſi la conſolation qu'en a reſſenti le Pape en lui envoyant le Bref que S. S. écrivit à Marie à ce ſujet, avec une Lettre du Cardinal Borgheſe.

1619. per les défiances que ce Duc lui inſpiroit, & lui dire de la part de S. M. qu'elle ſeroit très-bien reçue à la Cour. Louis lui fit donner les mêmes aſſurances par le P. Arnoux, & les lui confirma par une Lettre dont le Duc de Monthazon fut le porteur.

Marie envoye l'Evêque de Luçon au Roi pour lui annoncer ſon arrivée.

Toutes ces marques apparentes d'affection n'empêchoient pas qu'on ne cherchât à ſéduire tous les Gouverneurs des Places dépendantes du Duc d'Epernon; mais, malgré ces mauvais procédés qui devoient fortifier les craintes de la Reine-mere, & augmenter même ſes ſoupçons, les avances de Luynes jointes aux témoignages de tendreſſe du Roi, triomphèrent des réſolutions de cette Princeſſe. Elle ſe détermina enfin à quitter Angoulême pour aller joindre Louis. Elle fit partir l'Evêque de Luçon quelques jours avant elle. Ce Prélat, ſi on l'en croit, après avoir témoigné au Roi de la part de Marie la ſatisfaction qu'elle reſſentoit de ſa prochaine entrevue avec S. M., dit à Luynes que cette Princeſſe ne conſervoit aucun reſſentiment contre lui. « Ceux qui vous diront le contrai-» re, ajouta-t-il, ſeront vos Ennemis & ceux » de la Reine-mere. Il vous ſera très-aiſé de

» l'entretenir dans les diſpoſitions favorables 1619.
» où elle eſt à votre égard en lui donnant des
» preuves d'attachement dans les occaſions qui
» ſe préſenteront ; mais il eſt vraiſemblable que Richelieu, qui s'ètoit ménagé des amis auprès de Luynes pendant le tems de ſon exil à Avignon, pour conſerver ſa bienveillance, eut avec lui un entretien très-différent de celui qu'il rapporte dans ſon Hiſtoire de la Mere & du Fils. En effet ce Prélat n'avoit été envoyé à Angoulême que ſur la promeſſe qu'il avoit faite d'engager Marie à conſentir à tout ce qu'on exigeroit d'elle. Il eſt donc à préſumer qu'il convint alors avec Luynes des moyens les plus propres à conſommer ſon ouvrage en la portant à ſe prêter à tous les deſirs du Roi, ou plutôt de ſon Favori, & que ce dernier promit à l'Evêque de Luçon de reconnoître ſes ſervices ; ainſi, malgré le zèle que ce Prélat marquoit à la Reine-mere, il ne penſoit qu'à la faire ſervir d'inſtrument à ſa fortune, prêt à la ſacrifier à ſon ambition, quand ſon intérêt le demanderoit. Vittorio Siri prétend que Richelieu deſiroit autant que le Duc d'Epernon que la Reine ne retournât pas à la

1619. Cour, *parce que leur ambition y trouvoit ſon compte ;* mais d'après les engagemens que ce Prélat avoit pris avec Luynes, il eſt évident qu'il devoit ſouhaiter au contraire qu'elle y revînt, & qu'elle ſe reconciliât entiérement avec ce Seigneur (*a*).

Marie part d'Angoulême pour aller joindre le Roi.

Marie partit le 5 Septembre. Brantes s'étoit rendu à Angoulême avec une nombreuſe Cavalerie pour l'eſcorter dans ſa route. Le Duc d'Epernon l'accompagna juſqu'à l'extrémité de ſon Gouvernement, & ne voulut pas la ſuivre juſqu'à Tours; elle lui donna en ſe ſéparant de lui une bague en cœur d'un très-grand prix, en le priant de la porter toujours *pour l'amour d'elle ;* elle ſe rendit à Couzieres qui n'eſt qu'à trois lieues de Tours, dans un Château appartenant au Duc de Montbazon. Le Duc de Luynes (*b*) vint l'y trouver de la part du Roi pour lui faire les complimens de S. M.; il eut avec elle un éclairciſſement ſur la mort du

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 5. p. 42.

(*b*) Le Roi avoit érigé, il y avoit près de ſix mois, le Comté de Maillé, appartenant à Luynes, en Duché-Pairie, ſous le nom de Luynes, par des Lettres-Patentes qui furent enrégiſtrées au Parlement le 30 Août de cette année.

Maréchal

Maréchal d'Ancre, dont elle feignit d'être satisfaite (*a*). 1619.

Louis se rendit le lendemain à Couzieres. Son entrevue avec la Reine-mere se fit dans le jardin, parce que le Roi étant entré par le parc, cette Princesse alla au-devant de lui. Leur Cour étoit très-nombreuse. Louis témoigna beaucoup de joie de revoir sa Mere, celle de Marie fut extrême de se trouver réunie à son Fils, ses larmes coulerent avec tant d'abondance qu'elle en baigna le visage de ce Prince. Elle lui dit en l'embrassant, *Monsieur mon Fils, que vous vous êtes fait Grand! J'ai crû, Madame*, lui répondit Louis, *pour votre service.* Anne d'Autriche arriva peu de tems après avec tous les Princes. L'Evêque de Lu-

Le Roi va trouver la Reine à Couzieres.

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 249. & 250. Celle de la Mere & du Fils, t. 2. p. 371. & suiv. La Vie du Duc d'Epernon, t. 3. p. 204. Les Mém. de la Régence, t. 2. p. 377. *Le Mémorie recondite*, t. 4. pag. 632. & t. 5. p. 45. & suiv. & le Merc. Franç. tom. 5. ann. 1619. p. 298. & suiv. On y trouve la Lettre du Roi à la Reine datée d'Amboise du 17 Juillet. Voyez aussi une Piéce du Tems, ayant pour titre: *Préparatifs faits en la Ville de Poitiers pour la prochaine entrevue de L. M. à Paris, chez Sylvestre Moreau*, 1619.

1619. çon préſenta enſuite à la Reine-mere le Maréchal de Vitri ; ſoit que le plaiſir qu'elle reſſentoit lui fit oublier que ce Seigneur avoit été l'aſſaſſin de Concini, ſoit qu'elle crût devoir diſſimuler dans ce moment la peine que ſa vue lui cauſoit, elle lui dit : *J'ai toujours loué votre affection au ſervice du Roi. Madame*, reprit le Maréchal, *c'eſt cette ſeule conſidération qui m'a porté à faire tout ce que le Roi a voulu, ſans toute fois avoir jamais penſé à offenſer Votre Majeſté* (*a*).

La Reine-mere va à Tours avec le Roi.

L'après-midi Marie ſe rendit à Tours avec le Roi & toute leur Cour. Ils y paſſerent onze jours pendant leſquels Leurs Majeſtés ſe donnerent des témoignages réciproques de la plus ſincere affection. Le Duc de Luynes & tous ſes Partiſans étoient très-inquiets des ſuites que pouvoit avoir cette bonne intelligence. Ils craignoient que la Reine-Mere n'en profitât pour recouvrer l'autorité qu'elle avoit perdue, & trouvoient moyen d'empêcher ſous différens

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, tom. 2. p. 386. & 387. Celle de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 250. & 251. & *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 53. & 54. On y trouve tout le détail de l'entrevue du Roi & de ſa Mere.

prétextes que cette Princeſſe eût aucun entretien particulier avec ſon Fils. On tenta de détacher Marie du Duc d'Epernon, en lui promettant qu'elle obtiendroit à ce prix tout ce qu'elle pourroit deſirer; mais elle rejetta conſtamment toutes les propoſitions qu'on lui fit à cet égard. 1619.

Le Duc de Luynes ne fut pas plus heureux lorſqu'il chercha à découvrir ce que penſoit la Reine-Mere ſur la délivrance du Prince de Condé. Elle ne voulut jamais s'expliquer ſur cet objet. Elle ſoupçonnoit probablement les raiſons, qu'avoit le Favori pour ſouhaiter que ce Prince fût en liberté. Il étoit par conſéquent de l'intérêt de Marie que M. le Prince reſtât priſonnier, juſqu'à ce qu'elle fût en poſſeſſion du pouvoir qu'elle ſe flattoit d'acquérir de nouveau (*a*).

Déageant prétend que le Duc de Luynes, après avoir rendu ſes devoirs à la Reine-Mere, lui dit, que Louis avoit accordé la liberté au Prince de Condé, & qu'elle en parut très-offenſée, cet acte étant contraire à la

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, t. 2. pag. 387. & *Mémorie recondite*, t. 5. p. 56.

1619. parole qu'on lui avoit donnée ; qu'elle en témoigna ſon mécontentement à ſes Confidens ; qu'elle fut même ſur le point de retourner à Angoulême ; mais qu'on lui repréſenta qu'elle étoit trop engagée pour pouvoir reculer ; qu'elle étoit d'ailleurs environnée des troupes du Roi ; qu'il ne lui reſtoit donc d'autre reſſource que d'uſer d'une grande circonſpection, & d'examiner avec ſoin la conduite qu'on tiendroit avec elle. On jugea dès-lors, ajoute cet Auteur, que l'union de Leurs Majeſtés ne ſeroit pas de longue durée, & que la méfiance de la Reine-mere l'obligeroit à former une nouvelle faction. Ceux qui eſpéroient tirer avantage des troubles chercherent à l'y exciter dès le jour même de ſon arrivée à Tours. Ils profiterent pour cet effet, dit toujours Déageant, du dépit que reſſentit le Duc de Mayenne d'avoir été reçu froidement de Luynes, malgré ſon attachement pour le Roi ; attachement dont il venoit encore de donner des marques à Sa Majeſté en ſe chargeant de commander ſon armée contre Marie. On l'attira dans le parti de cette Princeſſe, lequel groſſiſſoit de jour en jour, & qui ſe déclara bien-

tôt après par une nouvelle révolte de la part de la Reine-mere (a). 1615

Il eſt évident que Déageant donne à tort pour motif des nouvelles plaintes de Marie l'élargiſſement du Prince de Condé, puiſqu'il ne ſortit de priſon que le 20 d'Octobre ſuivant. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Roi & ſa Mere ſe ſéparerent peu ſatisfaits l'un de l'autre. Marie, qui vraiſemblablement avoit envie de ſuivre ſon Fils, regarda comme une défaite le refus qu'il fit de l'emmener avec lui. Louis avoit chargé le Duc de Luynes de dire de ſa part à cette Princeſſe que la maladie contagieuſe qui régnoit à Paris ne lui permettoit pas de ſe prêter à ſes déſirs. Mais cette excuſe étoit d'autant moins recevable que le Roi alloit à Compiégne, & que ſa Mere pouvoit l'y accompagner; que d'ailleurs il lui promit en même-tems de la rappeller dans trois mois, ce qui prouvoit encore davantage le peu d'envie que Louis avoit de la revoir à la Cour. L'intérêt de Luynes étoit en effet, de tenir cette Princeſſe éloignée du Roi, à moins que quelque nouvel incident ne l'obligeât de l'en rapprocher pour

(a) Voyez les Mém. de Déageant, p. 149. & ſuiv.

1619. prévenir une guerre dont il auroit pu être la victime. Il appréhendoit ſur-tout l'ambition de Richelieu, dont il connoiſſoit l'adreſſe & les talens, *ainſi il ne vouloit point rendre ſa place à la Reine de peur que l'Evêque de Luçon ne lui otât la ſienne.*

Le Roi part pour Compiégne & Marie pour Chinon.

La Reine-mere cacha néanmoins ſon mécontentement & parut aller de ſon choix à Chinon. Elle y reſta quelques jours pour laiſſer aux habitans d'Angers le tems de faire les préparatifs néceſſaires pour ſa réception dans ſon Gouvernement, dont elle vint prendre poſſeſſion le 16 Octobre. Louis quitta Tours le 19 Septembre. Le Prince & la Princeſſe de Piémont ainſi que le Prince Thomas demeurerent encore quelques jours avec Marie. Ils partirent le 23 pour s'en aller à Turin, où le Duc de Vendôme & ſa Femme les accompagnerent (*a*).

Nouveaux mécontentemens de la Reine mere.

L'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils prétend que Marie ne reſta à Chinon que parce

(*a*) Voyez la Vie du Duc d'Epernon, t. 2. pag. 212. Les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 667. & 668. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 251. Les Mém. de Baſſompierre, t. 2. pag. 27. & 28. & ceux de la Régence, tom. 2. p. 379.

qu'elle apprit qu'on ne rétabliſſoit pas dans leurs Charges, comme on le lui avoit promis, ceux qu'on en avoit dépouillés pour s'être déclarés en ſa faveur; qu'on avoit nommé, ſans qu'elle eût été conſultée, le Maréchal d'Ornano, ami de Luynes, pour Gouverneur de Monſieur à la place du Comte du Ludes, qui venoit de mourir, & qu'on ſongeoit à élargir M. le Prince ſans qu'elle eût été inſtruite de ce projet, autrement que d'une maniere vague. Le même Auteur rapporte que la Reine-mere écrivit au Roi pour lui faire des plaintes de ces procédés auxquels elle avoit ſi peu lieu de s'attendre. Le P. Griffet dit au contraire, d'après des Lettres manuſcrites conſervées au Séminaire de St. Sulpice, que Leurs Majeſtés s'écrivirent pendant quelque tems avec beaucoup d'affection; que Marie à la vérité conſervoit toujours du mécontentement de n'avoir point de part aux affaires, quoique le Duc de Luynes l'informât pour la ménager de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour; il ajoute que cette Princeſſe conſentit ſans peine à la délivrance du Prince de Condé (*a*), & que cet événe- 1619.

(*a*) Le Prince de Condé ſortit de priſon le 20 Octobre,

1619. ment dont Louis lui fit part ne parut pas lui déplaire.

Quoique ces deux témoignages ſoient très-différens l'un de l'autre, cependant il eſt aiſé de les concilier; parce qu'il eſt probable que la Reine-mere, dans l'eſpoir d'obtenir l'accompliſſement de toutes les promeſſes qu'on lui avoit faites, & ſur-tout de lui donner part à l'adminiſtration, diſſimula ſes reſſentimens. Ce qui ſemble même le prouver, c'eſt que l'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils ſe contredit en rapportant que lorſque Brantes vint inſtruire Marie de la réſolution où étoit le Roi de rendre la liberté au Prince de Condé, elle lui avoit répondu qu'elle s'en rapportoit au Conſeil de ſon Fils, ne doutant pas qu'il n'y eût des circonſtances qui obligeaſſent de prendre des partis tout-à-fait oppoſés à ceux que la prudence avoit exigés dans d'autres poſitions; que ſon éloignement d'ailleurs ne lui permettoit pas de donner d'avis ſur un ob-

---

& vint ſaluer le Roi à Chantilli. Voyez le Merc. Franç. t. 6. ann. 1619. pag. 234. On y trouve le détail de tout ce qui ſe paſſa à l'entrevue du Roi & de M. le Prince. Voyez auſſi les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 28.

jet ſi important, & que les Miniſtres, qui avoient la connoiſſance des affaires, étoient ſeuls en état de juger ce qui pouvoit être le plus avantageux au bien du Royaume (*a*). 1615

La Reine-mere devoit être d'autant plus mécontente du retour du Prince de Condé à la Cour, qu'elle ſentoit bien que le deſſein du Duc de Luynes étoit de le lui oppoſer. On avoit en effet animé M. le Prince contre elle, en lui diſant qu'on n'avoit pas oſé le tirer de Vincennes que l'accord de Louis avec ſa Mere ne fût conclu, de crainte d'irriter cette Princeſſe; mais le véritable motif avoit été de perſuader au Prince de Condé que c'étoit contre le gré de Marie qu'on lui rendoit la liberté, & qu'il ne la devoit qu'au Duc de Luynes.

Chanteloupe & les autres Serviteurs de la Reine-mere la preſſoient d'aller à Angers, en lui repréſentant qu'elle ne pourroit jamais regarder la paix entre elle & ſon Fils comme aſſurée, tant qu'elle n'auroit pas pris poſſeſ- Marie arrive à Angers.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, t. 2. p. 387. & ſuiv. Les Mém. de la Régence, t. 2. pag. 380. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, tom. I. p. 251. & 252.

1619. sion de ſon Gouvernement ; mais elle refuſoit conſtamment de s'y rendre juſqu'à ce que le Roi eût rempli toutes les conditions du Traité. Cependant Brantes l'ayant raſſurée ſur ſes craintes, & étant vaincue d'ailleurs par les importunités de ceux qui l'entouroient, elle ſe détermina enfin à partir pour Angers, où elle arriva le 16 Octobre. On lui fit une réception magnifique, & elle eut tout lieu d'être ſatisfaite de la joie que les Habitans de cette Ville témoignèrent de la recevoir (*a*).

La Reine obtient la liberté de Barbin.

L'élargiſſement du Prince de Condé perſuada à Marie qu'elle pouvoit demander la même grace pour Barbin, reſſerré depuis un an à la Baſtille malgré ſon Arrêt de banniſſement. En effet elle fit tant d'inſtances qu'elle obtint la liberté de ce priſonnier ; mais on ne le laiſſa ſortir qu'après lui avoir lu encore une fois ſon Arrêt. L'Evêque de Luçon, ami de Barbin, manda de la part de la Reine-mere qu'on lui fournît l'argent néceſſaire pour le conduire hors

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, tom. 2. p. 388. & ſuiv. Le Vaſſor, t. 2. p. 150. & le Merc. Franç. tom. 6. ann. 1619. p. 313. & ſuiv. On y trouve la deſcription de l'entrée de la Reine-mere à Angers dans le plus grand détail.

du Royaume ; mais Luynes le fit preſſer ſi vivement de partir, qu'on n'eut pas le tems de le lui faire toucher, & qu'il fut obligé d'en emprunter. Cependant Marie ſe préparoit à venir joindre ſon Fils, & lui écrivit même pour l'en prévenir ; elle lui adreſſa auſſi une Lettre ſéparément pour le remercier *de l'aſſurance qu'il lui avoit donnée de s'intéreſſer auprès du Pape pour faire obtenir à la Valette, Archevêque de Toulouſe, le Chapeau de Cardinal* (*a*). 1619.

Déclaration du Roi en faveur du P. de Condé.

Pluſieurs circonſtances détournerent la Reine-mere du voyage qu'elle avoit projetté. Quoique le Prince de Condé parlât d'elle en termes très-réſervés dans les Conſeils ſecrets où le Duc de Luynes l'avoit fait admettre depuis ſa ſortie de priſon, Marie en avoit reçu des Lettres peu reſpectueuſes. Ce Prince d'ailleurs engagea le Roi à donner ſur le ſujet de ſa détention, une Déclaration qui étoit très-injurieuſe pour cette Princeſſe. Louis accuſoit, ſans les nommer, les Auteurs de cet acte de violence, d'avoir abuſé de ſon nom pour faire

(*a*) La minute originale de cette Lettre, écrite de la main de l'Evêque de Luçon, eſt dans les Manuſcrits de Godefroi, conſervés à la Bibliothéque de la Ville.

1619. arrêter le Prince de Condé. Il aſſuroit que ce Prince n'avoit jamais eu en vue que le maintien de l'autorité Royale, & que ſon zele pour la conſervation des Loix étoit la ſeule cauſe qui l'avoit rendu odieux à ceux qui cherchoient à les enfreindre ; cette Déclaration portoit de plus, que ſi S.M. n'avoit pas eu le courage de châtier ces Ennemis de l'Etat, la France ſeroit tombée dans la plus grande confuſion. Le Roi déchargeoit M. le Prince de toutes les imputations dont on l'avoit noirci pour avoir un prétexte d'attenter à ſa liberté. Il révoquoit toutes les Déclarations données depuis ſa détention, tendantes à le faire ſoupçonner des mauvais deſſeins qu'on lui avoit fauſſement ſuppoſés. On fit auſſi-tôt enrégiſtrer cette Déclaration au Parlement, par ſurpriſe, ſans que les Chambres fuſſent aſſemblées, & on l'envoya dans les Provinces (*a*).

Mécontentement de la Reine ſur cette Déclaration.

Ce fut le Marquis de Toyras qui porta de la part de Louis cette Déclaration à Marie. Elle

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, t. 2. p. 390. & ſuiv. & le Merc. Franç. t. 6. ann. 1619. p. 337. & ſuiv. On y trouve la Déclaration du Roi enrégiſtrée au Parlement le 26 Octobre de cette année.

en témoigna beaucoup de mécontentement. Les raiſons que ce Seigneur lui donna pour juſtifier le Roi de l'avoir rendue, ne la convainquirent point. Il l'invita enſuite au nom de ce Prince de venir le trouver ; mais elle le refuſa, ne voulant pas être ſpectatrice de la puiſſance & du crédit du Prince de Condé. En effet le Duc de Luynes, pour le gagner, avoit engagé S. M. à combler M. le Prince de bienfaits en tout genre. La liaiſon d'ailleurs du Favori & de ce Prince lui étoit ſuſpecte, & elle craignoit d'en devenir la victime, dès qu'elle ſeroit à la Cour. La Reine-mere écrivit à ſon Fils pour lui faire ſes plaintes ſur le *blâme* que jettoit ſur elle la Déclaration qu'il venoit de publier ; elle lui marquoit en même-tems qu'il réjailliſſoit auſſi ſur lui, puiſqu'elle l'avoit inſtruit du projet qu'elle avoit de faire arrêter le Prince de Condé long-tems auparavant qu'on l'exécutât ; qu'il l'avoit approuvé, & que depuis qu'il tenoit en main les rênes de ſon Etat, il ſembloit l'avoir confirmé en ne rendant pas la liberté à ce Prince. Louis répondit à ſa Mere qu'il étoit très-affligé que ſa Déclaration l'eût offenſée, & qu'il lui en faiſoit ſes excuſes. Quoique la réparation ne fût

1619. Le Roi la fait preſſer de revenir à Paris.

1619. pas égale à l'injure, la Lettre du Roi étoit cependant tournée de maniere que Marie pouvoit paroître s'en contenter. En effet cette Lettre lui prouvoit l'attachement de ſon Fils par le regret qu'il témoignoit de lui avoir déplu.

L'Evêque de Luçon profita de cette circonſtance pour preſſer la Reine-mere de céder aux inſtances qu'on lui faiſoit de revenir à Paris, afin qu'on ne tirât pas avantage de ſon refus. Il croyoit (peut-être à tort) que le Duc de Luynes, malgré ſes ſollicitations apparentes, ne deſiroit pas que Marie quittât Angers; mais ce Prélat craignoit que le mécontentement de cette Princeſſe n'eût des ſuites fâcheuſes pour elle, & par conſéquent pour lui. Il ſentoit bien d'ailleurs que ſes deſſeins ambitieux ne pourroient jamais s'effectuer, tant que Marie ſeroit éloignée de la Cour. Il lui repréſenta donc que l'abſence de S. M. donnoit trop d'avantage à ſes Ennemis, & qu'elle ſeule pouvoit détruire les mauvaiſes impreſſions qu'ils cherchoient à donner à Louis contre elle.

Ses Confidens l'en détournent.

Ces conſeils, tout ſages qu'ils étoient, ne purent raſſurer la Reine-mere contre les craintes que lui inſpiroient Chanteloupe, & plu-

ſieurs autres de ſes Confidens. Ils lui faiſoient entendre qu'on ne vouloit la tirer de ſon Gouvernement que pour rompre ſes liaiſons avec ceux qui s'intéreſſoient à elle ; que, lorſqu'elle ſeroit à Paris, le Prince de Condé, pour ſe venger, obtiendroit du Roi de la faire enfermer à Vincennes. Quelques-uns même lui aſſuroient que ſon retour déplairoit à Louis, quoiqu'il ſemblât le deſirer. Il paroît que l'Evêque de Luçon ſoupçonnoit Luynes de faire ſuggérer par ſes créatures toutes ces défiances à la Reine. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le Duc de Montbazon, par le conſeil même du Prince de Condé, alla trouver Marie à Angers ; qu'il la pria de nouveau de la part du Roi de revenir à la Cour, & lui témoigna le deſir qu'avoit le Duc de Luynes de l'y revoir. L'Abbé de St. Germain aſſure que ſur les refus de cette Princeſſe, Montbazon lui dit, *que ſi elle ne venoit, on l'iroit quérir.* Il ajoute, que ces paroles confirmerent encore davantage la Reine-mere dans le deſſein de reſter à Angers, comme le ſouhaitoit Luynes (*a*). 1619.

(*a*) Voyez le Vaſſor, t. 2. p. 151. L'Hiſt. de la Mere & du Fils, t. 2. p. 392. & ſuiv. Celle de Louis XIII, par le P. Griffet, tom. I. pag. 252. & ſuiv. Et les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 669. & 670.

1619. Ce qui contribuoit à perſuader Marie des mauvaiſes intentions qu'on avoit contre elle, c'eſt qu'on lui dit que S. M. ne vouloit pas qu'elle eût un auſſi grand nombre de Gardes que pendant ſa Régence. Cette crainte l'obligea à demander, qu'au cas qu'elle revint au Louvre, on ne fît aucun changement à cet égard. Le Duc de Luynes le lui fit promettre au nom du Roi pour lui ôter toute inquiétude, & la déterminer à quitter Angers. Vittorio Siri prétend que le Favori ne ſe prêta à ſatisfaire la Reine-mere ſur cet objet ainſi que ſur pluſieurs autres, que parce que ce Seigneur eſpéroit conſerver plus ſûrement ſon crédit, lorſque cette Princeſſe ſeroit en bonne intelligence avec le Roi, & le Prince de Condé; mais rien ne put la raſſurer. Elle ne voulut cependant pas profiter des avantages qu'elle pouvoit retirer de l'affection dont les Huguenots lui donnerent alors des marques. Ils étoient venus ſous prétexte de la féliciter de ſon heureuſe arrivée près du lieu où ils étoient aſſemblés (*a*); ils deſiroient l'inſtruire des demandes qu'ils devoient faire à Louis;

(*a*) Leur Aſſemblée générale ſe tenoit alors à Loudun.

mais

mais elle refusa de les entendre en disant : 1619.
Cela regarde le Roi & son Conseil. Elle promit même à Brantes que le Duc de Luynes lui dépêcha pour joindre ses sollicitations à celles de Montbazon, qu'elle n'entretiendroit aucune intelligence avec les Protestans. Cette promesse n'empêchoit pas qu'elle ne fût en liaison avec le Duc de Rohan, qui n'étoit pas pour lors en faveur, parce que le Prince de Condé ne pouvoit lui pardonner de n'avoir pas pris sa défense le jour qu'on l'arrêta (*a*). Il est probable même que ce fut cette espece de disgrace qui le détermina à embrasser le parti de la Reine-mere. On donnoit chaque jour à cette Princesse de nouveaux sujets de mécontentement. La création que le Roi fit de cinquante-neuf Chevaliers du St. Esprit, sans comprendre dans cette promotion Marillac & Montsoreau, acheva d'irriter Marie. Elle avoit demandé cette grace pour ces deux derniers, & on la lui avoit promise depuis long-tems. On avoit même affecté de ne l'accorder à aucun de ceux qui possédoient des Charges dans sa Maison.

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 5. p. 65. & suiv.

1619. La Reine-mere écrivit à quelques-uns des Miniſtres pour ſe plaindre non-ſeulement de cette marque de mépris, mais encore de ce qu'on ne rempliſſoit aucun des autres engagemens pris avec elle pour ceux qui l'avoient ſervie; de ce que M. de la Valette étoit environné de Gens de guerre à Metz; & de ce qu'on ne lui faiſoit pas tenir l'argent qui devoit lui être fourni pour le payement de ſes dettes. Elle leur repréſenta combien elle avoit ſujet d'être offenſée de la Déclaration que le Roi avoit rendue ſur la détention du Prince de Condé, & demandoit que Sa Majeſté en publiât une nouvelle qui fît connoître que ſon intention n'avoit pas été de blâmer l'adminiſtration de ſa Mere. Elle écrivit auſſi à ſon Fils, & lui manda qu'elle lui envoyoit d'Argouges ſon Tréſorier *pour être ſatisfaite de ce qui lui eſtoit du tant des Eſtats & penſions qu'il lui avoit plu lui accorder que des frais extraordinaires qu'elle avoit faits depuis ſon départ de Blois* (a).

Plaintes de la Reine ſur le peu d'égards qu'on a à ſes demandes.

Toutes les inſtances de Marie furent inutiles.

(a) La Minute originale de cette Lettre, écrite de la main de l'Evêque de Luçon, ſe trouve dans les Manuſcrits de Godefroi.

Les Lettres d'excuſe même qu'elle reçut ſur la promotion des Chevaliers de l'Ordre, quoique tournées avec beaucoup d'art marquoient qu'on avoit peu de regret de lui avoir manqué de parole. 1620.

Le mécontentement de la Reine & des Grands, jaloux de la fortune exceſſive du Duc de Luynes, annonçoit pour cette année une guerre civile d'autant plus funeſte que Marie devoit en être le Chef. Le peu d'égard qu'on témoignoit à cette Princeſſe ne pouvoit que contribuer à l'accélérer. Brantes fit un nouveau voyage à Angers pour prévenir la Reine-mere que Louis étoit dans l'intention d'unir Monſieur avec Mademoiſelle de Montpenſier, & Madame Henriette avec le Comte de Soiſſons. Il lui fit part en même-tems de pluſieurs autres alliances qui n'étoient point du goût de cette Princeſſe. Elle ſe détermina par rapport à ces dernieres à ſouffrir patiemment ce qu'elle ne pouvoit empêcher; mais elle dit à Brantes, qu'à l'égard des mariages de ſes Enfans, quoique le Roi fût le Maître, elle ſe flattoit qu'il ne les accompliroit pas qu'elle ne fût de retour à la Cour. Elle lui renouvella ſes ſollicitations ſur tous les objets dont elle avoit déjà écrit

1620. aux Miniſtres, mais elles n'eurent pas plus de ſuccès. Le Duc de Luynes cependant ne ceſſoit de faire à Marie par ſes Lettres & par ſes Agens des proteſtations de zèle & d'attachement, malgré les mauvais procédés dont il engageoit Louis à uſer envers elle (*a*).

Le Roi, pour mettre le comble aux bienfaits dont il avoit accablé Luynes, étoit ſur le point de lui donner encore la Charge de Connétable vacante par la mort de Montmorency. Le Duc de Mayenne déjà animé contre ce Favori, dit en apprenant cette nouvelle qu'il ſeroit étrange, qu'on fît Connétable *un homme, qui ne ſçavoit pas encore ce que peſoit une épée* (*b*).

Chanteloupe excite la Reine à la Guerre.

Cependant Chanteloupe ne ceſſoit de repréſenter à Marie que la réconciliation du Roi n'étoit que ſimulée; qu'elle riſquoit ſa liberté en revenant à Paris, & ne pouvoit la conſerver qu'en prenant les armes. Cet avis étoit appuyé par la plupart des Grands, qui eſpéroient ti-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, t. 2. pag. 397. & ſuiv. Celle de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 254. Et *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 69.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 255.

rer avantage des diviſions publiques, & per- 1620.
dre le Duc de Luynes dont la puiſſance leur devenoit de jour en jour plus odieuſe. Ils offrirent en conſéquence à la Reine-Mere, dont ils n'ignoroient pas les mécontentemens, d'embraſſer ſa querelle, ſi elle vouloit par une guerre ouverte ſe délivrer de la tyrannie du Favori; ils ſe retirerent enſuite de la Cour; comme cette Princeſſe commandoit ſouverainement à Angers, cette Ville leur paroiſſoit un aſyle aſſuré au cas qu'on cherchât à les inquiéter.

Le Duc de Mayenne fut le premier qui ſortit de Paris la nuit du 27 au 28 Mars, ſur les faux avis qu'on lui donna que le Roi avoit deſſein de le faire arrêter. Il reſta deux jours à Preſſigny, d'où il écrivit à Louis pour s'excuſer de n'avoir pas pris congé de S. M. avant ſon départ; départ, auquel il ne s'étoit déterminé, diſoit-il, que pour ſe ſouſtraire à la fureur de ſes Ennemis; il lui ptoteſtoit d'ailleurs qu'il lui ſeroit toujours fidele, & qu'il attendroit ſes ordres à Bordeaux, où il devoit ſe rendre. La Lettre de ce Duc étoit datée du 30 Mars, & fut portée au Roi par un Gentilhomme du Duc de Mayenne.

Le Duc de Mayenne quitte la Cour & ſe retire à Bordeaux.

1620. Cette fuite alarma le Duc de Luynes, & lui fit craindre qu'il ne ſe formât un parti en faveur de la Reine-mere. Sentant qu'il veilleroit plus aiſément ſur les démarches de cette Princeſſe, l'orſqu'elle ſeroit à la Cour, il engagea le Roi au commencement d'Avril à envoyer une ſeconde fois le Duc de Montbazon à Angers. Il fut chargé de preſſer de nouveau Marie de ne pas ſe refuſer plus long-tems aux inſtances de ſon Fils, qui deſiroit ardemment de la revoir. Il devoit l'aſſurer d'ailleurs au nom de Louis, qu'on la ſatisferoit ſur tout ce qu'elle pouvoit ſouhaiter, & que Sa Majeſté ne doutant point qu'elle ne ſe rendît à ſa priere, ſe préparoit à venir au-devant d'elle. Le Roi en effet partit de Fontainebleau le 9 Avril avec toute ſa Maiſon, & arriva à Orléans le 11 du même mois. Mais ſon projet étoit de contraindre la Reine-mere par la voie des armes à quitter Angers, ſi les ſollicitations du Duc de Montbazon étoient ſans effet.

Second voyage du Duc de Montbazon à Angers pour preſſer Marie de revenir à la Cour.

Le premier ſoin de ce Duc en arrivant à Angers fut de s'adreſſer à l'Evêque de Luçon pour l'obliger par promeſſes, & par menaces à remplir les engagemens qu'il avoit pris relativement à la Reine-mere, l'orſqu'on l'avoit

rappellé de ſon exil. L'Auteur d'une Hiſtoire manuſcrite de Louis XIII (*a*), que le P. Griffet cite à cette occaſion, rapporte que l'Evêque de Luçon étoit très-diſpoſé à ſeconder les vues de la Cour, mais qu'il craignoit de ne pouvoir réuſſir ; qu'il promit donc ſeulement de ne donner à cette Princeſſe aucun avis contraire aux intérêts de Louis. Cependant les priéres de Montbazon, loin de perſuader Marie, augmentèrent encore ſes défiances. Elle fit part à ce Duc des ſujets de plainte que le Roi ne ceſſoit de lui donner depuis ſon accord avec lui, & parut ſur-tout vivement offenſée du voyage de ce Prince, en diſant, *qu'il étoit étrange qu'on vint*

(*a*) Quoique le P. Griffet ne nomme pas cet Auteur, il eſt vraiſemblable que c'eſt le P. le Moine Jéſuite d'après ce qu'en dit M. de Foncemagne. Ce Sçavant Académicien rapporte en effet que cet Ouvrage devoit paroître ſous le titre d'*Hiſtoire du regne de Louis XIII* ; *mais le Supérieur de la Maiſon Profeſſe*, dit-il, *en empêcha l'impreſſion qu'on avoit déjà commencée, parce qu'il y trouva des endroits trop délicats.* Cette Hiſtoire reſta donc manuſcrite dans la Bibliothéque des Jéſuites, & il eſt à préſumer que c'eſt elle que le P. Griffet cite dans ſes notes marginales. *Voyez la Lettre de M. de Foncemagne ſur le Teſtament politique du Cardinal de Richelieu, p. 140. & ſuiv.*

1620. *négocier avec elle les armes à la main.* Elle lui fit même entendre, que *ſi on la pouſſoit à bout, elle trouveroit des amis & des partiſans pour la défendre.* Le Duc de Luynes, auquel ſon Beau-Pere manda l'entretien qu'il avoit eu avec la Reine-mere, fut effrayé des menaces de cette Princeſſe, parce qu'elles le convainquirent qu'elle avoit déjà un parti tout formé. La crainte d'une guerre civile l'obligea donc à ramener promptement Louis à Fontainebleau (*a*).

La Reine ſe détermine à faire la guerre.

Quoique la Reine fût fort irritée, elle étoit incertaine (ſi l'on en croit l'Hiſtoire manuſcrite citée par le P. Griffet) ſur le parti qu'elle avoit à prendre. Elle conſulta Richelieu, qui lui dit qu'elle n'avoit que deux moyens pour ſe tirer de la ſituation critique où elle ſe trouvoit. « C'eſt, lui ajouta-t-il, de retourner à la Cour, » & de ne vous y occuper qu'à gagner l'affec- » tion du Roi ſans paroître envier le crédit des » Favoris, ni tenter d'y recouvrer votre an- » cienne autorité; ou de prendre les armes. Je

(*a*) Voyez l'Hiſt. de la Mere & du Fils, tom. 2. p. 307. Celle de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 255. & 256. Les Mém. de la Régence, t. 2. p. 387. & ſuiv. & *le Mémoire recondite*, tom. 5. pag. 108. & ſuiv.

» ne puis diſſimuler à Votre Majeſté, continua- 1620.
» t-il, que cette derniere voye ne ſoit accom-
» pagnée de beaucoup d'inconvéniens; la guerre
» exige de grandes dépenſes; vos ennemis au-
» ront pour eux l'autorité Royale qui en im-
» poſe toujours au Peuple, & il faut que vous
» ſoyez très-ſure de la fidélité de ceux qui ſe
» déclareront pour vous, ſans quoi vous avez
» tout à riſquer; au lieu que Votre Majeſté,
» en ſe décidant à retourner auprès du Roi,
» n'aura beſoin que de prudence, & de dou-
» ceur pour s'y maintenir ». Mais de toutes les perſonnes qui avoient la confiance de Marie, il n'y eut que le P. Suffren & Marillac qui furent de l'avis de l'Evêque de Luçon. Tous les autres vouloient qu'on prît les armes. Ce que ce Prélat rapporte dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils eſt conforme à ce qui vient d'être dit, car il aſſure qu'il ne fit que céder au torrent, voyant bien qu'il s'y oppoſeroit vainement. Il conſeilla donc ſeulement à la Reine-mere de ne pas prendre une derniere réſolution ſans avoir auparavant conſulté tous les Seigneurs ſur leſquels elle comptoit (*a*);

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 257. & celle de la Mere & du Fils, t. 2. p. 397.

1620. mais, malgré ſon témoignage, très-ſuſpect en cette occaſion, il eſt vraiſemblable, ainſi que l'avancent le Vaſſor & l'Abbé de St. Germain [1]; que l'Evêque de Luçon fut un des principaux moteurs de la guerre. En effet ce Prélat, mécontent de la Déclaration que le Duc de Luynes avoit fait rendre au Roi relativement à la détention de M. le Prince, dans laquelle il étoit clairement déſigné, voulut ſe venger du Favori. Il ſentoit bien qu'il n'en avoit d'autre moyen que d'exciter le reſſentiment de Marie. Il ne lui fut pas difficile d'engager cette Princeſſe à ſe révolter contre ſon Fils, en lui faiſant enviſager qu'elle obtiendroit par une ſeconde rupture ce qu'elle n'avoit pu gagner par la premiere. Dans cette vue, continue l'Abbé de St. Germain, Richelieu rompit les intelligences qu'il avoit avec Luynes. Un autre motif l'animoit encore contre ce Seigneur. Quoique le Duc de Luynes lui eût promis, dans les conférences qu'ils avoient eues enſemble, de lui faire avoir le Chapeau de Cardinal, le Prélat ne lui voyoit faire aucune démarche pour remplir ſes engagemens. Piqué de cette négligence, il ne ſongeoit qu'à l'en faire repentir, & à le forcer

d'avoir recours à lui, s'il vouloit prévenir les effets d'une guerre civile toujours à craindre pour les Favoris (*a*). 1620.

Le Duc de Rohan vient trouver la Reine à Angers.

D'après les conseils de l'Evêque de Luçon, la Reine-mere avoit envoyé différens messages à tous les Seigneurs qui lui avoient offert des secours. Le Duc de Rohan fut le premier qui vint la trouver à Angers. Il la pressa d'aller s'établir à Bordeaux, en lui représentant que les Ducs de Mayenne & d'Epernon feroient déclarer le Parlement de cette Ville en sa faveur, & lui procureroient par ce moyen un grand nombre de Partisans; qu'elle pouvoit en même-tems s'assurer des Ducs de Montmorency & de Chatillon, d'après les espérances qu'ils lui avoient données de lui fournir des Troupes; au contraire, que si elle restoit à Angers, & que le Roi prît le Pont de Cé, tous ceux qui auroient embrassé sa défense se trouveroient exposés à la vengeance de ce Prince. La Reine ne voulut point accepter ce parti. Elle craignoit en se livrant au

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le Vassor, tom. 2. pag. 153. La Défense de la Reine-mere, pag. 30. & 669.

1620. Duc de Mayenne de donner de la jalouſie à d'Epernon, auquel elle avoit déjà de ſi grandes obligations, & ſur lequel elle comptoit encore beaucoup dans la fâcheuſe circonſtance où elle ſe voyoit. La Comteſſe de Soiſſons d'ailleurs la flattoit de faire ſoulever pour elle la Normandie, dont le Duc de Longueville ſon gendre étoit Gouverneur. Elle lui marquoit, qu'outre les intelligences qu'elle avoit à Rouen, le Duc de Longueville commandant à Dieppe & le Grand Prieur à Caen, Sa Majeſté pouvoit être aſſurée de la fidélité d'une des grandes Provinces du Royaume (*a*).

Toutes ces conſidérations déterminoient Marie à demeurer à Angers. Cette Princeſſe fit ſeulement obſerver au Duc de Rohan qu'il eût été à deſirer pour elle que l'Aſſemblée de Loudun ne ſe ſéparât pas; mais le Duc, après

(*a*) On doit être ſurpris ſans doute que la Comteſſe de Soiſſons prît parti pour la Reine-mere tandis que le Roi étoit ſur le point de donner ſa Sœur au Fils de cette Princeſſe; mais il eſt probable qu'elle ne comptoit point ſur l'accompliſſement de ce mariage, & qu'elle étoit perſuadée que Louis ne lui faiſoit eſpérer cette alliance que pour ôter aux factieux un appui auſſi conſidérable que le ſien, & celui de ſa Famille.

en avoir conféré avec ſes amis, lui dit que le Roi ayant promis de contenter les Religionnaires ſur l'affaire de Béarn, & la reſtitution de Lectoure, il n'étoit pas poſſible que les Membres de l'Aſſemblée reſtaſſent plus longtems à Loudun; que les Députés à la vérité ne s'étoient ſoumis aux volontés de Louis qu'à condition qu'ils pourroient ſe raſſembler dans un mois à la Rochelle, ſi on ne leur tenoit pas la parole qu'on leur avoit donnée; mais qu'il étoit très-vraiſemblable que la Cour avoit cherché à les amuſer ſans avoir deſſein de les ſatisfaire; qu'ainſi S. M. pouvoit être certaine que non ſeulement les Membres de l'Aſſemblée, mais tous les Proteſtans du Royaume ſe réuniroient pour la défendre; qu'ils ne demandoient point d'autre récompenſe des efforts qu'ils feroient pour elle, ſi non qu'elle s'engageât à ne point mettre bas les armes qu'on ne leur eût accordé leurs demandes, & qu'elles ne fiſſent partie des Articles de paix. Le beſoin que la Reine-mere avoit alors de ſe rendre redoutable au Roi, lui fit trahir en cette occaſion ſa Religion, ſa probité & ſa politique en s'alliant contre la foi de ſes ſermens, avec ceux qu'elle regardoit comme les Ennemis de 1620.

1620. l'Egliſe & de l'Etat. Elle ſouſcrivit donc ſans héſiter à ce que le Duc de Rohan lui demandoit au nom de ceux de ſa Communion (*a*).

La Reine engage le Duc d'Epernon à ſe mettre à la tête de ſon parti.

Marie, qui connoiſſoit par expérience le courage & la prudence du Duc d'Epernon, crut ne pouvoir mieux faire que d'avoir encore recours à lui pour qu'il la délivrât de l'oppreſſion du Duc de Luynes. Elle réſolut donc de faire des démarches auprès de ce Seigneur pour l'engager à ſe mettre à la tête du parti qui ſe déclaroit pour elle; mais la Reine-mere avoit à vaincre pour lors la répugnance qu'avoit d'Epernon de manquer à la foi qu'il avoit jurée au Duc de Luynes. Pour lever ſes ſcrupules, elle lui manda que le Favori, n'ayant pas rempli ſes promeſſes envers lui, il l'avoit dégagé de ſes ſermens; elle lui marquoit de plus, qu'étant ſortie de Blois par ſon ſecours, & lui devant ſa liberté, elle ſe flattoit qu'il acheveroit ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé, en la faiſant triompher de ſes Ennemis. Marie terminoit ſa Lettre en priant le Duc d'Epernon d'accepter une

(*a*) Voyez les Mém. du Duc de Rohan, t. I. p. 79. & 80. & ceux de Baſſompierre, t. 2. p. 30. & 31.

montre qu'elle lui envoyoit comme un gage de ſon amitié. *Les diamans*, diſoit-elle, *dont cette montre eſt enrichie, ne ſont pas plus fermes que mon affection pour vous, & vous pouvez vous aſſurer que le ſouvenir du ſervice que j'ai reçu de votre généroſité ſera plus ſouvent marqué dans ma mémoire que cette montre ne marquera d'heures chaque jour.* Le Duc, touché de la confiance de cette Princeſſe & des preuves d'attachement qu'elle lui donnoit, ſe détermina à la ſervir. Il regardoit d'ailleurs ce ſecond engagement comme une ſuite du premier. Quand la Reine-mere fut aſſurée que le Duc goûtoit ſes propoſitions, elle lui fit part de ſes deſſeins & des ſecours ſur leſquels elle comptoit en lui nommant les Seigneurs qui devoient les lui procurer. 1620.

Luynes, qui n'avoit pu détacher Marie du Duc d'Epernon, tâcha de lui enlever ce dernier. Pour cet effet il avoit dépêché vers ce Seigneur la Croix-Bléré pour ſonder ſes diſpoſitions en faveur de la Reine; mais, quoique d'Epernon n'eût pas refuſé de s'entretenir avec lui des affaires de cette Princeſſe, il ne s'étoit pas ouvert ſur l'intérêt qu'il y prenoit.

Le Duc de Luynes tâche vainement de détacher le Duc d'Epernon de la Reine-mere.

1620. Le Favori, peu ſatisfait de cette tentative ; & apprenant que la plupart des Seigneurs armoient en ſecret dans leurs Gouvernemens, envoya Toiras vers le Duc d'Epernon, & le chargea de mettre tout en uſage pour le gagner. Ce Gentilhomme dit à d'Epernon que le Duc de Luynes comptoit d'autant plus ſur ſon amitié depuis leur réconciliation, qu'il n'avoit manqué à aucune des promeſſes qu'il lui avoit faites ; que le reſte de ſes appointemens qui n'étoit pas encore payé le ſeroit inceſſamment ; que s'il deſiroit de nouvelles graces, Luynes employeroit tout ſon pouvoir pour les lui faire obtenir ; Toiras lui ajouta qu'il jouiroit d'un plus grand crédit à la Cour qu'il n'en avoit eu même du tems de la Régence, pourvu qu'il abandonnât le parti de la Reine-mere ; au lieu que s'il ſe déclaroit pour elle, il perdroit tous ces avantages ; il lui repréſenta en même-tems que Marie ne meritoit pas qu'on embraſſât ſa querelle dont la cauſe étoit évidemment injuſte ; qu'on ne pouvoit contenter cette Princeſſe, gouvernée par des ambitieux qui lui perſuadoient que c'étoit lui faire injure que de ne pas la laiſſer Maîtreſſe abſolue dans le Royaume.

Le

Le Duc d'Epernon fut deux jours ſans vouloir s'expliquer avec Toiras; il l'aſſuroit même qu'il étoit réſolu à ne plus entrer dans aucune intrigue, & à ne s'occuper déſormais que de *jardinage*; il finit par lui dire qu'il l'eſtimoit trop pour ne pas lui ouvrir ſon cœur; qu'on n'avoit pas tenu les paroles qui lui avoient été données, particuliérement pour le Chapeau de Cardinal promis à ſon Fils; qu'il proteſtoit cependant que ſes intérêts perſonnels ne lui feroient jamais prendre les armes; mais que la Reine-mere l'ayant choiſi pour la tirer de Blois, il ſe regardoit comme garant du Traité qu'on avoit fait avec elle, & croyoit ſon honneur engagé à en faire exécuter les Articles; que ſi le Duc de Luynes en rempliſſoit les conditions, il ſeroit à ce prix *ſon ami & ſon ſerviteur* (*a*). 1620.

Le Favori, alarmé de plus en plus par le peu de ſuccès du voyage de Toiras, fit partir Blainville pour Angers. Ce Gentilhomme y alla juſqu'à trois fois pour preſſer la Reine de revenir à la Cour; mais cet Agent mal-adroit

(*a*) Voyez la Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. pag. 214. & ſuiv.

1620. nuisit lui-même à sa négociation, en disant à cette Princesse qu'il n'y avoit aucun risque pour elle à se confier à Luynes; que l'attachement de ce Seigneur pour Sa Majesté lui avoit fait rejetter les Conseils qu'on lui avoit donnés de la renvoyer à Florence ou de l'enfermer à Vincennes. Ce propos indiscret, loin de rassurer Marie, la fit frémir sur le danger qu'elle auroit couru si elle eût consenti à retourner dans la Capitale, & elle se promit bien de ne pas s'y exposer. Pour mieux en imposer au Duc de Luynes, & lui persuader que sa rupture avec le Roi n'étoit pas encore résolue, la Reine-mere demanda des Princes étrangers pour caution de la conduite qu'on tiendroit avec elle lorsqu'elle seroit au Louvre. On crut que c'étoient les Archiducs & le Duc de Savoye qu'elle avoit en vue; mais, comme elle prévit qu'on lui feroit des difficultés sur cette demande, elle dit qu'elle se contenteroit de la parole du Duc de Guise & de l'assurance que lui donneroit le Parlement; qu'on n'attenteroit point à sa liberté.

Départ de M. & de Madame de Longueville ainsi que de plusieurs

On dépêcha Bellebat au Duc de Mayenne pour l'engager à revenir à Paris, mais il répondit qu'il étoit plus utile à Louis dans son

Gouvernement qu'à la Cour (*a*). D'un autre côté le Duc de Longueville & ſa Femme étoient partis pour la Normandie. Ils donnoient pour raiſon de leur voyage l'entrée que la Ducheſſe de Longueville deſiroit faire à Rouen. Le Duc de Vendôme étoit allé à Verneuil, & enſuite à Vendôme; le grand Prieur de France s'étoit auſſi retiré. On apprit de plus que le Duc de Savoye entroit dans le parti de la Reine-mère, ſous prétexte que le Roi ne payoit point les penſions qu'il avoit promiſes aux Princes de Piémont; que le Duc de Mayenne avoit traité avec Marie, & s'étoit offert à lui fournir des Troupes (*b*). 1620. autres Seigneurs de la Cour.

Comme on étoit à la Cour dans l'inquiétude ſur toutes ces nouvelles, Baſſompierre reçut avis le 29 Juin en entrant le matin au Louvre, par un billet qu'une Femme lui remit, que le Comte & la Comteſſe de Soiſſons devoient ſortir de Paris la nuit ſuivante. Il en fit part auſſi-tôt au Roi & au Duc de Luynes. Louis vouloit faire arrêter ſur le champ le Comte

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 31. & le *Mémorie recondite*, t. 5. p. 111. & 122.

(*b*) Voyez l'Hiſt de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 258. & les Mém. de la Régence, t. 2. p. 394.

1620. & la Comteſſe ; mais Luynes & Baſſompierre lui repréſenterent qu'il étoit dangereux d'employer un moyen auſſi violent ſans avoir des preuves certaines des deſſeins du Comte. Le Roï, qui avoit projetté d'aller coucher ce jour-là à Madrid, eût rompu ce voyage, ſi ſon Favori ne lui eût dit que S. M. pouvoit partir ſans crainte, parce qu'il ſe chargeoit de veiller ſur le Comte & ſur la Comteſſe de Soiſſons. Le Duc de Luynes conſulta Baſſompierre ſur ce qu'il y avoit à faire dans la circonſtance préſente. Ce Courtiſan ne lui ayant propoſé aucun expédient convenable, il fut décidé qu'on aſſembleroit le Conſeil. Le Préſident Jeannin penſa qu'il falloit laiſſer partir le Comte & la Comteſſe, prétendant qu'ils ne pourroient apporter que du trouble dans les affaires de Marie ; il ajouta qu'il ne doutoit pas que tous les Mécontens ne les ſuiviſſent, & qu'il valoit beaucoup mieux qu'ils fuſſent hors de la Capitale, où leur préſence contraindroit Louis de reſter, ce qui gêneroit ſes opérations. Le Conſeil de Jeannin fut adopté. Sur les onze heures du ſoir, on apprit que le Comte & la Comteſſe de Soiſſons avoient pris la route d'Angers ; la Reine-mere avoit envoyé Chan-

teloupe à Paris, par le Conſeil de l'Evêque de Luçon, pour les diſpoſer à venir la trouver. Le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur ſon Frere, le Duc de Nemours & le Comte de St. Aignan devoient s'y rendre auſſi (*a*). Un grand nombre d'autres Seigneurs ſe joignirent à ceux que je viens de nommer. Le Duc d'Epernon, ſes Enfans, le Duc de Rohan, le Comte de Torigny, les Ducs de Retz, de la Trimouille, de Roannez, le Vicomte d'Auberterre & le Maréchal de Bois-Dauphin. Tous ces Seigneurs, étant maîtres par leurs Gouvernemens d'une étendue de Pays de deux cens lieues, rendoient le parti de Marie très-conſidérable. Il n'y eut pas juſqu'à Barbin, retiré à Liege, qui ne fit des levées pour le Marquis de la Valette. Le Duc de Nemours avoit auſſi dépêché à Genève Paſquier ſon Secrétaire pour en tirer des Troupes. Le Roi apprit bientôt de toutes parts qu'on enrôloit dans pluſieurs Provinces de France des Soldats au nom de ſa Mere. Tous les Princes & les 1620.

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 2. pag. 32. & ſuiv. Ceux de Brienne, t. I. p. 55. & le Merc. Franç. t. 6. ann. 1620. p. 271.

1620. Grands ennemis du Duc de Luynes donnoient pour raiſon de leur éloignement de la Cour les déſordres de l'Etat, deſquels ils ne pouvoient plus être ſpectateurs; ils avouoient en même-tems que ce n'étoit pas Louis qu'on devoit en accuſer, mais ſes Favoris, & que la cauſe de la Reine étant la plus juſte, elle devoit avoir l'avantage (*a*) [2].

La Reine fait preſſer en vain le Duc de Bouillon de ſe déclarer pour elle.

Le ſoulagement du Peuple, & la réforme de l'Etat étoit auſſi un des prétextes, que Marie alléguoit pour prendre les armes. Elle avoit fait partir Sardiny le premier Juillet pour aller preſſer le Duc de Bouillon de ſe déclarer pour elle. Mais ce Prince ne put être ébranlé, & il reſta neutre en apparence dans cette ſeconde rupture de la Reine-mere avec Louis, comme il avoit fait dans la premiere; quoiqu'il ſervît ſecretement cette Princeſſe.

Le Prince de Condé détermine le Roi à marcher contre les Rebelles.

Cependant le Prince de Condé, ſoit pour augmenter ſon crédit (car il ne doutoit pas qu'il n'eut le commandement de l'Armée) ſoit pour ſe venger de Marie, conſeilla au Roi de concert avec le Duc de Luynes d'attaquer les

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 6. ann. 1620. pag. 272. & 273. Et les Mém. de la Régence, t. 2. p. 397.

révoltés avant qu'ils euſſent le tems de ſe raſſembler. Il ajouta que ſi au commencement de la premiere guerre, lorſque les Princes ſe retirerent à Mezieres, on eut pris ce parti, comme c'étoit l'avis de Villeroi, la rebellion eût été étouffée dès ſa naiſſance. Mais le Pere Arnoux & le Cardinal Bentivoglio repréſenterent au Duc de Luynes, qu'il valoit mieux prendre la voye de la négociation, d'autant plus que le pouvoir que la guerre donneroit au premier Prince du Sang, étoit encore plus à craindre pour lui que le rétabliſſement de la Reine-mere dans ſon autorité. Ce Duc, naturellement timide & redoutant d'ailleurs l'empire de M. le Prince, entra dans les vues du P. Arnoux, & du Nonce. Il accepta même la médiation de ce dernier lequel écrivit en conſéquence à Marie; mais ſa Lettre (*a*) ne fit aucune impreſſion ſur cette Princeſſe, quoiqu'il lui expoſât dans le plus grand détail les motifs qui devoient la détourner de prendre les armes. Le Duc de Luynes ne crut pas cependant que les moyens 1620.

(*a*) Voyez cette Lettre datée de Paris du 3 Juillet, traduite dans le Merc. Franç. t. 6. ann. 1620. p. 276. & ſuiv. Elle a été imprimée depuis dans le Recueil des Lettres du Cardinal Bentivoglio, p. 103.

1620. d'accommodement qu'il devoit faire propoſer à la Reine-mere duſſent empêcher que le Roi ne ſe mît en devoir d'aller punir les Révoltés. Peut-être auſſi n'oſa-t-il dans ce moment contredire l'avis du Prince de Condé, d'autant plus que cet avis étoit fort goûté de Louis (*a*).

Le Roi expédia donc des commiſſions pour lever des Troupes. Il manda aux Gouverneurs de pourvoir à la défenſe des Places: envoya le Duc de Briſſac en Brétagne, le Maréchal de Thémines en Guyenne, le Comte de la Rochefoucault en Poitou, le Marquis de Courtenvaux en Touraine, & le Duc de Nevers, ainſi que Baſſompierre en Champagne. Il alla auſſi au Parlement, & lui recommanda de veiller à la ſûreté de Paris; il chargea enſuite l'Archevêque de Sens, les Ducs de Montbazon, & de Bellegarde & le Préſident Jeannin d'aller en qualité de Députés offrir la paix à la Reine-mere.

Dès qu'on ſçut à Angers qu'on devoit faire partir des Agens pour traiter avec Marie, le

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 2. pag. 38. Le Vaſſor, t. 2. p. 199. & 200. & la Vie du Duc d'Epernon, liv. 3. pag. 227.

Duc de Vendôme conſeilla à cette Princeſſe, ou de les retenir priſonniers, ou de les renvoyer ſans les entendre. L'Evêque de Luçon vouloit au contraire qu'on leur fît un accueil favorable, & qu'on les écoutât; mais l'avis du Duc de Vendôme prévalut, & la Reine-mere dépêcha un Courier à ſon Fils pour le prévenir qu'elle ne recevroit pas ſes Députés (*a*). 1620.

L'ardeur avec laquelle le Duc de Longueville travailloit à ſoulever Rouen en faveur de cette Princeſſe contribuoit beaucoup ſans doute à lui inſpirer cette hauteur. La nouvelle de la revolte de Longueville ne fut pas plutôt parvenue à la Cour, que le Roi tint un conſeil, dans lequel il fut décidé qu'il falloit commencer par s'aſſurer de la Normandie. Louis ſe détermina donc à partir le 7 Juillet à la tête de huit mille hommes d'Infanterie & de neuf cens de Cavalerie pour aller ſoumettre cette Province. Il étoit accompagné du Duc d'Anjou, & du Prince de Condé. Il coucha à Magny, & Le Roi part pour la Normandie.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 359. Le Merc. Franç. t. 6. ann. 1620. pag. 275. & les Mém. de la Régence, t. 1. p. 404.

1610. ſes Maréchaux des Logis ſe rendirent le même jour à Rouen. Lorſque le Duc de Longueville eut appris que le Roi marchoit vers cette Ville, il ſe retira auſſi-tôt à Dieppe; c'étoit ſans doute pour en impoſer au Peuple qu'il avoit été ce jour-là même faire au Parlement des proteſtations de fidélité au ſervice de S. M.

Il envoye des Députés à ſa Mere.

Cependant les Députés du Roi s'étoient mis en route le 9 Juillet pour ſe rendre à Angers, & Richelieu avoit fait tant de repréſentations à Marie, qu'il avoit obtenu de cette Princeſſe qu'elle les reçût. Elle envoya en conſéquence un ſecond Courier, qui les ayant rencontrés, leur dit de ſa part qu'ils pouvoient venir la trouver. Ils arriverent donc, mais à peine daigna-t-on les entendre. Le Conſeil de la Reine-mere vouloit ſçavoir avant qu'elle leur répondît quel ſeroit le ſuccès des armes de Louis en Normandie (*a*).

Luynes, qui deſiroit alors ardemment de ſe réconcilier avec Marie, jetta les yeux ſur le P. de Bérulle pour établir une négociation ſecrette avec lui & cette Princeſſe. Dans ce

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 261. & les Mém. de la Régence, t. 2. p. 410. & ſuiv.

deſſein il lui fit donner un ordre du Roi pour aller à Angers. Ce Religieux partit ſous prétexte d'une retraite qu'il vouloit y faire, & ſe chargea de ſeconder les intentions du Duc de Luynes; d'un autre côté le Nonce, par l'entremiſe de l'Archevêque de Sens, fit repréſenter à la Reine-mere le danger où elle s'expoſeroit en refuſant la paix; parce que ce ſeroit livrer ſes deux Fils au Prince de Condé, ſans compter les ſuites fâcheuſes qu'auroit une guerre civile (*a*). 1620.

Le Duc de Mayenne auroit ſouhaité attirer Marie dans ſon Gouvernement, où il avoit raſſemblé plus de dix-huit mille hommes; mais le Duc d'Epernon s'y oppoſa, parce qu'il apprit que l'intention de ce Prince étoit de ſe rendre maître de la Reine mere, afin d'obtenir des conditions plus avantageuſes lorſqu'elle ſigneroit ſon accord avec le Roi. Il fit obſerver à cette Princeſſe que ce départ reſſembleroit à une fuite; qu'elle perdroit d'ailleurs toutes les Provinces entre la Loire, & la Garonne. « Mon avis eſt donc, lui dit-il,

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 5. p. 124. & ſuiv.

1620. » que les Troupes du Duc de Mayenne vien-
» nent ſe joindre aux miennes aux environs
» d'Angers. J'ai vingt-cinq mille hommes qui
» ſerviront Votre Majeſté avec autant de zele
» que de courage ».

L'Evêque de Luçon, qui ne vouloit pas que Marie fût entre les mains du Duc de Mayenne, dans la crainte que ce Duc ne balançât ſon pouvoir ſur l'eſprit de cette Princeſſe, la détermina à ne pas quitter Angers. Il ne redoutoit pas moins l'empire que prendroit le Duc d'Epernon, s'il reſtoit auprès de la Reine-mere. Il fut donc ſi long-tems à délibérer ſur la réponſe qu'elle devoit faire à d'Epernon, que ce Seigneur, ne voulant pas laiſſer en Angoumois ſes Troupes dans l'inaction, les envoya dans le Limouſin, en attendant la déciſion de Marie. Cette incertitude ſimulée de la part de Richelieu favoriſoit ſes vues en tout point; par ce moyen, en effet il tenoit la Reine-mere dans un lieu où il lui étoit plus facile de la trahir, lorſque l'intérêt de ſa fortune l'exigeroit, que ſi elle eût été à Bordeaux. Il la privoit en même-tems des ſecours qui pouvoient la mettre en état de tenir

tête aux armes de Louis en empêchant la réu- 1619.
nion des forces de cette Princeſſe (*a*).

Les Troupes du Roi s'étant emparées de Rouen, ce Prince s'y rendit le 10 Juillet. Il tint le lendemain ſon Lit de Juſtice au Parlement ; il y déclara le Duc de Longeuville ſuſpendu des fonctions de Gouverneur de la Normandie, juſqu'à ce qu'il ſe fût juſtifié. Il envoya auſſi le Maréchal de Praſlin & le Duc de Créqui à Caen pour faire le ſiége du Château. Le Grand Prieur y accourut pour ſecourir cette Place ; mais les Habitans fideles à leur Souverain lui en refuſerent l'entrée. Louis alla enſuite à Dives, où il reçut une Lettre de la Reine-mere, datée du 8 Juillet, que le Comte de Sardiny lui remit de ſa part. Elle s'y plaignoit des levées de Troupes qu'il faiſoit pour marcher contre elle (*b*). Cette Lettre étoit accompagnée d'avis qu'elle donnoit à S. M. ſur la réforme de l'Etat [3]. Le Roi refuſa de la lire ainſi que ſes avis, en diſant qu'il avoit

La Normandie ſe ſoumet au Roi.

(*a*) Voyez la Vie du Duc d'Epernon, t. 3. p. 224. & ſuiv. *Le Mémorie recondite*, t. 5. pag. 155. & les Lumieres pour ſervir à l'Hiſt. de France, pag. 674.

(*b*) Voyez cette Lettre dans le Vaſſor, t. 2. p. 208.

1620. auprès de ſa Mere des Députés auxquels elle pouvoit faire part de ſes intentions. Il dépêcha en même-tems Roger un de ſes Gentilshommes pour leur dire les raiſons qui l'avoient empêché d'ouvrir la Lettre de cette Princeſſe ; il fit partir auſſi un Courier pour aller trouver Baſſompierre, qui pour lors étoit à Vitri. Ce Courier devoit lui remettre une Lettre par laquelle S. M le chargeoit de nommer aux Emplois de ceux qui s'étoient retirés auprès de la Reine-mere & du Duc d'Epernon, en lui aſſurant qu'ils ne ſeroient jamais rétablis dans leurs Charges.

Peu de jours après un Gentilhomme Huguenot, nommé Deſpence vint trouver Baſſompierre à Poivre de la part du Duc de Bouillon, & lui offrit cent mille écus au nom de ce Prince, s'il vouloit embraſſer la cauſe de Marie. Il lui repréſenta qu'il ne s'agiſſoit pas de ſe révolter contre le Roi, mais de décider par une guerre légitime qui gouverneroit le Royaume, du Duc de Luynes ou de la Reine-mere. Quelques ſpécieux que fuſſent ces motifs, Baſſompierre les rejetta comme contraires à ſon devoir, & reſta fidele à ſon Maître (*a*). Le

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 2. pag. 68. &

15 Louis ſe rendit à Caen, & le 18 Prudent, qui commandoit dans le Château pour le Grand Prieur, remit cette Forteresſe entre les mains du Roi. Alençon ne tarda pas non plus à ſe ſoumettre. Les armes de ce Prince ne trouvoient de réſiſtance dans aucune Ville de Normandie (*a*). 1620.

Le 16 Juillet la Reine-mere adreſſa une commiſſion au Duc de Vendôme pour lui ordonner *de faire arrêter les deniers reçus, & à recevoir par les Receveurs des tailles, taillons, traites foraines, domaine, ſel & autres, & de leur faire rendre compte, pour entretenir les Gens de guerre qu'elle eſt obligée de mettre ſur pied à l'effet de s'oppoſer à ceux qui abuſent de l'autorité de ſon Fils* (*b*). Le même jour le Roi écrivit au Parlement de Paris pour lui faire part de ſes ſuccès, & lui enjoindre

---

ſuiv. on y trouve le détail de la marche des Troupes qu'il commandoit.

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, tom. I. p. 22. Ceux de Rohan, t. I p. 81. Ceux de Baſſompierre, t. 2. p. 38. & ſuiv. & le Merc. Franç. t. 6. ann. 1620. p. 285. & ſuiv. On trouve dans ces deux derniers Ouvrages la Marche des Troupes du Roi, & le détail de leur ſuccès.

(*b*) On voit cette Commiſſion dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 92.

1620. de lui envoyer toutes les Lettres qu'il recevroit de Marie [4].

Le 20 Juillet la Reine adreſſa au Duc de Vendôme un Manifeſte accompagné d'une commiſſion pour lever cinquante Chevaux-Légers [5]. Le même jour le Roi avoit écrit au Duc de Montbazon & à ſes Collégues pour leur mander de continuer à travailler à un accommodement ſolide avec ſa Mere. Il apprit que le Comte de Rochefort, porteur de cette Lettre, avoit été arrêté & enfermé au Château d'Angers. Baſſompiere aſſure que le projet du Duc de Vendôme étoit de le mener à Nantes pour l'obliger de rendre cette Place à la Reine-mere, en le menaçant en cas de refus de lui faire trancher la tête. Louis écrivit de nouveau à ſes Agens, que ſi on n'avoit pas déjà réparé une action ſi contraire à la foi publique ſur leur ſeule Remontrance, ils priſſent congé de cette Princeſſe, & ſe retiraſſent (*a*).

(*a*) On trouve ces faits dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 92. Voyez auſſi les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 71. Nicolas Paſquier publia alors un petit Ecrit ſur les heureux effets qu'avoit produit la diligence du Roi à marcher contre les Rebelles; il loue le zèle & l'activité de ce Prince à étouf-

Cependant

Cependant la préſence du Roi, à la tête de ſes Troupes, faiſoit tant d'impreſſion ſur les Habitans des Villes par leſquelles il paſſoit, que toutes s'empreſſoient de le recevoir, & qu'il n'étoit pas vraiſemblable que le parti de Marie put réſiſter long-tems. 1620.

Le Duc de Luynes renoue les intelligences avec l'Evêque de Luçon.

Le Cardinal de Retz & les autres Confidens du Duc de Luynes lui repréſenterent qu'il étoit de ſon intérêt de ne pas accabler la Reine-mere, parce que le Prince de Condé pourroit s'emparer de toute l'autorité lorſqu'elle ſeroit hors d'état de la lui diſputer. *Vous vous accommoderez infiniment mieux avec Marie*, lui diſoit-on, *en gagnant Richelieu, qui peut tout auprès d'elle, & qui ſçaura bien l'empêcher de vous être contraire* (*a*).

Le Favori ne paroiſſoit pas éloigné de négocier avec l'Evêque de Luçon, & de lui renouveller ſes promeſſes pour un Chapeau, afin de l'engager à ſeconder ſes vues. Il n'étoit retenu que par la crainte que ce Prélat devenu

---

ſer la révolte dès ſa naiſſance, & donner un détail de l'expédition de S. M. Voyez les Lettres de Nicolas Paſquier, L. 8. pag. 755.

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 129. & ſuiv.

1610. Cardinal ne parvint à la place de premier Miniſtre, & ne lui enlevât tout ſon crédit; mais on le raſſura, en lui diſant qu'il ſeroit toujours en état de reculer tant qu'il jugeroit à propos la promotion de Richelieu au Cardinalat; il ſe détermina donc à lier une nouvelle intrigue avec ce Prélat; il y trouva d'autant plus de facilité, ſi l'on en croit l'Abbé de St. Germain & l'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon, que les ſuccès du Roi en Normandie faiſoient appréhender à l'Evêque de Luçon que Marie n'allât ſe jetter entre les bras des Ducs d'Epernon & de Mayenne. En effet ils étoient les ſeuls qui puſſent lui fournir des ſecours capables de balancer les forces de Louis. Richelieu avoit lieu de préſumer que ces Seigneurs, pour prix des ſervices qu'ils rendroient à la Reine-mere, exigeroient d'elle qu'elle les laiſsât maîtres des conditions de la paix, & qu'on ne pensât guères à ſtipuler un Chapeau pour lui. L'offre que lui fit alors le Duc de Luynes ne pouvoit donc manquer de le diſpoſer à remplir les intentions du Favori. Il ſe félicitoit même d'avoir amené ce Duc au point de rechercher ſa médiation en inſinuant à Marie de prendre les armes, tandis qu'il n'avoit paru lui

conſeiller que les voyes de la douceur. Satisfait d'être parvenu à ſon but, il n'héſita pas à promettre au Duc de Luynes de lui livrer la Reine-mere dès que le Roi ſeroit au Pont de Cé (*a*). 1620.

Marie, effrayée des progrès de ſon Fils, crut devoir faire un dernier effort pour les arrêter. Elle ſe met donc à la tête de ſix mille hommes d'Infanterie, & de douze cens de Cavalerie, marche vers la Flêche, prend cette Ville & va juſqu'au Mans; mais l'arrivée des Troupes du Roi, qui s'avançoit avec une Armée renforcée de huit mille hommes d'Infanterie & de ſept cent de Cavalerie, que lui avoit amené Baſſompierre, l'obligea de ſe retirer promptement à Angers.

La Reine ſe met à la tête de ſes Troupes & prend la Flèche.

Le Duc de Luynes, raſſuré par cette fuite, & encore davantage par ſes intelligences avec l'Evêque de Luçon, qui lui promettoit que Marie ſeroit bientôt en ſon pouvoir, conſeilla au Roi d'agir en Maître. Pour cet effet il l'engagea à donner une Déclaration ſur la guerre civile allumée ſous le nom de la Reine-mere.

Déclaration du Roi contre les Seigneurs qui avoient embraſſé le parti de la Reine-mere.

(*a*) Voyez les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 674. & la Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. pag. 230.

1620. On avoit eu ſoin d'y ménager beaucoup cette Princeſſe, & de rejetter le crime de la révolte ſur ſes Confidens. Tous les Partiſans de Marie y étoient déclarés criminels de Leze-Majeſté, à moins que dans un mois, ils ne rentraſſent dans l'obéiſſance (*a*).

On crut inutile d'envoyer des Troupes contre le Duc de Longueville, incapable alors de nuire aux opérations de S. M. Ce fut ſans doute cette impuiſſance qui le détermina a écrire à Louis une lettre très-ſoumiſe, par laquelle il lui promettoit de ne rien entreprendre contre ſon ſervice.

Le Roi arriva le 30 Juillet au Mans. L'Archévêque de Sens, le Duc de Bellegarde & le Pere de Bérulle vinrent l'y trouver. Ils lui dirent de la part de la Reine-mere qu'elle étoit très-diſpoſée à conclure la paix, mais qu'elle demandoit du tems pour y faire conſentir les Seigneurs de ſon parti, & que Louis s'engageât à les comprendre dans le Traité. Ce Prince ré-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 2. pag. 211. & le Merc. Franç. t. 6. ann. 1620. p. 320. On y trouve la Déclaration du Roi datée de Mortaigne du 28 Juillet. Elle fut enrégiſtrée au Parlement le 6 Août.

pondit, *qu'il auroit toujours les bras ouvert pour recevoir ſa mere ; qu'à l'égard des Brouillons, qui l'avoient excitée à prendre les armes, il vouloit, qu'à l'exception du Comte & de la Comteſſe de Soiſſons, ils attendiſſent tout de ſa clémence.* Marie ne voulut pas ſouſcrire à cette condition, & refuſa de ſéparer leurs intérêts des ſiens. Le Roi avoit reçu la veille à Bonnétable un paquet que cette Princeſſe avoit adreſſé au Parlement de Bordeaux. Ce fut Andrault, Conſeiller de cette Cour qui le remit à S. M. (*a*). 1620.

Succès de l'Armée du Roi. Inquiétudes de la Reine-mere.

L'approche de l'Armée Royale alarmoit de plus en plus la Reine-mere. Elle tint conſeil pour délibérer, ſi elle l'attendroit, & ſe défendroit juſqu'à l'arrivée des renforts que le Comte de Soiſſons, & le Duc de Rohan devoient lui amener ; ou ſi elle iroit trouver les Ducs de Mayenne & d'Epernon, qui avoient trente mille hommes ſur pied, en laiſſant le peu de troupes qu'elle avoit alors pour garder Angers, & le Pont de Cé. Un Seigneur de ſon parti s'offrit de reſter dans la premiere de ces Villes, & de la défendre

(*a*) Voyez le Merc. Franç. tom. 6. ann. 1620. pag. 319. & 326. & *le Mémurie recondite*, t. 5. p. 139. & ſuiv.

1620. juſqu'au dernier ſoupir. Mais ce zele apparent ne fut pas de longue durée, car il retira bientôt ſa parole lorſqu'il fut informé que les Habitans attendoient Louis avec impatience.

Richelieu avoit d'abord détourné Marie du projet de paſſer la Loire en lui diſant : *tant que vous demeurerez ici, Madame, vous ſerez l'arbitre de la paix, & de la guerre, mais ſi vous vous jettez entre les bras des Ducs d'Epernon & de Mayenne, ils ſeront maîtres des conditions.* L'adroit Prélat lui avoit allégué ce motif pour l'engager à reſter à Angers, parce qu'il ſentoit bien, que le ſeul moyen de faire conſentir à ſes deſirs une Princeſſe auſſi jalouſe de l'indépendance, étoit d'intéreſſer ſa vanité. La même raiſon fut cauſe qu'il ne la perſuada pas auſſi facilement, lorſqu'il voulut lui repréſenter, que le ſeul parti qu'elle pût prendre, étoit de ſe remettre à la diſcrétion de ſon Fils. Il lui fit vainement obſerver qu'elle devoit peu compter ſur la fidélité des Grands qui s'étoient déclarés pour elle, puiſqu'un de ceux qui lui avoit témoigné le plus d'affection en lui propoſant de ſe ſacrifier pour lui conſerver Angers, avoit changé de deſſein en ſi peu de tems. Il lui ajouta qu'elle ne devoit pas en eſpé-

rer davantage des Parlemens, ceux de Paris, 1620.
& de Bordeaux venant de renvoyer au Roi les Lettres, qu'elle leur avoit adreſſées, ſans les avoir ouvertes. Mais il ſe conſola aiſément de la réſiſtance de cette Princeſſe. Les créatures de ce Prélat ayant le commandement des Troupes, & des Places appartenantes à la Reine-mere il étoit ſûr de la livrer à Louis, dès qu'il s'approcheroit. Dans ce deſſein on n'avoit même pourvu le Pont de Cé d'aucunes munitions de guerre, & il n'y avoit de vivres que pour trois jours.

Quoique l'Armée du Roi fut déjà campée ſous la Flêche, on n'en parloit pas moins d'accommodement. On propoſa à Louis d'aſſiéger Angers. Mais ce Prince inſtruit, dit l'Abbé de S. Germain, des intelligences de ſon Favori avec l'Evêque de Luçon, & certain par conſéquent, que Marie ne lui échapperoit pas, voulut ſe faire honneur d'un ſentiment qui probablement n'étoit pas dans ſon cœur. Il répondit donc que ſon reſpect pour ſa Mere ne lui permettoit pas d'attaquer une Ville qu'elle habitoit (*a*).

(*a*) Voy. les Mém. du Duc de Rohan, t. I. L. I. p. 81. & 82.

1620. Pendant ce tems Baſſompierre, s'étant avancé
Priſe du Pont de Cé. juſqu'au pont de Cé, l'inveſtit. Les Troupes de la Reine-mere défendirent ſi mal cette Ville, qu'elle fut priſe preſqu'auſſi-tôt, qu'attaquée. Celles que cette Princeſſe avoit à Angers ſortirent dans le deſſein d'aller ſecourir le Pont de Cé, mais elles rentrerent ſur le champ, parce qu'on apprit que l'Armée du Roi avoit ordre de les charger. Le Duc de Vendôme ſe retira pendant le combat ainſi que le Duc de Retz. On aſſure que ce qui détermina ce dernier à abandonner Marie, fut l'avis qu'il avoit reçu de la trahiſon de Richelieu; mais il eſt à préſumer que ce fut plutôt le mécontentement qu'il eut de cette Princeſſe. Il l'avoit priée de demander pour lui une augmentation de garniſon pour Belle-Iſle, & pour Machecoul, deux Places qui lui appartenoient. La Reine-mere l'avoit refuſé en lui diſant, qu'il n'étoit plus tems. Elle lui fit obſerver qu'elle riſqueroit de rompre la négociation entamée avec ſon Fils, ſi elle exigeoit de nouvelles graces. Irrité de cette réponſe, il déclara à cette Princeſſe qu'il

Les Lumieres pour l'Hiſt. de France, pag. 675. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 265.

renonçoit pour toujours à elle. En conſéquence il ſortit ſur le champ d'Angers, alla retirer du Pont de Cé douze cens hommes qu'il avoit aménés de Brétagne, & retourna dans cette Province. 1620.

St. Aignan fut le ſeul qui reſta fidele à Marie, mais les Troupes qu'il commandoit ayant pris la fuite, il fut forcé de ſe rendre à un Officier du Corps que commandoit Baſſompierre. On agita dans le Conſeil ſi on ne le livreroit pas à la Juſtice ayant été pris les armes à la main contre Louis, quoique Meſtre-de-Camp de la Cavalerie de S. M. Baſſompierre s'y oppoſa fortement, diſant qu'il étoit ſon priſonnier de guerre, & que ce ſeroit violer le droit des gens. Le Duc de Créqui ſe joignit à lui, & menaça même de ſe retirer ſi on ne lui aſſuroit pas la vie de ce Seigneur. La crainte qu'on eut de le mécontenter ſauva les jours de St. Aignan, dont la revolte ne fut punie que par la perte de ſon Emploi (*a*).

Les Députés que le Roi avoit renvoyés vers

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 69. & ſuiv. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, tom. I. p. 266. & ſuiv.

1620. ſa Mere tarderent quelques jours à retourner auprès de S. M. Le Vaſſor prétend que le Duc de Bellegarde amuſa Marie en lui perſuadant que Louis ne s'approchoit d'Angers que pour la voir. Ce Duc, qui avoit le traité de paix ſigné de la main de la Reine-mere la veille de la priſe du Pont de Cé, ſe plaignit qu'on eût attaqué les Troupes de cette Princeſſe après la concluſion de la paix. Mais ſoit qu'on l'eût trompé, ſoit qu'il fût d'accord avec Louis, le Prince de Condé lui répondit : *Monſieur, c'eſt votre faute, on n'eſt pas obligé de deviner la parole de la Reine.* Le lendemain 8 Août, le Roi entra au Pont de Cé, & y trouva tout auſſi tranquille qu'en pleine paix (*a*).

Marie, conſternée de la déroute de ſes Troupes, & de la priſe du Pont de Cé, ſe répentit mais trop tard, de n'avoir pas accepté les propoſitions des Ducs de Mayenne & d'Epernon; elle ſe détermina à paſſer la Loire à Ancenis, & à aller ſe réfugier auprès de ces Seigneurs, comme étant les ſeuls, dont elle pou-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 2. p. 213. Les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 65. & ſuiv. On y trouve tout le détail de l'attaque du Pont de Cé.

voit attendre du ſecours. Mais l'Evêque de Luçon ayant fait avertir le Duc de Luynes, du deſſein de cette Princeſſe, on envoya auſſi-tôt un corps de Cavalerie pour s'oppoſer à ſa ſuite. Dès qu'elle eut appris qu'on lui avoit fermé tous les paſſages, & qu'elle étoit ſans reſſource, elle ſentit qu'il ne lui reſtoit plus d'autre parti à prendre, que d'accepter les conditions que ſon Fils voudroit bien lui accorder. Richelieu, comme il eſt aiſé de le juger, la confirma dans cette réſolution. Ce Prélat s'étoit conduit avec tant d'habileté dans cette guerre qu'il fut le ſeul qui en tira avantage. Toute la France fut convaincue qu'il avoit ſacrifié la Reine-mere au Duc de Luynes. Il ſe juſtifia enſuite avec adreſſe auprès d'elle de lui avoir conſeillé la paix par la néceſſité où elle étoit de la conclure (*a*). 1620.

Louis renvoya à Marie les drapeaux qu'on avoit pris ſur elle, & les priſonniers qui avoient des Charges dans ſa Maiſon. Baſſompierre aſſure que cette Princeſſe perdit deux cens hommes tant tués que noyés à l'affaire du

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, tom. I. p. 101. & 102. *Le Mémorie recondite*, t. 5. p. 136. & ſuiv. & les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 675.

1620. Pont de Cé, & qu'il y en eut pour le moins autant de priſonniers, tandis que du coté du Roi il n'y eut que quelques Officiers de bleſſés (*a*).

La Reine accepte les conditions de paix que le Roi lui a fait propoſer.

Le 9 Août le Cardinal de Sourdis, l'Evêque de Luçon, le Duc de Bellegarde, l'Archevêque de Sens, le Préſident Jeannin & le Pere de Bérulle vinrent déclarer à Louis de la part de la Reine-mere qu'elle renonçoit à toute faction; acceptoit avec joie la paix que ſon Fils lui propoſoit, & l'aſſuroit, qu'elle n'avoit pris les armes, que dans la crainte d'être opprimée. Ils demanderent enſuite à ce Prince au nom de ſa Mere une amniſtie générale pour tous ceux qui avoient pris ſa défenſe. Ils inſiſterent fort ſur ce point, Marie ne voulant pas conſentir à revenir à la Cour ſi on ne la lui accordoit. Ceſt donc à tort que l'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon rapporte que la Reine-mere *abandonna à la merci du Roi tous ceux qui l'avoient ſervie.* Louis répondit,

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 6. ann. 1620. pag. 319. juſqu'à la p. 339. On y trouve la marche de l'Armée du Roi & de celle de la Reine-mere, le détail de l'affaire du Pont de Cé, & les Articles de Paix.

que les Partiſans de ſa Mere avoient eu des motifs différens de ceux de cette Princeſſe ; qu'il leur pardonnoit cependant à ſa conſidération, pourvu qu'ils poſaſſent les armes huit jours après la publication de la paix (*a*). Mais qu'on ne leur rendroit point leurs Charges, & leurs gouvernemens, dont il avoit déjà diſpoſé. Il promit en même-tems de donner la liberté aux priſonniers, & de payer leur rançon (*b*). 1620.

Ce fut ainſi que par les intrigues ſecrettes du Duc de Luynes & de l'Evêque de Luçon une armée peu conſidérable força Marie à ſubir la loi de ſon Fils, tandis qu'elle avoit trente mille hommes ſur pied à lui oppoſer.

Le Duc d'Epernon fut inſtruit de la réconciliation de la Reine-mere avec le Roi par un exprès que cette Princeſſe lui dépêcha. Il reçut cette nouvelle à St. Claud, frontiere du Limouſin. Il licentia auſſitôt ſes troupes, manda

Le Duc d'Epernon met bas les armes ainſi que le Duc de Mayenne.

(*a*) L'Abbé Ruccellaï, alors confident du Duc de Luynes, lui avoit conſeillé de porter le Roi à la clémence en repréſentant à ce Favori qu'il étoit de ſon intérêt de ſe faire des créatures.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 263. & ſuiv. Les Mém. de Montglat, tom. I. p. 23. & la Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. p. 230.

1620. au Marquis de la Valette d'en faire de même ; & le Courier qui vint de la part de Louis le ſommer de déſarmer, trouva que ce Seigneur avoit déjà prévenu les ordres du Roi.

Le Duc de Mayenne, qui craignoit de ſe trouver à la diſcrétion de Luynes, voulut engager le Duc d'Epernon à ne point mettre bas les armes, ſans avoir aſſuré leur ſort. Mais ce dernier lui fit répondre que ne les ayant priſes que pour ſoutenir les intérêts de Marie il n'avoit plus d'ennemi à combattre, dès que cette Princeſſe étoit ſatisfaite. Le Duc de Mayenne ne ſe ſentant pas aſſez fort pour réſiſter ſeul à ſon Maître ſuivit l'exemple du Duc d'Epernon, & rentra dans ſon devoir (*a*).

La paix que la Reine-mere venoit de conclure confirma le Duc d'Epernon dans les ſoupçons qu'on lui avoit fait naître ſur la colluſion de Richelieu avec le Duc de Luynes. Il ne fut plus ſurpris de l'opiniâtreté avec laquelle ce Prélat s'étoit oppoſé à la réunion des forces de Marie, ſon intérêt étant de la livrer à Luynes, & de la ramener à la Cour. En effet il étoit ſûr d'obtenir pour fruit de ſa trahiſon

(*a*) Voyez la Vie du Duc d'Epernon, t. 3. p. 229. & ſuiv.

le Chapeau de Cardinal, qu'il desiroit avec tant d'ardeur comme le moyen le plus infaillible de parvenir à gouverner la France. Le P. Griffet cherche à justifier l'Evêque de Luçon de cette imputation qu'il taxe de calomnie. Pour le démontrer, il dit que ce Prélat avoit toujours conseillé à la Reine-mere de s'accommoder avec son Fils ; que s'il a eu des intelligences secrettes à ce sujet avec le Duc de Luynes, loin d'avoir pour objet de nuire à cette Princesse, c'étoit pour son avantage, & dans la crainte qu'elle ne fût réduite à sortir du Royaume. La preuve, ajoute-t il, qu'on ne peut pas soupçonner Richelieu d'avoir été l'auteur de la déroute des Troupes de Marie, c'est qu'on pourroit de même accuser les Généraux de cette Princesse de s'être entendus avec Luynes pour la forcer à la paix. Quelques spécieuses que soient les raisons du P. Griffet, comme ce ne sont que des probabilités, elles ne peuvent l'emporter sur le témoignage des Auteurs contemporains, Ennemis à la vérité de l'Evêque de Luçon, mais dont le rapport étoit confirmé par l'opinion publique. 1620.

Le Roi signa le traité avec sa Mere le 10 Louis & Marie signent le

1620. Août, & Créqui le porta le même jour à cette Princeſſe avec une Lettre de S. M. auſſi tendre que reſpectueuſe (*a*).

Traité de Paix.

L'Evêque de Luçon fut porteur de la réponſe de la Reine-mere à Louis. Le Roi parut la recevoir avec plaiſir, comme ce Prélat le manda à cette Princeſſe au ſortir de l'audience de Sa Majeſté. Il lui marque dans ſa Lettre, que *le Roi ira au devant de le pour lui faire voir plus particulièrement le contentement qu'il a de ſa venue ; que la Reine en a fait paroître avoir une aiſe extraordinaire. M. de Luynes*, continua-t-il, *m'a auſſi aſſuré ne deſirer aucune choſe plus paſſionnément que de ſervir Votre Majeſté ; de ſorte qu'il ſemble que toutes choſes conſpirent pour lui donner la ſatisfaction qu'elle peut ſouhaiter de ſon voyage.* Il lui ajoute qu'il eſt à propos qu'elle monte dans le caroſſe de Louis à Châtelleraut, ſçachant *que ce Prince en aura un contentement particulier* (*b*).

Deux jours après la ratification du Traité,

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 263. & ſuiv.

(*b*) La Minute originale de la Lettre de l'Evêque de Luçon à Marie eſt dans les Manuſcrits de Godefroi.

le

le Roi envoya Modène à Angers pour prévenir la Reine-mere qu'il étoit parti du Pont de Cé, pour aller à Briſſac où il eſpéroit qu'elle voudroit bien venir le trouver ; Modène dit en même-tems à cette Princeſſe que s'il lui reſtoit quelques défiances ſur la ſincérité des promeſſes qu'on lui avoit faites, S. M. enverroit le Duc d'Anjou & le Prince de Condé en ôtage auprès d'elle ; mais Marie l'aſſura qu'aucun ſoupçon ne troubloit la joie qu'elle avoit de ſa réconciliation avec ſon Fils ; qu'elle ne demandoit d'autre garant que ſa parole, & qu'elle iroit le voir le lendemain à Briſſac avec le plus grand plaiſir. 1620

Le Duc de Praſlin ſe rendit au Pont de Cé, en fit ſortir les Troupes de Louis, & entrer à leur place celles de la Reine-mere.

Le Duc de Luxembourg (*a*) fut à ſa rencontre entre Briſſac & le Pont de Cé. Le Roi, accompagné du Duc d'Anjou, du Prince de Entrevue du Roi & de ſa Mere.

(*a*) C'étoit M. de Brantes qui avoit pris ce nom depuis ſon mariage avec l'héritiere de cette Maiſon. Le Roi, en faveur de cette alliance, lui avoit accordé des Lettres de Duché-Pairie ; leſquelles ne furent cependant enrégiſtrées au Parlement que le 8 Février de l'année ſuivante. Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 82.

1620. Condé & de plus de deux cens Seigneurs à cheval, alla au-devant de ſa Mere juſqu'à trois quarts de lieues de Briſſac. Marie avoit avec elle un grand nombre de Dames, & trois cens Gentilshommes. Dès que Louis eut apperçu la voiture de cette Princeſſe, il mit pied à terre. Marie de ſon côté ſortit de ſa litiere; mais elle eut beaucoup de peine à approcher de ſon Fils par l'affluence du monde qui les environnoit. Auſſi-tôt qu'elle eut pu le joindre, elle l'embraſſa avec tendreſſe. Cette entrevue fit verſer beaucoup de larmes à Leurs Majeſtés, mais ſur-tout à la Reine. *Je vous tiens maintenant*, lui dit le Roi en ſouriant, *& vous ne m'échapperez plus.* Cette Princeſſe lui répondit: *vous n'aurez pas grand peine puiſque mon deſſein eſt conforme à votre deſir. Je ſuis bien réſolue de ne vous plus quitter; car je me flatte que je ſerai traitée & conſidérée comme une Mere doit l'être par un Fils tel que vous.* Louis préſenta à Marie le Duc d'Anjou, le Prince de Condé & le Duc de Luynes; elle fit beaucoup de careſſes à ſon Fils, & un accueil plein de bonté à M. le Prince & au Favori. Elle monta enſuite dans le caroſſe du Roi, qui la conduiſit au Château de Briſſac. Dès qu'ils furent arrivés, ils s'enfermerent avec le Prince de Condé, & paſſerent

plus de deux heures enſemble. Louis confirma à ſa Mere les engagemens qu'il avoit pris avec elle relativement à ceux qui s'étoient armés pour ſa défenſe. Cette Princeſſe lui réitéra à ſon tour, la promeſſe de ne plus ſe ſéparer de lui à l'avenir. En conſéquence le Roi donna, comme il en étoit convenu par le Traité d'Angoulême, *la Déclaration d'innocence* pour la Reine-mere & pour tous ceux qui avoient ſuivi ſon parti. Elle fut rendue à Briſſac le 16 Août, & enrégiſtrée au Parlement le 27 du même mois. 1620.

Deux jours après que Marie fut à Briſſac, elle reçut une Lettre du Duc d'Epernon, par laquelle ce Seigneur la félicitoit ſur ſa réconciliation avec le Roi, il la ſupplioit en même-tems de détruire dans l'eſprit de Sa Majeſté les ſoupçons qu'on lui avoit fait naître ſur la pureté de ſes intentions, & de l'aſſurer de ſa fidélité. Cette Lettre étoit datée d'Angoulême du 12 Août.

Louis & la Reine-mere reſterent trois jours au Château de Briſſac. Ce fut pendant ce ſéjour (ſi l'on en croit l'Abbé de St. Germain) que le Roi, qui alors paroiſſoit plein d'affection pour cette Princeſſe, l'inſtruiſit de l'intelli-

1620. gence ſecrette que l'Evêque de Luçon avoit entretenue avec le Duc de Luynes. Il lui prouva *que ce Prélat avoit traité quelques jours devant la déroute du Pont de Cé, & promis de faire en ſorte qu'on rencontreroit les choſes dans l'heureuſe confuſion qui étoit arrivée* (*a*).

On ne peut guères révoquer ce fait en doute puiſqu'il ſe trouve dans une Remontrance de l'Abbé de St. Germain adreſſée à Louis au commencement de ſon Ouvrage. Il ne paroît pas vraiſemblable que cet Abbé eut oſé le lui rappeller, s'il n'eût pas été certain; mais en même-tems on ne peut trop s'étonner que Marie ait pu conſerver de l'affection & de la confiance pour un homme dont le Roi lui avoit démontré la perfidie. Il eſt donc probable que ſi Louis eut l'imprudence de faire cet aveu à ſa Mere, Richelieu eut aſſez d'adreſſe pour perſuader à cette Princeſſe qu'il ne l'avoit trahie en apparence que

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 210. & 211. Les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 82. & 83. Le *Mémorie recondite*, tom. 5. p. 140. & 141. La Défenſe de la Reine-mere, pag. 31. & le Merc. Franç. ann. 1620. t. 6. p. 339. & ſuiv. On y trouve la Déclaration du Roi pag. 341. & la Lettre du Duc d'Epernon à la Reine-mere p. 342.

pour la mieux ſervir. Il la convainquit ſans doute qu'il lui avoit donné dans cette occaſion la plus grande preuve de ſa fidélité & de ſon attachement, puiſqu'il avoit riſqué la perte de ſes bonnes graces, & même de ſon eſtime pour terminer une guerre dont elle eut été infailliblement la victime. 1622.

Le Roi partit de Briſſac le 17 Août, & la Reine-mere alla à Chinon. Luynes avoit conſeillé à Louis d'employer le reſte de l'année à parcourir la Guyenne, & le Béarn pour y rétablir la paix que les Huguenots cherchoient à troubler. Comme ce Prince étoit à Poitiers avec la Reine ſa Femme qui s'y étoit rendue, il apprit que Marie étoit en chemin pour venir le joindre. Cette nouvelle donnant quelque inquiétude, Baſſompierre dit à S. M. : *Sur ma vie c'eſt un artifice des Partiſans de la Reine-mere pour empêcher votre voyage en Guyenne.* Cette idée frappa ſi fort le Roi que le Duc de Luynes ne l'engagea qu'avec peine à attendre Marie. Anne d'Autriche fut au-devant de ſa Belle-mere juſqu'à une lieue de Poitiers. Louis alla chez elle, dès qu'elle fut arrivée, & lui céda ſon appartement. Marie témoigna le plus grand intérêt pour le Duc de

Marie va trouver le Roi à Poitiers.

1620. Luynes qui étoit alors malade, le viſita, reſta même aſſez long-tems avec lui, & lui réitéra les aſſurances de ſa bienveillance & de ſon amitié.

Le Duc de Mayenne y arrive deux jours après.

Le Duc de Mayenne, que le Roi ſe propoſoit de punir, prévint les effets de la colere de ce Prince en venant implorer ſa clémence à Poitiers. Il ſe préſenta devant Louis ſans lui en avoir fait demander la permiſſion. Le Roi le reçut avec froideur, & lui dit cependant, *qu'il oublieroit le paſſé, pourvu qu'il lui fût plus fidele à l'avenir.* Il le mena enſuite chez ſa Mere, & parut lui avoir pardonné ſincérement.

Le 9 Septembre, Louis fit ſes adieux aux deux Reines, & partit pour Bordeaux. Marie prit le chemin de Fontainebleau, & Anne d'Autriche celui de Paris (*a*).

Le Duc d'Epernon va joindre le Roi à Chizay.

Le caractère fier & hautain du Duc d'Epernon ne lui permit pas de ſuivre l'exemple de Mayenne. Il ſe contenta de venir trouver le Roi à Chizay ſur les limites de ſon Gouvernement. Il ſe mit néanmoins à genoux en l'a-

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 5. p. 149. Les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 83. 95. & 96. & le Merc. Franç. tom. 6. ann. 1620. p. 344. & 345.

bordant & lui dit, « qu'il n'avoit pas cru lui 1620.
» manquer en ſervant la Reine-mere, mais que
» puiſqu'il avoit été aſſez malheureux pour
» encourir la diſgrace de Sa Majeſté en don-
» nant des ſecours à cette Princeſſe, il lui en
» demandoit pardon; il lui promit enſuite que
» ſous quelque prétexte que ce fût, il ne com-
» mettroit plus la même faute ». Louis le releva auſſi-tôt, & lui dit, en l'embraſſant: *Je m'aſſure que vous me tiendrez parole.* Le Duc d'Epernon accompagna enſuite le Roi à St. Jean d'Angely, où il donna ſes ordres en qualité de Gouverneur (*a*).

Le Roi revient à Paris.

Louis, ayant terminé les affaires qui l'avoient appellé en Guyenne & dans le Béarn, revint à Paris, où il arriva le 7 Novembre. Il y trouva Marie de Médicis trop ſatisfaite de ſa réconciliation avec lui pour avoir lieu de craindre qu'elle penſât à s'éloigner de la Cour, & à exciter déſormais de nouveaux troubles.

L'Evêque de Luçon cherche à lier Marie avec le Duc de Luynes.

L'Evêque de Luçon, qui avoit acquis plus d'empire que jamais ſur l'eſprit de la Reine-mere, ſentoit bien qu'il ne pourroit tirer au-

(*a*) Voyez la Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. p. 238. & ſuiv. & les Mém. de Brienne, t. I. p. 103.

1620. cun avantage de la paix qu'il avoit ménagée, tant que cette Princeſſe ne recouvreroit pas ſon ancienne autorité. Pour ne pas perdre le fruit de ſes intrigues, il chercha à la lier étroitement avec le Duc de Luynes en lui parlant en faveur de ce Duc. D'un autre côté il ne ceſſoit de repréſenter à ce Seigneur qu'il étoit de ſon intérêt de donner du crédit à Marie, afin de s'en faire un appui contre la jalouſie des Grands, & que c'étoit même le ſeul moyen de conſerver ſa puiſſance. Le Favori deſiroit ſans doute vivre en bonne intelligence avec la Reine-mere, mais il ne vouloit pas partager ſon pouvoir, & malgré les conſeils de Richelieu, il étoit bien déterminé à ne pas ſouffrir que le Roi rendît ſa confiance à ſa Mere, & encore moins les rênes du Gouvernement. La crainte que l'Evêque de Luçon ne gouvernât ſous le nom de Marie, eut ſans doute beaucoup de part à la réſolution qu'il prit d'empêcher que cette Princeſſe n'eut entrée dans les Conſeils.

Richelieu, pour cimenter ſon union feinte, ou véritable avec le Duc de Luynes, lui offrit Mademoiſelle de Pontcourlay ſa Niéce pour le Marquis de Combalet, Neveu de ce Duc. La

Reine-mere, qui deſiroit ardemment cette alliance, eſpérant qu'elle ſeroit auſſi utile au Prélat qu'à elle-même, donna en dot à Mademoiſelle de Pont Courlay deux cens mille francs, & pour trente-ſix mille livres de pierreries (*a*). 1621

L'intelligence qui ſembloit régner entre Marie & le Duc de Luynes donnoit à cette Princeſſe lieu d'eſpérer qu'elle recouvreroit bientôt ſon ancienne puiſſance, ſeul objet de ſes deſirs; mais elle fut trompée dans ſon attente, & tant que ce Duc vécut, il ne ſe départit point de la réſolution qu'il avoit priſe de l'empêcher d'être admiſe au Conſeil. La Reine-mere fut néanmoins quelque tems la dupe du zele & de l'affection ſimulés que lui témoignoit le Favori. En effet le Pape ayant annoncé une promotion de dix Cardinaux, le Duc de Luynes ſe joignit à elle afin d'obtenir du Souverain Pontife un Chapeau pour l'Evêque de Luçon. Ce Prélat avoit écrit à Sa Sainteté au nom de Marie pour en ſolliciter un en faveur

La Reine-mere ſollicite un Chapeau pour l'Evêque de Luçon.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 273. & 274. Les Mém. de Montglat, t. I. p. 23. & *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 140.

1621. de l'Archevêque de Toulouſe. Il diſoit hautement qu'il le verroit ſans jalouſie revêtu de la Pourpre avant lui. Cette modeſtie apparente lui fit même beaucoup d'honneur parmi les Courtiſans ; mais Richelieu ſçavoit bien que ce déſintéreſſement prétendu ne ſerviroit qu'à augmenter le deſir qu'avoit la Reine-mere de l'élever au Cardinalat. Le ſeul obſtacle qui s'y oppoſoit étoit la difficulté d'engager Grégoire XV à accorder deux Chapeaux à la fois. Le Marquis de Cœuvres pour lors Ambaſſadeur à Rome lui repréſenta de la part de Marie que ſa demande étoit fondée ſur ce que le prédéceſſeur de Sa Sainteté en ayant donné un extraordinaire au Roi d'Eſpagne, elle étoit en droit d'eſpérer la même grace. Cette Princeſſe, non contente des inſtances qu'elle faiſoit faire au Saint Pere par l'Ambaſſadeur de France, lui écrivit elle-même pour le ſupplier de la ſatisfaire. Elle ne ceſſoit d'ailleurs d'entretenir le Nonce, toutes les fois qu'elle le voyoit, de l'envie qu'elle avoit que le Pape fût favorable à ſes deſirs. Le Duc de Luynes parut prendre beaucoup d'intérêt à cette affaire. Il manda au Marquis de Cœuvres que les ſoins que Richelieu avoit pris pour réconcilier la Reine-

mere avec le Roi, & l'alliance qu'il venoit de contracter avec ce Prélat l'engageoient à lui recommander de mettre tout en uſage pour le faire nommer Cardinal. Il le chargea même d'empêcher que l'Archevêque de Toulouſe ne fût préféré à l'Evêque de Luçon. 1621.

Marie, apprenant que Grégoire XV alloit remplir inceſſamment les dix places vacantes dans le Sacré College, fit partir un Courier exprès pour Rome. La crainte qu'il n'arrivât trop tard fit qu'elle n'attendit pas que le Nonce lui remît une Lettre de recommandation pour le Cardinal Neveu en faveur de Richelieu, quoiqu'elle la lui eût demandée peu de jours auparavant avec beaucoup de vivacité. Le Pape s'excuſoit de ne pas ſe prêter aux vœux de la Reine-mere, ſur ce que la promotion n'étoit pas aſſez nombreuſe pour qu'il pût donner deux Chapeaux à la France. Le Marquis de Cœuvres, preſſé par Marie & par le Duc de Luynes, menaça Sa Sainteté de la colere du Roi ſi elle refuſoit d'y comprendre l'Evêque de Luçon. Grégoire XV, étonné de la chaleur avec laquelle ce Miniſtre inſiſtoit, lui en demanda la raiſon. Le Marquis de Cœuvres lui montra les Lettres du Duc de Luynes; mais

Elle ne peut l'obtenir.

1621. le Pape lui en fit voir auſſi-tôt une de la propre main de Louis, par laquelle ce Prince le prioit de n'avoir aucun égard aux inſtances qu'on lui feroit pour accorder un Chapeau à Richelieu. L'Ambaſſadeur, auſſi mécontent que ſurpris, ſe plaignit amérement de ce manque de confiance de la part de la Cour, & ceſſa d'importuner le Souverain Pontife pour une grace qui n'étoit deſirée que par la Reine-mere, laquelle pour lors avoit peu de credit (*a*).

Il eſt évident que c'étoit l'opinion que le Duc de Luynes & les Miniſtres avoient donnée à Louis du caractere artificieux de l'Evêque de Luçon qui l'avoit déterminé à écrire au Pape pour reculer la nomination de Richelieu au Cardinalat, malgré la promeſſe qu'il avoit faite à ſa Mere de la ſolliciter. L'uſage qu'ils avoient fait de ſon adreſſe le leur rendoit redoutable, & ils craignoient l'élévation d'un homme qui ſçauroit employer pour les ſubjuguer les mêmes reſſorts qu'il avoit mis en pratique pour ſeconder leurs vues.

Le Cardinal de Guiſe, les Ducs de Mayenne

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 111. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 475. & 476.

& d'Epernon ne pouvoient pardonner à Marie 1621
de les avoir engagés à ſe ſoulever contre leur Maître pour n'en retirer aucun avantage ; & qu'une guerre civile entre Louis & ſa Mere n'aboutit qu'à demander un Chapeau pour l'Evêque de Luçon ; mais le Duc de Luynes, ſans chercher à leur plaire, leur ſauva cette humiliation.

Grégoire XV ſe prêta d'autant plus volontiers à refuſer la Reine-mere & Richelieu, qu'il ſe rappella la ſupercherie dont il avoit uſé auprès de Paul V, lorſqu'il alla à Rome pour ſe faire ſacrer Evêque (*a*). Le portrait d'ailleurs qu'on lui avoit fait de ce Prélat ne démentoit point l'idée qu'il s'en étoit formée d'après un trait ſi propre à le peindre (*b*). Il ſe contenta donc de comprendre l'Archevêque de Toulouſe dans la promotion des Cardinaux qui fut faite le 11 Janvier de cette année.

(*a*) L'Evêque de Luçon avoit envoyé à Rome l'Abbé Bouthillier, Prieur de la Cochere, ſon Confident, pour ſolliciter ſecrettement le Pape en ſa faveur. Il y paſſa deux ans.

(*b*) Voyez la Défenſe de la Reine-mere, p. 31. & 676. & *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 169. & ſuiv.

1621. Le voyage du Roi en Béarn avoit excité beaucoup de mouvemens parmi les Huguenots. Ils s'étoient ſoulevés, & S. M. fut obligée de marcher contre eux. Avant que de partir Louis donna au Duc de Luynes la Charge de Connétable, dans laquelle ce Seigneur fut reçu le 2 Avril. Le Roi ſe mit en marche le 29 du même mois pour aller châtier les Rebelles. Pendant qu'il faiſoit le ſiége de Clérac, du Vair mourut. Louis remit les ſceaux au Connétable de Luynes, qui ne prit pas cependant la qualité de *Garde des Sceaux*, mais celle de *Tenant la Garde des Sceaux du Roi* (*a*). Cette nouvelle Charge augmentoit encore la puiſſance de Luynes. Il ne voyoit plus que le Roi au-deſſus de lui ; mais ce Favori arrivé au comble des honneurs n'en devoit pas jouir long-tems.

Le Roi donne l'épée de Connétable au Duc de Luynes, & part enſuite pour aller réduire les Huguenots.

Les deux Reines avoient ſuivi Louis, Marie reſta au Château de Matha juſqu'à la fin du ſiége de St. Jean d'Angely. Cette Princeſſe, mécontente du Connétable, parce qu'elle ne doutoit pas qu'il ne fût l'Auteur du refus que

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I, pag. 276, 283. & 298.

le Pape lui avoit fait du Chapeau pour l'Evêque de Luçon, cherchoit à animer contre lui tous les Courtiſans. Ce fut dant le deſſein de lui ſuſciter des ennemis qu'elle revint à Tours, tandis que le Roi alla ſoumettre Montauban. 1621.

Pendant que Louis aſſiégeoit Monheur, le Connétable de Luynes tomba malade d'une fiévre pourprée, & mourut à Longuetille le 15 Décembre (*a*). Les faveurs en tout genre dont le Roi l'avoit comblé devoient faire croire que ſa mort pénétreroit ce Prince de la plus vive affliction; mais il n'en marqua aucune. A peine l'eut-il fait Connétable qu'il s'en repentit. Il avoit conçu de la jalouſie contre lui, & le regardoit comme un Rival de ſa gloire. Il ſe plaignoit ſouvent à Baſſompierre de la hauteur de ce Duc, & l'appelloit *le Roi Luynes*. Cette mort délivra donc Louis d'un Confident qui lui étoit devenu odieux & Marie d'un dangereux adverſaire (*b*). Mort du Duc de Luynes.

Le Roi écrivit cependant à la Reine-mere,

(*a*) Voyez le Merc. Franç. tom. 7. p. 543.

(*b*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 2. p. 254. & ſuiv. & 267.

1621. qui pour lors étoit retournée à Paris, pour lui annoncer que le Duc de Luynes venoit de lui être enlevé. Il lui en témoignoit la plus grande douleur ; mais il eſt aiſé de juger par ce que je viens de rapporter, qu'elle n'étoit pas ſincere (*a*). Marie lui répondit par une Lettre datée du 24 Décembre, qu'elle voyoit par les regrets que lui cauſoit la perte de ceux qu'il aimoit, combien il conſerveroit d'affection pour elle. Elle lui en avoit adreſſé une deux jours auparavant pour l'engager à gouverner ſon Etat par lui-même. Louis en reçut de cette Princeſſe une troiſième datée du 27 du même mois ſur la priſe de Monheur : *Je vous en félicite d'autant plus*, lui diſoit-elle, *que vous en avez eu tout l'honneur* (*b*).

On avoit propoſé à la Reine-mere de la délivrer du Connétable par une mort violente. On lui repréſentoit qu'il en avoit donné l'exemple à l'égard du Maréchal d'Ancre, & qu'à

(*a*) Voyez la Lettre de ce Prince à ſa Mere dans l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, copiée ſur les Manuſcrits de M. Tronſon, Secrétaire du Cabinet. Ce Manuſcrit eſt à la Bibliothéque de St. Sulpice.

(*b*) Ces trois Lettres ſont dans les Manuſcrits de Béthune, n°. 9770.

l'exception

l'exception des amis du Duc de Luynes, perſonne ne blâmeroit une vengeance auſſi juſte; mais elle rejetta cette propoſition avec horreur. L'Evêque de Luçon contribua encore à la détourner de ſuivre ces conſeils odieux, en lui faiſant enviſager les ſuites funeſtes qu'ils pourroient avoir pour elles. Cette oppoſition le fit même regarder comme Partiſan ſecret du Connétable. On ſoupçonna cependant que le Favori avoit été empoiſonné; mais ce fait n'a nulle vraiſemblance. 1621.

Le Prince de Condé ne douta pas que Marie ne profitât de la mort du Duc de Luynes pour regagner la confiance du Roi, & devenir une ſeconde fois Maîtreſſe du Royaume. Pour le prévenir, il chercha à engager Louis à ne pas retourner à Paris. Trois raiſons, dit Baſſompierre, le lui faiſoient deſirer : *Son affection pour la Religion Catholique; l'eſpérance de gouverner plus ſûrement le Roi en tems de guerre, & d'éloigner ce Prince de ſa Mere, du Chancelier & des vieux Miniſtres qu'il ne pouvoit ſouffrir;* mais cette tentative fut ſans ſuccès, Baſſompierre & d'autres Seigneurs ayant repréſenté à Sa Majeſté que la ſaiſon étoit trop avancée. Louis revint donc à Paris, & laiſſa le comman-

1614. dement de ſes Troupes dans la haute & dans la baſſe Guyenne au Maréchal de Thémines & au Duc d'Elbœuf.

Le Roi revient à Paris. Dès que Marie eut été inſtruite du retour du Roi, elle envoya Richelieu au devant de lui à Orléans pour le complimenter. L'habile Prélat ſaiſit cette occaſion pour exhorter Louis à prendre en main les rênes de ſon Etat, ainſi que la Reine-mere le lui avoit conſeillé par ſa Lettre du 22 Décembre. Il l'aſſura en même-tems, que loin de vouloir partager avec lui l'autorité ſouveraine, Marie ſeroit la premiere à donner l'exemple de la ſoumiſſion qu'on doit à ſon Maître. L'Evêque de Luçon avoit le plus grand intérêt de déterminer le Roi à ce parti. Il ſentoit bien que dans ce cas la Reine-mere auroit bientôt toute la puiſſance, & qu'il gouverneroit ſous le nom de cette Princeſſe. Richelieu dit enſuite à Louis de la part de Marie que ſi les dépenſes occaſionnées par la guerre avoient épuiſé ſes finances, elle offroit de lui remettre les Gouvernemens d'Angers, de Chinon & du Pont de Cé, ne voulant que ſon affection pour garant du Traité qu'il avoit fait avec elle.

Le Roi parut très-touché de ces offres.

Richelieu, en ayant inſtruit Marie, cette Princeſſe dit publiquement qu'elle n'avoit plus rien à deſirer, qu'aucune raiſon à l'avenir ne ſeroit capable de la ſéparer de ſon Fils, & qu'elle ſeroit à lui ſans réſerve. Louis donna en effet tant de témoignages d'attachement à ſa Mere que le Prince de Condé, malgré ſon éloignement pour les Miniſtres, ſe lia avec eux pour empêcher cette Princeſſe de rentrer dans le Conſeil. Ils la craignoient d'autant plus qu'ils ſçavoient que ſon intention étoit d'y introduire l'Evêque de Luçon, plus redoutable pour eux que la Reine-mere (*a*). 1622.

Dès que le Connétable de Luynes fut mort, Marie fit de nouvelles tentatives pour être admiſe au Conſeil, dont le Favori l'avoit toujours écartée. Les Miniſtres s'y oppoſoient de tout leur pouvoir. Richelieu, ſe doutant bien qu'ils ne s'obſtinoient à l'en éloigner que par la crainte qu'elle ne demandât pour lui la même grace, leur repréſenta qu'il n'avoit point l'intention qu'ils lui ſuppoſoient, & que

La Reine rentre dans le Conſeil.

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 2. p. 275. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 220, 320. & ſuiv.

1622. les intérêts de la Reine-mere à cet égard étoient abſolument indépendans des ſiens ; mais ſes proteſtations furent vaines. Les Miniſtres n'en furent pas la dupe. Ils connoiſſoient trop le génie ambitieux de ce Prélat, & prévoyoient bien que s'il parvenoit à être initié dans les affaires, il ne voudroit ſouffrir *ni ſupérieur, ni compagnon.*

Le Roi appréhendoit que ſa complaiſance à recevoir ſa Mere dans le Conſeil n'emportât l'obligation de lui rendre ſon ancienne puiſſance. Il étoit devenu trop jaloux de ſon autorité pour vouloir la partager. Richelieu, voyant qu'il tentoit inutilement de gagner les Miniſtres, conſeilla à Marie de s'adreſſer directement à Louis. Elle ſuivit cet avis, & dès le premier entretien qu'elle eut avec le Roi ſur cet objet, elle obtint ce qu'elle ſouhaitoit ; mais elle ne parla pas de l'Evêque de Luçon, comme elle en étoit convenu avec ce Prélat. Ce fut Puiſieux & quelques autres Miniſtres qui décidérent Louis à ſe prêter aux deſirs de ſa Mere. Ils avoient fait réflexion qu'il étoit avantageux pour eux d'oppoſer cette Princeſſe au deſpotiſme que le Prince de Condé vouloit

s'arroger. Sa Majeſté dit ſeulement à la Reine-mere, qu'il ne conſentoit à l'admettre dans le Conſeil, qu'à condition qu'elle ne demanderoit la même faveur pour aucune autre perſonne. 1622.

Marie ſe conduiſit d'abord avec autant de prudence que de retenue. Elle ne paroiſſoit occupée que du bien de l'Etat, & du deſir de ſe conformer aux volontés du Roi, dont elle étudioit avec ſoin les inclinations. Elle montroit tant de modération, que le Prince de Condé, qui s'étoit le plus oppoſé à l'entrée de la Reine-mere au Conſeil, en témoigna ſon étonnement & dit, qu'elle ſembloit y avoir été appellée, moins pour opiner, que pour écouter les déliberations (*a*) [6].

Le Roi ſe détermine à continuer la guerre contre les Huguenots.

Cependant la guerre contre les Huguenots continuoit toujours par l'avis du Prince de Condé. Il n'avoit point changé de ſentiment ſur cet objet, parce que ſes motifs étoient les mêmes. Marie, le Chancelier, le Préſident Jeannin, Baſſompierre & pluſieurs autres Sei-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 331. *Le Mémorie recondite*, t. 5. p. 405. Et les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 677.

1622. gneurs vouloient en détourner Louis, mais ils ne purent le perſuader (*a*).

Il parut alors dans le Public un Mémoire ſous le titre de diſcours adreſſé à la Reine-mere, qu'on ſçavoit inclinée à la paix. Il avoit pour objet d'engager cette Princeſſe à employer ſa médiation auprès du Roi en faveur des Réformés. Quelques Fanatiques firent une Réponſe à ce diſcours pour en empêcher les bons effets (*b*).

Louis, ayant perſiſté dans la réſolution de ſoumettre les Religionnaires par la voie des armes, ſe détermina à aller en Guyenne & en Languedoc au commencement du Printems. Marie ne vouloit pas ſe ſéparer de ſon Fils dans la crainte, que le Prince de Condé, & les Miniſtres ne priſſent trop d'empire ſur l'eſprit de ce Prince pendant qu'il ſeroit éloigné d'elle. Ces derniers lui repréſenterent vainement les fatigues d'une marche auſſi longue & auſſi pé-

(*a*) Voyez le Diſcours que le Préſident Jeannin fit au Roi à cette occaſion dans ſes *Œuvres mêlées.*

(*b*) Voyez le premier Diſcours en entier, & l'Extrait du ſecond dans le Merc. Franç. t. 8. ann. 1622. p. 521. juſqu'à la pag. 530. Ils parurent au mois de Février de cette année.

nible. Elle connoiſſoit trop d'où partoit l'intérêt qu'ils feignoient de prendre à ſa ſanté pour ſe rendre à leurs ſollicitations. Quand ils virent qu'ils ne pouvoient la diſſuader, ils dirent au Roi qu'il étoit néceſſaire que la Reine-mere reſtât à Paris pour maintenir la tranquillité dans la Capitale pendant l'abſence de S. M. On propoſa même de lui donner le Commandement de l'armée que Louis laiſſoit en-deçà de la Loire ; mais elle inſiſta avec tant d'opiniâtreté à vouloir ſuivre ſon Fils, que ce Prince ne put la refuſer. On agita alors ſi le Duc d'Anjou ſeroit du voyage ; mais Marie s'y oppoſa, ne voulant pas, diſoit-elle, que ſes deux Enfans fuſſent expoſés à l'animoſité des Religionnaires, & il fut décidé qu'elle iroit ſeule avec le Roi. 1622.

Cette Princeſſe, qui avoit pris beaucoup d'affection pour Marillac [7], fit les plus vives inſtances auprès de Louis pour qu'il lui donnât de l'emploi dans l'armée, & l'obtint.

La Reine-mere partit avec Louis le 21 Mars, & alla faire ſes Pâques avec Sa Majeſté à Orléans. Elle comptoit le ſuivre juſqu'en Guyenne, mais étant tombée malade à Nantes, elle fut obligée d'y reſter, & le Roi pour- La Reine-mere part avec le Roi.

1622. ſuivit ſon chemin (*a*). Lorſque cette Princeſſe fut rétablie, elle alla prendre les Eaux de Pougues. Elle ſe conſola ſans peine de ce contretems, parce que le Prince de Condé ne lui donnoit plus alors autant d'inquiétude.

L'Evêque de Luçon avoit accompagné Marie en qualité de Sur-Intendant de ſa Maiſon. Il y avoit long-tems, comme on l'a vu, qu'elle ſollicitoit pour lui le Chapeau de Cardinal. Louis, preſſé par ſa Mere, chargea le Commandeur de Sillery, Ambaſſadeur à Rome à la place du Marquis de Cœuvres, qu'il avoit rappellé l'année précédente, d'engager le Pape à accorder cette grace à Richelieu (*b*). Le Clerc prétend que les ordres donnés à cet Ambaſſadeur par Louis n'étoient que ſimulés; que ce Prince avoit dit à Corſini, alors Nonce en France, qu'il deſiroit que Sa Sainteté le réfuſat; & qu'après la promotion le Commandeur de Sillery ſe plaindroit pour la forme, que l'Evêque de Luçon n'y eût pas été compris.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 331. & ſuiv. & les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 288. & ſuiv.

(*b*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 5. p. 405.

Le même Auteur avance que la Reine-mere fut 1622.
inſtruite de ce manége par un domeſtique du Cardinal Ludoviſio, Neveu de Grégoire XV; qu'elle s'en plaignit; & que dans la vue de l'appaiſer, le Roi envoya un Courier à ſon Ambaſſadeur, pour lui enjoindre de ſolliciter le Pape en faveur de Richelieu. Le Clerc ajoute que Sillery eut ordre de déclarer au Souverain Pontife, que tout ce que le Nonce lui avoit mandé comme venant de ſa part, étoit abſolument faux, & qu'il deſiroit ſincérement que l'Evêque de Luçon obtint la pourpre.

Aubery rapporte qu'on ſurprit des lettres du Nonce, par leſquelles ce Prélat exhortoit le Saint-Pere à ne pas comprendre Richelieu dans la nomination des Cardinaux, que Sa Sainteté étoit ſur le point de faire; Corſini lui alléguoit pour ſes raiſons, que n'ayant que quatre Chapeaux à donner, il étoit plus à propos, qu'elle les réſervât pour des Italiens, que de les conférer à des Etrangers. La queſtion eſt de ſçavoir ſi ce n'étoit pas l'intérêt qui dictoit ce conſeil au Nonce afin d'en avoir un pour lui-même, ou s'il avoit un ordre ſecret de Louis pour détourner le Pape d'accorder cet honneur à l'Evêque de Luçon; mais ce

1622. qui ſembleroit prouver, qu'il agiſſoit de ſon propre mouvement, c'eſt qu'on voit par une Lettre de Puiſieux au Commandeur de Sillery ſon Oncle, qu'il ſe plaint de la conduite de Corſini. On ſçait d'un autre côté, que Puiſieux avoit alors la confiance du Roi. Ainſi il eſt probable que les démarches du Nonce auprès de Grégoire XV étoient contraires aux intentions de S. M. On doit être ſurpris ſans doute, que MM. de Sillery travaillaſſent à l'élévation d'un homme qu'ils craignoient ſi fort de voir entrer dans le Conſeil. Mais il eſt vraiſemblable que lorſqu'ils virent Louis déterminé à ſatisfaire ſa Mere ſur cet objet, ou ils n'oſerent s'y oppoſer, ou ils ſacrifiérent généreuſement leur jalouſie au deſir de ce Prince.

L'Evêque de Luçon eſt promu au Cardinalat.

Le Roi, ayant mandé à Marie qu'il iroit ſe répoſer à Lyon après la fin de la campagne, cette Princeſſe partit de Pougues pour s'y rendre. Richelieu l'y ſuivit. Il apprit en chemin qu'il avoit été nommé au Cardinalat le 5 Septembre. Il écrivit auſſi-tôt à Louis pour le remercier. Sa Lettre étoit datée du 23 de ce mois. Il alla enſuite trouver S. M. à Avignon; ce Prince reçut aſſez froidement le compliment qu'il lui fit, parce que c'étoit, pour ainſi dire, malgré lui &

uniquement pour plaire à ſa Mere, qu'il avoit ſollicité cette grace pour l'Evêque de Luçon. Le Roi dit au Prélat, *qu'il n'auroit pas eu de remerciemens à lui faire ſi le Connétable de Luynes eut vécu. Sire*, répliqua Richelieu, *la pourpre, qui me fut venue à la recommandation du Connétable, auroit beaucoup perdu de ſon luſtre en paſſant par ſes mains, & ne m'eut pas fait tant d'honneur, que celle que je reçois par la grace de votre Majeſté.* Richelieu retourna enſuite à Lyon, où Louis vint joindre ſa Mere le 6 Décembre. Quelques jours après ſon arrivée dans cette Ville, le Roi donna la Barette à Richelieu dans la Chapelle de l'Archevêché. Ce Prélat lui fit une harangue qu'on admira beaucoup. Il mit enſuite ſon bonnet aux pieds de Marie, & lui dit: *Madame, cette pourpre dont je ſuis redevable à V. M. me ſera touſours ſouvenir du vœu ſolemnel que j'ai fait de répandre mon ſang pour ſon ſervice.* 1622.

La Reine-mere fut tranſportée de joïe de voir ſon Favori dans la route de la fortune. Les bienfaits dont elle le combloit chaque jour ne ſervoient qu'à le lui rendre plus cher. On aſſure qu'elle lui donna dans l'eſpace de dix ans deux millions ſept cens mille livres tant en argent, qu'en préſens. Elle étoit bien éloignée

1622. de penſer qu'un homme, qui lui devoit ſon élévation, deviendroit un jour ſon plus cruel perſécuteur. Il n'en étoit pas de même du Roi; car malgré la faveur dont il ſembloit honorer l'Evêque de Luçon, il fut longtems ſans lui accorder ſa confiance. Il étoit trop bien inſtruit par le Duc de Luynes & par les Miniſtres de la conduite pleine de duplicité qu'il avoit tenue avec Marie depuis ſon rappel d'Avignon. Quelque utile, qu'il eut été à ſes vues, il n'en eſtimoit pas plus celui qui s'étoit rendu l'inſtrument de ſa politique (*a*).

La mort du Connétable de Luynes, l'élévation de l'Evêque de Luçon au Cardinalat, & les témoignages d'amitié, que Louis donnoit à ſa Mere depuis ſon retour à la Cour, ſembloient annoncer à cette Princeſſe qu'elle pourroit parvenir avec le tems à partager l'autorité ſouveraine. Elle ſe flattoit d'ailleurs que les diſſentions qui diviſoient les Miniſtres ne pour-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 394. & ſuiv. La même, par le Vaſſor, t. 2. pag. 441, 446, 471 & 524. La Vie du Cardinal de Richelieu, par Leclerc, Edit. de 1753. tom. I. Liv. I. p. 115. & ſuiv. La même, par Aubéry, t. 3. Liv. I. Chap. 8. & les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 678. [8].

roient que contribuer encore à établir ſa puiſ- 1623
ſance.

La Vieuville [9] qui s'étoit inſinué dans les bonnes graces du Roi, obtint de ce Prince la charge de Surintendant des finances, & l'entrée au Conſeil. Dès qu'il y fut admis il voulut y donner la Loi. Comme il étoit jaloux du crédit de MM. de Sillery, il ne fut bientôt plus occupé que du ſoin de les perdre dans l'eſprit de Louis. Il eut d'autant moins de peine à l'indiſpoſer contre eux, que le caractere méfiant de ce Prince lui faiſoit prêter facilement l'oreille à tous les rapports. Les Courtiſans n'en profitoient que trop pour calomnier auprès de lui tous ceux qu'ils n'aimoient pas. Ils n'épargnoient même ni les Princes, ni les deux Reines, certains d'être toujours écoutés. C'étoit d'ailleurs le moyen le plus propre de prouver au Roi ſon attachement, que de nourrir ſa curioſité & ſa défiance. MM. de Sillery étoient du nombre de ceux qui entretenoient Louis de ces avis ſouvent auſſi faux qu'indiſcrets ; & la Vieuville, ſincérement attaché à la Reine-mere, ne manquoit pas de l'inſtruire de tous les mauvais offices, qu'ils lui rendoient auprès du Roi.

1623. L'Hiſtorien qui rapporte ces faits ne dit point ſi ce furent MM. de Sillery, ou quelques-uns des Courtiſans qui vinrent un jour avertir Louis que Marie tramoit une conſpiration contre l'Etat avec tous les Grands du Royaume. Mais le Roi, aſſure cet Auteur, y ajouta foi, & en fut alarmé au point, qu'il fit part de ſon inquiétude au Maréchal de Montmorency. C. Seigneur le raſſura & lui dit, que cette prétendue conſpiration n'étoit qu'une chimere, qu'il devoit mépriſer, de même que ceux qui cherchoient à troubler ſon repos.

On calomnie les deux Reines auprès du Roi.

Anne d'Autriche ne fut pas à l'abri des traits de la malignité de ceux qui vouloient plaire à Louis. Ils lui rendirent ſuſpecte la conduite de cette Princeſſe. La jalouſie qui étoit ſi naturelle au Roi s'empara tellement de ſon eſprit, que n'étant plus maître de lui, il alla un matin éveiller la Reine-mere, pour lui ouvrir ſon cœur. Elle ne négligea rien pour détruire ſes ſoupçons, & crut y avoir réuſſi, mais il revint la trouver peu de momens après pour lui dire qu'il étoit déterminé à faire ſçavoir à Anne d'Autriche, par ſa premiere femme de chambre, ce qu'il avoit appris & lui enjoindre de ſe comporter à l'avenir avec plus de réſerve.

Marie lui fit ſentir combien cette démarche ſeroit indiſcrete, & les mauvais effets qu'elle pourroit produire. Elle lui prouva même avec tant d'évidence, que ſes craintes étoient ſans fondement, qu'elle parvint enfin à le perſuader. Elle recommanda auſſi à ſa belle-fille d'éviter tout ce qui pourroit donner de l'ombrage à Louis. Cette Princeſſe ſuivit les conſeils de la Reine-mere, & ne permit plus aux Courtiſans d'être auſſi aſſidus auprès d'elle. 1613.

Marie cherche à indiſpoſer le Roi contre ſes Miniſtres pour faire entrer Richelieu au Conſeil.

Quoique Marie eût tout à redouter pour elle-même du caractere ſoupçonneux de ſon Fils, il la mettoit cependant à portée de gagner plus aiſément ſa confiance, d'autant plus qu'il n'étoit pas poſſible, que ce Prince fît part à d'autre qu'à elle des ſujets de plainte, qu'il croyoit avoir de ſa Femme. Elle profitoit donc des entretiens fréquens que ces confidences lui procuroient, pour l'amener à lui parler des affaires de ſon Royaume. Elle lui repréſentoit, que les Miniſtres uniquement occupés des moyens de ſe détruire récipoquement pour leur intérêt particulier y ſacrifioient ſans ceſſe celui de l'Etat. Elle eſpéroit ainſi engager le Roi par degré à admettre le Cardinal de Richelieu dans ſon Conſeil. Elle ne négligeoit

1623. rien d'ailleurs, par l'avis de ce Cardinal, pour captiver l'eſprit de Louis. Richelieu, qui déſiroit encore plus ardemment, que la Reine-mere, d'avoir part au Gouvernement, employoit ſa ſagacité & ſa pénétration à découvrir les fautes des Miniſtres, & en inſtruiſoit Marie. Cette Princeſſe ne manquoit pas auſſi-tôt de les faire remarquer à ſon Fils, & peut-être même les lui exageroit-elle, pour parvenir plus promptement à ſon but. Les conſéquences que la Reine-mere en tiroit, faiſoient impreſſion ſur l'eſprit de Louis. Comme elle ne lui laiſſoit pas ignorer, que c'étoit au Cardinal qu'elle devoit ces avis, elle détruiſoit inſenſiblement la prévention, où il étoit contre ce Prélat, & le diſpoſoit à faire cas de ſes talens & à lui donner ſa confiance.

Les Miniſtres rendent ſuſpect au Roi le voyage de la Reine-mere à Pougues.

Les Miniſtres ne furent pas long-tems ſans s'appercevoir des menées ſecrettes de Richelieu, & des vues, qui le portoient à les deſſervir. Ils penſérent que le plus ſûr moyen de rompre ſes projets, étoit de décréditer Marie dans l'eſprit du Roi parce qu'elle ſeule pouvoit faire obtenir à ce Prélat la faveur qu'il deſiroit. Pour cet effet ils rendirent ſuſpect à S. M. le voyage, que la Reine-mere devoit faire à Pougues cette année,

année, pour y prendre les eaux. Ils lui firent entendre, qu'elle ne l'entreprenoit pas ſans deſſein, que c'étoit probablement de concert avec cette Princeſſe que le Comte de Soiſſons avoit demandé la permiſſion d'aller dans ſon Gouvernement de Dauphiné; que ce Comte devoit ſe rendre à Pougues, ainſi que le Prince de Condé, qui n'en étoient qu'à douze lieues, & qu'ils n'avoient d'autre objet que de lier de nouvelles intrigues contre l'Etat. 1623.

Richelieu, dont l'intérêt étoit de découvrir toutes les cabales qu'on formoit contre Marie avertit cette Princeſſe des intentions criminelles qu'on lui ſuppoſoit. Pour prouver la fauſſeté de ces imputations, elle déclara qu'elle avoit changé de deſſein, & qu'elle n'iroit point à Pougues. Louis lui en ayant demandé la raiſon, elle lui dit, qu'elle étoit inſtruite des faux rapports qu'on lui avoit faits, & qu'elle aimoit mieux ſacrifier les avantages qu'elle pourroit retirer des eaux pour ſa ſanté, que de ſe faire ſoupçonner d'un crime, dont elle étoit incapable. Elle ajouta, qu'elle iroit paſſer l'Eté à Monceaux, & qu'elle ſe flattoit, qu'il viendroit l'y voir. Elle lui fit ſentir enſuite combien ceux qui cherchoient à la

La Reine-mere détruit les ſoupçons qu'on avoit fait naître au Roi ſur ſon voyage.

1623. noircir auprès de lui, étoient mépriſables, » puiſqu'ils n'ont, continuoit-elle, d'autres mo- » tifs pour inventer des calomnies auſſi atroces, » que de troubler la bonne intelligence qui » regne entre nous ». La Reine-mere prouva ſon innocence ſi évidemment à ſon Fils, qu'elle diſſipa tous les ombrages qu'on lui avoit donnés contre elle.

Marie partit pour Monceaux au commencement du Printems. Le Roi y fit deux voyages, & écrivoit ſouvent à cette Princeſſe. Ces preuves d'intimité renouvellerent les inquiétudes des Miniſtres, & pour la rompre, ils s'efforcerent de perſuader à S. M. que ſa confiance pour ſa Mere pourroit devenir nuiſible à ſon autorité, & avoir des ſuites fâcheuſes. L'artifice étoit trop groſſier, pour que Louis ne pénétrât pas aiſément le motif de leurs repréſentations. Auſſi n'y eut-il aucun égard. Il dit même un jour au Duc de Bellegarde en parlant d'eux: *Je les trouve bien plaiſans ; ils voudroient m'attacher à leurs côtés, & me marquer tous les pas que j'ai à faire. Ils me rompent continuellement la tête d'intrigues contre l'Etat, & veulent me faire entrer dans toutes leurs diviſions ; mais s'ils m'imputent quelquefois à moi-même des deſſeins qui ne me*

ſont jamais venus dans l'eſprit ; que dois-je penſer des rapports qu'ils me ſont des autres (a)? 1623.

La Reine-mere renouvella cette année ſes inſtances auprès du Grand Duc pour qu'il lui rendît les deux cens mille écus qu'elle avoit placés à Florence ſous le nom de Galigaï. Elle ſe propoſoit d'en donner une partie au malheureux Comte de Pene ; mais ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'elle obtint ſon payement ; elle fut même obligée de ſe contenter de cent mille écus en argent comptant & de recevoir des aſſignations annuelles pour le reſte, ſans exiger aucun intérêt. Cette conduite du Grand Duc n'étoit pas le ſeul ſujet de mécontentement qu'il lui eût donné. Elle ſe plaignoit en général des mauvais procédés qu'elle en avoit éprouvés, & en particulier de ce que ce Prince lui avoit envoyé le Pere Arbino pour l'exhorter à ne pas ſortir de Blois ; que dans le tems même où Luynes la perſécutoit, Ferdinand lui avoit refuſé les ſecours qu'elle lui avoit fait demander par Gamorino,

Marie retire des mains du Grand Duc les ſommes qu'elle avoit placées a Florence ſous le nom de Galigaï.

(a) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 406. & ſuiv. Il a tiré, dit-il, tout ce qui vient d'être rapporté, de l'Hiſtoire manuſcrite de Louis XIII dont j'ai parlé plus haut.

1623. refus d'autant plus humiliant pour elle, qu'elle avoit trouvé dans des Princes qui n'étoient pas de ſon Sang, & ſur-tout dans Emmanuel la plus tendre compaſſion ; en effet ils n'avoient pas attendu qu'elle les ſollicitât, & lui avoient offert d'eux-mêmes de l'argent, des Troupes & leurs propres perſonnes. Cette comparaiſon très-affligeante lui faiſoit conclure que ſa Famille avoit peu d'affection pour elle (*a*). Cette perſuaſion fut ſans doute un des motifs qui l'empêcherent de ſe retirer à Florence lorſque ſes malheurs la forcerent à aller mendier un aſyle dans les Pays étrangers.

Marie ne reſta pas auſſi long-tems à Monceaux qu'elle ſe l'étoit promis. Louis la preſſa de revenir le trouver, ayant beſoin de ſes conſeils pour l'aider à appaiſer les querelles de la Maiſon de Lorraine avec celle de Montmorency qui diviſoient toute la Cour ; mais comme elles ne ſont point partie de mon ſujet, je n'entrerai point dans le détail de ces diſputes, je dirai ſeulement qu'elles ſe termine-

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, tom. 5. pag. 536. & ſuiv.

rent par la disgrace de MM. de Sillery, à laquelle elles servirent de prétexte (*a*). 1614.

Le Duc d'Epernon demanda au Roi la permission de venir à Paris pour y mettre ordre à ses affaires que les troubles passés avoient fort dérangées. Elle lui fut accordée ; mais son principal objet étoit de voir la Reine-mere. Le crédit qu'elle avoit acquis pour lors lui faisoit espérer qu'elle reconnoîtroit les services qu'il lui avoit rendus. Il arriva à la Cour vers la fin de Décembre, mais il n'eut pas lieu d'être satisfait de Marie, quoiqu'elle lui fît un accueil favorable. Elle ne lui montra point pour ses intérêts le zele qu'il avoit droit d'en attendre, ni les mêmes témoignages d'amitié qu'elle lui avoit prodigués lorsqu'elle avoit besoin de lui (*b*). Il est à présumer que la Reine-mere affecta de ne pas marquer trop d'attachement pour le Duc d'Epernon, dans la crainte qu'on n'interprétât mal ses liaisons avec ce Seigneur, & qu'on ne réveillât dans l'esprit de Louis les soupçons qu'on avoit cherché à lui

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 409. & suiv.

(*b*) Voyez la Vie du Duc d'Epernon, t. 3. pag. 388.

1624. inſpirer. Peut-être auſſi le Cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas le Duc d'Epernon, contribua-t-il beaucoup au refroidiſſement de Marie pour ce Duc.

MM. de Sillery ſont diſgraciés.

La Vieuville, de concert avec la Reine-mere, & preſque tous les Grands, ne travailla pas envain à l'éloignement de MM. de Sillery. Le Roi leur écrivit le 4 Février de ſe retirer dans leurs Terres. La Vieuville profita de leur diſgrace pour s'inſinuer de plus en plus dans la confiance de Louis. Il exhorta ce Prince, dit le Comte de Brienne, à prendre le Cardinal de Richelieu pour ſon conſeil particulier, comme il avoit fait du Cardinal de la Rochefoucault & du Connétable de Luynes. Ce n'étoit pas, ajoute-t-il, que la Vieuville deſirât que Richelieu eut le ſecret des affaires, mais il eut ſouhaité pouvoir lui demander ſon avis dans pluſieurs circonſtances, connoiſſant la prudence & la pénétration de ce Cardinal; peut-être auſſi eſpéroit-il tirer avantage de la faveur qu'il lui procureroit. Quoi qu'il en ſoit le Roi lui répondit *qu'il ne falloit pas faire entrer Richelieu au Conſeil ſi on ne vouloit pas ſe fier à lui entiérement.* Cette réponſe prouve que la prévention que ce Prince avoit eue contre le

Prélat étoit fort diminuée, & qu'il paroiſſoit disposé à faire uſage de ſes talens, perſuadé qu'ils lui ſeroient utiles; mais ce qui démontre que Brienne a été mal informé ſur les circonſtances relatives à ce fait, ou qu'il les avoit oubliées lorſqu'il écrivit ſes Mémoires, c'eſt que tous les Auteurs contemporains aſſurent le contraire (*a*). 1624.

Difficultés que la Reine éprouve pour faire entrer Richelieu au Conſeil

La Reine-mere avoit travaillé à faire exiler MM. de Sillery, parce qu'ils étoient ceux qui s'oppoſoient le plus au deſir qu'elle avoit de voir le Cardinal admis au Conſeil. Elle ſe flattoit qu'elle gagneroit plus aiſément ſon Fils lorſqu'ils ne ſeroient plus dans le miniſtere, mais elle eut encore bien des obſtacles à vaincre.

Tous ceux pour qui Louis avoit pris de la confiance depuis la mort du Maréchal d'Ancre lui avoient fait de Richelieu le portrait le plus propre à lui donner de l'éloignement pour ce Prélat; ils craignoient que la ſupériorité de ſon génie, jointe à ſon adreſſe, ne le rendît bientôt leur maître, ſi on l'initioit dans les affaires. Pour l'en écarter, ils diſoient ſans ceſſe

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 2. pag. 457. & ceux de Brienne, t. I. p. 172. & 173.

1624. au Roi que le Cardinal étoit un eſprit dangereux qui ne lui laiſſeroit que l'ombre du pouvoir; ils appuyoient particuliérement ſur ce point; ils ſentoient que c'étoit le moyen le plus ſûr de rompre les projets de Marie en faveur de Richelieu, connoiſſant combien Louis étoit jaloux de ſon autorité. Ce Prince étoit tellement imbu de l'idée qu'on lui avoit donnée de ce Prélat, que lorſque ſa Mere le preſſoit de l'élever au miniſtere, il lui diſoit: *Je le connois mieux que vous, Madame, c'eſt un homme d'une ambition démeſurée.* Il lui rapportoit enſuite toutes les particularités qu'il avoit appriſes ſur le caractere intriguant de ce Cardinal; voyant même, dit l'Abbé de St. Germain, qu'il ne pouvoit ſe délivrer des importunités de Marie, le Roi donna pour prétexte de ſon refus un défaut naturel qui lui rendoit la préſence de Richelieu inſupportable.

La Reine-mere, loin de ſe rebuter, ne ceſſoit d'entretenir Louis de l'incapacité des Miniſtres, & de lui repréſenter que Richelieu étoit le ſeul dont les lumieres puſſent le guider dans un emploi auſſi important que celui de gouverner ſon Royaume. Elle lui vantoit enſuite le talent, le zele & la ſoumiſſion de ce

Prélat aux ordres de S. M.; mais elle ne pouvoit parvenir à vaincre la répugnance de ſon Fils pour le Cardinal. Marie ne fut pas plus heureuſe auprès de la Vieuville, quoiqu'il lui fût très-dévoué. Elle mit tout en uſage pour le gagner, parce qu'il avoit pris beaucoup d'empire ſur l'eſprit du Roi; mais le Surintendant étoit très-éloigné d'entrer dans les vues de cette Princeſſe. Il ne craignoit pas moins que les autres Miniſtres la capacité du Cardinal de Richelieu. La hauteur naturelle de la Vieuville lui faiſoit appréhender de trouver un ſupérieur dans ce Prélat. Pour rompre le deſſein de la Reine mere, il conſeilla ſecrettement à Louis d'envoyer Richelieu en Ambaſſade à Rome à la place du Commandeur de Sillery qu'on avoit rappellé lors de la diſgrace du Chancelier & de Puiſieux. Le Roi, charmé de trouver un expédient pour ſe débarraſſer du Cardinal, goûta fort l'avis de la Vieuville, mais il prévoyoit les reproches de Marie, & ne pouvoit ſe réſoudre à s'y expoſer. *Vous l'appaiſerez aiſément*, lui dit ce Miniſtre, *en rappellant Barbin de ſon exil en Flandres. Cet homme remuera moins que Richelieu.* La Vieuville, craignant que ce projet n'avortât s'il ne ſéparoit Louis de ſa 1624

1624. Mere, engagea ce Prince à aller à Compiégne, ſous prétexte d'y chaſſer, mais en effet afin d'expédier de ce lieu un ordre au Cardinal de partir ſur le champ pour Rome. Quelque ſecrette que fut cette réſolution, Déageant trouva moyen de la découvrir. Il fit avertir du Tremblay afin qu'il informât Richelieu du deſſein qu'on avoit ſur lui. Il lui fit dire en même-tems que ſi la Reine ne ſe rendoit pas inceſſamment à Compiégne, il ſeroit peut-être trop tard lorſque le Roi en reviendroit de s'oppoſer à l'exécution des ordres qu'il auroit donnés. Marie étoit alors au Luxembourg, où elle comptoit paſſer quelques jours pour prendre plus tranquillement les remèdes que ſon Médecin lui avoit conſeillés; mais elle ne fut pas plutôt inſtruite de la brigue formée contre le Cardinal, qu'elle abandonna le ſoin de ſa ſanté, revint au Louvre, & partit le lendemain pour Compiégne. Dès qu'elle y fut arrivée, elle preſſa la Vieuville avec la plus grande vivacité de conſentir à l'entrée de Richelieu au Conſeil; elle lui aſſura que ce Prélat ne feroit rien ſans le conſulter, & ne ſe conduiroit que par ſes avis. *Madame*, dit la Vieuville vaincu par les inſtantes prieres de

cette Princeſſe, *vous voulez une choſe qui cauſera infailliblement ma ruine, & je ne ſçais ſi V. M. ne ſe repentira pas un jour d'avoir tant avancé un homme qu'elle ne connoît pas bien encore ; mais puiſque vous exigez de moi cette marque de ſoumiſſion à vos volontés, j'aime mieux hazarder ma fortune que de perdre l'honneur de vos bonnes graces.* La Vieuville alla donc trouver le Roi, & lui repréſenta qu'à moins de rompre ouvertement avec la Reine-mere, S. M. ne pouvoit ſe diſpenſer de lui accorder la grace qu'elle lui demandoit pour le Cardinal. *Tout ce que V. M. peut faire*, ajouta le Surintendant, *c'eſt de poſer certaines reſtrictions qui préviendront les inconvéniens que cet eſprit remuant & ambitieux eſt capable de cauſer.* 1624.

Louis, ſentant qu'il riſqueroit d'offenſer Marie par un refus plus opiniâtre, céda à ſes ſollicitations. Il exigea ſeulement que Richelieu ne traiteroit d'aucune affaire en particulier ; qu'il ne donneroit point d'audience aux Ambaſſadeurs, & qu'il n'iroit au Conſeil que pour y dire ſimplement ſon avis. La Reine-mere ſatisfaite d'être parvenue à ſon but, n'oſa conteſter ſur les conditions, & conſentit qu'on donnât ces entraves à ſon Favori, quelques

Richelieu eſt admis dans le Conſeil.

1624. dures qu'elles lui paruſſent. Le 29 Avril le Roi déclara publiquement dans la Chambre de Marie qu'il admettoit le Cardinal de Richelieu dans ſon Conſeil (*a*).

Dès que le Cardinal fut informé de la faveur dont Louis venoit de l'honorer, il feignit de ne l'avoir pas deſirée. Il diſoit à tous les Courtiſans qui venoient le féliciter, qu'il ne l'avoit acceptée, que pour ſe conformer aux ordres du Roi; que ce Prince avoit bien voulu lui permettre de n'aller au Conſeil que pour y écouter les délibérations & y opiner, ſans ſe charger d'aucune affaire particulière, ſa ſanté lui interdiſant toute eſpece de travail aſſidu.

Diſpute de Richelieu ſur ſa préſéance au Conſeil.

Richelieu éprouva une grande difficulté à ſa premiere ſéance ſur le rang qu'il prétendoit occuper en qualité de Cardinal. Le Connétable de Leſdiguieres ne voulut pas ſouffrir qu'il

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t I. p. 413. & ſuiv. d'après l'Hiſt. manuſcrite de ce Prince, par le P. le Moine. Les Lumieres pour l'Hiſtoire de France, pag. 685. & 686. Le Vaſſor, t. 2. p. 597 & 598. *Le Mémorie recondite*, t. 5. pag. 597. & ſuiv. Les Mém. de Déageant, p. 206. & ſuiv. & ceux de Montglat, tom. I. p. 31. & ſuiv.

ſe plaçât au deſſus de lui vis-à-vis du Cardinal de la Rochefoucault, qui pour lors étoit Chef du Conſeil. Richelieu préſenta à Louis ſur ce ſujet un Mémoire que la Reine-mere appuya de ſes ſollicitations; elles furent ſi efficaces que le Cardinal obtint la diſtinction qu'il demandoit. Le Connétable piqué, dit qu'il ne retourneroit plus au Conſeil. Cette affaire pouvant devenir importante, Marie chargea Créqui & Bullion de l'arranger. Ils mirent tant d'art dans leurs repréſentations, que le Duc de Leſdiguieres conſentit enfin à ſe prêter au deſir de cette Princeſſe. Il demanda ſeulement qu'on dreſſât un Acte dont on lui donneroit copie, par lequel le Roi diroit, que *ſur la très-inſtante priere de la Reine-mere, il avoit commandé au Connétable de Leſdiguieres de céder la préſéance au Conſeil à un ſeul des Cardinaux, à condition que cela ne ſeroit point tiré à conſéquence à l'encontre de lui, ni de ſes Succeſſeurs les Connétables.* Cet Acte fut paſſé le 3 Mai, mais on ordonna ſecrettement à MM. de Brienne, & d'Hocquerre, qui l'avoient ſigné, de n'en point délivrer d'expédition à Leſdiguieres. Richelieu, ayant eu connoiſſance de cet 1624

1624. Ecrit, obtint de Louis qu'il ſeroit lacéré, & le Connétable fut obligé de céder la préſéance à ce Prélat ſans avoir aucun titre qu'il pût réclamer contre les prétentions des autres Cardinaux.

Le Roi écrivit alors au Prince de Condé pour le preſſer de revenir à la Cour; mais ce Prince, mécontent de l'élévation de Richelieu qui avoit été un des auteurs de ſa détention, & jaloux du pouvoir, que le crédit de ce Cardinal alloit donner à Marie, préféra de reſter dans ſon Gouvernement de Berri.

Le Duc d'Epernon ne reſſentit pas moins de dépit, que M. le Prince de l'entrée de Richelieu au Conſeil. Il apprit cette nouvelle comme il étoit en chemin pour s'en retourner en Guyenne. Il en fut d'autant plus ſurpris, que pendant ſon ſéjour à la Cour, il n'avoit pas pu prévoir d'après l'éloignement de Louis & de ſes Miniſtres pour le Cardinal, que ce Prélat dût s'attendre à une faveur auſſi ſignalée. La Reine-mere d'ailleurs ne lui en avoit rien dit quoiqu'elle lui eût témoigné aſſez de confiance; & ſon ſilence ſur cet objet le confirma de plus en plus dans la perſuaſion, où il

étoit déja, qu'il avoit perdu les bonnes graces de cette Princeſſe. (*a*). 1624.

Malgré la répugnance apparente de Richelieu pour ſe charger d'aucune affaire relative au Gouvernement, il n'avoit deſiré d'être membre du Conſeil, que pour parvenir à y dominer. Comme la Vieuville étoit celui qui y avoit le plus de crédit par la confiance que le Roi avoit en lui, le Cardinal ſçut profiter habilement de la haine des Courtiſans contre ce Miniſtre pour le perdre, parce qu'il ſentoit bien que le Surintendant étoit le ſeul qui pouvoit mettre des bornes à ſon ambition. L'animoſité des Grands contre la Vieuville étoit fondée particuliérement ſur ce qu'il leur avoit fait retrancher beaucoup de penſions, & ſur la dureté & la hauteur de ſon caractere. On l'accuſoit en conſéquence de malverſations quoiqu'on n'en eût aucune preuve, & qu'il parût ennemi du faſte & de la dépenſe. On

Diſgrace de la Vieuville.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 2. pag. 598. La même, par le P. Griffet, t. I. p. 415. & 416. Les Mém. de Brienne, t. I. p. 176. & 177. & la Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. p. 395. Une partie des faits que je viens de rapporter ſont tirés des Manuſcrits de Béthune, n°. 9164.

1624. répandit même contre lui les libelles les plus injurieux (*a*).

Cependant, comme Richelieu étoit redevable en partie à la Vieuville de la faveur que Louis lui avoit accordée, il crut devoir avertir ce Miniſtre des plaintes qu'on faiſoit de lui & qu'on ne ceſſoit d'en entretenir le Roi; mais le Cardinal, voyant que la Vieuville négligeoit ſes conſeils, il engagea la Reine-mere à demander l'éloignement de ce Miniſtre. Le Duc d'Anjou ſe joignit à Marie pour ſolliciter la diſgrace du Surintendant. Ce Prince ne pouvoit lui pardonner d'avoir fait arrêter le Comte d'Ornano ſon Gouverneur & conduire au Château de Caen, où il étoit détenu priſonnier. Quoique la Vieuville fut très-attaché à la Reine-mere, & que cette Princeſſe lui dût l'élévation de Richelieu, l'eſpérance d'obtenir pour ſon Favori la place qu'occupoit le Surintendant, la rendit ingrate en cette occaſion : elle oublia la complaiſance que ce Miniſtre

(*a*) Voyez ces Libelles, de même que ceux qui parurent après la détention de la Vieuville dans le Merc. Franç. t. 10. ann. 1624. p. 653. & ſuiv. 673. & ſuiv.

avoit

avoit eue pour elle & le ſacrifia à l'avancement du Cardinal. 1614.

Au retour de Compiégne Marie alla paſſer quelque tems à Germigny dans le voiſinage de Monceaux. Ce fut en ce lieu, où le Roi venoit quelquefois chaſſer, qu'elle engagea enfin ce Prince de conſentir à renvoyer la Vieuville. Elle fut enſuite prendre les eaux à Ruel. Quelque ſecrette que ſoit une intrigue, il eſt rare qu'elle ne parvienne pas à la connoiſſance de celui qui en doit être la victime. Le Surintendant, inſtruit des bruits qui couroient du malheur, dont il étoit menacé, ſe rendit à Ruel où Louis étoit venu voir ſa Mere, & pria ce Prince d'accepter ſa démiſſion. Mais le Roi le refuſa & lui ajouta *qu'il ne le devoit point faire, & qu'il ne ſe mît en peine de rien, qu'il lui donneroit ſon congé de ſa propre bouche, & lui permettroit de venir lui dire adieu quand cela ſeroit.*

Cette réponſe raſſura la Vieuville, mais Louis l'ayant mandé le lendemain au Conſeil, lui dit: *Ainſi que je vous l'ai promis, je vous avertis, que je ne veux plus me ſervir de vous, & vous permets de me dire adieu.* Thermes eut ordre de l'arrêter au ſortir du Conſeil, &

1614. de le conduire priſonnier au Château d'Amboiſe.

Le Roi partit enſuite pour St. Germain-en-Laye, d'où il adreſſa au Parlement des Lettres-Patentes datées du 13 Août pour l'informer de la détention du Marquis de la Vieuville & des motifs qui l'avoient obligé d'uſer envers lui de cette rigueur. Louis l'accuſoit d'avoir agi d'une maniere contraire aux réſolutions priſes dans le Conſeil; d'avoir traité avec les Ambaſſadeurs étrangers malgré les défenſes de S. M., & d'avoir cherché à lui rendre ſuſpectes les perſonnes qni avoient ſa confiance. La diſgrace du Surintendant ôta au Cardinal de Richelieu tout obſtacle à ſa fortune, & quoiqu'il n'eût pas encore la qualité de premier Miniſtre, il en avoit déjà toute l'autorité. On nomma, par des Lettres-Patentes du 27 Août, Marillac & Bochart de Champigny Directeurs des Finances. Moſny alla chercher à Caen le Comte d'Ornano, & le Roi lui rendit ſa Place auprès du Duc d'Anjou (*a*).

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 425. & ſuiv. La même, par le Vaſſor, t. 2. pag. 620. & 621. Les Mém. de Baſſompierre, t. 2. pag. 462. & ſuiv. *Le Mémorie recondite*, t. 5. pag. 628. & 629. Les Mém.

Cette diſgrace arriva dans le tems que le mariage de Madame Henriette avec le Prince de Galles étoit ſur le point de ſe conclure, & donna même beaucoup d'inquiétude aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, parce qu'il étoit un des Miniſtres qui avoit le plus contribué à lever les difficultés qui pouvoient s'y oppoſer. 1624.

Le mécontentement du Roi Jacques contre Philippe IV (*a*), lui avoit fait rompre le mariage du Prince de Galles avec l'Infante. Pour ſe donner un appui contre ce Prince, que la rupture de l'union projettée entre eux ne manqueroit pas d'aigrir, il crut devoir s'allier avec Louis, en lui demandant Henriette, troiſieme Fille de France, pour ſon Fils. Dans cette vue, il avoit envoyé les Comtes de Holland & de Carliſle pour ſonder la Cour de France. Il chargea en même-tems le Duc de Buckingham d'employer tout ſon crédit pour faire réuſſir cette affaire. Marie, informée de l'intention du Roi de la grande Brétagne, avoit fait négocier, à l'inſçu de Louis,

Le Roi Jacques demande Madame Henriette en mariage pour le Prince de Galles.

de Montglat, t. I. p. 32. & le Merc. Franç. t. 10. an. 1624. pag. 671. & ſuiv. On y trouve les Lettres-Patentes du Roi au Parlement ſur la détention de la Vieuville, p. 672. & 673.

(*a*) Philippe III ſon Pere étoit mort à la fin de l'année 1621.

1624. & du Comte de Tillieres alors Ambaſſadeur de France en Angleterre, une alliance qu'elle ne ſouhaitoit pas moins que le Roi Jacques. Elle la deſiroit particuliérement, dit-on, dans l'eſpoir qu'elle trouveroit un aſyle aſſuré auprès de ce Prince, au cas qu'elle éprouvât en France des revers qui la forçaſſent de quitter ce Royaume. Le ſeul obſtacle qu'elle prévit à l'union de Madame Henriette avec le Prince de Galles étoit la différence de Religion; mais Marie & le Duc de Buckingham y mettoient tant d'intérêt, que les Miniſtres de France & d'Angleterre s'aſſuroient réciproquement du ſuccès.

Quoique la Reine-mere conduisît ſa négociation avec beaucoup de ſecret, le Comte de Tillieres parvint cependant à la découvrir. Il le manda au Roi, qui en fit probablement des reproches à ſa Mere. Cette Princeſſe, piquée contre Tillieres, trouva moyen d'engager Louis à le rappeller de ſon Ambaſſade.

Le Roi d'Eſpagne cherche à empêcher le mariage de Madame avec le P. de Galles.

Dès que le Pape fut inſtruit du projet de Marie, il lui fit dire à l'inſtigation de Mirabel, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, que Philippe IV conſentiroit volontiers à demander Madame Henriette pour Dom Carlos, & qu'il

aſſureroit même à ce Prince la Souveraineté des Pays-bas Catholiques, ſi elle vouloit renoncer à l'alliance de l'Angleterre ; mais la Reine-mere ne donna pas dans ce piége, & ſentit bien qu'il n'étoit qu'une adreſſe du Roi d'Eſpagne pour empêcher la France de s'unir avec la grande Brétagne. En effet elle étoit très-convaincue que l'intention de Philippe IV n'étoit pas d'abandonner la Flandres à ſon Frere. Le Cardinal Spada, alors Nonce en France, remit au Roi & à Marie de la part d'Urbain VIII. deux Brefs qui tendoient à détourner Leurs Majeſtés du Mariage de Madame Henriette avec le Prince de Galles. Louis ne répondit qu'en termes généraux ; mais la Reine-mere s'expliqua d'une maniere plus poſitive. Elle promit au Nonce, *que ſa Fille ne partiroit point ſans avoir une entiere liberté de vivre dans ſa Religion, ni ſans avoir mis parfaitement ſa conſcience en repos ſur un article ſi important ; qu'on ne feroit rien en conſéquence ſans avoir conſulté Sa Sainteté.* 1624.

Marie, ayant perſuadé à Louis que ſon union avec le Roi Jacques, étoit auſſi avantageuſe à la France qu'à Madame Henriette, ce Prince témoigna par ſes Ambaſſadeurs au Roi de la

1624. grande Brétagne, combien il étoit ſenſible à la recherche qu'il faiſoit de Madame pour le Prince de Galles. Rich fut auſſi chargé de dire au Duc de Buckingham que Sa Majeſté approuveroit toutes les démarches qu'il feroit pour la réuſſite de ce mariage (*a*).

La Reine-mere demande une diſpenſe pour le mariage de ſa Fille. Le Pape l'accorde.

Les intrigues de la Cour de Rome n'ayant pu faire changer de réſolution à Louis ni à ſa Mere, ils envoyerent le P. de Bérulle demander à Urbain VIII la diſpenſe du mariage de Madame Henriette avec le Prince de Galles. Les inſtructions qu'ils lui donnerent à cet effet étoient datées du 31 Juillet.

Le Cardinal de Richelieu, ſçachant l'intérêt que Marie mettoit à l'union de ſa Fille avec l'Héritier de la grande Brétagne, fit beaucoup d'inſtances auprès du Pape pour obtenir la diſpenſe néceſſaire, & eut même à cette occaſion un entretien ſecret avec Spada pour le rendre favorable aux deſirs de la Reine-mere.

Urbain VIII, voyant qu'il s'oppoſeroit envain plus long-tems à l'alliance projettée, forma

(*a*) Voyez le Vaſſor, t. 2. p. 616. & 617. Les Mém. de Baſſompierre, t. 2. p. 462. & 463. Ceux de Montglat, t. I. pag. 33. & *le Mémorie recondite*, tom. 5. p. 595. 604. & ſuiv. 614. & ſuiv.

une Congrégation pour délibérer ſur l'objet de la diſpenſe qu'on lui demandoit. Il fut décidé qu'il pouvoit l'accorder. Ce Pontife exigea ſeulement que le Roi d'Angleterre donnât un Acte ſcellé du grand ſceau, par lequel il aſſureroit que Madame ne ſeroit point preſſée de changer de croyance, & auroit la liberté d'élever ſes Enfans dans la Religion Catholique juſqu'à l'âge de douze ans (*a*). 1624.

Traité de Louis avec le Roi Jacques relativement au mariage de Madame.

Dès que la diſpenſe de Rome fut obtenue, Louis nomma des Commiſſaires pour dreſſer les Articles publics du Traité entre la France & l'Angleterre. Il y en eut trois particuliers qui regardoient la Religion.

Le premier portoit « qu'on donneroit la li-» berté aux François Catholiques détenus pri-» ſonniers en Angleterre ».

Le ſecond « que les Catholiques Anglois ne » ſeroient plus recherchés pour leur Religion »;

Et le troiſieme « qu'on leur rendroit leurs biens ».

Ce Traité fut ſigné à Paris le 10 Novembre

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 429. & 430. Les Mém. de Brienne, t. I. p. 179. & ſuiv. & *le Memorie recondite*, t. 5. p. 620. juſqu'à 692.

1624. par les Commiſſaires des deux Rois. L'Ambaſſadeur d'Angleterre remit enſuite à Louis une Lettre du Prince de Galles pour Madame ; mais Sa Majeſté le chargea de la porter à la Reine-mere pour obtenir la permiſſion de la rendre à cette Prince (*a*).

Cependant la France ſe préparoit à faire la guerre à l'Eſpagne, & tous les Princes d'Italie, ainſi que le Pape, en étoient alarmés. Comme Marie avoit alors beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Roi, ſur-tout depuis l'entrée du Cardinal de Richelieu au Conſeil, le Grand Duc chargea Gondi, ſon Envoyé en France, de la ſolliciter pour l'engager à détourner l'orage. La Reine-mere témoigna avoir beaucoup d'inclination à la paix, mais dit à Gondi que la conduite de Philippe IV envers Louis étoit ſi offenſante pour ce Prince, qu'il n'étoit pas poſſible qu'elle s'oppoſât à la vengeance qu'il vouloit en tirer, à moins qne l'Eſpagne n'abandonnât ſes entrepriſes ſur la Valteline (*b*).

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 742. & le Merc. Franç. t. 10. ann. 1624. pag. 478. & ſuiv. On y trouve les Articles du Traité.

(*b*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 740.

La Reine-mere projettoit depuis long-tems le mariage de Monſieur avec Mademoiſelle de Montpenſier, promiſe au feu Duc d'Orléans. Le Duc d'Anjou non-ſeulement ſe prêtoit à ces vues, mais paroiſſoit deſirer très-vivement depuis la fin de l'année précédente d'être uni à cette Princeſſe. Anne d'Autriche en prit beaucoup d'ombrage; ceux qui l'entouroient lui repréſentoient ſans ceſſe que ſi Monſieur avoit des Enfans; & qu'elle n'en eût pas, comme il étoit fort à craindre par l'indifférence que le Roi témoignoit pour elle, on la mépriſeroit, & que tous les hommages ſeroient pour Madame. On lui faiſoit entendre d'ailleurs que ſi Louis, dont la ſanté étoit très-foible, venoit à mourir, il ſeroit plus avantageux pour elle d'épouſer Gaſton (c'étoit ainſi qu'on nommoit alors le Duc d'Anjou) que de retourner en Eſpagne; qu'elle avoit donc toutes ſortes de raiſons pour ſouhaiter que le Frere du Roi reſtât dans le célibat. 1625.

La Reine-mere projette de marier Monſieur avec Mademoiſelle de Montpenſier.

Madame la Princeſſe, qui croyoit ainſi que toute la France, que Louis n'auroit point de lignée, étoit également intéreſſée à empêcher le mariage de Monſieur, parce que les Enfans qui en naîtroient excluroient du Trône la

1624. Maiſon de Condé. Baſſompierre, auquel cette Princeſſe s'ouvrit ſur cet objet, lui dit, qu'elle n'avoit que deux partis à prendre également importans; celui d'engager le Prince de Condé à revenir à la Cour, pendant que la puiſſance de la Reine-mere, & celle du Cardinal de Richelieu n'étoient pas encore parfaitement établies, & de mettre cependant tout en uſage pour gagner leur confiance; qu'elle auroit d'autant moins de peine à ſe les rendre favorables, qu'ils ſeroient peut-être bien-aiſes de ſe faire un appui de M. le Prince, ſûrs de lui plaire en s'oppoſant à l'union de Gaſton avec Mademoiſelle de Montpenſier; que ſi au contraire elle ne trouvoit pas moyen de prévenir les premieres démarches de Marie pour faire agréer cette alliance au Roi, les brigues qu'on pourroit former enſuite pour la rompre deviendroient inutiles dès que Louis y auroit conſenti.

On fait naître au Roi de la jalouſie ſur ce mariage.

Le Roi ne craignoit pas moins qu'Anne d'Autriche & la Maiſon de Condé le mariage de ſon Frere. Tronſon, Secrétaire du Cabinet, & pluſieurs Courtiſans profiterent de la défiance naturelle de Louis pour lui faire entendre que ſi Monſieur avoit des Enfans avant lui, il ſeroit

moins reſpecté. Ces diſcours ne le frapperent 1625.
que trop ſenſiblement ; il en prit tant de jalouſie, que le P. Suffren étant venu le trouver un matin à ſon lever ; ce Prince ſe jetta à ſon cou tout en pleurs, en lui diſant : *Je vois bien que ma Mere ne m'a pas pardonné la mort du Maréchal d'Ancre ; qu'elle ne m'aime plus, & n'eſt occupée qu'à procurer même à mon préjudice des avantages à mon Frere Gaſton.* Son Confeſſeur, ſurpris & affligé de ces ſoupçons auſſi mal-fondés qu'injurieux à Marie, ne négligea rien pour les détruire, & repréſenta au Roi que la Reine-mere, en établiſſant Monſieur, n'avoit d'autre vue que le bien de l'Etat.

Marie s'apperçut bientôt des mauvaiſes impreſſions qu'on avoit données à ſon Fils contre elle & contre le Cardinal qui travailloit de concert avec cette Princeſſe à faire réuſſir le mariage de Monſieur avec Mademoiſelle de Montpenſier. Elle apprit même qu'on avoit deſſein d'envoyer Richelieu à Rome prêter l'obédience de Louis à Urbain VIII, afin d'avoir un prétexte honnête pour l'éloigner de la Cour ; elle paſſa huit jours dans la plus vive inquiétude, ſans pouvoir imaginer quel étoit l'auteur de cette cabale ; mais ſes larmes eurent aſſez de

1625. pouvoir sur son Fils pour dissiper ses soupçons & lui faire agréer le mariage de Gaston, qui ne se fit cependant que l'année suivante. Elle découvrit enfin que c'étoit Tronson qui conduisoit l'intrigue dont le but étoit de la décréditer ainsi que le Cardinal dans l'esprit du Roi, & engagea ce Prince à le congédier. Plusieurs autres personnes furent aussi disgraciées, on arrêta même & on mena Marsillac au Château d'Ancenis (*a*).

Mariage de Madame Henriette avec Charles I.

Comme Madame Henriette étoit sur le point d'épouser le Prince de Galles, le Roi Jacques vint à mourir. Cet événement fit naître d'abord quelques difficultés sur l'accomplissement de cette alliance; mais elles furent promptement levées. La Reine-mere attendoit impatiemment la conclusion de cette affaire. On lui remit enfin la dispense du Pape au commencement de Mai. Le Contrat fut signé le 8, & la Cérémonie des épousailles se fit le 11 du même mois. Louis alla ensuite avec toute sa Cour jusqu'à Amiens

(*a*) Voyez les Mém. de Bassompierre, tom. 2. p. 467. & suiv. Ceux du Duc d'Orléans, pag. 33. & suiv. L'Hist. de Louis XIII, par le Vassor, tom. 2. p. 703. & *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 743.

au devant de Sa Majeſté Britannique qui s'étoit avancée pour recevoir la nouvelle Reine. Marie tomba malade en arrivant dans cette Ville ; mais elle ſe rétablit promptement, & ſon indiſpoſition n'interrompit pas les fêtes qu'on y avoit préparées pour l'union de Madame Henriette avec Charles I. La Reine-mere reçut beaucoup d'honneurs à Amiens, & elle eut tout lieu d'être ſatisfaite des témoignages d'affection qu'on lui donna (*a*) [10]. 1625.

Lorſque la Cour fut de retour à Paris, l'affaire de la Valteline occupa tous les eſprits. Le Nonce, dévoué à l'Eſpagne, repréſentoit ſans ceſſe qu'il étoit de l'intérêt de la Religion que cette Province ne rentrât pas ſous la do- Affaire de la Valteline.

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 5. p. 743. & ſuiv. Le Vaſſor, t. 2 pag. 704. Les Mém. de Brienne, t. I. p. 212. & 213. & le Merc. Franç. tom. 11. ann. 1625. pag. 335. & ſuiv. On y voit la Relation de la Cérémonie du mariage de Madame Henriette avec le Roi d'Angleterre, & le détail des Fêtes données à cette occaſion ; les diſcours qui furent adreſſés aux deux Reines à Amiens, & le récit de la réception qu'on leur fit p. 383. & ſuiv.

On trouve dans les Manuſcrits de Béthune, n°. 9485 le Contrat de mariage de Madame Henriette avec Charles I, daté du 8 Mai 1625. Marie de Médicis n'y intervient que comme Mere de la Princeſſe, & comme Reine Douairiere.

1625. mination des Griſons Proteſtans, parce qu'ils ne manqueroient pas de faire tous leurs efforts pour y établir leur ſecte. Le Cardinal de Richelieu lui oppoſoit vainement que la juſtice & l'honneur défendoient également à Philippe IV de forcer des Peuples à ſecouer le joug de leurs ſouverains légitimes, & à Louis d'abandonner ſes Alliés. Le Légat, mécontent de n'avoir pu rien gagner ſur l'eſprit de Richelieu, partit précipitamment le 22 Septembre pour s'en retourner à Rome.

La haine que Marie avoit contre les Hérétiques, & ſon attachement pour l'Eſpagne, la faiſoient pencher en faveur du St. Siége, auquel les Eſpagnols feignoient de vouloir ſoumettre la Valteline. Le Cardinal avoit intérêt ſans doute de ne pas contredire ouvertement les opinions de cette Princeſſe. Il ne ſe croyoit pas d'ailleurs encore aſſez bien affermi dans le miniſtere pour braver impunément la haine des Cours de Rome & d'Eſpagne. Il conſeilla donc à Louis de former une Aſſemblée des Notables de ſon Royaume pour délibérer ſur une affaire auſſi importante. Elle ſe tint à Fontainebleau le 29 Septembre. Richelieu y repréſenta fortement au Roi qu'il ne pouvoit refuſer des

ſecours aux Griſons ſans nuire à ſa réputation & à ſa gloire. Il l'aſſura en même-tems que l'état de ſes finances lui permettoit de lever une Armée & de l'entretenir. Il eſt vraiſemblable que ſon ſentiment entraîna celui de la Reine-mere ; car il ne paroît pas qu'elle ſe ſoit oppoſée à la guerre qui fut alors décidée. Baſſompierre eut le commandement de l'Armée qu'on envoya dans la Valteline (*a*) [11]. 1625.

Si l'on en croit cependant le Comte de Brienne, le Cardinal de Richelieu commençoit à avoir dès cette année toute l'autorité dans le Conſeil, & ſes avis étoient les ſeuls qu'on y ſuivît. Pour s'inſinuer dans l'eſprit du Roi, il tâchoit de pénétrer ſes intentions afin de s'y conformer ; pour lui prouver même que l'attachement qu'il lui témoignoit étoit déſintéreſſé, il ne lui demandoit aucune place à la Cour pour ſes Parens ; il l'accompagnoit partout, n'alloit point au Louvre lorſque ce Prince en étoit abſent ; & quoiqu'il dût ſon élévation à Marie, ce n'étoit preſque plus que par bien-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 468. & ſuiv. & les Mém. de Baſſompierre, tom. 2. pag. 479.

1626. ſéance qu'il lui paroiſſoit dévoué. Richelieu cherchoit ainſi à perſuader à Louis qu'il ne vouloit dépendre que de lui, & parvint enfin par cette conduite à gagner ſa confiance (*a*).

Comme la Reine-mere deſiroit avec ardeur que la bonne intelligence régnât entre ſes Enfans, elle manda au Comte du Fargis, alors Ambaſſadeur de France en Eſpagne, de négocier directement avec le Comte Duc d'Olivarès. Elle ſentoit bien en effet que l'intérêt de la Religion rendroit le Pape trop difficile, ſi c'étoit par ſon miniſtere que cette affaire s'entamât. Madame du Fargis, qui étoit reſtée à Paris, & pour laquelle Marie avoit la plus grande confiance, fut chargée par cette Princeſſe de preſſer ſon Mari de conclure la paix à quelque prix que ce fût. Le P. de Bérulle lui marqua la même choſe au nom de la Reine-mere. Le Comte du Fargis traita donc avec le Miniſtre d'Eſpagne à l'inſçu de Louis, perſuadé que n'ayant agi que par les ordres de Marie, elle feroit agréer à ce Prince les conditions qu'il auroit ſtipulées.

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 246. & 247.

Le

Le Roi parut auſſi ſurpris qu'irrité, lorſqu'il reçut au mois de Juillet un Traité entre la France & l'Eſpagne ſigné à Mouſſon le 5 Mars de cette année par ſon Ambaſſadeur & le Comte-Duc d'Olivarès. Quelques Auteurs aſſurent que le Cardinal de Richelieu n'ignoroit pas cette intrigue, & ce qui pourroit le faire croire, c'eſt qu'il approuva le fonds du Traité, en diſant qu'il ne s'agiſſoit que d'y faire quelques changemens. En effet il n'étoit pas poſſible d'en admettre tous les Articles dont pluſieurs furent rejettés unanimement par le Conſeil. La Reine-mere, n'oſant avouer que du Fargis n'avoit agi que par ſon conſeil, fut la premiere à condamner la conduite de cet Ambaſſadeur, lorſqu'elle la vit déſapprouvée de tout le monde; il porta donc ſeul le blâme & la peine d'une faute qu'il n'avoit commiſe que pour obéir à cette Princeſſe; cependant Marie, qui penchoit pour la paix, ramena Louis ſur la plupart des objets conteſtés; mais elle fut d'avis, ainſi que le Cardinal, qu'on renvoyât le Traité en Eſpagne avec d'autres inſtructions pour le réformer. Il fut enſuite ratifié malgré le mécontentement du Prince de Piémont & des 1626.

1626. Vénitiens auxquels on avoit caché cette négociation (*a*).

Marie preſſe plus que jamais la concluſion du mariage de Gaſton avec Mademoiſelle de Montpenſier.

Cependant la Ducheſſe de Guiſe ne ceſſoit de rappeller à la Reine-mere les engagemens qu'elle avoit pris avec elle pendant ſa Régence pour l'union de ſa Fille avec Gaſton. Marie n'avoit pas moins d'impatience de les remplir, parce que la foible ſanté du Roi & la fauſſe couche qu'Anne d'Autriche avoit faite au commencement de ſon mariage donnoient lieu d'appréhender qu'elle n'eut point d'Enfans. Il étoit donc très-important pour la France, que Monſieur ne reſtât pas dans le célibat. La Reine-mere, en conſéquence, preſſoit ſouvent Louis de terminer cette affaire; & comme elle n'ignoroit pas que pluſieurs perſonnes cherchoient à en détourner S. M.; elle dit publiquement que *ceux qui y avoient de la répugnance ne donnoient que trop à connoître qu'ils avoient plus d'inclination pour la branche de Condé que d'attachement pour le Roi, & pour ſon Frere.*

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 480. & ſuiv. Les Mém. de Baſſompierre, t. 3. pag. 20. *Le Mémorie recondite*, tom. 6. pag. 96. & ſuiv. & le Merc. Franç. t. 12. ann. 1626. pag. 1. On y trouve les Articles publics & ſecrets du Traité entre la France & l'Eſpagne.

Gaſton, qui avoit d'abord paru témoigner beaucoup d'empreſſement pour épouſer Mademoiſelle de Montpenſier, déclara aſſez ouvertement qu'il n'y penſoit plus. Marie ſoupçonna d'Ornano d'éloigner ce Prince du mariage. En effet Louis, qu'on a vu craindre que Monſieur ne ſe mariât, avoit chargé le Comte d'Ornano de mettre tout en uſage pour faire perdre à Gaſton le goût qu'il avoit pour Mademoiſelle de Montpenſier. Ce Seigneur y avoit travaillé avec d'autant plus de zele, que c'étoit un moyen de plaire à la Princeſſe de Condé dont il étoit amoureux. 1626.

Le Cardinal au contraire ayant intérêt que cette alliance ſe fît pour ſe concilier de plus en plus les bonnes graces de la Reine-mere, & ſe procurer un appui, en ſouhaitoit fort l'accompliſſement. Il ne négligea rien pour gagner Monſieur & d'Ornano. Dans cette vue, il avoit conſeillé au Roi de s'attacher Gaſton par ſes bienfaits. En conſéquence on lui donna entrée au Conſeil de l'aveu de Marie, & cette Princeſſe obtint de Louis le Bâton de Maréchal de France pour d'Ornano (*a*), à condition qu'il

(*a*) Il le reçut le 17 Avril; Baſſompierre l'avoit eu au commencement de Janvier de cette année.

1626. feroit consentir Monsieur à épouser Mademoiselle de Montpensier. Il le lui promit, mais les charmes de la Princesse de Condé lui firent rompre ses sermens (*a*).

Le Maréchal d'Ornano, abusant du besoin qu'il sentoit que la Reine-mere avoit de lui, demanda à être admis dans le Conseil. On le lui refusa, & le desir de se venger, joint à celui de plaire à la Princesse de Condé, le détermina; à détourner Gaston de se marier, il l'engagea même à entrer dans une cabale qui n'avoit pour objet en apparence que la perte de Richelieu, mais dont les suites devoient être très-funestes au Roi.

Le Cardinal apprit par des Lettres d'Angleterre la conjuration qui se tramoit. Il sçut qu'on avoit formé le projet de faire retirer Monsieur de la Cour pour aller s'établir à la Rochelle, afin de forcer Louis à lui accorder un appanage plus considérable pour le ramener auprès de lui; qu'on devoit enfermer le Roi dans un Couvent, donner la Couronne à Gaston, &

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 262. L'Hist. de Louis XIII, par le Vassor, t. 3. p. 34. & suiv. & la même, par le P. Griffet, t I. p. 486. & 487.

lui faire épouſer Anne d'Autriche. Ces nouvelles, dont il fit part ſans doute à Marie, confirmerent cette Princeſſe dans les ſoupçons qu'elle avoit depuis long-tems contre d'Ornano & pluſieurs autres Seigneurs. Ils convinrent donc entre eux d'engager Louis à le faire arrêter. Sa Majeſté y conſentit, & le Maréchal d'Ornano fut conduit au Château de Vincennes le 4 Mai, où il mourut peu de tems après. On ſoupçonna, mais ſans fondement, qu'il avoit été empoiſonné [12]. 1626

La détention de ce Maréchal ne fit qu'irriter les Ennemis de Richelieu, qu'ils ſçavoient en être l'auteur, & leur fit prendre la réſolution de l'aſſaſſiner, ou du moins de s'aſſurer de ſa perſonne, afin que ſa tête répondît de celle du Comte d'Ornano. C'étoit à Fleuri, maiſon de campagne du Cardinal, & en préſence de Monſieur, accompagné de ſes Gardes, qu'on devoit commettre ce meurtre.

Conſpiration contre le Cardinal.

Le Comte de Chalais [13], qui avoit été inſtruit de ce deſſein, le confia par une indiſcrétion impardonnable au Commandeur de Valencay. Ce dernier, inquiet de ſe trouver dépoſitaire d'une pareille confidence, lui dit : *Si vous n'avertiſſez pas vous-même Richelieu de ce*

1626. *complot, ce ſera moi qui irai le lui découvrir.* Chalais ſe détermina donc à prendre ce parti, & ſe rendit chez le Cardinal à Fleuri avec le Commandeur de Valencay. Richelieu les chargea d'aller ſur le champ faire part au Roi de cette conſpiration. S. M. lui envoya auſſi-tôt ſoixante Cavaliers de ſes Gardes, & la Reine-mere, tous les Gentilshommes de ſa Maiſon, avec Marillac.

Le Cardinal demande au Roi ſa retraite.

Le Cardinal, alarmé des dangers où il étoit expoſé par la haine de ſes Ennemis, jaloux de ſon pouvoir, ſongea à ſe retirer. Dans cette vue, il écrivit à Louis pour le ſupplier de trouver bon qu'il s'éloignât de la Cour, & renonçât aux affaires, afin de ſe ſouſtraire à l'envie de ceux qui cherchoient à le perdre; il ajoutoit que ſa ſanté d'ailleurs ne lui permettant pas de ſe livrer au travail, il avoit beſoin de mener une vie plus tranquille. Il envoya cette Lettre à Marie, en la priant de vouloir bien la préſenter elle-même au Roi, & faire valoir ſes raiſons auprès de Sa Majeſté. Mais ce Prince, à qui ſa Mere avoit déjà inſpiré une grande confiance pour Richelieu, le regardoit comme un homme qui lui étoit trop utile pour conſentir à ſa retraite. Le Reine y

étoit encore moins disposée. Leurs Majestés 1618.
manderent donc au Cardinal que ses services étoient nécessaires à l'Etat ; qu'en bon Citoyen il ne devoit pas l'en priver, & que pour le mettre à l'abri des entreprises qu'on pourroit former contre lui, on lui donneroit une Garde particulière qui veilleroit à sa sûreté. Richelieu se rendit à ces sollicitations aussi flatteuses que pressantes, en feignant de ne se prêter aux desirs de Louis & de Marie que par soumission, autant que par reconnoissance. Il est probable cependant que la crainte seule ne fut pas le motif qui le détermina à demander à quitter le ministere, mais qu'il voulut sçavoir par ce manege, jusqu'à quel point il étoit cher à son Maître & à la Reine-mere, afin de profiter de l'empire qu'il auroit sur leur esprit pour éloigner de la Cour tous ceux qui lui donneroient de l'ombrage (*a*).

Gaston, que le Roi avoit engagé à se raccommoder avec le Cardinal, refusoit toujours d'épouser Mademoiselle de Montpensier, ou

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le Vassor, tom. 3. pag. 48. & suiv. & la même, par le P. Griffet, t. I. p. 487. & suiv.

1626. du moins cherchoit par toutes sortes de moyens à retarder l'accompliſſement de ce mariage.

Cependant Louis partit accompagné des Reines, de Monſieur & de toute la Cour, pour aller tenir les Etats de Brétagne à Nantes, où il ſe rendit le 3 Juillet. Lorſque Marie fut arrivée dans cette Ville, elle perſuada à Louis qu'il étoit néceſſaire d'y faire venir Madame de Guiſe & Mademoiſelle de Montpenſier, ſous prétexte que cette derniere pourroit bien être enlevée par le Comte de Soiſſons qui l'avoit demandée en mariage depuis que Madame Henriette avoit épouſé le Roi d'Angleterre.

Mariage de Monſieur avec Mademoiſelle de Montpenſier.

Dès que ces Princeſſes furent à Nantes, la Reine-mere preſſa Monſieur de ſe déterminer à donner enfin ſa main à Mademoiſelle de Montpenſier. Ce Prince céda aux importunités de Marie, & par une ſuite de ſa légéreté naturelle, il déclara en préſence du Roi, de ſa Mere, du Cardinal & du Garde des Sceaux, que *le Comte de Soiſſons lui avoit conſeillé de quitter la Cour, & que ſa belle-ſœur lui avoit écrit pluſieurs Lettres pour le détourner d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier.* On dreſſa un Acte de cette déclaration, lequel fut ſigné des quatre perſonnes que je viens de nommer.

On expédia alors un Brevet à Gaſton, & 1626
l'on fit enrégiſtrer au Parlement des Lettres-Patentes datées du 31 Juillet pour lui aſſurer ſon appanage ; cet appanage conſiſtoit dans le Duché d'Orléans, dont il prit alors le nom, celui de Chartres, le Comté de Blois & pluſieurs autres Terres & Pairies. Son Contrat de mariage fut ſigné le 5 Août & le lendemain Monſieur & Mademoiſelle de Montpenſier reçurent la Bénédiction nuptiale (*a*).

Pendant qu'on étoit occupé des préparatifs Exécution de Chalais.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 505. & ſuiv. La même, par le Vaſſor, t. 3. p. 55. Les Mém. de Baſſompierre, t. 3. pag. 31. & 32. & *le Mémorie recondite*, t. 6. p. 137. Le P. Anſelme dans ſon Traité des Grands Officiers de la Couronne, pag. 147. & l'Hiſt. de Louis XIII, par M. de Bury, t. 2. p. 107. On trouve dans les Manuſcrits de Béthune, n°. 9485. le Contrat de mariage de Gaſton d'Orléans, Frere unique du Roi, & de Marie de Bourbon, Ducheſſe de Montpenſier, paſſé le 5 Août 1626. Marie y intervient ainſi que dans celui de Madame Henriette, comme Mere & comme Reine Douairiere. On voit auſſi dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 94. un Acte ſigné *Louis, Marie & Gaſton*, par lequel le Roi & ſon Frere ſe promettent réciproquement de s'aimer d'une amitié vraiment fraternelle, & la Reine-mere s'y rend le lien & le garant de cette amitié indiſſoluble.

1626. du mariage du Duc d'Orléans, Chalais fut arrêté. La Ducheſſe de Chevreuſe, après l'indiſcrétion que ce Comte avoit commiſe envers le Commandeur de Valencay, lui avoit fait promettre qu'*il ne ceſſeroit jamais de travailler à la ruine de Richelieu.* Il lui en donna ſa parole & ne la tint que trop pour ſon malheur; car il ſe rengagea de nouveau dans une conjuration qui fut cauſe de ſa perte. Louvigny, qui étoit auſſi de cette cabale, ayant eu une diſpute avec Chalais, abandonna le parti des conjurés, & alla découvrir au Cardinal les intrigues de ce jeune Seigneur. Marie & Richelieu repréſenterent au Roi la néceſſité de s'aſſurer de la perſonne de Chalais. En conſéquence on l'arrêta. On lui fit ſon procès. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & fut exécuté à Nantes le 8 Août (*a*).

Pluſieurs perſonnes furent impliquées dans la conſpiration de Chalais, & entre autres MM. de Vendôme que le Roi fit arrêter & conduire au Château d'Amboiſe. Le Cardinal,

---

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, t. I. pag. 36. Ceux de Baſſompierre, t. 3. p 30. & 31. & ceux de Brienne, tom. I. ag. 255.

profitant de leur disgrace, sollicita pour lui le Gouvernement de Bretagne; comme il ne put l'obtenir, il pressa la Reine-mere de le demander pour elle-même; il se seroit contenté de celui de Brest, dont il ne vouloit néanmoins que dans le cas où Marie seroit Gouvernante de la Province. Mais malgré le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de cette Princesse, il ne put l'engager à se prêter à ses vues, parce qu'elle craignit d'être accusée d'avoir contribué à la détention du Duc de Vendôme pour avoir son Gouvernement. 1626.

La Reine-mere apprit alors avec beaucoup de douleur qu'on avoit chassé d'auprès de la Reine d'Angleterre tous les François & tous les Ecclesiastiques à l'exception de son Confesseur. Cette contravention aux articles du Contrat de mariage de Madame avec Charles I commença à faire naître de la mésintelligence entre la France & l'Angleterre. Marie engagea Louis à envoyer le Maréchal de Bassompierre en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Londres pour en faire ses plaintes au Roi de la Grande-Bretagne. Charles I. fit partir Milord Carleton pour venir justifier sa con-

1626. duite à la Cour de France, mais il fut très-mal reçu de Louis (*a*).

Madame étant devenu groſſe peu de tems après ſon mariage acquit beaucoup d'empire ſur l'eſprit de Monſieur & de la Reine-mere. Elle s'en ſervit pour décréditer Richelieu auprès de cette Princeſſe, quoiqu'elle dût en partie à ce Cardinal le haut rang où elle étoit montée ; mais elle envioit ſon pouvoir, & vouloit le diminuer pour augmenter celui du Duc d'Orléans. Elle mit donc tout en uſage auprès de Marie pour la dégoûter de Richelieu. Ses efforts ne furent pas ſans ſuccès, car elle l'amena au point de prêter l'oreille aux rap-

---

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 33. & 34. & *le Mémorie recondite*, t. 6. p. 77.

Dans le tems que les François furent renvoyés d'auprès de la Reine d'Angleterre, il parut un Livre du P. Santarelle Jéſuite, ayant pour titre : *De poteſtate Romani Pontificis*. Le Parlement le condamna. La Cour de Rome, qui ſçavoit combien Marie étoit attachée au St. Siége, fit agir auprès de cette Princeſſe pour l'engager à faire caſſer l'Arrêt du Parlement ; mais quoiqu'elle eût alors beaucoup de crédit, elle n'oſa cependant ſe déclarer en faveur d'un Ouvrage que cette Cour avoit jugé contraire aux maximes du Royaume. Voyez ibid. p. 121. & ſuiv.

ports que lui faiſoient les ennemis du Cardi- 1626
nal [14]. Richelieu contribua lui-même au réfroidiſſement de cette Princeſſe, en preſſant le Roi d'aller en Poitou contre l'avis de la Reine-mere qui vouloit le détourner de ce voyage. On ſçavoit en effet que les Anglois armoient pour attaquer l'Iſle de Rhé, & le Cardinal étoit perſuadé que la préſence de Louis étoit abſolument néceſſaire pour ſauver cette Iſle (*a*).

Ce Prince, depuis la mort du Connétable de Luynes, avoit pris beaucoup d'affection pour un de ſes Pages, nommé Barradas. Ce nouveau Favori donnoit de l'inquiétude à Richelieu, & à Marie. Ils appréhendoient avec raiſon l'empire que ce Courtiſan prenoit ſur l'eſprit du Roi; car il avoit eu la hardieſſe de ſe vanter qu'il perdroit la Reine-mere & le Cardinal quand il voudroit; mais ce Miniſtre le prévint. Marie ſe joignit à lui, & profitant des liaiſons que Barradas avoit eues avec Marſillac, Tronſon & Sauveterre pour traverſer le mariage de Monſieur, ils obtinrent de Louis qu'il l'éloignât. Le 2 Décembre, ce Prince lui fit

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 268. & 269.

1626 donner ordre de ne plus paroître devant lui, & le dépouilla de ſes Charges. Pour conſoler le Roi de cette perte, on plaça auprès de lui un de ſes Pages, nommé St. Simon (*a*).

Aſſemblée des Notables

Le Cardinal de Richelieu méditoit depuis long-tems de grands changemens dans l'adminiſtration, il propoſa à Louis une Aſſemblée de Notables pour délibérer avec eux ſur une matiere auſſi importante. Le Roi y conſentit & la convoqua aux Thuilleries pour le 2 Décembre. Richelieu y opina à ſon tour. La plus grande partie du diſcours de ce Prélat avoit pour objet l'économie néceſſaire au rétabliſſement des finances. Comme il ſçavoit que ſes Ennemis, à la tête deſquels étoit Madame, ne cherchoient qu'à lui faire perdre la confiance & l'affection de Marie, il profita de la circonſtance pour louer la conduite de cette Princeſſe pendant le tems de ſa Régence. Il l'excuſa ſur les dépenſes extraordinaires qu'elle avoit été obligée de faire pour le maintien de la paix, & dit enſuite à S. M. que la Reine-mere voulant être la premiere à contribuer au ſoula-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 525. & les Mém. de Montglat, t. I. p. 37.

gement de l'Etat, demandoit qu'on diminuât les revenus qui lui avoient été assignés par le feu Roi, & la supplioit d'approuver cette réduction. « Elle sçait trop, ajouta-t-il, que vo- » tre tendresse filiale ne vous permettroit peut- » être pas d'étendre vos retranchemens jusques » sur elle (*a*) ». 1627.

Le crédit de Marie augmentoit chaque jour. Louis, pour lui prouver de plus en plus son affection, lui donna au commencement de l'année 1627 le Gouvernemeet de Brouage sur la démission du Maréchal de St. Luc (*b*). Non content de ce don, le Roi, sensible, comme il le devoit être au désintéressement que sa Mere lui avoit fait témoigner par le Cardinal de Richelieu, lui confirma par un Brevet daté du 5 Mars la jouissance pour sa vie de la som-

Le Roi donne à sa Mere le Gouvernement de Brouage.

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 531. & la même, par le Vassor, t. 3. p. 87. & suiv.

(*b*) On trouve dans les Manuscrits de Dupuy, n°. 380. les Lettres de provision pour le Gouvernement de Brouage que Louis donna à la Reine-mere. Elles sont datées du 4 Février 1627. on y voit aussi la prestation de serment que cette Princesse fit entre les mains de S. M. Le Roi nomma en même tems le Cardinal de Richelieu à la Capitainerie & au Gouvernement de la place & de la forteresse de Brouage.

1627. me de cent ſoixante & douze mille livres, dont cent mille francs lui furent aſſignés ſur les cinq groſſes fermes & ſoixante & douze mille livres ſur le prix de la ferme des Traites foraines en Languedoc (*a*).

Mort de Madame. Les flatteuſes eſpérances que Marie avoit conçues du mariage de Gaſton furent promptement évanouies. Madame accoucha d'une Fille & mourut peu de jours après (*b*). Cette perte toucha vivement la Reine-mere, ainſi que Monſieur, & même le Roi, malgré la peine qu'il avoit eue à conſentir au mariage de ſon Frere ; mais ſa jalouſie contre ce Prince qu'il croyoit plus aimé que lui de Marie, paroiſſoit alors entiérement diſſipée, & il lui témoignoit beaucoup d'affection. Cependant Louis deſiroit que le Duc d'Orléans reſtât veuf, & pria la Reine-mere de ne point le remarier. Il fit ſçavoir auſſi ſon intention ſur cet objet au Conſeil de Gaſton, lequel repréſenta au Prince que le meilleur moyen de maintenir la bonne intelligence entre le Roi & lui étoit de ne point penſer à de ſecondes nôces. On n'eut pas de peine à le

(*a*) Ce Brevet eſt dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 92.
(*b*) Ce fut le 4 Juin.

lui

lui perſuader, parce que ſon amour pour les Femmes, qui alloit juſqu'au libertinage, lui donnoit de l'éloignement pour tout lien. Il pouſſoit même la débauche à un tel point que Marie craignoit qu'il ne ſe mît hors d'état d'avoir des Enfans, au cas que la ſtérilité d'Anne d'Autriche l'obligeât de prendre une ſeconde Femme (*a*). 1627.

Il n'y eut que le Cardinal qui ne regretta pas Madame, laquelle n'étoit occupée qu'à le deſſervir auprès de Marie. Dès qu'il fut délivré de cette redoutable Ennemie, il mit tout en uſage pour regagner la confiance de la Reine-mere. Dans cette vue, il cherchoit à flatter en toute occaſion la vanité de cette Princeſſe. Il acquit par ce moyen plus de pouvoir que jamais ſur ſon eſprit & ſur ſon cœur. Elle lui en donna alors des preuves éclatantes; car ayant appris qu'il devoit quatre-vingt deux mille écus, dont il ne ſçavoit comment ſe libérer, elle engagea, ſans le lui communiquer, une partie de ſes diamans pour la ſomme de cent vingt mille écus, & acquitta la dette du Cardinal. Auſſi ce Prélat diſoit-il, en parlant

Générosité de la Reine-mere envers le Cardinal.

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 48. & ſuiv.

1627. de l'avarice du Roi, *que la bonne Reine n'agiſſoit pas de même; que Louis n'entroit que de paroles dans la détreſſe de ſon Favori, au lieu que Marie y entroit effectivement* (*a*) [15].

La Reine-mere penſe à marier Monſieur à une Princeſſe de Florence.

Malgré l'éloignement que le genre de vie de Monſieur devoit lui donner pour tout attachement propre à le fixer, il parut cependant prendre alors du goût pour Marie de Gonzague, Princeſſe de Mantoue; mais ce goût n'étoit pas ſans doute bien vif, car la Reine-mere le détourna aiſément du deſir qu'il feignoit avoir d'épouſer cette Princeſſe. Elle repréſenta au Duc d'Orléans que Marie de Gonzague étoit hors d'état d'avoir des Enfans par les remedes qu'elle avoit pris d'un Charlatan dans une grande maladie. Marie de Médicis, qui n'aimoit pas le Duc de Nevers, ne vouloit pas que Gaſton épouſât la Fille de ce Duc; mais elle ſouhaitoit fort néanmoins de remarier Monſieur. Elle lui deſtinoit une Princeſſe de Florence, ſe flattant qu'elle pourroit faire agréer cette alliance au Roi. Le Duc d'Orléans lui témoigna d'abord beaucoup de

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 61. & le *Mémorie recondite*, tom. 6. p. 152.

répugnance pour paſſer à de ſecondes nôces, mais, preſſé par ſa Mere, il lui dit qu'il conſentiroit à prendre Marguerite, Sœur de Ferdinand II, l'aînée des Princeſſes de Florence, ſi elle pouvoit engager le Duc de Parme, auquel elle étoit promiſe, à la lui céder. Il déclara en même-tems qu'il ne vouloit point de la Cadette, qui paſſoit pour être d'une laideur difforme. Il ne s'agiſſoit plus que d'avoir l'agrément de Louis pour cette union. Marie eut beaucoup de peine à l'obtenir, parce ce mariage déplaiſoit également au Roi, à la jeune Reine & au Cardinal. Ils lui propoſerent d'autres Princeſſes; mais la Reine mere reſta toujours attachée à ſon projet, & força Louis par ſon opiniâtreté à ſe rendre à ſes ſollicitations. Ce qui faiſoit deſirer ſi ardemment à Marie que Gaſton ne reſtât pas veuf, étoit la crainte qu'elle avoit de la mort du Roi, qui lui avoit été prédite pour l'année ſuivante par des Aſtrologues, auxquels elle avoit la foibleſſe d'ajouter foi (*a*). 1627.

Les projets d'établiſſement pour Monſieur

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 78. & ſuiv. & *le Mémorie recondite*, t. 6. p. 267.

1627. n'empêchoient pas qu'on ne s'occupât des moyens de repouſſer les Anglois qui avoient envoyé le Duc de Buckingham avec une puiſſante flotte pour s'emparer de l'Iſle de Rhé. Voici qu'elle étoit la cauſe de cette deſcente.

Par la paix faite avec les Huguenots l'année précédente, il avoit été ſtipulé que cette Iſle, qui appartenoit aux Rochelois, demeureroit entre les mains de Louis. Ce Prince en conſéquence avoit chargé le Gouverneur de l'Iſle de Rhé d'y conſtruire un fort. Les Habitans de la Rochelle en prirent de l'ombrage, & croyant leur perte aſſurée, implorerent le ſecours du Roi de la Grande Brétagne. Charles profita avec empreſſement de cette occaſion pour entrer en France.

Monſieur deſiroit avoir le commandement de l'Armée deſtinée à défendre l'Iſle de Rhé & à faire le ſiége de la Rochelle; mais le Cardinal s'y oppoſa. Le Roi d'ailleurs craignant de voir ſa gloire obſcurcie par celle de ſon Frere, lui refuſa cette grace. Gaſton, qui étoit déjà arrivé juſqu'à Saumur, y reçut même des ordres de revenir à Paris; mais la Reine-mere preſſa Louis avec tant de vivacité pour qu'il permît au moins à Monſieur de joindre

l'Armée, qu'elle l'obtint, à condition qu'il n'y commanderoit pas. Ce fut le Duc d'Angoulême que le Roi nomma ſon Lieutenant Général. Le Duc d'Orléans, arrivé à Saumur, manda à Marie d'envoyer en Toſcane un homme de confiance pour engager le Grand Duc à ne point conclure l'alliance de ſa Fille avec le Duc de Parme. Louis de ſon côté marqua à Béthune, ſon Ambaſſadeur à Rome, de faire tous ſes efforts pour remplir les vues de Monſieur & de la Reine-mere; mais le Duc de Parme ne paroiſſoit pas vouloir s'y prêter & ſe contenter d'Anne. Le Duc de Savoye cherchoit auſſi à traverſer le mariage de Gaſton. Marie s'en plaignit hautement, & vit avec chagrin les grandes difficultés qui s'oppoſoient à une union qu'elle ſouhaitoit ardemment. 1627.

Le Roi, voulant aller en perſonne faire le ſiége de la Rochelle, & prévoyant qu'il pourroit être long, chargea la Reine-mere de l'adminiſtration du Royaume pendant ſon abſence, ſous le titre de *Gouvernante des Provinces d'en-deçà de la Loire.* Il lui donna Bullion pour l'aider de ſes conſeils (*a*) [16]. Marie a l'adminiſtration du Royaume pendant l'abſence du Roi.

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 78. & ſuiv.

1627. Louis, qui avoit été malade depuis le 28 Juin jusqu'au 15 Août, partit le 25 Septembre pour se rendre devant la Rochelle, où il arriva le 12 Octobre, & établit son camp à Aytre. Le Cardinal de Richelieu apprit, dans ce camp où il avoit suivi Sa Majesté, que le P. de Bérulle venoit d'être fait Cardinal. Le Pape en effet avoit envoyé la barette au P. de Bérulle le 19 Octobre par le Seigneur Piccolomini. Le nouveau Cardinal devoit selon l'usage recevoir le Chapeau des mains du Roi; mais Sa Majesté étant retenue par le siége de la Rochelle, & voulant d'ailleurs laisser cet honneur à la Reine sa Mere, trouva bon que le Pere de Bérulle le reçût des mains de cette Princesse, qui le lui donna de la part de Louis (*a*).

Le Pape donne le Chapeau au P. de Bérulle.

Richelieu fut très-mécontent lorsqu'il apprit

Ceux de Brienne, t. I. pag. 272. & *le Mémorie recondite*, tom. 6. pag. 269. & suiv. On trouve dans les Manuscrits de Dupuy, n°. 380. le pouvoir donné à la Reine-mere pour administrer le Royaume pendant l'absence du Roi, *& en tout ce qui sera de son service de deçà la Loire.* Il est daté du 20 Septembre 1627.

(*a*) On trouve ces faits dans les Manuscrits de Dupuy, n°. 326.

la nomination du P. de Bérulle au Cardinalat. Il s'étoit toujours flatté de la retarder, craignant l'élévation de ce Religieux, qu'il regardoit comme ſon rival auprès de Marie. Il jugea que cette promotion précipitée étoit l'effet d'un complot de Marillac & du Cardinal Spada, qui tendoit à le ſupplanter auprès de la Reine-mere. Il prit donc le parti de prévenir les mauvais offices que cette Princeſſe pourroit lui rendre auprès du Roi, au cas, qu'elle voulût éléver le Cardinal de Bérulle à ſon préjudice. Dans cette vue il chercha à réveiller dans l'eſprit de Louis la jalouſie qu'il avoit conçue à Nantes ſur la liaiſon intime de la Reine-mere avec Gaſton. Il la fit renaître aiſément en diſant au Roi que Monſieur étoit en effet *le bien-aimé* de Marie, depuis la mort du Maréchal d'Ancre qu'elle ne pouvoit oublier. 1628.

Louis étant tombé malade fut obligé de quitter le ſiége de la Rochelle le 10 Février. Il y laiſſa Richelieu pour y commander à ſa place en lui donnant le titre de Lieutenant Général de ſon Armée. Il l'avoit déjà honoré quelques tems auparavant de la Charge de *Grand-Maître, Chef, & Surintendant de la Navi-*

1628. *gation, & du Commerce de France ;* titre, qui étendoit ſon pouvoir bien au-delà de celui de Grand Amiral, dont la Charge avoit été ſupprimée. Le Roi s'étant rendu à St. Germain, la Reine-mere s'apperçut bientôt qu'il lui marquoit moins de confiance, qu'avant ſon départ pour le Poitou. Elle fit tant d'inſtances auprès de ſon fils, qu'elle obtint enfin, qu'il lui en dît la raiſon. Pour détruire les impreſſions fâcheuſes, que Louis avoit priſes contre elle, & lui perſuader, que ſon affection pour Monſieur n'étoit pas telle qu'il ſe l'imaginoit, Marie convint avec Gaſton, qu'il témoigneroit un violent deſir d'épouſer la Princeſſe de Mantoue, & qu'elle s'oppoſeroit ouvertement à ſon mariage (*a*).

Cette manœuvre réuſſit, mais les Courtiſans de Monſieur, pour mortifier la Reine-mere, vinrent à bout d'inſpirer réellement à ce Prince une paſſion qu'il n'avoit pas. Gaſton reprit en effet du goût pour Marie de Gonzague, ou du moins ſe perſuada qu'il l'aimoit, & qu'il ne devoit écouter aucune autre propoſition de mariage.

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 79. & ſuiv.

Cependant le Roi s'étant rétabli de ſa maladie retourna au ſiége de la Rochelle le 16 Avril. Monſieur, qui avoit eu de l'emploi à l'Armée pendant l'abſence de ſon Frere, n'eut plus aucune fonction, lorſque Louis y fut arrivé. Le dépit, qu'il en reſſentit, le détermina à revenir à Paris, & il témoigna ſon mécontentement à la Reine ſa mere avec beaucoup d'aigreur. Marie lui ayant rendu compte des démarches qu'elle avoit faites pour l'unir à Marguerite de Florence, il lui déclara, qu'il ne vouloit plus l'épouſer, ce qui ſurprit beaucoup cette Princeſſe. Mais peu de jours après elle apprit la cauſe de ce changement. Breves vint lui propoſer l'union de la Princeſſe Marie de Gonzague avec Gaſton. Elle dit hautement qu'elle ne conſentiroit jamais à cette alliance. Ce qui n'empêcha pas les Favoris de Monſieur d'entretenir ſon amour pour Marie. Ils eurent même l'audace de lui ménager des entretiens avec cette Princeſſe en préſence de la Reine-mere. Elle en fut ſi piquée, qu'elle écrivit ſur le champ au Duc de Nevers, devenu Duc de Mantoue par le mort de Vincent de Gonzague, de rappeller ſa fille auprès de lui. Comme ce Duc avoit intérêt de ménager les bonnes graces

1628.

Le Roi retourne au ſiége de la Rochelle.

Monſieur prend plus de goût que jamais pour la Princeſſe Marie.

1628 de Marie, pour que la France l'aidât à ſe mettre en poſſeſſion de ſes nouveaux Etats, il fit partir auſſitôt une perſonne de confiance pour venir chercher ſa fille, & la conduire en Italie. La Reine-mere en eut une grande joie, mais elle fut de courte durée; parce que le Duc d'Orléans, offenſé de la violence que Marie vouloit faire à ſon inclination, éclata en murmures. Cette Princeſſe craignant de l'irriter en laiſſant partir Marie de Gonzague, la retint, & écrivit au Roi pour avoir l'agrément de Sa Majeſté ſur cet objet. Gaſton de ſon côté dépêcha le Coigneux à Louis pour obtenir de de ce Prince qu'on arrêtât l'Envoyé de Charles de Gonzague en France, & S. M. lui accorda cette grace (*a*) [17] [18].

Marie néanmoins pour éloigner de Paris la Princeſſe de Mantoue, la fit conduire à Coulomiers, & afin d'engager le Duc de Nevers à ne pas ſeconder les projets de Monſieur ſur la Princeſſe Marie, elle feignit de vouloir embraſſer la querelle que lui ſuſcitoit l'Empereur, & le Roi d'Eſpagne au ſujet du

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 173. & le *Mémorie recondite*, t. 6. p. 440.

Duché de Mantoue. Elle fit un accueil favorable à Priandi, que le Duc lui avoit envoyé pour lui demander du ſecours. Elle écrivit en conſéquence au Roi, & au Cardinal, pour les intéreſſer en faveur de Charles. (*a*) 1628.

Dans cet intervalle on manda à Leurs Majeſtés que le Duc de Parme ne vouloit pas conſentir à céder Marguerite. Elles furent donc obligées de renoncer à cette Princeſſe pour Monſieur. La Reine-mere étoit fort embaraſſée parce qu'elle craignoit que Gaſton ne réfuſât d'épouſer Anne, & ne pouvoit cependant ſe réſoudre à abandonner le deſſein qu'elle avoit formé d'unir Monſieur à une Princeſſe de Toſcane. Ceux qui cherchoient à la flatter lui faiſoient eſpérer qu'elle parviendroit à vaincre la répugnance de ſon fils, & cet eſpoir, auquel elle ſe livroit quelquefois, la combloit de joie. Mais elle ne fut pas longtems dans cette erreur; car les nouvelles tentatives qu'elle fit auprès du Duc d'Orléans pour l'engager à donner une promeſſe de mariage à

Marie preſſe Monſieur d'épouſer Anne de Florence.

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 6. pag. 313. & 398. On trouve ſa Lettre en original dans les Manuſcrits de Godefroi.

1628. Anne furent vaines. Tout ce qu'elle put obtenir de lui, fut, qu'il ne ſe marieroit point ſans le gré de Leurs Majeſtés. Il n'avoit point cependant changé d'avis ſur la Princeſſe de Mantoue Il fit même déclarer à Louis qu'il étoit plus amoureux que jamais de Marie de Gonzague, & ſupplier ce Prince de ne pas ſouffrir, qu'elle allât en Italie. Il écrivit auſſi au Cardinal de Richelieu pour le preſſer de déterminer le Roi, & la Reine-mere à lui permettre d'épouſer cette Princeſſe. Anne d'Autriche favoriſoit le penchant de Gaſton pour Marie, & cette diverſité de ſentimens cauſa de la diviſion entre les deux Reines (*a*).

Cependant le Siége de la Rochelle ſe pourſuivoit toujours avec vigueur. La nouvelle flotte envoyée par Charles I. compoſée de plus de cent quarante bâtimens, deſtinés à ſécourir cette ville, parut à la hauteur de l'Iſle de Rhé le 28 Septembre. Le deſir, que tous les Officiers de l'armée témoignoient d'avoir part au combat, que Louis ſe diſpoſoit à livrer aux Anglois, fut cauſe, que ce Prince ne

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, tom. 6. p. 400. 428. 439. 493. & 507.

trouva perſonne pour aller donner avis aux Reines de l'arrivée des Ennemis. Il fut donc obligé de dépêcher un de ſes Aumôniers, qui vint trouver Marie à Paris le 2 Octobre, pour lui apprendre cette nouvelle. Le même jour à minuit Monſieur partit pour aller trouver le Roi avec le peu de Seigneurs, qui étoient reſtés dans la Capitale (*a*). 1628.

Le 27 du même mois la Rochelle ſe rendit après dix-huit mois de ſiége. Les articles de la capitulation furent ſignés le 28 par Marſillac, & du Hallier, Louis ne croyant pas devoir s'abaiſſer juſqu'à traiter immédiatement avec ſes ſujets. Ce Prince fit ſon entrée à la Rochelle le jour de la Touſſaint [*b*] [19]. Reddition de la Rochelle

Le Roi fut ſi ſatisfait de s'être rendu maître de la Rochelle qu'on diſoit imprénable, & de devoir cette conquête aux ſoins & à la bonne conduite du Cardinal de Richelieu, qu'il conçut pour lui la plus grande eſtime. Il ne ſe gouvernoit plus que par les avis de ce Miniſtre, qu'il préféroit à tous les autres. La jalouſie que Marie commence à prendre de l'ombrage du crédit de Richelieu.

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 14. ann. 1628. pag. 682. & ſuiv. On y trouve un aſſez grand détail ſur la priſe de la Rochelle.

(*b*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. pag. 499.

1628. la faveur du Cardinal excita dans le cœur de ſes ennemis, les porta à faire obſerver à la Reine-mere qu'il n'étoit plus dans ſa dépendance ; qu'il tenoit au Roi par lui-même, & étoit plus puiſſant qu'elle auprès de ce Prince. Ces diſcours ne firent que trop d'impreſſion ſur elle. Sa vanité en fut bleſſée, & l'affection qu'elle avoit eue juſqu'alors pour Richelieu fit bientôt place à l'aigreur. Elle fut fomentée par le Cardinal de Bérulle, le Garde des Sceaux, Baſſompierre, Vautier ſon premier Médecin, & ſurtout par la Princeſſe de Conti, plus animée encore que tous les autres contre ce Prélat.

Le Cardinal, auquel Marie ne put s'empêcher de marquer du réfroidiſſement, mit tout en œuvre pour diſſiper les ombrages que lui donnoit ſon crédit auprès de Louis, en lui témoignant plus de ſoumiſſion que jamais. » La confiance, lui » dit-il un jour, dont le Roi m'honore étant » votre ouvrage ; loin de vous faire crain- » dre la diminution de votre pouvoir, eſt une » preuve au contraire de l'empire que vous » avez ſur Louis. C'eſt à Votre Majeſté, que je » dois tout, & je n'en veux faire hommage » qu'à vous ſeule ». Ces aſſurances d'attache-

ment, & de reſpect commençoient à l'adoucir 1618.
en ſa faveur, lorſque l'affaire de Mantoue vint détruire tout l'effet de ſes ſoins.

On a vu plus haut, que Charles de Gonzague avoit ſollicité des ſecours pour conſerver le Duché de Mantoue. Cet Etat lui appartenoit comme étant le plus proche héritier de Vincent, & l'Empereur lui en refuſoit injuſtement l'inveſtiture. Ce dernier donnoit pour raiſon, que le Mantouan étant un Fief de l'Empire, il lui étoit dévolu de droit, attendu que Vincent étoit mort ſans laiſſer d'enfans mâles. Il avoit fait ſommer en conſéquence le nouveau Duc de remettre ſon Duché entre les mains d'un Commiſſaire Impérial. Charles, en témoignant beaucoup de reſpect pour les ordres de l'Empereur, déclara qu'il ne ſe deſſaiſiroit point de ſon Duché. L'Empereur offenſé de ſa déſobéiſſance leva une Armée pour le dépoſſéder.

Le Roi d'Eſpagne de ſon côté, qui ne vouloit pas ſouffrir, qu'aucun François eut des poſſeſſions en Italie, dans la crainte qu'il ne ſecondât les prétentions de la Couronne de France ſur le Duché de Milan, ſe joignit à l'Empereur pour chaſſer le nouveau Duc. Charles

1628. de Gonzague eut donc recours à Louis, lequel ayant alors ſon armée occupée au ſiége de la Rochelle, ne put lui envoyer de Troupes. Mais lorſqu'il fut de retour à Paris à la fin de Décembre, & qu'il eut appris que le Gouverneur de Milan aſſiégeoit Caſal, il aſſembla ſon Conſeil, pour délibérer s'il prendroit la défenſe du Duc de Mantoue. Marie s'y oppoſa fortement ſous prétexte que les ſoldats avoient beſoin de repos après les fatigues qu'ils avoient eſſuyées pendant dix-huit mois. Elle prétendoit d'ailleurs que le parti Huguenot n'étant pas encore abattu, il étoit plus prudent de conſerver ſes forces pour achever de le reduire. Elle ajoutoit que le Roi d'Eſpagne ſeroit offenſé de voir Louis prendre parti contre la Maiſon d'Autriche; qu'il en pourroit réſulter la rupture de la bonne intelligence qui régnoit entre les deux Couronnes, & qu'elle avoit affermie avec tant de peine depuis la mort du feu Roi, par les alliances les plus avantageuſes.

Le Cardinal de Bérulle, & le Garde des Sceaux, qui n'avoient en vûe que de plaire à la Reine-mere, appuyerent ſon avis; mais il n'en fut pas de même de Richelieu. Il repréſenta

ſenta que la véritable gloire des Rois n'étoit 1628.
fondée que ſur leur juſtice, & leur équité; que Louis ne pouvoit ſans honte laiſſer opprimer le Duc de Mantoue, & ſouffrir qu'un Cadet de la Maiſon de Gonzague eût la préférence, parce qu'il étoit dévoué à la Maiſon d'Autriche; que l'Empereur ne la lui donnoit, que parce qu'il n'étoit pas François, & que l'attachement ſeul du Duc de Nevers à la France le faiſoit exclure d'un droit acquis par ſa naiſſance; que ſi Sa Majeſté ſouffroit cette injure, les Eſpagnols croiroient qu'elle les craignoit, & que cette perſuaſion les rendroit encore plus fiers, & plus entreprenans; qu'à l'égard des Huguenots leur parti étoit ſi bas, qu'on n'en avoit rien à redouter, & que dans le cas même où ils voudroient remuer, il reſteroit encore aſſez de troupes au Roi pour être en état de les contenir. Ces repréſentations frapperent ſi vivement Louis, qu'il ſe détermina à prendre la défenſe du Duc de Mantoue. Il écrivit donc le 26 Décembre à Guron qui commandoit dans Caſal de ſoutenir le ſiége, en lui promettant qu'il ne tarderoit pas à être ſecouru; le Roi vouloit ſe mettre à la tête de l'Armée qu'il faiſoit paſſer en Italie; mais les

1628. deux Reines firent tant d'inſtances auprès de lui pour le détourner de ce projet, qu'il conſentit à reſter à Paris.

Mécontentement de Marie contre Richelieu.

Marie fut vivement choquée que le Cardinal eût oſé avoir un avis contraire au ſien, elle le lui reprocha avec aigreur, en lui diſant, *qu'il étoit un ingrat.* Richelieu lui répondit avec beaucoup de reſpect, *qu'il ne manqueroit jamais à ce qu'il lui devoit, mais qu'il aimoit mieux quitter le miniſtere, que de faire quelque choſe par complaiſance au déshonneur & au déſavantage de ſon Maître* (*a*).

De ce moment l'union intime qui étoit entre le Cardinal & la Reine-mere fut rompue. La vanité de cette Princeſſe également bleſſée que ſon fils ſecourût un homme, qui l'avoit humiliée [20], & que ce fût par le conſeil de celui, qui lui devoit tout, fit dans ſon cœur des impreſſions, que toutes les ſoumiſſions du Cardinal ne purent jamais détruire. Les ennemis de Richelieu ne manquerent pas de profiter du réfroidiſſement de Marie pour ce Miniſtre, & cherchoient chaque jour à l'animer contre lui. Cette Princeſſe avoit d'ailleurs, comme on

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, tom. I. p. 40. & ſuiv.

l'a vu, beaucoup d'inclination pour l'Eſpagne & ſçavoit mauvais gré à Richelieu de n'avoir pas pour cette Cour le même attachement qu'elle. Le Cardinal de Bérulle, ſoit pour la flatter, ſoit qu'il fût dévoué à Philippe IV, depuis ſon voyage à Rome, parloit toujours en faveur des Eſpagnols. Il avoit donné des preuves de ſon zèle pour cette Nation dans l'affaire de la Valteline. Il oſa même dire à la Reine-mere, *qu'il falloit faire la paix, qu'elle devoit y contraindre Richelieu par autorité, en lui ordonnant de la conclure, & lui montrer dans cette occaſion, qu'elle étoit la Maîtreſſe, & qu'il étoit fait pour lui obéir.* 1628.

Le Pape connoiſſoit ſi bien l'affection de Marie pour les Eſpagnols, qu'il dit à ſon Nonce Bagni, lorſqu'il l'envoya en France : *Vous verrez la Reine-mere. Toutes ſes inclinations ſont pour l'Eſpagne. Elle n'aime ſon Fils qu'autant que ſon intérêt le demande. C'eſt une des plus opiniâtres perſonnes du monde.*

Emmanuel, qui n'ignoroit pas la haine que Marie de Médicis avoit contre le nouveau Duc de Mantoue, lui fit repréſenter que les affaires de ce Duc n'intéreſſoient point la France, & qu'en prenant le parti du Duc de Nevers, elle

1628. s'expoſoit à rompre avec les Cours d'Eſpagne & de Savoye; que Philippe & Emmanuel cependant devoient lui être plus chers que Charles de Gonzague, puiſqu'ils avoient épouſé deux de ſes Filles. Comme le Duc de Savoye étoit perſuadé de l'aſcendant du Cardinal de Bérulle ſur la Reine-mere, il chargea ſon Ambaſſadeur de l'entretenir en particulier, ſans s'ouvrir à Richelieu; il devoit lui faire obſerver *que c'étoit l'avantage de la Religion Catholique & de la France, de maintenir l'union entre cette Couronne & celle d'Eſpagne.* Emmanuel compoſa même un Ecrit qui avoit pour titre : *Avis d'un bon & fidele François au Roi ſur les troubles d'Italie.* Ce petit Ouvrage, qu'il fit paſſer en France, avoit pour but de détourner Louis du deſſein qu'il avoit de ſecourir le Duc de Mantoue (*a*).

Cependant la Reine-mere mettoit tout en uſage pour empêcher que ce Duc ne profitât de la bonne volonté du Roi. La Maréchale d'Ornano, qui étoit dans ſa confidence, aſſura même aux Miniſtres, *que le Maréchal de Créqui ne paſſeroit pas les Monts, & que ſi Louis l'y forçoit,*

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 648. & ſuiv.

il s'en repentiroit. On ſoupçonnoit en effet le Maréchal d'être gagné par la cabale de Marie de Médicis contre le nouveau Duc de Mantoue. Cette Princeſſe apprit avec joye qu'il avoit eu un échèc, & dit, que ce revers lui feroit ſentir le beſoin qu'il avoit du ſecours de la France : *Il l'engagera ſans doute*, ajouta-t-elle, *à ſe comporter de maniere à le mériter, en empêchant ſes Emiſſaires d'entretenir le Duc d'Orléans dans le deſſein d'épouſer Marie de Gonzague* (*a*). 1628.

Les Confidens de Gaſton conſeilloient à ce Prince de témoigner toujours la plus grande paſſion pour la Princeſſe de Mantoue, afin de faire acheter au Roi & à ſa Mere le ſacrifice qu'il en feroit. Il demanda donc le commandement de l'Armée qui étoit déjà partie. Il obtint cette grace de Louis à la ſollicitation de la Reine-mere, à condition qu'il renonceroit à la Princeſſe Marie, & conſentiroit qu'elle partît quinze jours après lui. Cet arrangement combla de joie Marie de Médicis, & pour la témoigner à Monſieur, elle lui fit donner par

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 6. p. 458.

1629. le Roi cinquante mille écus pour faire ſon équipage (*a*).

Le Roi ſe repent d'avoir donné le commandement de ſon Armée au Duc d'Orléans, & ſe détermine à aller lui-même en Italie.

Louis ſe repentit bientôt d'avoir donné le commandement de l'Armée d'Italie à ſon Frere. La jalouſie, à laquelle il étoit enclin, lui fit craindre que le Duc d'Orléans n'y acquît trop de gloire. Il alla donc dès le 3 Janvier trouver le Cardinal à Chaillot, lui avoua ſa foibleſſe, & lui demanda en même-tems le moyen de retirer ſa parole ſans choquer Gaſton. Richelieu lui dit qu'il n'en connoiſſoit point d'autre que d'aller en perſonne au ſecours de Caſal. Le Roi goûta ce conſeil, & ſe détermina en conſéquence, dit Baſſompierre, à partir dès le lendemain; mais cet Auteur ſe trompe, puiſque Louis ne tint ſon Lit de Juſtice au Parlement que le 15. Ce Prince alla faire part de ſa réſolution à la Reine-mere & à Monſieur qui en furent également affligés l'un & l'autre, quoiqu'ils n'oſaſſent le témoigner. Le Duc d'Orléans ne douta pas que ce ne fût le Cardinal qui, pour lui ôter le commandement de l'Armée, n'eût ſuggéré ce parti au

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 3. p. 206. & 207.

Roi, comme en effet on l'en accuſa. Richelieu, qui ménageoit encore Marie, ne ſe croyant pas aſſez affermi pour la braver ouvertement, engagea Louis à donner à cette Princeſſe l'adminiſtration du Royaume pendant ſon abſence (*a*). 1629.

Le 15 Janvier, le Roi ſe rendit au Parlement, & y fit enrégiſtrer deux Déclarations, l'une pour attribuer à la Reine-mere la même autorité qu'en 1627 dans toutes les Provinces d'en-deçà la Loire (*b*); l'autre pour accorder une amniſtie à tous les Proteſtans qui voudroient poſer les armes. Le Garde des Sceaux voulut auſſi faire enrégiſtrer dans ce Lit de Juſtice l'Ordonnance qu'on connoît ſous le nom de *Code Michaut* (*c*); mais la Compagnie repré- Le Roi va tenir ſon lit de Juſtice, & part le même jour.

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. pag. 207. & 208. Le Vaſſor, tom. 3. pag. 287. & 288. & la Défenſe de la Reine-mere, p. 204.

(*b*) On trouve cette Déclaration dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 549.

(*c*) C'étoit une compilation des anciennes Ordonnances rédigées par Marillac, auxquelles on avoit joint divers Réglemens propoſés par les derniers Etats Généraux & par les Aſſemblées des Notables tenues à Rouen en 1617, & à Paris.

1629. ſenta qu'il falloit l'examiner auparavant. Marillac déclara au nom de Louis que S. M. vouloit être obéie ſur le champ, & permettoit cependant à ſon Parlement de lui faire des Remontrances ſur les articles qu'il croiroit ſuſceptibles de réforme. On enrégiſtra donc cet Edit, & le Roi partit le même jour.

Le Parlement refuſe de recevoir le Code Michaut.

Le 16 Janvier, les Chambres s'aſſemblerent & ſe plaignirent de la violence qu'on leur avoit faite en les forçant d'enrégiſtrer le *Code Michaut* ſans l'avoir examiné. La Compagnie déclara qu'elle regarderoit cet enrégiſtrement comme nul juſqu'à ce que Louis eût répondu aux Repréſentations qu'elle lui feroit ſur les changemens qu'elle y jugeroit convenables. Le Garde des Sceaux, choqué de la réſiſtance du Parlement, engagea la Reine-mere à mander le Jay, pour lui ordonner de faire ceſſer les Aſſemblées des Chambres, & leur défendre au nom du Roi de délibérer ſur un Edit déjà enregiſtré. Le Jay exerçoit alors la Place de pre-

---

en 1626, dont j'ai fait mention. Ces Aſſemblées avoient eu pour objet la réforme des abus qui ſe commettoient dans tous les Etats. On n'avoit point fait part au Parlement des délibérations de ces Aſſemblées.

mier Préſident, vacante par la mort de M. d'Haqueville [21]. 1629.

Le Parlement n'ayant point eu d'égard aux ordres de Marie, cette Princeſſe lui envoya une *Lettre de cachet*, par laquelle « en vertu du » pouvoir qu'il avoit plu à Sa Majeſté lui don» ner, elle enjoignoit expreſſément aux Mem» bres de la Cour de ſe conformer à ſes vo» lontés que le Préſident le Jay leur avoit ſigni» fiées de ſa part (*a*) ». Ils ceſſerent leurs Aſſemblées ſans lire la Lettre de la Reine-mere; mais ils ne reçurent pas le Code. Louis, en ayant été informé, écrivit au Parlement une Lettre datée de Grenoble du 16 Février pour lui commander d'obéir à Marie. Les Enquêtes demanderent de nouveau l'aſſemblée des Chambres pour délibérer ſur cette Lettre (*b*).

La Reine-mere, inſtruite de cette déſobéiſſance, manda le Jay & Belliévre avec la Députation ordinaire, & leur défendit toute délibération relative au Code Michaut. Elle

(*a*) Cette Lettre ſe trouve dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 94.

(*b*) Cette Lettre eſt dans les Manuſcrits de Béthune, n°. 9320.

1629. ajouta qu'elle accordoit deux mois au Parlement pour faire ſes Remontrances, & promit de ne point envoyer l'Edit dans les Provinces (*a*).

Monſieur ſuit le Roi, mais revient bientôt. Motif de ſon retour.

Monſieur étoit parti cinq jours après le Roi. Il avoit d'autant plus de mécontentement de la réſolution priſe par ſon Frere de paſſer les Monts, qu'il étoit perſuadé que le Cardinal commanderoit en effet comme au ſiége de la Rochelle. Au lieu de ſuivre la route de Grenoble, il s'en alla en Dombes attendre les ordres de Sa Majeſté; mais ayant appris que la Princeſſe Marie devoit partir pour l'Italie, il écrivit à Louis pour lui en faire des plaintes, quoique d'après le rapport de Baſſompierre, il eût conſenti au départ de cette Princeſſe. Sa Lettre fut remiſe à Richelieu, lequel lui répondit au nom du Roi, & le preſſa de la part de ce Prince à venir joindre Sa Majeſté. Loin de ſuivre ce conſeil, Gaſton reprit le chemin de Paris; il écrivit en route à la Reine-mere pour la prier de ne point laiſſer ſortir de France la Princeſſe

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 654. & ſuiv. Ce fait ſe trouve auſſi dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 744.

de Mantoue. L'Auteur anonime des Mémoires du Duc d'Orléans dit au contraire que Monſieur étant déjà ſur les frontieres du Dauphiné, & apprenant qu'on preſſoit le départ de Marie de Gonzague, retourna ſur ſes pas, & arriva à Fontainebleau au moment où l'on s'y attendoit le moins. Charles en effet avoit mandé à ſa Fille de ne pas différer davantage à quitter la France. la Reine-mere parut inquiete du retour précipité du Duc d'Orléans; mais ſon inquiétude fut bien plus grande encore quand elle apprit de Bellegarde, qui avoit quitté Gaſton pour venir à Paris, que le projet de ce Prince étoit d'enlever Marie de Gonzague. La Reine-mere ſe détermina en conſéquence à la faire arrêter. Pour cet effet, elle envoya le 11 Mars Cuſac à Coulomiers, pour dire de ſa part à la Douairiere de Longueville de venir la trouver au Louvre avec ſa Niéce; mais au lieu de les y conduire, on les mena au Château de Vincennes. Monſieur, en ayant été informé, vint pour en faire des reproches à Marie. Il trouva en chemin Marillac qui alloit au-devant de lui de la part de la Reine pour juſtifier la conduite de cette Princeſſe. Ce meſſage n'empêcha pas Gaſton de ſe rendre au Louvre, & de témoigner ſon

1629.

Marie fait conduire à Vincennes Madame de Longueville & la Princeſſe de Mantoue.

1629. reſſentiment à ſa Mere. Il partit enſuite pour Orléans, d'où il dépêcha à Louis un Gentilhomme nommé d'Ormoy pour ſe plaindre de la violence que Marie avoit exercée ſur la Princeſſe de Mantoue, & l'aſſurer que la Reine-mere avoit pris une fauſſe alarme, n'ayant jamais eu le deſſein qu'elle lui avoit ſuppoſé (*a*).

Marie dépêcha de ſon côté un Courier au Roi, qui pour lors étoit à Suze, dont il s'étoit rendu maître, afin de le prévenir du parti qu'elle avoit pris. Ce Courier arriva le 23 Mars. Montglat prétend que Louis blâma ſa Mere d'avoir privé de la liberté la Fille d'un Prince qu'il alloit ſecourir; que Sa Majeſté ordonna en conſéquence que Marie de Gonzague fut tirée de Vincennes, & conduite dans l'Abbaye d'Avenay, dont la Sœur de cette Princeſſe étoit Abbeſſe, avec défenſe à cette derniere de la laiſſer parler à perſonne; mais il a fait un anacroniſme à cet égard, car elle n'y fut menée qu'au mois d'Avril de l'année

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 658. Les Mém. du Duc d'Orléans, p. 82. & ceux de Baſſompierre, t. 3. p. 240. & 241.

ſuivante, pendant que Marie de Médicis étoit 1629.
à Troyes avec le Roi, Monſieur & toute la Cour. Baſſompierre dit à la vérité que le Cardinal de Richelieu n'approuva pas la détention de la Princeſſe de Mantoue; cependant on trouve dans les Manuſcrits de Béthune n°. 9322. une Lettre de ce Cardinal par laquelle, loin de faire à la Reine-mere la moindre repréſentation ſur ſon procédé envers la Princeſſe de Mantoue, il lui marque au contraire *que le Roi a applaudi à tout ce qu'elle a fait.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Louis fit partir Bautru chargé de deux Lettres, l'une pour Marie, & l'autre pour Monſieur. Par la premiere il mandoit à ſa Mere qu'il ne pouvoit que louer la conduite ſage qu'elle avoit tenue relativement à Marie de Gonzague; qu'il la prioit cependant de pardonner à Gaſton, & de ne pas tenir plus long-tems enfermées les Princeſſes qu'elle avoit fait arrêter; par la ſeconde il marquoit à Monſieur qu'il n'avoit point été inſtruit du projet de la Reine avant qu'elle l'eût exécuté; qu'il ne pouvoit l'accuſer d'aucun tort, parce qu'elle n'avoit agi que pour leur bien commun; mais que s'il vouloit demander à Marie la liberté des Princeſſes, il l'aſſuroit

1619. qu'elle lui ſeroit accordée. Bautru arriva à Paris le premier Avril, & après avoir remis à la Reine-mere la Lettre du Roi, il alla trouver Gaſton à Orléans (*a*).

Cependant toute la France murmuroit de la détention injuſte de la Douairiere de Longueville & de la Princeſſe de Mantoue. Marie, pour être autoriſée à les retenir à Vincennes, prétextoit toujours la crainte réelle ou ſuppoſée de l'enlevement de cette derniere. C'étoit en effet le vœu de tous les Ennemis de la Reine-mere, mais ils ignoroient le ſecret de l'intrigue concertée entre elle & Gaſton, intrigue qui, comme on l'a vu plus haut, avoit pour objet de perſuader à Louis que la paſſion du Duc d'Orléans pour Marie de Gonzague lui avoit fait perdre l'amitié de ſa Mere. Quelque aſſurée qu'elle fût des ſentimens de Gaſton, le ſilence que ce Prince gardoit avec elle depuis l'arrivée de Bautru commença à l'inquiéter.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 665. & ſuiv. Les Mém. de Montglat, t. I. p. 49. Ceux de Baſſompierre, tom. 3. p. 242. *Le Mémorie recondite*, t. 6. pag. 393. & ſuiv. & le Merc. Franç. t. 15. p. 169. & ſuiv. On trouve dans ce dernier la Lettre du Roi à la Reine-mere.

Elle appréhenda ſans doute que ce qu'elle n'avoit regardé juſqu'alors que comme un jeu, ne devint une réalité, & que la légéreté naturelle de Monſieur joint à l'éloignement qu'il avoit pour la Princeſſe de Toſcane ne lui eût fait naître un goût véritable pour Marie de Gonzague. Le deſir extrême qu'elle avoit de marier ce Prince à Anne de Florence ne pouvoit que la confirmer dans cette opinion. La crainte réaliſe tout à nos yeux ; ce qui augmentoit encore l'envie que la Reine avoit d'unir Gaſton à une Princeſſe de la Maiſon de Médicis, c'eſt que les Aſtrologues, dont elle étoit ſans ceſſe entourrée, lui avoient prédit que *Louis diroit adieu au monde avant que le ſoleil eût parcouru le ſigne de l'Ecreviſſe.* Dans ce cas, elle élevoit une de ſes Parentes ſur le même trone où elle avoit été aſſiſe, moyen infaillible de s'aſſurer l'empire ſur ſa belle-fille. Mais le Cardinal de Bérulle vint calmer les frayeurs de la Reine-mere, en lui diſant qu'un de ſes Religieux, nommé Gondran, qui avoit la confiance de Monſieur, lui avoit proteſté que jamais ce Prince n'avoit penſé à enlever Marie de Gonzague. Pour s'en rendre plus 1619.

1629. certaine encore, la Reine manda Bellegarde & le Préſident le Coigneux qui étoient auprès de Monſieur. Ils partirent en effet d'Orléans, & vinrent trouver cette Princeſſe. Leur premier ſoin fut de lui demander la liberté de Madame de Longueville & de Marie de Mantoue, en lui promettant au nom de Gaſton que jamais il n'épouſeroit cette derniere ſans le conſentement de Sa Majeſté. Monſieur écrivit au Roi pour lui faire la même promeſſe. Louis & le Cardinal, dans la crainte que la détention des Princeſſes n'occaſionnât du trouble dans le Royaume, avoient écrit de nouveau à la Reine-mere pour la preſſer de les faire ſortir de Vincennes. Elles obtinrent enfin cette grace. Puilaurens [22] vint viſiter la Princeſſe de Mantoue de la part du Duc d'Orléans qui ne tarda pas à ſe rendre à Paris pour la féliciter lui-même ſur le recouvrement de ſa liberté (*a*).

Les Princeſſes ſont miſes en liberté.

La Reine-mere, continuant toujours ſa

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 3. pag. 335. & ſuiv. *Le Mémorie recondite*, t. 6. p. 663. Les Mém. du Duc d'Orléans, p. 82, & ſuiv. & le Merc. Franç. t. 15. p. 170. & 171.

feinte,

feinte, témoigna beaucoup d'alarmes de l'arrivée de Monſieur & de ſon entrevue avec Marie. En conſéquence elle fit venir cette Princeſſe au Louvre, & la retint auprès d'elle. Gaſton de ſon côté de concert avec ſa Mere, affecta de paroître très-mécontent de l'obſtacle qu'elle mettoit à ſon mariage avec Marie de Gonzague, & repartit auſſi-tôt pour Montargis, d'où il alla enſuite à St. Dizier. 1619.

Il n'y eut perſonne qui ne fût trompé par ce manege ſi habilement conduit. Le Comte Gazzoledo, qui étoit venu chercher la Princeſſe de Mantoue, craignant les entrepriſes de Monſieur, preſſoit chaque jour le départ de cette Princeſſe, & demandoit qu'on lui donnât une eſcorte ſuffiſante pour la mettre à l'abri d'un enlevement. La Reine-mere, qui avoit encore beſoin d'elle pour remplir ſes vues, amuſoit Gazzoledo, en lui diſant que le voyage de Marie exigeoit des arrangemens préalables, & que d'ailleurs elle ne pouvoit la laiſſer partir avant que le Roi fût de retour.

La méſintelligence apparente de la Reine & de Monſieur avoit entiérement diſſipé les ſoupçons de Louis. Mais ce n'étoit pas là le ſeul fruit, que Marie eſpéroit retirer de ſa prétendue

1629. brouillerie avec le Duc d'Orléans. Il s'agiſſoit de faire tomber auſſi le Cardinal dans le piége, & il y donna en effet. Il crut ſérieuſe la paſſion, que Monſieur témoignoit pour la Princeſſe de Mantoue, ainſi que ſon mécontentement contre Marie. Comme il avoit intérêt de ſe ménager les bonnes graces d'un Prince auquel la mauvaiſe ſanté du Roi ſembloit promettre dans peu la Couronne, il n'héſita pas à favoriſer les deſſeins de Monſieur ſur Marie de Gonzague. Si l'on en croit même l'Abbé de St. Germain il alla juſqu'à dire un jour, *que ſi Gaſton eût enlevé la Princeſſe de Mantoue avec vingt mille hommes, il n'eût offenſé que la Reine-mere, & qu'il n'y a point de loi qui nous oblige d'obéir à nos parens en leurs paſſions;* mais on ſçait que cet Auteur eſt récuſable dans tout ce qu'il avance contre le Cardinal de Richelieu (*a*).

Marie & le Duc d'Orléans qui n'avoient eu en vue par leur intrigue que de perdre le Cardinal, furent charmés de lui voir prendre le parti le plus propre à le rendre odieux, & ſuſpect à Louis. La Reine-mere éclata en

(*a*) Voyez la Défenſe de la Reine-mere, p. 229.

murmures contre ce Prélat, elle parloit de lui, 1629.
comme d'un ſerviteur ingrat, qui lui devoit ſon élévation, & qui loin d'en être reconnoiſſant, ne cherchoit qu'à traverſer ſes deſſeins. Elle n'oublia rien pour perſuader au Roi par ſes lettres que c'étoit ce Miniſtre qui entretenoit Monſieur dans ſa paſſion pour la Princeſſe de Gonzague.

Cependant Louis s'étant emparé de Suze, dont la priſe avoit obligé Gonzalez, Gouverneur de Milan à lever le ſiége de Caſal, étoit reparti pour la France le 28 Avril. En revenant il aſſiégea Privas le 16 Mai. Ce fut durant ce ſiége, qu'il donna à Marillac le bâton de Maréchal de France à la ſollicitation de Marie. Marillac avoit épouſé une Italienne, laquelle étoit iſſue d'une Branche de la Maiſon de Médicis avant que cette Maiſon fût devenue ſouveraine. Cette alliance, quoique très-éloignée avec la Reine-mere, contribua beaucoup à la perte de ce Maréchal (*a*).

Le Roi arriva au Louvre le 15 Juillet. Monſieur pour témoigner davantage ſon mécon- Le Roi arrive à Paris.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 671.

1629. tentement de l'oppoſition, que ſa Mere mettoit à ſon mariage avec la Princeſſe de Mantoue, loin de ſe rendre à Paris pour l'arrivée de Louis, ſe retira à Joinville. Cette conduite déplut au Roi, & Marie en profita pour l'animer contre Richelieu en lui repréſentant que ce Cardinal nourriſſoit la paſſion de Gaſton pour Marie de Gonzague, & le détournoit d'épouſer la Princeſſe Anne.

Arrivée du Cardinal. La Reine mere le reçoit froidement.

Cependant Gazzoledo, auquel la Reine-mere avoit dit qu'elle lui rendroit une réponſe poſitive ſur le départ de Marie de Mantoue, dès que le Roi ſeroit revenu, la preſſa de nouveau de prendre une derniere réſolution ſur cet objet; mais elle l'amuſa encore en lui diſant qu'il falloit attendre le retour de Richelieu (*a*). Ce Prélat ne ſe rendit que le 13 Septembre à Fontainebleau où la Cour étoit alors. La froideur avec laquelle la Reine-mere le reçut, fut remarquée de tout le monde. Elle lui demanda ſéchement comment il ſe portoit. *Je me porte mieux*, répondit-il, *que beaucoup de perſonnes qui ſont ici ne voudroient.* Marie rougit, & jettant la vue ſur le Cardinal de Bérulle qui

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 6. p. 721.

étoit *en habit court & en bottines blanches ;* elle 1629.
ſourit d'un air railleur. Le Cardinal s'approcha d'elle, & lui dit : *je voudrois être auſſi avant dans vos bonnes graces que celui dont vous vous mocquez.* Louis entra auſſi-tôt, fit un accueil très-favorable à Richelieu, & le mena chez Anne d'Autriche. Ce Miniſtre ſe plaignit à S. M. de la réception que la Reine-mere lui avoit faite. le Roi ſe chargea de le réconcilier avec elle ; mais le Cardinal craignit que ce Prince n'en pût pas venir à bout, & que le Cardinal de Bérulle, ainſi que Marillac, qu'il accuſoit de l'avoir deſſervi auprès de Marie, ne s'oppoſaſſent à la bonne volonté de Louis. Il envoya donc chercher Madame de Combalet, Dame d'atours de la Reine-mere, la Meilleraye & pluſieurs autres perſonnes qu'il avoit placées auprès de cette Princeſſe, & leur dit qu'il leur conſeilloit de ſe retirer de la Cour, comme il comptoit faire lui-même. Il écrivit en conſéquence à Marie la Lettre la plus reſpectueuſe, par laquelle il lui offroit de renoncer au miniſtere, ſi elle le deſiroit, & lui aſſuroit qu'il ne ſe trouveroit bien que dans le lieu où il ne lui déplairoit pas [23]. Son projet étoit de charger le P. Suffren de porter cette Lettre à

1629. la Reine-mere; mais ce Religieux étant malade, il prit le parti de la remettre lui-même. Il répandit tant de larmes en la préſentant, & témoigna tant de ſoumiſſion & d'attachement à Marie, qu'elle ſe laiſſa fléchir. Ainſi leur méſintelligence ne dura que deux jours, & la Reine parut lui avoir rendu ſes bontés ordinaires; mais ce calme ne fut pas long. Peu de tems après Richelieu, ayant appris que Marie avoit donné une Abbaye à Vautier, ſon premier Médecin, ſans lui en avoir parlé, vint lui en faire des plaintes. Il en étoit d'autant plus mortifié qu'il connoiſſoit Vautier pour l'un de ſes plus grands Ennemis. La Reine-mere fut très-offenſée des reproches du Cardinal, & lui dit avec autant d'aigreur que d'emportement: *Il me paroît fort étrange que vous trouviez à redire à ce que je fais. Je vous demande conſeil quand il me plaît; je ne prétends point devenir votre Eſclave, & crois pouvoir accorder des graces à mes ſerviteurs ſans votre aveu.*

Mécontentement de Marie contre Richelieu.

Richelieu voulut envain s'excuſer; Marie étoit trop animée pour rien entendre. Il fut donc obligé de la quitter ſans avoir pu l'appaiſer; mais à peine étoit-il de retour chez lui

Elle lui ôte la Surintendance de ſa Maiſon.

qu'il y reçut un billet de la Reine-mere, qui lui annonçoit qu'elle lui ôtoit la Sur-intendance de sa Maison. Il le porta sur le champ au Roi, & lui demanda la permission de se retirer, ne pouvant plus rester avec honneur à la Cour, où il passeroit pour un ingrat. Louis alla aussitôt trouver Marie, lui parla en faveur du Cardinal, & lui fit tant d'instances pour qu'elle pardonnât à Richelieu, qu'il obtint enfin qu'elle lui rendroit sa Place (*a*). 1629. Le Roi les réconcilie.

Le pouvoir du Cardinal sur l'esprit du Roi augmentoit encore l'animosité de la Reine-mere contre ce Prélat; mais voyant l'attachement que ce Prince avoit pour lui, elle feignit de se réconcilier sincérement avec Richelieu, afin de le perdre plus sûrement.

Cependant Monsieur, se trouvant près de Nancy, avoit envoyé complimenter le Duc de Lorraine. Gaston, invité par ce Duc à venir le voir, s'étoit rendu auprès de lui au commencement de Septembre. On lui fit la Monsieur se retire en Lorraine.

(*a*) Voyez les Mém. de Bassompierre, t. 3. p. 272. & suiv. L'Hist. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. p. 681. & suiv. Celle du Cardinal de Richelieu par Aubéry, Liv. 4. Ch. 4. & la Défense de la Reine-mere, pag. 458. & 465.

1629. réception la plus honorable, & il en parut très-flatté. Charles avoit ſans doute alors deſſein de l'engager à épouſer Marguerite ſa Sœur. La vue de cette Princeſſe, jointe aux attentions du Duc de Lorraine, gagna le cœur de Monſieur. Cette nouvelle paſſion, qu'il prit ſi ſubitement, paroît une preuve qu'il n'en avoit pas réellement pour la Princeſſe de Mantoue. Il eſt probable que le voyage du Duc d'Orléans à Nancy fut fait de concert avec Marie, & que ce n'eſt pas à tort que le Cardinal accuſa cette Princeſſe d'avoir contribué à la premiere retraite de Monſieur. Elle avoit eſpéré par cette voie ruiner plus infailliblement le crédit de Richelieu comme ils en étoient convenus enſemble. En effet dès que Gaſton fut à Nancy, il ſe plaignit ouvertement de l'arrogance du Cardinal ; des artifices dont il s'étoit ſervi pour l'empêcher de ſuivre Sa Majeſté en Italie & de l'avoir brouillé avec ſa Mere pour tirer avantage de leur déſunion; il ajoutoit qu'il ne s'étoit même retiré en Lorraine, que parce que Bautru, confident du Cardinal, l'avoit menacé que s'il mécontentoit Richelieu, ce Miniſtre engageroit Louis à le faire arrêter. Marie devoit appuyer ſourde-

ment ces plaintes. Elle ſe flattoit d'autant plus de réuſſir, que le Cardinal ne pouvoit plus faire renaître dans le cœur du Roi la jalouſie qu'il avoit eue contre le Duc d'Orléans. Elle eſpéroit d'ailleurs que Louis, pour faire revenir ſon Frere à la Cour, lui accorderoit le commandement de l'Armée qu'il étoit ſur le point d'envoyer en Italie, ou qu'on lui donneroit du moins quelque Gouvernement conſidérable (*a*). 1629.

Pour cet effet, elle preſſa le Roi d'envoyer en Loraine le Maréchal de Marillac & Bouthillier pour négocier le retour de Monſieur. Il fut décidé qu'on lui offriroit le Duché de Valois, & le Gouvernement d'Amboiſe pour augmenter ſon appanage, avec cinquante mille écus d'argent comptant. Richelieu conſentit à cette donation, croyant très-important que Gaſton rentrât en France. Il le repréſenta à Louis, qui approuva ſes raiſons. Monſieur accepta ce Traité, qui ne fut cependant conclu que le 2 Janvier de l'année ſuivante; mais il

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 84. & 85. Le *Memorie recondite*, t. 6. p. 726. Le Vaſſor, t. 3. p. 370. & la Défenſe de la Reine-mere, p. 462.

1625. demanda à aller d'abord à Orléans avant de ſe rendre à la Cour. Il inſiſta ſur ce point, parce qu'il avoit reçu des billets anonimes, par leſquels on l'avertiſſoit que le Coigneux ſeroit mis à la Baſtille, dès qu'il ſeroit arrivé à Paris. Ce Magiſtrat en conſéquence détournoit ſon Maître d'y aller.

Marie demande au Roi l'éloignement du Cardinal, & ne peut l'obtenir.

La Reine-mere, qui conſervoit toujours de l'animoſité contre Richelieu, ne pouvant plus ſe contenir, déclara au Roi que la vue de ce Prélat lui étoit dévenue inſupportable, & lui demanda de l'éloigner. Louis, qui aimoit ſa Mere, mais qui ſentoit auſſi combien le Cardinal lui étoit néceſſaire, ne pouvoit ſe réſoudre à ſe priver de ſon Miniſtre; ne voulant cependant pas la refuſer abſolument de crainte de l'aigrir, il la pria d'attendre au moins que l'affaire de Mantoue fût terminée. En effet il avoit appris que le Marquis de Spinola attaquoit de nouveau Caſal. Le Roi ſe propoſoit d'aller en perſonne au ſecours de cette Place. Marie demandoit à être du voyage, pour s'oppoſer aux deſſeins de Richelieu au cas qu'il voulût porter Louis à rompre avec l'Eſpagne, & pour empêcher auſſi que ce Miniſtre ne cherchât à lui nuire dans l'eſprit du Roi. Elle

fit des inſtances auprès de ce Prince pour qu'il confiât pendant ſon abſence l'adminiſtration du Royaume à Gaſton ; mais elle ne put l'obtenir. Louis lui promit ſeulement de donner à Monſieur la commiſſion de Lieutenant Général de Paris & des Provinces en-deçà de la Loire, au cas qu'elle perſiſtât dans la réſolution de le ſuivre. Le Cardinal repréſenta au Roi que Gaſton étant abſent, il étoit imprudent à S. M. de quitter ſon Royaume ; qu'il s'offroit donc à aller en Italie à ſa place, quoiqu'il ſentît bien les riſques qu'il couroit en s'éloignant, & en laiſſant auprès de S. M. une Ennemie auſſi redoutable pour lui que l'étoit la Reine-mere ; mais qu'il ſe ſacrifioit ſans peine pour lui prouver ſon attachement. 1629.

Louis accepta cette propoſition avec d'autant plus de plaiſir que c'étoit un moyen d'ôter à ſa Mere la préſence odieuſe du Cardinal. Il eſpéroit d'ailleurs que l'abſence adouciroit Marie en faveur de ce Miniſtre. En conſéquence le Roi, par des Lettres-Patentes datées du 4 Décembre, le nomma *ſon Lieutenant Général repréſentant ſa perſonne dans l'Armée d'Italie.* Il lui avoit déjà donné la qualité de

Le Roi donne le Commandement de ſon Armée au Cardinal. Ce Prélat part pour l'Italie.

1629. premier Miniſtre par de pareilles Lettres datées du 21 Novembre. Richelieu partit le 29 Décembre. La Reine-mere ſe flatta qu'elle profiteroit de l'éloignement de ce Prélat pour le décréditer auprès de Louis, mais ſon attente fut trompée. Ce Prince, jaloux peut-être de la gloire que le Cardinal acquéreroit, ſe détermina à aller commander lui-même ſes Troupes. Quelque avantage que Richelieu enviſageât pour ſon ambition à avoir ſeul tout l'honneur de la guerre, il ne fut pas fâché que le Roi vint le partager, parce que c'étoit le ſeul moyen de l'éloigner de Marie de Médicis. Elle voulut s'oppoſer à cette réſolution en repréſentant à Louis les dangers auxquels il s'expoſoit; mais voyant qu'elle ne pouvoit rien gagner ſur l'eſprit de ſon Fils, & craignant les artifices du Cardinal, elle prit le parti de ſuivre S. M. au moins juſqu'à Lyon. Elle avoit d'ailleurs intérêt de ne pas quitter ce Prince, afin de pouvoir lui rappeller la promeſſe qu'il lui avoit faite d'éloigner Richelieu dès que la paix ſeroit conclue.

1630. Le Cardinal de Bérulle étoit mort au commencement d'Octobre, & le Garde des Sceaux

l'avoit remplacé auprès de la Reine mere, qui lui donna toute ſa confiance (*a*). 1630.

Le Roi part pour Lyon. Monſieur revient à Paris.

Le délai, que Monſieur apportoit à ſon retour en France, inquiétoit le Cardinal, & avoit retardé le départ du Roi pour l'Italie. Sa Majeſté ſe détermina cependant à partir pour Lyon le 21 Février. Les Reines & toute la Cour devoient l'y ſuivre peu de jours après. Ce Prince étoit déjà à Nogent-ſur-Seine, lorſque Gaſton arriva inopinément un ſoir au Louvre chez Marie, comme elle étoit avec toutes ſes Dames. Elle témoigna beaucoup de ſurpriſe de revoir Monſieur, quoiqu'on puiſſe préſumer que ſon retour étoit concerté avec elle. Elle s'enferma auſſi-tôt avec ce Prince. Il eſt probable que leur entretien roula particuliérement ſur les moyens de perdre Richelieu, car elle n'avoit point abandonné ce deſſein, malgré les inſtances mêmes du Grand Duc. En effet Gondi, Envoyé de Ferdinand, lui avoit

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, tom. I. p. 5-; Ceux de Baſſompierre, tom. 3. p. 274. Ceux du Duc d'Orléans, pag. 85. & ſuiv. L'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, t. 3. pag. 370. & ſuiv. La même, par le P. Griffet, t. I. p. 684. La Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. pag. 511. & ſuiv. & *le Mémorie recondite*, t. 6. p. 784. & 794.

1630. représenté de la part de ſon Maître que le Cardinal ne s'oppoſoit à l'union du Duc d'Orléans avec la Princeſſe Anne, que parce qu'il la regardoit comme nuiſible à ſes intérêts, tant que S. M. lui marqueroit du réfroidiſſement; que ce n'étoit donc qu'en ſe réconciliant avec ce Miniſtre, qu'elle parviendroit à la concluſion du mariage qu'elle deſiroit.

Dès qu'on ſçut que Gaſton étoit à Paris, le bruit courut qu'il n'y étoit venu que pour épouſer la Princeſſe Marie; mais la Reine-mere déclara qu'elle n'y conſentiroit jamais, & feignit d'être en colere contre Monſieur, de ce qu'il refuſoit de renoncer à cette Princeſſe. Le Duc d'Orléans avoit marqué en effet le plus grand empreſſement pour elle, en allant, dès qu'il fut ſorti d'auprès de ſa Mere, chez la Comteſſe de St. Pol, ſous la conduite de laquelle étoit Marie de Gonzague depuis la mort de la Ducheſſe Douairiere de Longueville.

La Reine-mere, continuant de vouloir perſuader qu'elle craignoit quelque violence de la part de Gaſton envers la Princeſſe de Mantoue, la fit venir au Louvre le 3 Mars. Elle l'y retint, & la fit garder ſoigneuſement. Monſieur partit pour Limours; mais il ne tarda pas

à revenir à Paris ſur la nouvelle qu'il eut que Marie de Gonzague alloit être conduite au Monaſtere d'Avenay. Ce Prince, pour ſeconder les vues de ſa Mere & en impoſer au Roi, ainſi qu'au Cardinal, ſe plaignit amérement de la dureté de Marie. La Nobleſſe & le Peuple, également mécontens de Richelieu, l'une jalouſe de ſa puiſſance, & l'autre irrité d'un nouvel impôt établi pour fournir aux frais de la guerre que Louis alloit entreprendre, favoriſoient l'animoſité de la Reine-mere & de Gaſton contre ce Miniſtre. Tous les Courtiſans s'attacherent à Monſieur, & lui firent entendre que s'il vouloit ſe déclarer contre le Cardinal, il les trouveroit tous prêts à embraſſer ſa querelle. 1634.

Il ſe forma donc alors une cabale, à la tête de laquelle étoit le Duc d'Orléans. Le Duc de Guiſe, piqué que Richelieu lui diſputât les droits d'Amiral du Levant, ſouleva contre lui toute la Maiſon de Loraine. Bellegarde & pluſieurs autres Seigneurs n'étoient pas moins animés, chacun pour différens ſujets. Ainſi Marie avoit lieu d'eſpérer qu'appuyée d'un auſſi puiſſant parti, elle parviendroit enfin à ruiner le crédit d'un ambitieux qui ne payoit, diſoit-elle, ſes bienfaits que d'ingratitude; mais elle

Cabale contre le Cardinal de Richelieu.

1630. eſſaya envain de détruire ſon propre ouvrage ; elle ſuccomba ſous ſes efforts, & devint la malheureuſe victime de ſes tentatives.

Cependant elle crut devoir avertir le Roi qui étoit encore à Nogent, du retour imprévu de Monſieur à Paris, & de la crainte où elle étoit que ce ne fût pour enlever la Princeſſe Marie. Elle lui donnoit avis auſſi du grand concours de Courtiſans qui environnoient ce Prince. Néanmoins pour ne point aigrir Gaſton, elle différa le départ de la Princeſſe de Mantoue, & détermina Monſieur à ſe retirer à Orléans. La Lettre de la Reine-mere obligea Louis à retourner ſur ſes pas. Dans cet intervalle Marie, feignant toujours de ſoupçonner quelque mauvais deſſein de la part de Monſieur, envoya des Troupes à Orléans, ſous prétexte de le contenir dans le reſpect. Ce qui augmenta les plaintes de ce Prince.

Cette conduite de la Reine-mere & du Duc d'Orléans n'étoit ſans doute qu'un artifice pour engager le Roi à réaliſer la promeſſe qu'il avoit faite à ſa Mere de donner pendant ſon abſence la Lieutenance Générale de Paris à Gaſton, avec le commandement de l'Armée de Champagne. Marie manda en effet à Louis que pour appaiſer

appaiſer Monſieur & le détourner de former des cabales, il étoit à propos de lui accorder cette marque de confiance, & ce Prince y conſentit. Ce qui prouve que le mécontentement du Duc d'Orléans étoit concerté avec la Reine-mere, c'eſt que, dès qu'elle eut obtenu ce qu'elle deſiroit, elle récrivit au Roi, pour l'aſſurer que Monſieur étoit rentré dans ſon devoir, & que tout ſon deſir étoit que ſon Frere voulût bien le recevoir pour ſe réconcilier avec lui. 1630.

Marie alla joindre enſuite Louis à Fontainebleau, où il s'étoit arrêté ſur le nouvel avis, qu'il avoit reçu de ſa Mere, que Gaſton étoit retourné à Orléans, & qu'elle s'étoit aſſurée de la Princeſſe de Mantoue. Elle partit de ce lieu pour Lyon avec le Roi, la jeune Reine, & toute la Cour. Leurs Majeſtés s'arrêterent à Troyes où Monſieur vint les trouver. Il fut d'abord chez la Reine-mere, où Louis étoit alors. Ils s'embraſſerent, & ſe donnerent les plus grands témoignages d'amitié. Gaſton, dit l'Auteur anonyme des Mémoires du Duc d'Orléans, eut avec le Roi un éclairciſſement *ſur pluſieurs choſes importantes*, qu'il ne rapporte pas. Vittorio Siri, aſſure au contraire, que

Toute la Cour part pour Lyon.

Entrevue du Roi & de Monſieur à Troyes.

1630. Monſieur vouloit découvrir à ſon Frere les artifices employés par Richelieu pour brouiller la maiſon Royale, mais que Marie l'en détourna, en lui diſant, qu'il ne gagneroit rien ſur l'eſprit de ce Prince, & qu'il falloit attendre que l'affaire de Mantoue fût terminée, pour porter les derniers coups à la puiſſance du Cardinal.

La Reine mere, qui avoit amené avec elle la Princeſſe de Gonzague, & qui feignoit toujours de craindre, que Gaſton ne l'enlevât, envoya cette Princeſſe bien eſcortée au Monaſtere d'Avenay.

L'Auteur des Mémoires du Duc d'Orléans que je viens de citer, prétend, que ce fut alors, que le Cardinal de Richelieu découvrit que l'amour de Monſieur pour la Princeſſe de Mantoue, n'étoit qu'une feinte, & que cette paſſion prétendue n'avoit eu pour objet que de le tromper. Ce qui auroit du cependant le lui faire ſoupçonner beaucoup plutôt, c'eſt que Gaſton qui ne s'étoit retiré en Loraine, que ſous prétexte de l'oppoſition, qu'on mettoit à ſon mariage avec Marie de Gonzague, n'avoit point ſtipulé qu'on le lui permît pour une des conditions de ſon retour

en France, & s'étoit contenté de demander une augmentation d'appanage. Cette découverte, comme il eſt aiſé de le juger, piqua très-vivement le Cardinal. Il ne s'en vengea dans la ſuite que trop cruellement ſur la Reine-mere. 1630.

Monſieur, après avoir paſſé quelques jours avec Leurs Majeſtés à Troyes, revint à Orléans, & la Cour continua ſa route vers Lyon, où elle arriva à la fin de Mars. Ce fut de cette Ville que le Roi envoya à Gaſton les Lettres-Patentes pour le commandement de l'Armée de Champagne, ſous la conduite du Maréchal de Marillac, & celles de la Lieutenance Générale de Paris. Le Duc d'Orléans reçut ces Lettres à la fin d'Avril, & ſe rendit auſſi-tôt dans la Capitale (*a*). La Cour arrive à Lyon.

Les Reines reſterent à Lyon avec le Conſeil, tandis que Louis s'avança juſqu'à Grénoble. Richelieu vint l'y trouver, pour lui Le Roi va à Grenoble, & les Reines reſtent à Lyon.

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 87. Ceux de Baſſompierre, t. 3. p. 285. & 316. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. I. pag. 681. La même, par le Vaſſor, tom. 3. pag. 440. & ſuiv. & *le Mémorie recondite*, tom. 7. pag. 6. 8. 59. & ſuiv.

1630. rendre compte de ſes opérations, & de ſes ſuccès en Italie. Il s'étoit emparé de Pignerol, & avoit remporté pluſieurs autres avantages ſur les ennemis. Comme il ſoupçonnoit le Garde des Sceaux de chercher à le perdre dans l'eſprit de Marie, il engagea Louis à faire venir ce Miniſtre à Grenoble. La Reine-mere en effet blâmoit hautement que le Roi allât en Italie, où la peſte étoit alors; & ce qui faiſoit croire que les craintes de cette Princeſſe lui étoient ſuggérées par Marillac, c'eſt qu'il gardoit un profond ſilence, toutes les fois qu'elle s'élevoit contre ce voyage,

Marie fut très-offenſée de ce qu'on lui ôtoit le Garde des Sceaux; mais elle n'oſa cependant s'en plaindre ouvertement, ſentant bien qu'on pourroit lui objecter, que la place de ce Miniſtre devoit être auprès de Louis. Elle ſe contenta donc de mander au Cardinal, que le Duc de Bellegarde étoit venu lui faire des plaintes ſur ce qu'on vouloit l'éloigner de Lyon, parce qu'elle lui témoignoit de la bienveillance, & que le bruit couroit, que tous ceux pour leſquels elle avoit des bontés, éprouveroient le même ſort. Richelieu vit bien, que c'étoit un reproche que la Reine-mere vou-

loit lui faire ſur ce qu'on l'avoit privée de Marillac, parce qu'elle le ſoupçonnoit d'en être cauſe. Il lui répondit en conſéquence, « qu'il étoit bien malheureux, qu'elle ajoutât » foi à tout ce que ſes ennemis inventoient pour » lui faire perdre ſes bonnes graces; qu'on » avoit eu tort de lui rapporter, que le deſſein » du Roi, en mandant le Garde des Sceaux, » avoit été de l'ôter d'auprès d'elle; qu'elle » pouvoit même ſe rappeller, que Louis en lui » adreſſant l'ordre pour M. de Marillac l'avoit » laiſſée la Maîtreſſe de le retenir, s'il lui étoit » néceſſaire; que ce Prince n'avoit voulu l'a- » voir auprès de lui, que pour le conſulter » ſur les propoſitions que Mazarin étoit venu » faire de la part d'Emmanuel relativement à la » paix, afin que le Garde des Sceaux jugeât par » lui-même, que S. M. ne pouvoit les accepter » avec honneur; je ſuis bien malheureux, ajou- » toit le Cardinal, qu'en me ſacrifiant pour le » bien de l'Etat, loin de trouver dans ma Bien- » faitrice un défenſeur contre les calomnies » dont on me noircit, elle y prête l'oreille, » & les croye ſans examen ». 1630.

Le Roi, qui deſiroit que ſa Mere vécut en bonne intelligence avec Richelieu, envoya

Le Cardinal va trouver la Reine mere à Lyon.

1630. ce dernier trouver Marie à Lyon. Le principal objet de ce voyage de la part du Cardinal étoit de s'excuſer auprès de cette Princeſſe ſur la guerre que Louis alloit entreprendre. La Reine-mere, ſoit pour le gagner, ſoit pour diſſimuler, le reçut mieux, qu'il n'avoit lieu de l'attendre. Elle lui recommanda de conclure la paix le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible, & de ſe rendre pour cette effet moins difficile ſur les conditions. Elle ajouta, qu'elle ne penſoit pas que pour ſoutenir un *Etranger*, on dût envahir les Etats du Duc de Savoye, allié de la France, & que le Roi dépoullât ſon beau-frere pour favoriſer le Duc de Mantoue.

Richelieu promit à Marie de ſe conformer à ſes intentions, autant que le bien du Royaume pourroit le permettre. La Reine-mere, par complaiſance pour ſon Fils, ou pour engager le Cardinal à ſe prêter à ſes vûes pacifiques, témoigna beaucoup de bonté à ce Miniſtre. Elle étoit d'autant plus intéreſſée en effet à la concluſion de la paix que Louis lui avoit dit ne pouvoir conſentir à éloigner Richelieu avant la fin de la guerre (*a*).

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 317. Ceux

Le Roi revint faire un petit voyage à Lyon. Marie renouvella ſes inſtances auprès de lui pour le détourner d'aller en Italie à cauſe des maladies contagieuſes qui y régnoient. La jeune Reine ſe joignit à ſa Belle-mere, & conjura Louis les larmes aux yeux de ne pas expoſer ſa ſanté. Bouvart, premier Médecin du Roi, appuya avec beaucoup de force les repréſentations des deux Reines, mais ce fut vainement. Le Cardinal, craignant, que ſi ce Prince venoit à être frappé de la peſte on ne le lui imputât, lui fit dire par quelques-unes de ſes créatures, qu'il conſeilloit à Sa Majeſté de reſter à Lyon; que la conquête de la Savoie pouvoit s'achever ſans elle, & que ſa préſence n'étoit pas néceſſaire. Mais Richelieu connoiſſoit trop bien Louis, pour n'être pas certain que ſes remontrances à cet égard ſeroient inutiles & qu'il étoit trop jaloux de ſa gloire pour vouloir la céder à perſonne.

1630.

Les Reines font de nouvelles tentatives auprès du Roi pour l'empêcher d'aller en Italie.

En effet le Roi retourna à Grenoble le 25 Juin, & en partit peu de jours après pour St.

---

de Brienne, t. I. p. 295. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 7. & 8. & la même, par le Vaſſor, t. 3. pag. 444. & 445.

1630. Jean de Morienne. Il s'en rendit maître ſans peine, & réduiſit preſque toute la Savoye ſous ſa puiſſance à l'exception de Montmélian. Mais étant tombé malade il fut obligé de ſe faire tranſporter à Lyon, où il arriva le 7 Août avec le Cardinal, qui ne voulut pas le quitter dans un moment ſi critique. Les deux Reines, dans la vue d'irriter le Roi contre ſon Eminence [24], ſaiſirent cette occaſion pour lui repréſenter que ſa maladie étoit le fruit de l'entrepriſe à laquelle Richelieu l'avoit engagé. Elles en firent en conſéquence des reproches très-vifs à ce Prélat. Louis fut promptement guéri. Mais le 22 Septembre il lui prit une fiévre violente accompagnée de diſſenterie, qui le mit dans le plus grand péril (*a*).

Le Roi tombe dangereuſement malade à Lyon.

La douleur feinte, ou véritable des Reines & des Courtiſans n'empêchoit pas, qu'ils ne s'occupaſſent chacun de leurs intérêts particuliers. Ces derniers, pour faire leur cour à Monſieur lui envoyoient tous les jours des Exprès, qui

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, tom. 7. pag. 281. Le Vaſſor, t. 3. p. 455. & le Mercure de Vittorio Siri, traduit de l'Italien, t. 6. Liv. 14. p. 360. & 361.

lui exagéroient le danger du Roi. On prétend même, que la Comteſſe du Fargis, Dame d'Atour d'Anne d'Autriche, & qui avoit ſa confiance, fit ſonder Gaſton, qui étoit à Paris depuis le 22 Août, pour ſçavoir, s'il agréeroit la main de la Reine, au cas que Louis vint à mourir; on ajoute, que ce Prince répondit à ces offres d'une manière obligeante, mais ſans prendre cependant aucun engagement. Le Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat, qui n'entroit dans aucune des intrigues de la Cour dépêchoit de ſon côté des Couriers à Paris pour en raſſurer les Habitans, & détruire les flatteuſes eſpérances qu'on donnoit à Monſieur de monter bientôt ſur le Trône. 1630.

Le Cardinal ſe trouva alors dans une poſition très-fâcheuſe. Il ſçavoit, qu'il n'étoit point aimé du Duc d'Orléans, & que la Reine-mere étoit trés-animée contre lui. Il découvrit que cette Princeſſe avoit tous les jours des entretiens particuliers avec ſes Confidens; qu'on y prenoit les plus violentes réſolutions contre lui; que les uns vouloient ſa mort; que le Maréchal de Marillac s'étoit même offert de l'aſſaſſiner; que d'autres opinoient pour une priſon per-

Inquiétudes du Cardinal. Sa diſgrace eſt réſolue.

1632 pétuelle. (On accuſa Baſſompierre auprès de Richelieu d'avoir ouvert ce dernier avis, mais ce fait eſt ſans aucune vraiſemblance, puiſque ce Maréchal n'étoit pas alors à Lyon (a)), & que le Duc de Guiſe plus modéré avoit dit, qu'il ſuffiſoit de l'envoyer réſider à Rome. Après pluſieurs débats il fut décidé qu'on l'arrêteroit, dès que le Roi auroit les yeux fermés, & qu'on l'obligeroit à rendre compte au Duc d'Orléans de ſa conduite dans le miniſtere. Marie dans cette vue s'aſſura de pluſieurs Seigneurs à la tête deſquelles étoit d'Alincourt, & ils s'engagerent à s'emparer de la

(a) Baſſompierre rapporte dans ſes Mémoires qu'il faiſoit bâtir ſa maiſon de Chaillot lorſqu'il apprit la maladie du Roi; que ſur cette nouvelle il étoit parti auſſi-tôt, & n'étoit arrivé à Lyon que le lendemain du jour, où ce Prince rendit un abcès qui lui ſauva la vie. Ainſi il n'eſt pas vrai qu'il fut des conſeils ſecrets de la Reine où la perte de Richelieu fût réſolue; mais le Cardinal n'en crut pas moins le faux rapport qu'on lui avoit fait à cet égard, puiſqu'il fit ſubir à Baſſompierre le même traitement qu'il le ſoupçonnoit d'avoir déſigné pour lui. Il ſe vengea pareillement de Marillac, du Duc de Guiſe, en faiſant perdre la tête au premier, & exiler le ſecond. Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 3. p. 322.

perſonne du Cardinal, auſſi-tôt que Louis ſeroit mort (*a*). 1630.

Ce Prince fut ſi mal le 27 Septembre, que les Médecins déſeſpérerent de ſa vie, & qu'on lui donna le Viatique. Il fit appeller enſuite le Duc de Montmorency, le pria de conſerver toujours ſon affection pour l'Etat, & *d'aimer le Cardinal de Richelieu pour l'amour de lui.* Il le chargea auſſi de recommander à Monſieur, ſon Royaume, ſon Peuple, la Reine ſa Femme & Richelieu, dont il lui conſeilloit de continuer à ſe ſervir. Il lui ajouta qu'il ne l'engageoit point à parler à Gaſton en faveur de Marie, parce qu'il ne doutoit pas que ce Prince ne la traitât en bon Fils. Il fit alors approcher la Reine-mere, & lui dit : « Il y a aujourd'hui vingt-» neuf ans que vous m'avez mis au monde. J'ai » toujours cherché à vous plaire, & ſi j'ai pu » vous offenſer en quelque choſe, je vous prie » de me le pardonner ». Marie & Anne d'Autriche, qui depuis le commencement de la

Le Roi reçoit les derniers Sacremens.

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, t. I. p. 55. Le Mercure de Vittorio Siri déjà cité, tom. 14. Liv 6. p. 362. & la Vie du Duc d'Epernon, tom. 4. p. 8. & 9.

1630. maladie du Roi, témoignoient la douleur la plus vive, soit qu'elles la feignissent, soit que leur affliction fût sincere, en parurent dans ce moment plus pénétrées encore; elles fondoient en larmes auprès de son lit, & avoient à peine la force de parler. Louis, s'adressant à Anne d'Autriche, lui fit aussi des excuses sur la maniere dont il avoit vécu avec elle jusqu'alors, en lui promettant plus de confiance à l'avenir au cas qu'il revint de sa maladie. Elle profita des marques de tendresse que le Roi lui donnoit dans ce moment pour lui faire part des sujets de plainte qu'elle avoit contre le Cardinal. La Reine-mere, plus aigrie encore contre ce Ministre, se joignit à sa belle-fille, elles firent promettre conjointement à Louis qu'il le renverroit dès que la guerre d'Italie seroit terminée (*a*).

Le Cardinal se dispose à se retirer à Avignon.

Cependant les Médecins déclarerent que le Roi ne passeroit pas le 30 du mois. Richelieu; voyant sa perte assurée, tâcha d'adoucir Marie

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 33. Les Mém. de Montglat, t. I. p. 55. Ceux de Brienne, tom. I. p. 297. & suiv. Ceux du Duc d'Orléans, p. 87. Ceux de Bassompierre, t. 3. p. 322. & le *Mémorie recondite*, t. 7. pag. 281. & suiv.

par les témoignages les plus vifs de ſoumiſſion & d'attachement ; mais elle demeura inflexible, & la diſgrace du Cardinal fut réſolue (*a*) ; ſe voyant ſans reſſource, il fit tranſporter à Avignon ſes meubles les plus précieux. Il écrivit auſſi au Prince de Condé pour lui demander ſa protection contre leur Ennemie commune ; mais comme il ne comptoit pas aſſez ſur l'appui d'un Prince, dont il faiſoit peu de cas, il s'étoit déjà adreſſé à St. Simon, Ecuyer de Louis, pour l'engager à ſupplier ſon Maître de le recommander au Duc de Montmorency. Ce Favori l'avoit ſervi ſans doute avec zele auprès du Roi, puiſque comme on l'a vu, ce Monarque s'étoit occupé du ſort de ſon Miniſtre, dans le moment même où il ſe croyoit ſi près de la mort. Montmorency, ſoit pour remplir ſes engagemens avec Louis, ſoit par amitié pour Richelieu, alla chez ſon Eminence en quittant le Roi pour lui offrir une retraite dans ſon Gouvernement de Languedoc. Il trouva ce Miniſtre couché ſur ſon lit, & 1630.

(*a*) Voyez la Relation de ce que fit le Cardinal de Richelieu dans les premiers mécontentemens de la Reine-mere à Lyon au retour d'Italie dans les Mém. d'Aubéry, t. 2. p. 783. & ſuiv.

1630. abymé dans la plus profonde douleur. Les offres d'un homme, dont il connoiſſoit la probité, releverent ſon courage abattu. Il marqua à ce Seigneur toute la reconnoiſſance qu'il reſſentoit pour un ſervice d'autant plus grand, que le péril dont il le tiroit lui paroiſſoit inévitable. Il lui dit ſeulement, qu'il préféroit Avignon, comme un lieu plus ſûr pour le mettre à l'abri des perſécutions de la Reine-mere & du Duc d'Orléans.

Guériſon ſubite du Roi. La Vrilliere, Secrétaire d'Etat, d'accord avec le Duc de Montmorency, avoit déjà fait préparer au Cardinal des relais pour ſa fuite. Tout eſpoir ſembloit donc perdu pour ce Miniſtre; il voyoit ſes projets ambitieux anéantis, & n'avoit plus à attendre qu'une vie obſcure & agitée par le trouble & la crainte, lorſqu'un événement imprévu renverſa tout à coup le triomphe prématuré de ſes Ennemis Comme Louis étoit ſur le point de recevoir l'Extrême-Onction, & que les Saintes Huiles étoient même déjà dans ſa chambre, il ſe trouva ſoulagé par l'effet d'une médecine, que lui avoit fait prendre Seneles, Médecin d'Anne d'Autriche. Cet homme avoit héſité à la lui donner, en diſant aux deux Reines, que ce remede pourroit de-

venir fatal au Roi, parce que s'il ne le guériſſoit pas, comme cependant il avoit lieu de le croire, il le feroit mourir infailliblement. La lueur d'eſpérance que ce médicament donnoit encore dans un moment où tous les Médecins n'en avoient aucune, détermina Marie & ſa Belle-Fille à conſentir que Louis le prît, le ſuccès de ce remede fut auſſi prompt que merveilleux. Le Roi rendit quelques heures après un abcès, & paſſa en un inſtant, comme par une eſpece de miracle, de la mort à la vie. 1630.

Tout changea alors de face à la Cour. Monſieur, qui attendoit à Paris avec une impatience ſecrette l'accompliſſement d'un horoſcope qui fixoit la mort de ſon Frere à cette année, ſe vit en un inſtant privé d'une Couronne dont il ſe croyoit aſſuré. La Reine mere avoit même déjà fait partir un Courier pour l'engager à ſe rendre en diligence à Lyon, afin d'y prendre poſſeſſion du Trône. Elle fut obligée d'en dépêcher promptement un autre pour lui enjoindre de ne point quitter Paris. Richelieu ſe hâta de profiter des avantages que lui donnoit la guériſon ſoudaine de Louis. Son premier ſoin fut de faire de nouvelles tentatives pour regagner le cœur de Marie en cherchant à obliger MM.

1630. de Marillac, qui avoient tout crédit ſur elle. Dans cette vue, il propoſa au Roi de donner dix mille écus de gratification au Maréchal & de l'envoyer à Caſal avec un pouvoir égal à celui des Maréchaux de la Force, & de Schomberg qui commandoient alternativement l'Armée d'Italie. Le Cardinal alla auſſi trouver le Garde des Sceaux : lui rappella les ſervices qu'il lui avoit rendus, & le flatta de lui donner encore plus de part au Gouvernement, s'il l'aidoit à regagner les bonnes graces de la Reine-mere ; mais cette Princeſſe étoit trop irritée pour pouvoir être appaiſée ; les Marillac, ſoit pour plaire à Marie, ſoit qu'ils eſpéraſſent remplacer Richelieu lorſqu'il ſeroit éloigné, furent inſenſibles aux avances de ce Miniſtre (*a*).

Le rétabliſſement de la ſanté de Louis avoit tiré le Cardinal de la conſternation, où l'avoit plongé la crainte de le perdre. L'eſpoir dans ſon cœur ſuccéda aux alarmes, & il prévit avec joie, qu'il triompheroit bientôt à ſon tour de ceux qui vouloient ſa ruine. Baſſom-

(*a*) Voyez le Merc. de Vitt. Siri, tom. 14. Liv. 6 p. 361. & ſuiv. le *Mémorie recondite*, t. 7. p. 281. & ſuiv. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet t. 2. p. 37. & la même, par la Vaſſor, t. 3. p. 483. 484. 528. & 529.

pierre

pierre étant arrivé, comme je l'ai déjà dit, 1630.
après que le Roi fut guéri, apperçut de la froideur dans la réception que lui fit ſon Eminence, malgré les marques de bienveillance qu'elle lui donna. Ce Maréchal en témoigna ſa ſurpriſe à Chateauneuf. Ce dernier lui dit, que Richelieu d'après les rapports qu'on lui avoit faits, étoit perſuadé, qu'il avoit été porteur de paroles de la part de Monſieur à la Reine-mere, pour donner pouvoir à cette Princeſſe de le faire arrêter, ſi Louis venoit à mourir. Baſſompierre aſſura à Chateauneuf que ce fait étoit faux; mais il eſt probable, que le Cardinal ne put en être diſſuadé, car il ne ſe vengea que trop de Baſſompierre quelques mois après.

La Reine renouvelle ſes inſtances auprès du Roi pour l'éloignement du Cardinal.

Dès que le Roi fut en état de s'occuper d'affaires, Marie ſe plaignit à lui de l'ingratitude de Richelieu, & le preſſa de remplir la promeſſe qu'il lui avoit faite d'éloigner ce Miniſtre. Mais Louis la pria de trouver bon, qu'il différât juſqu'à ce que le Traité avec l'Eſpagne fût conclu, & lui demanda qu'en attendant elle voulût bien par complaiſance pour lui, faire un meilleur accueil au Cardinal. La Reine-mere y conſentit, & témoigna en appa-

1630. rence plus de bonté à Richelieu dans l'eſpérance de le perdre plus ſûrement, quand la paix ſeroit ſignée. Elle le fut le 13 Octobre à Ratisbonne. Marie, en ſigne de réjouiſſance, fit tirer des fuſées dans ſa Cour le jour que la nouvelle en arriva à Lyon. « Ce n'eſt pas, » dit-elle, à la Princeſſe de Conti, parce que » le Duc de Mantoue ſe trouve par le Traité » paiſible poſſeſſeur de ſes Etats, mais parce » que je vois la ruine du Cardinal certaine d'après les engagemens du Roi ». Malheureuſement pour elle, ce Traité fit tant d'honneur à Richelieu, que loin de lui devenir fatal, comme la Reine-mere s'en flattoit, il augmenta au contraire ſon crédit auprès de ſon Maître.

Quoique les ſervices du Cardinal ſe retraçaſſent aux yeux de Louis dans toute leur étendue, ce Prince n'avoit pas cependant oublié la parole qu'il avoit donnée aux deux Reines de ſe défaire de ce Miniſtre à la fin de la guerre. Il ne parla point de cet engagement à Richelieu, dit le Comte de Brienne dans ſes Mémoires; mais il lui conſeilla de ſe réconcilier avec Marie, & lui dit qu'elle ſe plaignoit de lui. Le Vaſſor aſſure au contraire d'a-

près *un Auteur judicieux*, qu'il ne nomme pas, que le Roi, & ſon Miniſtre convinrent alors qu'on ôteroit la connoiſſance des affaires à la Reine-mere, & que ſon éloignement fut réſolu (*a*). 1630.

Quoi qu'il en ſoit, Louis avant de partir de Lyon employa les repréſentations les plus vives pour engager Marie à pardonner au Cardinal, & à lui rendre ſes bonnes graces. Cette Princeſſe en parut touchée, & promit au Roi d'oublier le paſſé. Richelieu de ſon côté jura à la Reine-mere une fidélité inviolable, & s'engagea à la ſervir avec le même zele qu'il avoit toujours fait.

La Cour revient à Paris. Le Cardinal s'embarque avec la Reine-mere, & met tout en uſage pour la regagner.

Louis, ayant repris ſes forces, ſe fit tranſporter à Rouane le 19 Octobre. Il deſcendit par eau à Briare, & ſe trouva alors en état d'aller en voiture juſqu'à Paris. Le Cardinal y revint dans le même bateau que Marie. Il mit tout en uſage pour regagner l'affection de cette Princeſſe; mais ce fut ſans ſuccès, quoiqu'elle lui

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, tom. I. p. 299. & 300. Ceux de Baſſompierre, t. 3. p. 223. Ceux du Duc d'Orléans, p. 88. Ceux de Montglat, t. I. p. 56. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 37. & la même par le Vaſſor, t. 3, pag. 529. & 530.

[1630. marquât de la bienveillance ; *car la Reine-mere*, dit Brienne, *qui étoit née Florentine, lui fit voir, que quoiqu'elle eut passé 30 années en France, elle n'avoit pas encore oublié l'art de dissimuler, qui s'apprend dans tous les Pays du monde, mais qui est naturel en Italie.*

Richelieu doutoit avec raison de la sincérité de Marie. Il voulût en avoir des preuves. Pour cette effet, on prétend qu'entendant un jour la Messe auprès d'elle dans la Chapelle de l'Abbaye d'Aynays, où elle logeoit, il la supplia *de lui jurer pendant qu'on éléveroit la Sainte Hostie, qu'elle étoit sincérement réconciliée avec lui ;* mais qu'elle le réfusa en lui disant, *qu'une action pareille feroit tort à sa réputation.* D'autres rapportent que le raccommodement de la Reine-mere, & du Cardinal n'étant que simulé, ils ne cherchoient réciproquement qu'à se tromper sur cet objet & à en imposer au Roi, ainsi qu'à toute sa Cour ; que dans cette vue ils firent servir la Religion même à leur dessein. Richelieu étant arrivé avec elle à la Charité-sur-Loire, y célébra, dit-on, la Messe le jour de la Toussaints. Il communia la Reine, pour persuader par cet acte solemnel, qu'*elle lui avoit rendu ses bonnes graces, &*

que lui, de ſon côté, lui vouoit une ſoumiſſion fidele & ſincere; mais cette feinte réconciliation ne dura que juſqu'à leur arrivée à Paris (*a*). 1630.

Quoique Louis eût promis à ſa Mere d'éloigner le Cardinal lorſque la guerre d'Italie ſeroit terminée, il étoit bien réſolu à garder un Miniſtre qui lui étoit auſſi néceſſaire. En effet ce n'étoit que par foibleſſe, & pour ſe délivrer des importunités de Marie, qu'il avoit pris cet engagement. En conſéquence, lorſqu'il fut arrivé à Auxerre, il fit part à Richelieu de tous les efforts qu'on avoit faits auprès de lui pendant ſa maladie pour l'engager à le diſgracier. Il lui dit en même-tems qu'il reconnoiſſoit la fauſſeté des accuſations dont on avoit cherché à le noircir, & que ces calomnies n'avoient fait aucune impreſſion ſur ſon eſprit (*b*).

Le Roi découvre au Cardinal la cabale formée contre lui.

La Reine-mere en arrivant à Paris alla deſcendre au Couvent des Carmélites de la Rue St.

(*a*) Voyez le Merc. de Vittorio Siri, tom. 14. Liv. 6. pag. 364. juſqu'à la pag. 369.

(*b*) Voyez l'Hiſt. du Cardinal de Richelieu, par Aubéry, Liv. 4. & le Journal de Richelieu, t. I. p. 11.

1630. Jacques avec ſa Belle fille & le Garde des Sceaux. Ce fut-là, aſſure Dupleix, que la ruine du Cardinal fut arrêtée ; mais il a voulu dire ſans doute qu'ils y convinrent ſeulement des moyens qu'ils employeroient pour l'effectuer ; car elle étoit projettée depuis long-tems, comme on l'a vu, entre les deux Reines, le Duc d'Orléans & un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la Cour (*a*).

J'ai déjà dit que la Princeſſe de Conty ainſi que les Ducheſſes d'Elbeuf & de Guiſe étoient celles qui travailloient le plus à aigrir Marie contre Richelieu. Elles ne ceſſoient de le lui repréſenter comme un ingrat prêt à la ſacrifier à ſon ambition. La Princeſſe de Piémont contribuoit auſſi à l'animer contre ce Miniſtre par les plaintes qu'elle lui en faiſoit toutes les fois qu'elle lui écrivoit, attribuant au Cardinal tous les ravages qui avoient déſolé la Savoye ; mais le plus acharné de tous à la perte de Richelieu étoit le Garde des Sceaux, parce qu'il ſe flattoit d'établir ſa fortune ſur la ruine de ce Miniſtre qu'il eſpéroit remplacer. Le Duc de Guiſe vouloit auſſi gouverner l'E-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par Dupleix, p. 581.

tat, & ſentoit qu'il ne pouvoit y réuſſir tant que le Cardinal ſeroit à la Cour. Gaſton, qui ne pouvoit ſouffrir Richelieu dont l'autorité lui étoit odieuſe, avoit promis à ſa Mere, dès le tems où elle fit enfermer Marie de Gonzague au Château de Vincennes, de ne point épouſer cette Princeſſe, à condition qu'elle s'engageroit à faire diſgracier le Cardinal. Ce Miniſtre rapporte dans ſon Teſtament politique, que pour rendre ces promeſſes de part & d'autre plus inviolables, *elles furent miſes par écrit, & que le Duc de Bellegarde les porta même long-tems entre ſa peau & ſa chemiſe.* Il étoit donc bien difficile que la Reine-mere, déjà indignée & jalouſe du pouvoir d'un homme qui lui devoit tout ce qu'il étoit, pût réſiſter à tant de ſollicitations qui flattoient ſa haine contre lui; mais elle manquoit de l'adreſſe néceſſaire pour parvenir à ſon but (*a*). 1630.

Monſieur, qui étoit allé au-devant du Roi juſqu'à Montargis, en avoit été très-bien reçu; après les premiers complimens, Louis le pria

Monſieur va trouver le Roi à Montargis, & lui fait des plaintes du Cardinal.

(*a*) Voyez le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 369. & ſuiv. Les Mém. de Brienne, t. I. p. 301. & le Teſtament politique du Cardinal de Richelieu.

1630. de ſe raccommoder avec Richelieu. Le Duc d'Orléans lui dit qu'il ne demandoit que la permiſſion d'expoſer à S. M. les ſujets de plaintes qu'il avoit contre ce Miniſtre, & qu'enſuite il feroit tout ce qu'elle exigeroit de lui à cet égard. Le Roi l'écouta ſans l'interrompre. Il le conjura enſuite d'oublier les offenſes qu'il prétendoit avoir reçues du Cardinal, & de lui rendre ſon amitié; ce que Monſieur lui promit; mais il ne lui tint pas parole, car ayant rencontré Richelieu en ſortant de chez Louis, & ſon Eminence s'étant approchée de lui pour le ſaluer, Gaſton lui tourna auſſi-tôt le dos. Le Cardinal s'en étant plaint à Marie, cette Princeſſe lui dit pour toute réponſe, *que Monſieur l'avoit traité comme il le méritoit, & qu'il avoit d'aſſez juſtes raiſons d'en uſer de la ſorte avec lui* (*a*).

La Reine-mere va loger au Luxembourg.

La Reine-mere, en ſortant du Couvent des Carmélites, étoit allée s'enfermer dans ſon Palais du Luxembourg, & déclara qu'elle ne vou-

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. pag. 327. Le Merc. de Vittorio Siri, tom. 14. Liv. 6. p. 372. Ce dernier prétend que ce fut dans l'appartement même de Marie, où devoit ſe tenir le Conſeil, que cette ſcène ſe paſſa.

loit y recevoir perſonne. Il eſt probable que 1630.
ſon objet étoit de pouvoir y entretenir le Roi plus librement. Ce Prince en effet, qui avoit d'abord été à Verſailles parce qu'on travailloit alors au Louvre, vint ſe loger à l'Hôtel des Ambaſſadeurs extraordinaires pour être plus près de ſa Mere, à laquelle il rendoit de fréquentes viſites. Richelieu, pour ne pas s'éloigner de Leurs Majeſtés, prit un appartement au petit Luxembourg.

Le Marquis de Mirabel, Ambaſſadeur d'Eſpagne, n'avoit ceſſé juſqu'alors d'exciter contre le Cardinal l'animoſité des deux Reines. Il ſentoit combien il étoit important pour ſon Maître que ce Miniſtre habile ne gouvernât plus les affaires de France. Ce qui prouve qu'il étoit de la cabale formée pour perdre Richelieu, c'eſt que la veille du jour où Marie éclata enfin contre ce Prélat, Mirabel dit à un Eſpagnol : *Le Cardinal ne ceſſera-t-il jamais de nous faire la guerre ? j'eſpere que nous trouverons enfin le moyen de l'arrêter.* Richelieu, dont les Eſpions lui rendoient compte de tout ce qui pouvoit l'intéreſſer, fut inſtruit de ce propos indiſcret. Il ne manqua pas de le rapporter à Louis, en lui inſinuant que Marie de Médicis

1630. s'entendoit avec l'Eſpagne pour le faire éloigner de la Cour, dans la crainte qu'il ne portât Sa Majeſté à s'oppoſer à l'ambition démeſurée de Philippe IV (*a*).

La Reine-mere étoit convaincue que ſon Fils lui tiendroit enfin bientôt la parole qu'il lui avoit donnée de renvoyer le Cardinal. Dans cette perſuaſion elle ſe détermina à la ſollicitation des Ennemis de ſon Eminence, à lui ôter la place de Sur-Intendant de ſa Maiſon, & à congédier Madame de Combalet, ainſi que tous les autres Parens de Richelieu qui étoient à ſon ſervice. Elle ſe flattoit d'ailleurs que ſi elle ne pouvoit pas encore obtenir du Roi la diſgrace de ce Prélat, il demanderoit lui-même ſa retraite dès qu'il ſe verroit privé de l'appui de ſa bienfaitrice.

Emportement de Marie contre Richelieu & ſa Nièce.

Louis, inſtruit ſans doute du projet de Marie, vint la trouver le 9 Novembre pour l'en détourner. Il engagea même cette Princeſſe non-ſeulement à garder encore deux mois le Cardinal dans ſa Maiſon, mais à lui permet-

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 325. Ceux de Brienne, tom. I. p. 300. & *le Mémorie recondite*, t. 7. pag. 285.

tre, ainſi qu'à ſa Nièce, de venir lui rendre leurs reſpects, & à leur faire un accueil favorable. En conſéquence Sa Majeſté leur fit dire de ſe préſenter chez la Reine à une heure qui leur fut indiquée & qu'il y ſeroit, qu'ils euſſent ſoin ſeulement de n'y venir que l'un après l'autre. Madame de Combalet arriva la premiere : elle ſe jetta en entrant aux genoux de la Reine-mere, en la remerciant de la bonté qu'elle avoit de lui rendre ſes bonnes graces ; Mais la vue de cette Femme à laquelle Marie ne s'attendoit pas alors, réveilla la colere de cette Princeſſe contre elle & contre ſon Oncle. Soit qu'elle crût pouvoir s'y abandonner ſans que le Roi lui en ſçût mauvais gré, ſoit qu'elle ne pût modérer ſon emportement ; loin de traiter ſa Dame d'atours, comme elle l'avoit promis, elle lui dit les choſes les plus dures & les plus outrageantes. Madame de Combalet également confondue & ſurpriſe d'une réception auſſi peu attendue après les eſpérances que Louis lui avoit fait concevoir, ſe retira en fondant en larmes. Le Roi, non moins étonné d'un changement ſi ſubit, en fit de grands reproches à ſa Mere, & lui dit : *Du moins, Madame,* 1630.

1630. *tâchez de raccommoder tout en parlant plus doucement à M. le Cardinal qui s'avance.* En effet Richelieu entra alors; mais ayant vu en paſſant les pleurs de ſa Nièce, il jugea qu'il n'étoit pas auſſi bien auprès de Marie que ſon Maître avoit voulu le lui perſuader. Il aborda donc Leurs Majeſtés en tremblant, & la Reine-mere ſans avoir égard aux repréſentations que venoit de lui faire le Roi, plus irritée encore de la préſence du Cardinal qu'elle ne l'avoit été de celle de Madame de Combalet, ne put plus ſe contenir. Elle l'accabla d'injures, l'appella *ingrat, perfide, ſcélérat & perturbateur du repos de l'Europe. Voyez ce méchant homme*, dit-elle, en s'adreſſant à Louis, *il ne penſe à rien moins qu'à mettre votre Couronne dans ſa Famille, & c'eſt dans cette vue qu'il ménage le mariage de ſa Nièce avec le Comte de Soiſſons. Que dites-vous là, Madame?* s'écria le Roi avec ſurpriſe, *que dites-vous? la colere vous emporte trop loin; Monſieur le Cardinal eſt un honnête homme, il me ſert fidélement, & je ſuis fort content de la peine qu'il prend pour le bien de mon Royaume. Vous m'affligez ſi ſenſiblement que je ne me remettrai jamais du chagrin que vous me cauſez.* Ces paroles ne ſervirent qu'à aigrir Marie encore davantage.

Louis lui rappella envain ſes promeſſes ; & comme elle s'emportoit de plus en plus, il fut contraint de dire à Richelieu de ſe retirer. Il reſta encore quelques momens avec ſa Mere pour la conjurer de ſe calmer & d'attendre l'expiration du terme qu'il lui avoit demandé pour éloigner ce Miniſtre. Il la quitta alors & retourna à l'Hôtel des Ambaſſadeurs ; mais outré de ce qu'elle lui avoit manqué de parole, il s'en plaignit amèrement à St. Simon. 1630.

St. Simon excite le Roi à ſoutenir Richelieu contre ſes Ennemis.

Ce Favori étoit créature du Cardinal. Il ne manqua pas d'aigrir le Roi contre Marie. *Vous êtes le Maître*, lui dit-il, *& vous ferez bien de le prouver. Oui, oui, je le ſerai*, répartit ce Prince, *& je le ferai bien ſentir au monde.* Louis s'approcha alors d'un de ſes Courtiſans pour lui parler. St. Simon profita de cet entretien pour faire ſçavoir à Richelieu par un Gentilhomme que ſes affaires n'étoient pas déſeſpérées, & qu'il ne devoit point perdre courage. Le Roi ſe jetta enſuite ſur ſon lit dans l'état le plus violent. *L'obſtination inſupportable de la Reine ma Mere*, dit-il à St. Simon, *me fera mourir ; qu'on m'apporte à boire. Je me ſens une ardeur qui me dévore ; tu me conſeilleras enſuite ſur le parti que je dois prendre.* St. Simon répondit à Louis

1630. qu'il étoit très-aiſé à Sa Majeſté de détruire la cabale qui animoit Marie contre le Cardinal, en éloignant ceux qui lui donnoient des Conſeils ſi contraires au bien de l'État (*a*).

Monſieur ſe réconcilie en apparence avec Richelieu.

Depuis l'arrivée du Roi à Paris, Monſieur n'avoit point paru à la Cour, ſous prétexte de maladie, voulant éviter de remplir les engagemens qu'il avoit pris avec ſon Frere pour ſa réconciliation avec Richelieu; mais Louis ayant envoyé ſçavoir de ſes nouvelles par le Marquis de Praſlin, Gaſton crut ne pas pouvoir ſe diſpenſer de venir trouver Sa Majeſté. le Roi, après s'être entretenu quelque tems avec le Duc d'Orléans, envoya chercher le Cardinal, & le lui préſenta. Il le pria en même-tems *de l'aimer, & de le tenir pour ſon ſerviteur.* Ce Prince le lui promit aſſez froidement, *pourvu que Richelieu ſe comportât envers lui, comme il devoit* (*b*).

Marie fait un dernier effort pour obtenir du Roi la diſgrace de Richelieu.

Les bonnes nouvelles qu'on reçut d'Italie déterminerent la Reine-mere à demander une entrevue particuliere à ſon Fils, dans le deſſein de lui faire de nouvelles inſtances pour qu'il éloi-

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 286. & 287.

(*b*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 327. & 328.

gnât le Cardinal ainſi qu'il le lui avoit promis. 1630.
Le 10 Novembre cette Princeſſe, ſous prétexte d'une médecine qu'elle avoit priſe, défendit qu'on entrât chez elle, afin de n'être point interrompue dans l'entretien qu'elle vouloit avoir avec Louis. Le Roi, étant venu chez ſa Mere, s'enferma avec elle dans le cabinet de cette Princeſſe. Elle fit alors les derniers efforts pour obtenir la diſgrace de Richelieu. Elle étoit ſi animée qu'elle oublia le projet qu'elle avoit formé d'engager ſon Fils à faire arrêter le Cardinal. Elle lui propoſa de mettre un autre Miniſtre à la tête des affaires, & lui déſigna le Garde des Sceaux, qu'il ſembla accepter dans la crainte ſans doute de lui déplaire. Elle obtint auſſi de ce Prince que le Maréchal de Marillac auroit ſeul le commandement de l'Armée d'Italie. La Lettre en effet en fut expédiée & ſignée le lendemain. Comme Louis cherchoit à adoucir ſa Mere en faveur de Richelieu, ce Miniſtre, inſtruit probablement que le Roi étoit ſeul avec Marie, craignit qu'elle ne travaillât à conſommer ſa ruine, & que ſon Maître, par foibleſſe pour ſa Mere, n'y conſentît, il courut à l'appartement de la Reine-mere, où il frappa inutilement; mais

Le Cardinal les ſurprend.

1630. comme il connoiſſoit tous les détours de cet appartement, il entra dans l'oratoire qui communiquoit au cabinet de cette Princeſſe & dont elle avoit oublié de fermer la porte. Il ſe préſenta tout à coup. Louis fut ſi ſurpris en le voyant paroître, qu'au lieu de lui reprocher ſa hardieſſe, il ſe contenta de dire à Marie : *Tout eſt perdu, le voici.* Le Cardinal ſans témoigner aucune émotion, dit à Leurs Majeſtés : *je m'aſſure que vous parliez de moi.* La Reine-mere, accoutumée à la diſſimulation, lui répondit que non, d'un ton ferme & aſſuré; mais Richelieu lui répartit : *Avouez-le, Madame.* Cette audace ayant excité la colere de Marie, elle ſe laiſſa aller à ſon emportement, & lui dit avec aigreur, qu'il étoit vrai que c'étoit de lui, qu'elle parloit, & que puiſqu'il la forçoit de s'expliquer, elle lui déclaroit qu'elle ne vouloit plus ſe ſervir de lui. Elle l'accabla enſuite d'injures & de reproches, & la préſence même de Bouthillier, qu'elle avoit mandé ſans doute, & qui arriva dans ce moment, ne put l'engager à modérer ſa fureur. Le Cardinal employa vainement les expreſſions les plus humbles & les larmes les plus touchantes pour appaiſer la Reine-mere; elle étoit dans

un

un état trop violent pour rien écouter. Voyant donc qu'il ne pouvoit la fléchir, il ſupplia le Roi de trouver bon qu'il quittât le miniſtere pour aller pleurer dans la plus profonde retraite le malheur qu'il avoit eu de déplaire à ſa Bienfaitrice. Louis joignit ſes prieres & ſes ſupplications à celles de ſon Miniſtre pour tâcher de calmer cette Princeſſe ; mais elle inſiſta pour que cet ingrat fût chaſſé, & demanda à ſon Fils, au rapport de Montglat, *s'il ſeroit aſſez dénaturé pour préférer un Valet à ſa Mere.* Elle eut continué ſes invectives ſi le Roi ne fut ſorti. Richelieu le ſuivit (*a*). 1630.

L'Auteur Anonyme des Mémoires du Duc d'Orléans prétend que ce fut avant le Conſeil, qui ſe tenoit chez Marie, que Louis s'enferma avec elle ; qu'elle avoit défendu auparavant au Cardinal *de ſe mêler davantage de ſes affaires*, & ordonné à Madame de Combalet, ainſi qu'aux autres Parens de ce Miniſtre de ſe retirer ; mais il s'eſt trompé relativement à la Niéce de Richelieu, & aux au-

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 3. p. 326. & 327. Ceux de Montglat, t. I. pag. 57. Ceux du Duc d'Orléans, p. 89. & 90. Ceux de Brienne, t. I. p. 302. & 303. & le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 375. & ſuiv.

1630. tres perſonnes que ſon Eminence avoit miſes dans la maiſon de la Reine ; car on verra par la ſuite que ce ne fut qu'après la détention du Garde des Sceaux qu'elle les chaſſa. Il tombe auſſi dans l'erreur, en rapportant que Marie ayant défendu à l'Huiſſier de ſa Chambre de laiſſer entrer qui que ce fût, le Cardinal avoit forcé cet Huiſſier de lui ouvrir la porte du cabinet de cette Princeſſe. La fauſſeté de ce fait eſt d'autant plus évidente, que non-ſeulement tous les Hiſtoriens du tems diſent le contraire, mais que cet Auteur ſe contredit lui-même quelques lignes plus bas. En effet il aſſure que la Reine-mere lui avoit dit ſouvent, *que ce n'étoit pas tant de n'avoir pas ſuivi le Roi à Verſailles qu'elle ſe repentoit, que de n'avoir pas fermé la porte de ſon cabinet ; parce que Richelieu auroit été perdu infailliblement.* Il ajoute enſuite, *qu'on étoit perſuadé à la Cour que le Cardinal s'étoit aſſuré de Louis dès Lyon, & que tous deux jouoient cette Princeſſe, ce qui n'a été que trop vrai par la tournure que prit cette affaire, le contrecoup en étant retombé ſur elle* (a).

Ce qui ſert à confirmer cette opinion, c'eſt

(a) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 89. & ſuiv.

que Vittorio Siri donne pour certain que le Roi étoit convenu avec Richelieu du moment où il ſeroit enfermé avec Marie, pour qu'il vint les trouver, & que le Cardinal fut introduit dans le cabinet de la Reine-mere par une Femme-de-chambre nommée Zuccola, que ce Miniſtre avoit gagnée (*a*). 1630.

Il eſt évident auſſi que Vittorio Siri a fait un anacroniſme dans ſes *Mémorie recondite*. En effet il a confondu deux faits abſolument différens, en plaçant au 10 Décembre un événement qui devoit être arrivé la veille au plus tard, ainſi que je l'ai marqué; & il a omis celui du 10 qui eſt atteſté par tous les autres Auteurs contemporains. Ce qui ſemble le prouver inconteſtablement, c'eſt qu'il rétablit ce dernier dans ſon Mercure, ſi ce n'eſt qu'il le place le 11 au lieu du 10, contre le témoignage de tous les autres Hiſtoriens.

Cette ſcène fut tenue ſi ſecrette que Monſieur n'en fut pas inſtruit d'abord. Baſſompierre rapporte même que le jour de St. Martin, comme il entroit au Luxembourg, il rencontra Richelieu qui y arrivoit auſſi, lequel lui dit

(*a*) Voyez le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 375.

1630. en allant à l'appartement de Marie : *Vous ne ferez plus de cas d'un défavorisé comme moi.* Ce Seigneur crut alors que le Cardinal vouloit lui parler du mauvais accueil que lui avoit fait le Duc d'Orléans, n'étant point informé de l'aventure de la veille. Il ne le ſçut, ajouta-t-il, que quelques heures après par Puylaurens, qui lui apprit que la Reine-mere & Richelieu étoient brouillés; que cette Princeſſe avoit dit tout haut, qu'*elle ne vouloit jamais le revoir;* que Madame de Combalet avoit pris congé de cette Princeſſe; que Louis étoit parti pour Verſailles, & le Cardinal pour Pontoiſe (*a*).

Il eſt aiſé de voir que Baſſompierre s'eſt trompé dans ſon récit, non-ſeulement parce qu'il eſt le ſeul qui diſe que le Roi ne partit que le 11, mais parce qu'il avance de plus que Richelieu étoit allé à Pontoiſe; ce qui eſt évidemment faux, comme on le verra bientôt. Il ajoute que Marie avoit ôté à Madame de Combalet ſa place de Dame d'Atours, ce qu'elle ne fit, comme je l'ai déjà dit, que lorſqu'elle apprit la diſgrace de MM. de Marillac.

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 329. & 330.

Montglat tombe dans la même erreur ſur ce dernier fait. On voit clairement auſſi que Baſſompierre n'a pas été de bonne foi dans ſes Mémoires, lorſqu'il aſſure n'avoir eu aucune connoiſſance de la haine de la Reine-mere contre le Cardinal; car il n'eſt pas vraiſemblable que leur méſintelligence étant auſſi publique, & qu'ayant la confiance de cette Princeſſe, il fût le ſeul à la Cour qui n'en fût pas inſtruit. On peut ſe rappeller même à cette occaſion ce que j'ai rapporté d'après ſes Mémoires au ſujet de la froideur avec laquelle Richelieu le reçut à Lyon. Elle démontre invinciblement que ce Seigneur n'ignoroit pas le deſir qu'avoit Marie de faire diſgracier ce Miniſtre. Ainſi c'eſt de ſa part une contradiction manifeſte. Pour prouver ſa feinte ignorance ſur l'animoſité de la Reine-mere contre le Cardinal, il aſſure que ce ne fut que pluſieurs jours après la St. Martin qu'il apprit les plaintes que cette Princeſſe faiſoit de Richelieu à ſon Fils, en lui diſant qu'*elle vouloit ouvertement ſe brouiller avec ce Miniſtre & ſortir de ſa tutele.* Il ajoute que le Roi témoignoit auſſi ſouvent à ſa Mere du mécontentement du Cardinal, quoiqu'il l'eût priée de trouver bon que ſon éloignement fût différé. 1630.

1630. Baſſompierre a cherché ſans doute à perſuader par ce déguiſement qu'il n'avoit eu aucune part à la diſgrace de Richelieu auprès de Marie, comme ce Prélat l'en ſoupçonnoit, & à rendre la conduite de ſon Eminence envers lui plus odieuſe ; mais il n'a pas mis aſſez d'art dans ſa narration pour convaincre ſes Lecteurs (*a*).

Louis, pour éviter ſans doute avec ſa Mere une nouvelle explication que l'emportement de cette Princeſſe lui faiſoit redouter, partit pour Verſailles dès qu'il eut dîné. L'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon prétend que les *ordres furent donnés pour l'exil de Richelieu, & que le Roi n'alla à Verſailles que pour s'épargner les plaintes de ſon adieu ;* mais il eſt probable qu'il confond cet exil avec le conſeil que ce Prince en quittant Marie donna au Cardinal de ſe retirer à Pontoiſe pour quelque tems, en lui diſant qu'il ſeroit plus aiſé d'appaiſer la Reine-mere pendant ſon abſence. Brienne dit à la vérité *que Louis ne s'étoit point encore déclaré en ſa faveur*, mais il n'aſſure pas non plus que ce Prince eût deſſein de le renvoyer (*b*).

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 325. & ſuiv.

(*b*) Voyez la Vie du Duc d'Epernon, tom. 3. pag. 16.

D'après les certitudes qu'avoit Richelieu des sentimens du Roi pour lui, il n'auroit pas dû craindre d'en être abandonné. Cependant les Lettres que Louis venoit d'expédier sans lui en parler, pour donner le commandement de l'Armée à Marillac son ennemi, lui persuaderent que la foiblesse de ce Prince l'avoit fait enfin céder aux instances de Marie. Il regarda donc sa perte comme assurée, & se détermina à se retirer au Havre, où il donna ordre qu'on transportât ses meubles les plus précieux & son argent. Ses Ennemis ont prétendu que cette somme se montoit à quatre millions. L'Abbé de St. Germain rapporte que le Cardinal fit escorter ses bagages, pour qu'ils ne fussent point arrêtés dans la route; qu'il avoit mandé à ses Gens de ne point passer dans les Villes de crainte d'insulte, & qu'ils allerent jusqu'à vingt-cinq lieues de Paris; mais cet Auteur est très-suspect dans les faits qu'il avance relativement à Richelieu, sa haine contre ce Ministre se démontrant à toutes les pages de son Ouvrage, comme je l'ai déjà observé.

1630.

Le Cardinal, croyant sa disgrace certaine, veut se retirer au Havre.

Les Mém de Montglat, tom. I. p. 57. & ceux de Brienne, tom. I. p. 330.

1630. Le Garde des Sceaux feignoit beaucoup d'inquiétude, & paroiſſoit ignorer la cauſe des mouvemens qui agitoient toute la Cour. Il cherchoit ſans doute à perſuader qu'il n'étoit point inſtruit de ce qui s'étoit paſſé entre le Roi & la Reine, & à ſe mettre à couvert de la vengeance du Cardinal au cas qu'il ne fût pas diſgracié (*a*).

Richelieu fait en vain de nouvelles tentatives auprès de la Reine-mere pour l'appaiſer.

Richelieu, voulant faire une nouvelle tentative auprès de Marie, alla ſe jetter à ſes pieds le jour de St. Martin. Ce Miniſtre lui demanda pardon avec les plus vives démonſtrations de douleur d'avoir eu le malheur de lui déplaire; mais la Reine fut inexorable, & ne voulut pas ſeulement l'écouter, ne doutant point qu'elle ne fût enfin parvenue au but, qu'elle s'étoit propoſé depuis ſi long-tems. Il ſe vit donc contraint de ſe retirer. Quelques créatures du Cardinal pour exciter la pitié de cette Princeſſe lui repréſenterent l'affliction & l'abattement où elle l'avoit réduit. *Bon, bon!* répondit-elle, *il change de viſage & de conte-*

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 7. pag. 287. & la Défenſe de la Reine-mere, pag. 78. & ſuiv.

nance comme il lui plaît. Lorſqu'on le trouve le plus gai & le plus content du monde, il paroît en un inſtant triſte & demi-mort, ſi l'état de ſes affaires le demande. 1630.

Le Cardinal de la Valette engage Richelieu à aller trouver le Roi.

Richelieu, ſe croyant ſans reſſource, déclara publiquement qu'il iroit coucher à Pontoiſe pour paſſer enſuite en Normandie. Il ne ſongeoit plus qu'à ravir à ſes Ennemis par ſa retraite le plaiſir de jouir de leur triomphe, & à ôter aux indifférens la vue d'un homme humilié : ſpectacle toujours agréable aux Courtiſans, ſur-tout quand ſa puiſſance a pu exciter leur jalouſie. Pour cet effet il s'enferma avec le Cardinal de la Valette. Ce Prélat le preſſa d'aller trouver Louis à Verſailles, en lui diſant que le plus mauvais parti qu'il pût prendre étoit de ſe retirer ; que c'étoit abandonner la partie, & ſe perdre pour jamais. « Je m'offre, ajouta-» t-il, de vous y accompagner. Je me flatte que » vous n'aurez pas à vous repentir d'avoir ſuivi » mon conſeil. On aſſure que le Préſident le Jay & Châteauneuf ſe joignirent au Cardinal de la Valette pour l'engager à ſe rendre à cet avis. Ce qui ſembleroit le prouver, c'eſt que le ſuccès ayant répondu à la démarche qu'ils l'exci-

1630. terent à faire alors, Richelieu ne tarda pas à les en récompenſer (*a*).

La plus grande difficulté que le Cardinal trouvât à céder à ces ſollicitations, étoit qu'il n'oſoit ſe préſenter devant le Roi ſans ſon ordre ; mais la Valette lui fit obſerver que le prétexte de prendre congé de Sa Majeſté étoit ſuffiſant, & lui répéta que s'il laiſſoit échapper ce moment, ſa diſgrace étoit inévitable.

Brienne & Montglat aſſurent que ce furent les inſtances du Cardinal de la Valette qui déterminerent Richelieu (*b*), mais le P. Griffet aſſure que Louis, en partant pour Verſailles, fit dire à ce Miniſtre de venir l'y joindre promptement. Ce qui rend ce fait plus croyable, c'eſt que le même Auteur dit, qu'il le tenoit du Duc de St. Simon, lequel avoit entendu pluſieurs fois raconter à ſon Pere, Favori de Louis XIII, les particularités d'un événement qui changea la face de toute la Cour.

Dès que St. Simon eut reçu l'ordre du Roi, il fit porter cette heureuſe nouvelle au Car-

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 287. & 288.

(*b*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 304. & 305. & ceux de Montglat, t. I. p. 58.

dinal. Le Gentilhomme qu'il y envoya eut beaucoup de peine à pénétrer chez ce Miniſtre, qui ne vouloit voir perſonne, & ce ne fut qu'en diſant qu'il venoit de la part de St. Simon, qu'on le fit entrer. Il le trouva ſeul avec le Cardinal de la Valette. Ce fait paroît contredire ce que je viens de rapporter relativement à MM. le Jay & Châteauneuf; mais il eſt probable qu'ils l'avoient quitté alors. Quoi qu'il en ſoit, la joie fit bientôt place à la douleur dans le cœur de Richelieu, & il partit ſur le champ pour Verſailles avec la Valette (*a*). 1630.

Le Cardinal va à Verſailles. Il eſt bien reçu du Roi.

Ce dernier, étant arrivé à Verſailles avec le Cardinal, alla d'abord trouver Louis pour ſonder ſes diſpoſitions. Dès que ce Prince l'apperçut, il le tira à l'écart, & lui dit : *Monſieur le Cardinal je crois que vous êtes ſurpris de toute ce qui ſe paſſe. Plus que Votre Majeſté ne peut ſe l'imaginer*, répartit la Valette. *M. de Richelieu a un bon Maître*, lui répliqua le Roi, *allez l'avertir de venir inceſſamment ici.* Le Cardinal de

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P Griffet, t. 2. pag. 66. & 67. *Le Memorie recondite* de Vitt. Siri, tom. 7. p. 288. & ſon Merc. t. 14. p. 378. & 379.

1630. la Valette lui avoua alors que ce Prélat l'avoit accompagné dans le deſſein de ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté. Il l'alla chercher ſur le champ, & l'emmena dans le cabinet de Louis, où étoient St. Simon, le Maréchal de Mortemar & Beringhen. Richelieu ſe précipita aux genoux du Roi, en le remerciant de ſes bontés. *Si je ſuis bon Maître*, lui dit ce Prince, *je vois en vous le plus fidele des Serviteurs, & je me crois d'autant plus obligé à vous protéger, que j'ai été témoin de votre reſpect & de votre reconnoiſſance pour la Reine. Je ſçaurai*, ajouta-t-il, *diſſiper la cabale de vos Ennemis qui abuſent de la crédulité de ma Mere ; mais continuez de me ſervir bien, & je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré votre perte.*

Richelieu, que Louis avoit fait relever, ſe jetta de nouveau à ſes pieds en pleurant. Il le conjura en même-tems de trouver bon qu'il ſe retirât, pour n'avoir pas à ſe reprocher d'être la cauſe d'aucune méſintelligence entre S. M. & Marie. *Au nom de Dieu, Sire*, dit-il, *permettez que j'aille m'enſévelir dans une profonde ſolitude pour y pleurer le malheur de paſſer pour un ingrat dans l'eſprit d'une Princeſſe qui m'a comblé de ſes bienfaits.* Il lui repréſenta enſuite

qu'il ſeroit expoſé aux traits de la calomnie s'il reſtoit plus long-tems à la Cour ; mais ſes repréſentations furent vaines. Le Roi lui déclara que ſa volonté étoit qu'il conſervât ſa Place de premier Miniſtre, & que ſon ordre fût ſans réplique, il ajouta, que ce n'étoit point ſa Mere qui avoit excité l'acharnement qu'on témoignoit contre lui, mais qu'il ſçauroit bien en punir les auteurs. 1630.

Le Cardinal en quittant Louis, ſoit pour obéir à ce Prince, qui lui avoit peut-être ordonné de faire de nouveaux efforts auprès de Marie pour regagner ſes bonnes graces, ſoit dans la vue de mieux faire ſa cour à ſon Maître, écrivit à la Reine-mere la Lettre la plus ſoumiſe & la plus touchante ; mais pendant qu'il faiſoit à Marie les proteſtations les plus vives de ſon zele, il n'étoit occupé que des moyens de perdre pour jamais ceux qui étoient les plus chers à cette Princeſſe, parce qu'il les ſoupçonnoit de l'aigrir contre lui (*a*).

Le Cardinal écrit à Marie une Lettre ſoumiſe qui ne produit aucun effet.

Le Roi fit donner à Richelieu l'appartement

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 3. pag. 558. & le Merc. Franç. t. 17. p. 120. On trouve dans ce dernier Ouvrage la Lettre de Richelieu à la Reine-mere.

1630. du Comte de Soiſſons, qui étoit au-deſſous du ſien pour l'avoir plus près de lui.

La Reine, ſûre de la diſgrace du Cardinal, reſte à Paris pour jouir de ſon triomphe.

Cependant tous les Courtiſans, croyant le Cardinal diſgracié, coururent en foule au Luxembourg pour briguer la faveur de la Reine-mere. Elle en fut ſi flattée, qu'au lieu de ſuivre le conſeil de Marillac & de l'Abbé Fabroni, qui l'avoient preſſée vivement d'accompagner ſon Fils à Verſailles, elle reſta à Paris pour y jouir de ſon triomphe & des hommages que toute la Cour lui rendoit. Ils lui repréſentoient qu'elle alloit perdre tout le fruit de ſes ſoins; qu'il étoit à craindre que les amis de Richelieu ne fiſſent changer de réſolution à Louis, & que la prudence exigeoit qu'elle ne le quittât pas tant que la Cardinal ne ſeroit point parti pour le Havre; mais ils ne purent la perſuader, parce qu'elle croyoit être ſûre des promeſſes du Roi. M. Talon dit, dans ſes Mémoires, que Marie aimoit d'ailleurs ſes aiſes à un tel point, qu'elle eut ſacrifié un Empire plutôt qu'une heure de repos, ou un moment de ſes occupations ordinaires.

Les Ambaſſadeurs des Cours étrangeres mandent cette diſ-

Le Garde des Sceaux avoit dépêché un Courier à ſon Frere pour lui porter la Lettre de Louis, par laquelle ce Prince lui donnoit le

commandement de ſon Armée. Tous les Miniſtres des Princes étrangers avoient envoyé auſſi des Couriers à leurs Maîtres pour leur apprendre la diſgrace de Richelieu. Charles premier, ayant ſçu cette nouvelle, alla trouver la Reine ſa Femme, & lui dit : *Votre Mere a tort, le Cardinal a rendu des ſervices très-ſignalés à ſon maître* (*a*). On voit par l'opinion que le Roi de la grande Bretagne avoit de Marie, qu'il étoit mal diſpoſé pour elle. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'il n'ait pas fait de grands efforts en ſa faveur auprès du Roi, lorſque les malheurs de cette Princeſſe l'obligerent de paſſer en Angleterre. 1630. Grace à leurs Maîtres.

Le Cardinal, plus prudent que la Reine-mere, enfermé dans le cabinet de Louis, profitoit habilement de la confiance que ce Prince lui témoignoit pour ôter à ſes Ennemis tout moyen de lui nuire à l'avenir. Il obtint de lui la diſgrace des Marillacs, en lui prouvant qu'ils étoient les principaux auteurs des troubles de la Cour. Il ajouta, qu'en les puniſſant, Sa Majeſté rétabliroit l'ordre & la tranquillité. MM. de Marillac ſont arrêtés.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2, pag. 65. & la même, par le Vaſſor, t. 3. p. 554.

1630. Le Garde des Sceaux, qui avoit été informé de l'accueil favorable que le Roi avoit fait à Richelieu, ſentit qu'il étoit perdu. Il paſſa la nuit à brûler ſes papiers; il n'en laiſſa qu'un, ſoit par hazard, ſoit pour ſe venger du Cardinal. *Ce papier*, dit l'Abbé de St. Germain, *contenoit un compte détaillé de toutes les ſommes que Richelieu avoit détournées pendant ſon miniſtere.* Il eſt ſûr que c'étoit le moyen le plus propre pour décrier le Cardinal auprès de Louis qui étoit ennemi du luxe. Il eſt probable que Marie, dans les plaintes qu'elle avoit faites à ſon Fils, n'avoit pas oublié la profuſion de ſon Miniſtre, & que ce compte avoit été fait de concert avec elle pour le préſenter au Roi; mais il ne ſervit alors, lorſqu'on le montra au Cardinal, qu'à l'aigrir davantage contre le Garde des Sceaux, & à prolonger ſon exil (*a*).

Le Comte de Brienne eut ordre d'aller le 12 Novembre redemander les Sceaux de la part de Louis à Marillac. Ce Magiſtrat reçut cette nouvelle ſans émotion; mais lorſque Brienne

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 69. & la Défenſe de la Reine-mere, p. 78. & ſuiv.

lui

lui eut dit, qu'un Exempt l'attendoit, il changea de couleur. On le conduiſit d'abord à Caen, enſuite à Liſieux, & enfin à Châteaudun. Le même jour Sa Majeſté fit partir un Huiſſier du Cabinet pour porter à Schomberg l'ordre d'arrêter le Maréchal de Marillac (*a*). 1630.

Le Roi fait part à Marie de la diſgrace du Garde des Sceaux.

Louis envoya Brienne à la Reine-mere pour lui faire ſçavoir qu'il avoit ôté les Sceaux à Marillac, & l'aſſurer en même-tems qu'il ne rempliroit point cette Place, ni celle de premier Préſident, ſans lui dire auparavant *ſur quel Sujet il jetteroit les yeux.* Ces poroles ambiguës perſuaderent à Marie, (qui les prit dans le ſens qui lui étoit le plus favorable) que ſon Fils ne diſpoſeroit point de ces Places ſans en délibérer avec elle. Mais l'événement prouva, qu'elle s'étoit trompée, & que ces paroles ne vouloient dire autre choſe, ſi ce n'eſt que le Roi lui feroit part de ſon choix. Cette Princeſſe chargea Brienne d'aſſurer Louis qu'*elle ne trouveroit jamais rien à reprendre à tout ce qu'il*

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 306. & ſuiv. Le Mercure de Vitt. Siri, tom. 14. Liv. 6. p. 379. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 69. & ſuiv.

On y trouve la Lettre que Bouthillier écrivit au nom du Roi au Maréchal de Schomberg.

1630. *pouvoit faire ; mais de lui repréſenter en même-tems qu'il en uſoit bien mal avec elle, violant toutes les promeſſes qu'elle avoit reçues de lui & l'outrageant auſſi ouvertement par l'éloignement du Garde des Sceaux.* Elle reſta juſqu'à dix heures du ſoir avec le Comte de Brienne, & lui dit en fondant en larmes, *qu'elle auroit encore plus à ſouffrir que du tems de Luynes* (*a*).

Colere de la Reine-mere, lorſqu'elle apprend la détention de MM de Marillac.

Il eſt aiſé de juger malgré la modération que la Reine-mere avoit témoignée à Brienne, combien elle fut irritée en apprenant la détention du Garde des Sceaux ; ſur-tout lorſqu'elle fut inſtruite de la maniere cruelle dont on l'avoit traité dans ſa route. Elle ſe plaignit amérement de la dureté qu'on avoit exercée envers lui, prétendant que l'Exempt qui le conduiſoit ne lui avoit pas permis de s'arrêter, l'ayant obligé à faire de ſi grandes journées, qu'il en étoit tombé malade. Mais, quand elle fut informée qu'on avoit auſſi expédié un ordre pour arrêter le Maréchal de Marillac, elle ne ſe connut plus ; & ne déſeſpérant pas encore d'obtenir l'éloignement de Richelieu, elle eut l'imprudence de dire tout

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 309. & ſuiv.

haut dans l'excès de sa fureur : *Il faut absolument que l'un de nous deux sorte de la Cour.* Elle lui ôta la Sur-Intendance de sa Maison, chassa en même-tems Madame de Combalet, la Meilleraye, tous les parens du Cardinal, & même Rancé son Secrétaire, qui lui avoit été donné par ce Ministre (*a*). 1630.

Richelieu, qui avoit intérêt que la Place de Garde des Sceaux fût remplie par un homme

Le Roi donne les Sceaux à Châteauneuf, & la Charge de premier Président à le Jay.

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le Vassor, tom. 3. pag. 559. & 560. & les Mém. d'Aubéry, t. 2. p. 604. On y trouve une Lettre du Cardinal de Richelieu aux Ambassadeurs sur le sujet de sa disgrace d'auprès de la Reine-mere. Il ne sçait, leur dit-il, à quoi l'attribuer. mais il ne s'en croit pas moins obligé à conserver pour cette Princesse l'attachement & la reconnoissance qu'il lui doit pour tous ses bienfaits. *Mon dessein étoit*, ajoute-t-il, *de me retirer chez moi, après un tel malheur, mais le Roi ne me l'a pas permis, il m'a ordonné de rester auprès de lui pour continuer à me charger de l'administration de son Royaume.*

S. E. en écrivit deux autres, dont le contenu étoit à peu près semblable; l'une au Commandeur de la Porte, & l'autre au Marquis de Brezé. *Voyez* ces Lettres dans le même Ouvrage, pag. 912. On y voit aussi *un Mémoire donné au Roi par le Cardinal de Richelieu, après que la Reine-mere l'eut éloigné de sa Maison, touchant les moyens d'empêcher les cabales dans la Cour*, p. 788.

1630. qui lui fût attaché, engagea le Roi à la donner à Châteauneuf. Ce dernier ſe défendit d'abord de l'accepter, mais ſa réſiſtance ne fut pas longue; car il prêta ſerment entre les mains de Louis le 14 Novembre. Le Préſident le Jay fut revêtu en mêmetems de la Charge de premier Préſident du Parlement de Paris, vacante par la mort de Bochart de Champigny, arrivée le 30 Avril de cette année. Ce choix étoit fait pour déplaire à la Reine-mere; elle avoit de l'averſion pour ce Magiſtrat, qui dans le tems qu'elle étoit Régente, avoit toujours été du parti de ſes Ennemis. Mais c'étoit une raiſon de plus pour le Cardinal de s'intéreſſer à lui. Il lui fit même entendre adroitement, que ſans les oppoſitions de Marie, il y auroit long-tems qu'il occuperoit la Place qu'il venoit d'obtenir. C'eſt ainſi que Richelieu profitoit de ſon crédit pour faire donner à ſes créatures tous les Emplois importans. Le Roi nomma Servien, par ſon conſeil, Secrétaire d'Etat, à la place de Beauclerc, qui venoit de mourir, & peu de tems après Toiras & Montmorency reçurent le Bâton de Maréchal de France. Cette étonnante révolution dans la fortune du Cardinal

fit appeller le jour de St. Martin *la journée des Dupes* (*a*). 1630

Brienne, qui étoit retourné à Verſailles rendre compte à Louis de ſa commiſſion auprès de la Reine-mere, fut chargé d'aller de nouveau trouver cette Princeſſe pour lui apprendre les nominations que Sa Majeſté avoit faites. Elle comprit alors le ſens des paroles que ce Miniſtre lui avoit dites dans ſon premier voyage, & ſon aigreur augmenta contre Richelieu en voyant que le Roi diſpoſoit des grands Emplois ſans la conſulter (*b*).

Louis revint à Paris, & préſenta aux deux Reines Châteauneuf & le Jay. Le Cardinal accompagna Sa Majeſté, & témoigna beaucoup de reſpect & de ſoumiſſion à Marie ; mais il jouiſſoit intérieurement d'un triomphe d'autant plus flatteur pour lui, qu'il avoit eu moins lieu de l'eſpérer.

Le Roi alla le 18 à St. Germain, les deux Reines & toute la Cour l'y accompagnèrent.

Le Cardinal inſtruit le Roi de particularités propres à lui don-

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 3. p. 333.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 71. & ſuiv. & les Mém. de Brienne, tom. I. pag. 315. & ſuiv.

1630 On assure que ce fut en ce lieu que le Cardinal découvrit à ce Prince les démarches qu'avoit fait Madame du Fargis auprès de Monsieur pour l'engager à épouser Anne d'Autriche, au cas que Sa Majesté vint à mourir. Il est aisé de juger que Louis, naturellement soupçonneux, crut facilement que la proposition ne s'étoit pas faite sans la participation de cette Princesse; la prévention que cette confidence lui fit prendre alors contre elle fut cause probablement de l'éloignement qu'il conserva pour elle toute sa vie. Ce rapport contribua beaucoup aussi sans doute à la froideur que le Roi témoigna aux deux Reines pendant ce voyage. Il évitoit, dit Bassompierre, de les voir en particulier, & ne leur parloit qu'en public. Richelieu fit aussi entendre à Louis qu'il y avoit un complot formé entre ces deux Princesses pour donner du crédit & de l'autorité au Duc d'Orléans, qu'elles comptoient bientôt voir monter sur le Trône, la foible santé de S. M. leur en donnant l'espérance. Ces insinuations étoient d'autant plus adroites de la part du Cardinal, qu'il prévoyoit bien qu'elles feroient une grande impression sur le Roi, & prépare-

ner de l'éloignement pour les deux Reines.

roient le coup qu'il devoit porter à la Reine-mere (*a*). 1630.

Tant que Richelieu avoit eu beſoin du crédit de Marie, il avoit ſans ceſſe repréſenté à Louis les devoirs indiſpenſables d'un Fils envers ſa Mere, & ces maximes, dans une ame auſſi timorée que celle du Roi, s'étoient gravées profondément. Il craignoit de perdre l'eſtime de ſon Maître, s'il lui tenoit un langage différent; il ſentoit cependant que ſes intérêts ne pouvoient plus ſe concilier avec les principes qu'il avoit inculqués dans le cœur de ce Monarque. En effet Louis promettoit vainement à ſon Miniſtre de le ſoutenir même contre ſa Mere. Sa fermeté l'abandonnoit dès qu'il étoit avec elle, parce qu'il craignoit de lui manquer en réſiſtant à ſes volontés. Le Cardinal avoit donc été indécis juſqu'alors ſur le parti qu'il devoit prendre; mais voyant que toutes ſes ſoumiſſions n'avoient pu fléchir Marie, & que la haine de cette Princeſſe contre lui étoit portée à ſon comble, il penſa qu'il falloit tout riſquer pour la perdre dans l'eſprit du Roi, s'il ne

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 3. p. 333. & le Vaſſor, t. 3. p. 569.

1630. vouloit pas devenir ſa victime. Dans cette vue il ſe détermina à la peindre à Louis comme une Mere *ſans amour pour ſon Fils aîné, & ſans fidélité pour ſon Prince.* Il lui révéla des ſecrets que la reconnoiſſance envers ſa Bienfaitrice l'avoit empêché de lui découvrir juſqu'alors. Il feignit même de ſe reprocher une indiſcrétion que ſon devoir & ſon attachement pour ſon Maître pouvoient ſeuls juſtifier. Il dit donc au Roi que Marie conſultoit ſans ceſſe des Aſtrologues & des Faiſeurs d'horoſcopes pour ſçavoir d'eux le tems, & juſqu'au jour où Monſieur monteroit ſur le Trône : événement, ajouta-t-il, qui étoit le ſeul objet des deſirs de cette Princeſſe ; qu'elle ne l'avoit même que trop laiſſé voir par ſon empreſſement à envoyer un Courier au Duc d'Orléans pour le faire venir à Lyon prendre poſſeſſion de la Couronne, lorſqu'on avoit déſeſpéré de la vie de Sa Majeſté. Pour lui perſuader encore davantage la vérité de ces faits, il aſſura Louis qu'il avoit reconnu ces ſentimens à la Reine-mere dès le tems qu'il jouiſſoit de la confiance de cette Princeſſe (*a*).

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2.

Marie, outrée du triomphe de ſon Ennemi, renferma ſa haine au fond de ſon cœur; mais ſi elle en ſuſpendit les effets, elle ne renonça point à ſon projet; & pour ne pas perdre l'occaſion favorable de l'exécuter, elle prit la réſolution de ne plus s'éloigner du Roi, & de s'abſtenir de voir le Cardinal en particulier; elle cherchoit déjà depuis long-tems à mettre le Comte de Soiſſons dans ſes intérêts, ainſi que le Prince de Condé; elle avoit même envoyé deux fois Chanteloupe à ce dernier pour ménager un accommodement avec lui; elle avoit chargé ſon Agent d'aſſurer ce Prince qu'il n'étoit pas vrai, comme Richelieu avoit voulu le lui perſuader, que ce fût elle qui s'oppoſât à ſon retour à la Cour. M. le Prince, en faiſant répondre d'une maniere obligeante aux avances de la Reine-mere, refuſa de prendre aucun engagement avec elle; mais après *la journée des Dupes*, il ſe déclara ouvertement en faveur du Cardinal. 1630.

Tentatives inutiles de Marie auprès du Prince de Condé pour le mettre dans ſes intérêts.

Cependant l'Epine, que Louis avoit dépêché au Maréchal de Schomberg, arriva au

---

pag. 60, *Le Mémorie recondite* de Vitt. Siri, t. 7. p. 295. & le Merc. du même Auteur, t. 14. Liv. 6. p. 373. & 374.

1630. camp de Folizzo le 22 Novembre, & remit à ce Maréchal l'ordre d'arrêter Marillac. Le 8 Décembre, ce Maréchal fut ramené en France par vingt Gardes, qui le conduisirent à Ste. Ménéhould (*a*).

Comme Richelieu vouloit se ménager des amis, il proposa au Roi de tirer de prison le Duc de Vendôme, auquel il avoit fait dire sous main, que sans les représentations de Marie, il auroit eu la liberté depuis long-tems; il pensa aussi à détacher Monsieur des intérêts de sa Mere, & d'après le conseil que lui avoit donné Bassompierre, il chercha à gagner le Coigneux & Puylaurens par des bienfaits. Pour cet effet, il fit offrir au premier la Place de Président à Mortier qu'avoit le Jay, & la promesse d'un Chapeau de Cardinal; au second, cent mille écus pour acheter le Duché de Damville, que Louis s'engagea d'ériger en Duché-Pairie en sa faveur, & dix mille écus à Rambouillet, chargé de négocier cette affaire.

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le Vassor, tom. 5. pag. 569 & 574. La même, par le P. Griffet, t. 2. p. 77. & 81. Le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 380. & les Mém. de Bassompierre, tom. 3. p. 333.

Ces offres ayant été acceptées, le Duc d'Orléans vint le 6 Décembre trouver ſon Frere, & lui dit, que malgré l'attachement qu'il devoit à ſa Mere, il ne feroit jamais rien contre la volonté de Sa Majeſté. Il lui promit d'aimer le Cardinal autant qu'il l'avoit haï, & approuva de tout point la conduite du Roi. Ce Prince, charmé, embraſſa tendrement Monſieur. Ils ſe jurérent réciproquement la plus ſincere affection & ſe ſéparerent fort contens l'un de l'autre. Le Duc d'Orléans alla enſuite chez Richelieu, & l'aſſura d'une amitié éternelle. 1630.

Réconciliation de Monſieur avec le Cardinal.

Lorſque Marie eut appris cette réconciliation, elle entra dans la plus furieuſe colere; elle ſe plaignit amérement du marché fait avec Puylaurens, & le Coigneux, ſentant bien qu'on n'avoit eu en vue que de lui ôter l'appui de Gaſton. Incapable de contenir ſon reſſentiment, elle dit à Louis, lorſqu'il vint pour la voir : *Il vous en a bien coûté pour contenter les gens de Monſieur.* Le Roi lui répondit auſſi-tôt d'un ton ſec : *c'eſt ce que vous avez fait, Madame, qui en eſt la cauſe.* Il eſt vrai que pendant ſon ſéjour à Lyon, la Reine-mere lui avoit propoſé de ſe concilier par des bienfaits Puylaurens & le Coigneux, afin de gagner

1630. le Duc d'Orléans; mais ſa haine contre le Cardinal ne lui permettoit pas de s'appercevoir qu'elle tomboit en contradiction avec elle-même, & faiſoit voir à ſon Fils qu'elle n'étoit guidée que par ſa paſſion (*a*).

Quoique Richelieu dût être ſûr du crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du Roi, & que ſon principal objet fût de s'y maintenir, il ne négligeoit pas cependant de faire des avances à Marie pour regagner ſes bonnes graces. Peut-être auſſi n'agiſſoit il que par obéiſſance pour ſon Maître. Ce Prince, ne s'étant pas encore dépouillé de ſes ſentimens de reſpect pour ſa Mere, pouvoit avoir exigé de lui ces démarches, quoique le Cardinal les regardât comme inutiles. En effet il connoiſſoit trop l'opiniâtreté de la Reine-mere pour eſpérer de pouvoir la fléchir; mais il ſe flattoit probablement (& l'événement n'a que trop bien prouvé que c'étoit avec raiſon), qu'il perſuaderoit enfin à Louis que

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 3. p. 574. & 575. Les Mém. du Duc d'Orléans, p. 93. & ſuiv. Ceux de Baſſompierre, t. 3. p. 332. & 333. *Le Mémorie recondite*, tom. 7. p. 297. & 298. & le Recueil d'Aubéry, tom. 2. p. 230.

toutes ſes ſoumiſſions auprès de Marie ſeroient 1631.
ſans ſuccès; qu'il falloit donc que Sa Majeſté ſe décidât entre cette Princeſſe & lui, & qu'elle éloignât l'un ou l'autre de la Cour. Ce qui paroît certain, c'eſt qu'à la ſollicitation de Richelieu, le Roi preſſa de nouveau ſa Mere de pardonner à *un ancien Serviteur.* Il eſpéra d'autant plus obtenir d'elle cette complaiſance, que Vautier, premier Médecin de Marie, avoit fait dire ſecrettement au Cardinal depuis quelques jours, qu'elle étoit prête à ſacrifier ſon reſſentiment à la néceſſité où Louis étoit de conſerver ſon Miniſtre; mais ſoit qu'elle diſſimulât par les raiſons que j'ai dites plus haut, ſoit que la Princeſſe de Conty, jointe aux autres Ennemis du Cardinal, l'euſſent fait changer de réſolution, elle déclara à ſon Fils, qu'*elle mourroit plutôt que de revoir davantage Richelieu. Vous ferez ce qu'il vous plaira Madame*, répondit le Roi froidement, *je vous honorerai toute ma vie comme je le dois; mais j'ai promis ſolemnellement de ſoutenir Monſieur le Cardinal.* La Reine-mere, ne ménageant plus rien alors, & ſe livrant à la violence de ſon caractere, dit un jour à Bullion, qui la preſſoit de rendre ſes bontés à

1630. Richelieu : *On m'étrangleroit plutôt que de me faire faire aucune choſe de force* (*a*).

On travaille envain à réconcilier Marie avec Richelieu.

Ce Miniſtre en effet s'étoit chargé par l'ordre du Cardinal de travailler, ainſi que Bonneuil & le Jay, à le réconcilier avec Marie ; mais ce fut envain. L'animoſité de cette Princeſſe contre Richelieu troubloit ſon eſprit à un tel point, qu'elle varioit ſans ceſſe ſur la maniere dont elle parloit de ce Prélat. Tantôt elle louoit ſon adminiſtration & tantôt elle prétendoit qu'il avoit perdu l'Etat par ſes projets ambitieux ; d'autres fois elle l'accuſoit de faits évidemment faux ; elle en nioit auſſi dont le Roi avoit été témoin, tels que le pardon que le Cardinal lui avoit demandé à genoux ; elle l'appelloit *menteur impudent* pour avoir ſuppoſé qu'elle avoit dépêché Chanteloupe à M. le Prince dans le deſſein de l'engager à ſe joindre à elle contre Richelieu. Ce fait cependant, comme on l'a vu, étoit très-vrai. Bonneuil & le Jay, dévoués au Cardinal, lui rapportoient tout ce que la Reine-mere diſoit de lui, & Richelieu le mettoit auſſi-tôt par écrit afin de

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 296. & 297. & le Journal de Richelieu, t. I. p. 27. & 28.

s'en ſervir pour ôter à cette Princeſſe la con- 1630.
fiance de ſon Fils (*a*).

Ces contradictions & ces menſonges la décréditoient dans l'eſprit du Roi. Cette Princeſſe, aveuglée par ſa haine, & ſéduite d'ailleurs par les artifices des Ennemis du Cardinal, s'abandonnoit à ſon emportement, ſans faire réflexion qu'il étoit contraire à ſes vues, & pourroit lui devenir fatal. Ce qui fomentoit encore plus ſon animoſité contre ce Miniſtre, étoient les aſſurances trompeuſes que lui donnoient les Aſtrologues qu'elle ne ceſſoit de conſulter par elle-même, ou par ſes créatures, & ſes amis. Un nommé Cenſuré lui avoit prédit qu'elle triompheroit de ſes Ennemis en 1631, & elle lui avoit donné mille écus après ſa prédiction. Le même Devin avoit été interrogé par la Princeſſe de Conty & Chanteloupe ſur la deſtinée du Cardinal. Ils lui avoient demandé ſi ce Miniſtre n'*avoit point de charme pour ſe faire aimer, & éviter les arquebuſades, & s'il ne ſeroit point bleſſé d'un coup de hallebarde.* Cenſuré leur avoit répondu que non (*b*).

(*a*) Voyez le Journal de Richelieu, t. I. p. 8. & ſuiv.

(*b*) Voyez le Journal de Richelieu, t. I. pag. 56. & ſuiv.

1630. Richelieu, au contraire, auſſi prudent, dit le P. Griffet, que Marie étoit inconſidérée, mettoit la plus grande circonſpection dans ſa conduite, ne répondoit à tous les propos injurieux qu'on lui rapportoit de cette Princeſſe, qu'en ſe plaignant du malheur qu'il avoit eu de lui déplaire, & en témoignant le deſir le plus vif de regagner ſes bonnes graces; ne parloit d'elle qu'avec reſpect; ſe faiſoit inſtruire exactement de tout ce qu'on tramoit contre lui; profitoit des fautes de ſes Ennemis & de leur indiſcrétion pour pénétrer leurs deſſeins & en tirer avantage. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'avec autant d'art & de ſupériorité ſur eux, il ait triomphé d'une intrigue auſſi mal ourdie, en faiſant retomber les coups qui le menaçoient ſur ceux qui vouloient les lui porter.

Commencement du Procès du Maréchal de Marillac.

Quoique le Cardinal regardât l'ancien Garde des Sceaux comme le principal auteur de la haine de la Reine-mere contre lui, il ſe détermina cependant à le laiſſer mourir tranquillement dans ſon exil, tandis qu'il ſe propoſa de livrer le Frere de ce Miniſtre à la Juſtice. Il eſt vrai

---

L'Auteur de cet Ouvrage dit que ces faits ſont tirés du rapport même de Cenſuré.

qu'il

qu'il eût été difficile d'attaquer la conduite du premier, au lieu que celle du ſecond n'étoit pas irréprochable. On fit donc expédier le 16 Décembre une commiſſion adreſſée à Laffemas, Maître des Requêtes, pour lui enjoindre d'*informer des violences & des extorſions des Gens de guerre dans la Province de Champagne.* C'étoit par cette information que devoit commencer le Procès du Maréchal de Marillac, quoiqu'il ne fût point nommé dans la commiſſion. Le Cardinal, ayant ſçu que la Maréchale de Marillac avoit fait tranſporter les papiers de ſon Mari hors de chez elle, fit donner ordre au Chevalier du Guet le 17 Décembre d'aller les enlever chez Mademoiſelle de Fabri, à qui la Maréchale les avoit confiés : ce qui fut exécuté. Pendant que Richelieu pourſuivoit ainſi avec acharnement un homme pour lequel il connoiſſoit l'attachement de Marie, il redoubloit ſes témoignages de reſpect & de ſoumiſſion envers elle ; mais ils ne faiſoient, comme il eſt aiſé de le juger, aucune impreſſion ſur cette Princeſſe (*a*). 1630.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 88. & 91.

1630. Vautier, qui prévoyoit que la Reine-mere ne parviendroit jamais à obtenir de ſon Fils qu'il renvoyât le Cardinal, lui conſeilla de ſe réconcilier avec ce Miniſtre, pourvu que Louis conſentît que ni ſon Eminence, ni ſes Parens ne rentraſſent point dans la Maiſon de Sa Majeſté. Cet homme intriguant & ambitieux ſe flattoit que par ce moyen Marie conſerveroit du crédit, & qu'il auroit ſeul tout pouvoir ſur l'eſprit de cette Princeſſe, regardant les Marillacs comme perdus ſans reſſource (*a*).

Marie conſent à revoir Richelieu

En conſéquence il engagea le Cardinal Bagni de travailler à réconcilier la Reine-mere avec Richelieu, & lui fit eſpérer qu'il en viendroit aiſément à bout. Ce Miniſtre joignit ſes ſollicitations à celles de Vautier pour l'y déterminer. Bagni, trompé par les fauſſes eſpérances que lui avoit donné Vautier, ſe chargea de négocier la paix du Cardinal avec Marie. Il la preſſa vivement de ſe prêter aux deſirs du Roi, en rendant ſon affection à Richelieu; il demandoit auſſi ſans doute contre l'intention de Vautier qu'elle rétablît ce Miniſtre dans la charge de Sur-intendant de ſa

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 7. p. 301.

Maiſon, ou du moins, qu'elle reprît Madame de Combalet, ainſi que les autres parens du Cardinal, mais ce fut envain. 1630.

La Reine-mere, cependant vaincue par les inſtances de Bagni, conſentit enfin à voir Richelieu au Conſeil, pourvû que MM. de Marillac fuſſent mis en liberté; que la Princeſſe de Conti, dont elle ſçavoit ſans doute que l'éloignement étoit projetté, reſtât à la Cour, & que Louis défendît à Monſieur d'épouſer la Princeſſe de Gonzague. Elle ajouta cette derniere condition pour entretenir toujours le Roi dans l'idée, qu'elle s'étoit brouillée avec Gaſton au ſujet de ce Mariage; car elle n'ignoroit point, que ce Prince n'y penſoit pas. En effet il avoit déjà pris des engagemens avec le Duc de Loraine pour épouſer Marguerite Sœur de ce Duc, & le Maréchal de Marillac avoit même fort avancé cette affaire, de l'aveu de Marie. Elle demandoit auſſi que le Conſeil ſe tint chez la Jeune-Reine, & non pas chez elle, *ne voulant pas ſouffrir un ingrat dans ſa Maiſon.* Ces propoſitions n'ayant point été acceptées par Louis ni par Richelieu, Bagni ſans ſe rebuter preſſa ſi vivement la Reine-mere de ſe relâcher ſur quel-

1630 ques-unes, qu'il obtint enfin d'elle des conventions, qui furent miſes par écrit, & auxquelles le Roi accéda.

Ce Prince revint à Paris le 22 Décembre. Il alla le lendemain trouver ſa mere au Luxembourg avec le Cardinal, qu'il lui préſenta. Les conditions, qui avoient été ſtipulées, furent lues devant ce Miniſtre, le Cardinal Bagni, & le Pere Suffren. Marie promit de les remplir, mais elle marqua beaucoup de froideur à Richelieu. Le P. Suffren lui en ayant fait des reproches, elle dit à ce Religieux, qu'elle recevroit mieux ſon Eminence à l'avenir; ſoit qu'elle voulût feindre, comme je l'ai obſervé plus haut, afin de le perdre plus ſûrement; ſoit qu'elle eût un deſir ſincére de faire un ſacrifice à Dieu de ſon reſſentiment contre ce Miniſtre.

Réconciliation apparente de la Reine-mere avec le Cardinal.

Le 26 le P. Suffren, à l'occaſion du Martire de St. Etienne, fit une exhortation à la Reine-mere ſur l'obligation de pardonner à ſes ennemis. Marie en parut touchée, & conſentit, qu'il lui amenât Richelieu. Dès que ce Prélat fût entré, elle fondit en larmes; le Cardinal, & le P. Suffren en firent autant. La Reine dit au premier de s'aſſeoir, mais il le refuſa conſtamment malgré les inſtances de cette Princeſſe,

disant qu'ayant eu le malheur de déplaire à Sa Majesté, il ne méritoit plus cette distinction. Ils eurent ensuite une explication très-longue sur leurs sujets de plainte réciproques. Marie reprocha entre autres à Richelieu d'avoir favorisé Monsieur dans sa passion pour la Princesse de Mantoue, & d'être auteur de la détention des Marillacs. Le Cardinal s'excusa avec beaucoup d'adresse, & renouvella à la Reine-mere ses témoignages de respect & d'attachement. Ils se quitterent réconciliés en apparence, mais comme ils n'étoient de bonne foi ni l'un ni l'autre, leur entretien ne produisit pas l'effet que le Roi, & le Pere Suffren en attendoient (*a*). 1630.

Le lendemain Marie assista au Conseil pour la premiere fois depuis la *journée des Dupes*. On y prit des résolutions fort contraires à sa façon de penser, telles que de mettre en liberté le Duc de Vendôme ; d'éloigner la Comtesse du Fargis, & de défendre au Marquis de Mirabel, ainsi qu'à sa Femme, d'aller aussi souvent rendre visite à Anne d'Autriche. La Reine-

La Reine-mere se trouve au Conseil avec Richelieu.

(*a*) Voyez le Journal de Richelieu, t. I. p. 14. & suiv. La Vie de ce Cardinal par Aubery, Liv. 4. Ch. 10. Les Mém. de Bassompierre, t. 3. p. 333. & le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 383.

1630. mere porta la diſſimulation, qui lui étoit naturelle, au point d'être du même avis que le Cardinal ſur tous ces objets. Après le Conſeil, Richelieu repréſenta au Roi combien il étoit important qu'on ignorât, quelle avoit été l'opinion de Marie, afin qu'elle fût plus libre de la dire ſans déguiſement, & qu'elle n'imaginât pas qu'on voulût la charger de ce qu'il pourroit y avoir d'odieux dans les délibérations. Mais on fit obſerver à ce Prince, que vraiſemblablement elle en avertiroit la jeune Reine, & que ce pourroit même être un moyen pour connoître ſes véritables ſentimens. Cependant, ſoit que les ennemis du Cardinal détournaſſent la Reine-mere de ſe réconcilier ſincérement avec lui, ſoit que cette Princeſſe craignît de mécontenter ſes Partiſans, elle ſe détermina à ne plus aſſiſter à l'avenir au Conſeil. En effet elle avoit lieu d'appréhender qu'ils ne lui imputaſſent les réſolutions violentes qu'on pourroit y prendre contre eux. Elle inſtruiſit ſa Belle-fille, comme on devoit s'y attendre, de tout ce qui s'étoit décidé à celui où elle s'étoit trouvée. La Jeune-Reine en fut fort irritée, parce qu'elle chériſſoit beaucoup Madame du Fargis & l'Ambaſſadeur d'Eſ-

pagne. Marie les aimoit auſſi tous deux à cauſe de la haine qu'ils portoient à Richelieu. 1630.

Anne d'Autriche envoya chercher Bouthillier & lui fit des plaintes de ce qu'on vouloit lui ôter ſa Dame d'Atours. Bouthillier lui ayant aſſuré qu'elle étoit mal informée, elle répondit, *qu'elle le ſçavoit de bonne part.* Elle lui ordonna enſuite de dire au Cardinal, qu'elle trouveroit moyen de ſe venger de toutes les inſultes qu'il lui faiſoit eſſuier. Bouthillier courut auſſi-tôt chez ce Miniſtre pour lui rendre compte de ſon entretien avec la Jeune-Reine ainſi que des menaces de cette Princeſſe. Richelieu le chargea d'en aller faire part au Roi, ne doutant pas que ce Prince ne fût très-mécontant des propos d'Anne d'Autriche. Il ſe flattoit auſſi qu'il ne le ſeroit pas moins de l'indiſcrétion de Marie, indiſcrétion qui n'étoit que trop prouvée par les reproches de ſa Belle-fille. Bonneuil avoit dit en effet au Cardinal, que la Reine-mere étoit chez cette Princeſſe, une heure auparavant que Bouthillier y entrât; qu'elle lui parloit avec beaucoup de vivacité dans ce moment, & que l'air triſte & abattu d'Anne d'Autriche lui avoit perſuadé

1630. que Marie venoit de l'inſtruire du deſſein, où l'on étoit d'éloigner Madame du Fargis.

Peu de jours après, Mirabel & ſa Femme reçurent défenſe de venir au Louvre lorſque le Roi ne donneroit pas d'Audience, & la Comteſſe du Fargis eut ordre de ſe défaire de ſa Charge. L'animoſité que les deux Reines avoient conçue contre le Cardinal les avoit réunies, après avoir vécu aſſez froidement enſemble. Leur méſintelligence étoit venue d'une diſpute qu'elles avoient eue ſur la préſéance dans le tems qu'Anne d'Autriche arriva en France. La Jeune Reine vouloit avoir le pas ſur ſa Belle-mere; mais Marie, alors toute puiſſante dans le Royaume, avoit fait décider la queſtion en ſa faveur. Cette déciſion avoit fort piqué Anne d'Autriche, qui ſe croyoit avec raiſon de meilleure Maiſon que Marie de Médicis (*a*).

1631. Cependant Richelieu s'opiniâtroit à vouloir que Marie réparât l'affront qu'elle avoit fait à Madame de Combalet, & à ſes autres Parens, & qu'elle leur rendît les Places qu'ils avoient

Nouveaux ſujets de plainte de Marie contre le Cardinal.

(*a*) Voyez le Journal de Richelieu, t. I. p. 69. & 70. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 103.

dans sa Maison. Louis n'approuvoit pas que son Ministre voulût prescrire des loix à la Mere de son Roi ; néanmoins le Cardinal chargea le Jay, dit l'Abbé de St. Germain, d'aller jusqu'à la menacer de la faire réléguer dans une de ses Maisons, si elle refusoit une réparation aussi juste. Marie s'étant plainte à son Fils de cette insolence, Louis désavoua Richelieu, & jura à sa Mere, les larmes aux yeux, qu'il ne se sépareroit jamais d'elle, pour quelques motifs que ce pût être. Mais le fait avancé par l'Abbé de Morgues est hors de toute vraisemblance, sur-tout de la part d'un homme aussi prudent que le Cardinal, & aucun Auteur contemporain n'en fait mention (*a*). 1631.

D'après le témoignage de l'Auteur du Journal de Richelieu, Marie se plaignit à la vérité au Pere Suffren que le Président le Jay étoit venu la trouver pour lui dire de la part du Roi qu'on lui ôteroit Vautier son Médecin, & qu'on la renverroit de la Cour ; mais les motifs de cette menace n'y sont pas exprimés, & l'Abbé de St. Germain suppose sans fondement

(*a*) Voyez les Lumieres pour l'Hist. de France, p. 704. & 705.

1631. qu'elle n'en avoit point d'autre que le refus que faiſoit cette Princeſſe de reprendre Madame de Combalet, & les autres Parens du Cardinal. On lit de plus dans ce Journal, que le P. Suffren ayant rapporté les plaintes de la Reine-mere à Richelieu, ce Miniſtre en parut très-ſurpris, & demanda à le Jay, s'il avoit tenu à cette Princeſſe le diſcours qu'elle lui imputoit; que ce Magiſtrat le lui avoit nié. « Je ne lui ai dit autre choſe, ajouta-t-il, ſi ce » n'eſt, que j'étois étonné de la réſolution où » je la voyois perſiſter de ne plus ſe trouver » au Conſeil; qu'accoutumée comme elle » étoit au gouvernement des affaires, je crai- » gnois qu'elle ne s'ennuyât de la vie privée. » Elle a feint ſans doute, pourſuivit-il, d'atta- » cher à mes paroles un ſens très-éloigné de » ma penſée. J'ai ſouvent fait obſerver auſſi à » Vautier qu'*il étoit bien difficile qu'il pût ſou-* » *tenir le faix qu'il s'étoit mis ſur les épaules, &* » *qu'il conſervât ſa Place, s'il n'étoit bien avec le* » *Roi & ſes Serviteurs* ». Le Jay, pour prouver la vérité de ce qu'il venoit d'avancer, dit au Cardinal que Vautier lui avoit envoyé un homme de confiance pour lui faire des excuſes au nom de Marie, de l'avoir accuſé à tort;

que ce même homme l'avoit assuré de la part de cette Princesse qu'elle n'avoit eu en vue que d'ôter aux Partisans de Richelieu l'envie de lui parler à l'avenir en faveur de ce Ministre, puisqu'elle l'avoit trouvé mauvais d'un Magistrat tel que lui. La Reine-mere en effet, continue l'Auteur du Journal que je viens de citer, avoit fait des plaintes au Roi des prétendues menaces du Président le Jay, & lui avoit ajouté qu'elle ne le croyoit pas capable de vouloir la priver de son Médecin, dont les soins lui étoient si nécessaires; que Louis lui avoit répondu que la santé de sa Mere lui seroit toujours très-précieuse, & qu'il n'avoit jamais eu le projet d'éloigner Vautier d'auprès d'elle. Quoique cette version soit l'ouvrage d'un homme attaché à Richelieu, & qu'elle altere peut-être le fait en l'adoucissant, il faut convenir au moins qu'elle a plus de vraisemblance que celle de l'Abbé de St. Germain (*a*). 1631.

Cependant le Coigneux & Puylaurens s'apperçurent bientôt que le Cardinal ne s'empressoit point d'accomplir les promesses que le Roi leur avoit faites. Urbain VIII refusoit de don-

Le Coigneux & Puylaurens engagent Monsieur à rompre avec le Cardinal, & à se retirer de la Cour.

(*a*) Voyez le Journal de Richelieu, t. I. p. 30. & suiv.

1631. ner le Chapeau au premier ſous prétexte qu'il avoit été marié deux fois, & le Coigneux ſoupçonnoit Richelieu d'avoir fait naître cette difficulté. Puylaurens accuſoit auſſi ce Miniſtre de traverſer l'achat qu'il vouloit faire du Duché de Damville. Marie, toujours excitée par les Ennemis du Cardinal à ſaiſir les occaſions de lui nuire, profita du mécontentement des Favoris de Monſieur pour les attirer dans ſon parti. Elle ſe flattoit de ne trouver aucune réſiſtance de la part de ce Prince dans les démarches qu'elle exigeroit de lui, dès qu'elles lui ſeroient conſeillées par ſes Confidens (a). Le Coigneux & Puylaurens de leur côté ſentirent que le moyen le plus ſûr pour détacher Gaſton de Richelieu étoit de le rapprocher de la Reine-mere. Ils ſçavoient bien qu'elle emploiroit tous ſes ſoins pour réveiller dans le cœur de ce Prince la haine dont il avoit été animé contre le Cardinal. Les intérêts de Marie étant donc liés avec ceux des Favoris du Duc d'Orléans, cette Princeſſe les trouva très-diſpoſés à remplir ſes vues.

(a) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 112. & 113. & les Mém. du Duc d'Orléans, p. 118.

Richelieu pénétra bientôt les deſſeins de le Coigneux & de Puylaurens, & ne penſa plus qu'à les faire échouer. Pour cet effet, il chargea un homme de confiance de dire au premier, qu'il feroit plaiſir au Roi de quitter le ſervice de Monſieur. Le Cardinal étoit auſſi déterminé à obliger le ſecond à ſortir de la Maiſon de ce Prince, s'il ne parvenoit pas à le gagner. Son objet étoit de faire donner leurs places à des perſonnes qui lui fuſſent dévouées. Les deux Confidens de Gaſton, voyant bien qu'ils étoient perdus, s'ils n'intéreſſoient pas ce Prince dans leur querelle, lui diſoient ſans ceſſe que Richelieu vouloit le maîtriſer de même que ſa Mere, dont il ne payoit les bienfaits que d'ingratitude; qu'il n'avoit donc d'autre parti à prendre pour ſe ſouſtraire à ſa tyrannie, que de ſortir de la Cour & de ſe retirer dans ſon apanage; mais afin que le Cardinal ne pût pas l'accuſer de mauvaiſe foi & de trahiſon, ils lui repréſenterent la néceſſité où il étoit d'aller retirer auparavant la parole qu'il lui avoit donnée d'être ſon ami. Ils l'exciterent en même-tems à menacer Richelieu des effets de ſa vengeance s'il continuoit à le perſécuter ainſi que Marie. 1631.

1631. Le Duc d'Orléans, gouverné par ſes Favoris, conſentit à cette démarche quelqu'imprudente qu'elle fût. Le Maréchal d'Effiat & le P. Murice, Cordelier s'oppoſerent envain à ſon projet en lui en faiſant ſentir les inconvéniens. Monſigot, ami de le Coigneux, inſiſta pour que ce Prince partît dès le lendemain, prétendant qu'il ſçavoit par des voies certaines qu'on vouloit s'aſſurer de ſon Alteſſe, & arrêter ſes Miniſtres. Monſieur, à ce que prétend l'Auteur anonyme des Mémoires du Duc d'Orléans, alla donc trouver Richelieu le 31 Janvier avec douze ou quinze Gentilshommes de ſa Maiſon, & lui dit, « qu'il venoit ré-
» tracter la parole qu'il lui avoit donnée d'être
» de ſes amis, & lui déclarer au contraire qu'il
» n'étoit pas pour demeurer ſans reſſentiment
» qu'un homme de ſa ſorte ſe fût tant oublié,
» que de mettre toute la Famille Royale en
» combuſtion, & qu'au lieu de la reconnoiſ-
» ſance qu'il devoit à la Reine-mere, il fût
» devenu ſon plus cruel perſécuteur, en ne
» ceſſant de la noircir dans l'eſprit du Roi. Par
» rapport à moi, ajouta-t-il, j'ai auſſi à me
» plaindre du peu d'égard que vous me témoi-
» gnez, & ſans le reſpect que je garde à votre

Monſieur va inſulter le Cardinal chez lui.

» caractere de Prêtre, je vous traiterois com- 1631.
» me vous méritez de l'être ». Gaſton accompagna ſes diſcours de geſtes ſi menaçans, que le Cardinal, intimidé, n'oſa lui répondre. Il craignoit même que ceux qui accompagnoient Monſieur ne fuſſent venus pour attenter à ſa vie, croyant voir dans leurs yeux qu'ils n'attendoient pour exécuter les ordres de ce Prince que le moment où il ſortiroit. Le Duc d'Orleans ſe retira enſuite avec un air de fureur, en diſant à Richelieu qu'il alloit à Blois, ou à Orléans, & qu'il ſçauroit bien s'y défendre ſi l'on tentoit de l'y inquiéter. Le Cardinal reconduiſit Monſieur juſqu'à ſon caroſſe ſans proférer une parole.

Brienne rapporte ce fait un peu différemment; il prétend que Gaſton dit à ce Miniſtre: *Je viens retirer la parole que je vous avois donnée d'être de vos amis; je ne puis l'être avec honneur à cauſe du mauvais traitement que reçoit de vous la Reine ma mere.* Cet Auteur ajoute, que Richelieu répondit à Monſieur avec modération, *qu'il ne laiſſeroit pas d'être toujours ſon très-humble ſerviteur, quoique ſon Alteſſe lui retirât ſes bontés; qu'il n'avoit aucune part à tout ce qui ſe faiſoit à la Reine, & qu'il ne croyoit pas qu'elle*

1631. *eût aucun ſujet de ſe plaindre de ce qui ſe faiſoit, puiſqu'il ne tenoit qu'à elle d'entrer dans le ſecret des affaires, & dans l'étroite confiance du Roi ſon Fils.*

Quoique le Cardinal ſe félicitât d'être délivré de la crainte où il avoit été pour ſes jours, il reſta néanmoins quelque tems conſterné d'une ſcène auſſi déſagréable qu'inattendue. Montglat avance au contraire que Richelieu ſe moquoit intérieurement de Gaſton en le reconduiſant, parce qu'il voyoit qu'en quittant la partie, il le laiſſoit maître du Royaume; mais il eſt probable que le départ du Duc d'Orléans lui donnoit beaucoup d'inquiétude.

Le Roi vient raſſurer le Cardinal ſur les menaces de Monſieur.

Louis, qui étoit alors à Verſailles, ayant appris le deſſein qu'avoit Monſieur d'aller inſulter le Cardinal, monta ſur le champ à cheval, & vint à toute bride deſcendre chez S. E. Il la raſſura en lui promettant qu'*il la protégeroit toujours & lui ſerviroit de ſecond même contre ſon propre Frere.*

Départ de Monſieur pour Orléans.

Gaſton partit pour Orléans en ſortant de chez Richelieu ſans avoir pris congé du Roi. Montglat ne place la viſite de Monſieur au Cardinal, & le départ de ce Prince qu'après la détention de Marie à Compiègne, & dit qu'il

qu'il alla ſur le champ à Bezançon; mais il eſt évident qu'il ſe trompe ſur ces deux faits, puiſque tous les Auteurs contemporains aſſurent que Monſieur ſe rendit le 31 Janvier à Orléans, où il reſta juſqu'au 13 Mars, & que la Reine-mere ne fût à Compiègne que le 17 Février. Les Ennemis de Richelieu inſtruiſirent bientôt Gaſton, que Louis oubliant toutes les proteſtations qu'il lui avoit faites de l'aimer comme ſon propre Fils, s'étoit déclaré hautement contre lui en faveur de ce Miniſtre. Cette nouvelle pénétra le Duc d'Orléans de la plus vive douleur. Ses Favoris ne manquerent pas d'en profiter pour l'irriter contre le Cardinal. Ils ſentoient bien que ce Prélat ne leur pardonneroit jamais d'avoir porté leur Maître à venir l'outrager comme il avoit fait, & que Son Eminence ayant tout pouvoir, ils ne pouvoient échapper à ſon reſſentiment qu'en quittant la France. Ils repréſenterent donc à Monſieur que s'il reſtoit dans le Royaume, il deviendroit infailliblement la victime du deſpotiſme de Richelieu. Ces diſcours ne firent que trop d'impreſſion ſur ſon eſprit, & il entra aiſément dans leurs vues. 1631.

Brienne prétend que Gaſton demeura à Paris,

1631. & n'en partit que lorſqu'il eut reçu la permiſſion qu'il demanda à Louis de ſe retirer à Blois, mais ce fait eſt démenti par tous les autres Auteurs du Tems (*a*).

Dès que Monſieur fut à Orléans, il dépêcha Chaudebonne au Roi avec une Lettre, dans laquelle il l'inſtruiſoit des motifs de ſon départ. Il diſoit auſſi publiquement que c'étoient les propos injurieux que le Préſident le Jay avoit tenus à la Reine-mere, qui l'avoient obligé de quitter Paris. Marie envoya de ſon côté Villiers pour faire part à Louis de l'éloignement de Gaſton, & lui témoigner la ſurpriſe que lui avoit cauſé cette retraite, n'en ayant point été informée auparavant. Elle chargea même Villiers de dire au Roi qu'elle avoit penſé s'évanouir quand le Duc d'Orléans lui avoit fait ſçavoir qu'il abandonnoit la Cour à cauſe des mauvais traitemens qu'elle y eſ-

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 95. & ſuiv. Ceux de Montglat, tom. I. pag. 62. Ceux de Baſſompierre, tom. 3. pag. 334. *Le Mémorie recondite* de Vitt. Siri, t. 7. p. 300. Le Merc. du même, t. 14. Liv 6. p. 381. Le Journal de Richelieu, t. I. p. 51. & les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 705. & ſuiv.

ſuyoit de la part du Cardinal ; mais ces aſſurances ne perſuaderent pas Louis. En effet, en ſortant de chez Richelieu où il avoit été, comme je l'ai rapporté plus haut pour le raſſurer ſur les menaces de Monſieur, il dit à Baſſompierre, qu'il prit dans ſon caroſſe : *Je vais bien quereller ma Mere d'avoir fait ſortir de la Cour Monſieur mon Frere.* Baſſompierre convint que Marie ſeroit blamable ſans doute d'avoir conſeillé à Gaſton une pareille démarche, mais il ajouta qu'il ne l'en croyoit pas capable. *Si aſſurément*, répartit Louis, *pour la haine qu'elle porte à Monſieur le Cardinal.* 1631.

Le Roi témoigna à ſa Mere le mécontentement qu'il avoit du départ du Duc d'Orléans, en lui faiſant ſentir qu'il ne pouvoit ſe perſuader, qu'elle n'eût pas ſçu le deſſein de ce Prince. La Reine s'emporta contre Richelieu, & prétendit que c'étoit lui qui l'accuſoit de cette calomnie. La preuve cependant qu'elle n'ignoroit pas le projet de Monſieur, c'eſt qu'au rapport de l'Auteur du Journal de Richelieu, Gaſton, la veille de ſon départ, paſſa trois heures avec la Princeſſe de Conti, chez laquelle étoit la Maréchale d'Ornano ; que cette Dame avoit dit, après que le Duc d'Orléans

Le Roi fait des reproches à ſa Mere ſur le départ de Gaſton.

1631. les eut quittées : *Je gage que Monſieur n'aura pas le cœur de publier qu'il eſt ſorti à cauſe du traitement qu'on fait à la Reine ſa mere ;* que la Princeſſe de Conti répliqua : *Si fera que je crois,* puis ajouta à Madame d'Ornano : *il le fera, j'en ſuis aſſurée, & je vous dis que la Reine ſçavoit bien ſa ſortie ;* que Gaſton eut enſuite un entretien ſecret aſſez long avec Marie ; qu'on ſçut que deux jours auparavant cette Princeſſe lui avoit remis les pierreries de feue Madame, qu'elle lui avoit toujours réfuſées juſqu'alors ; qu'au commencement de Janvier elle avoit confié au Pere Suffren qu'à la fin du mois elle lui feroit part des deſſeins de Monſieur ; que vers la mi-Janvier, après avoir parlé à Lingendes, Conſeiller au Parlement, des déplaiſirs que lui cauſoit Richelieu, elle s'étoit exprimée en ces Termes : *aſſurez vos Maîtres que dans 15 jours l'apoſtume crevera ;* que le Boſc avoit dit à Mazarin avant le départ de Gaſton : *M. le Cardinal penſe que toute l'affaire de la Reine contre lui eſt achevée, il ſe trompe, elle ne l'eſt pas, il le verra.* Marcheville avoit rapporté d'ailleurs à ſon retour d'Orléans, où il s'étoit rendu pour prendre congé de Monſieur, que trois jours avant de quitter

la Cour, ce Prince s'étoit offert à la Reine-mere de partir en poſte lui troiſieme pour aller demander à l'Empereur du ſecours contre l'oppreſſion du Cardinal, mais qu'elle l'avoit réfuſé. Tous ces faits prouvent que la retraite de Monſieur étoit méditée depuis du tems, & avoit été réſolue de concert avec Marie. Quoique l'Auteur du Journal de Richelieu, qui avance ces faits, ait eu intérêt de faire paroître la Reine-mere coupable, ils ont tant de vraiſemblance, qu'on ne peut s'empêcher d'y ajouter foi (*a*). 1631.

Louis cependant dépêcha le Cardinal de la Valette au Duc d'Orléans; il le chargea de promettre de ſa part toutes ſortes de bons traitemens à ce Prince s'il vouloit revenir auprès de lui, & l'oubli de la faute qu'il avoit faite en quittant S. M. ſans l'en prévenir. La Valette s'acquitta de ſa commiſſion, & dit même à Gaſton au nom du Roi, que ce Prince conſentiroit ſans aucun delai à ſon mariage avec la Princeſſe de Mantoue; mais Monſieur, déter- Le Roi fait preſſer le Duc d'Orléans de revenir à la Cour.

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 335. Ceux de Montglat, tom. I. p. 63. Le Merc. Franç. premiere continuation, t. 17. p. 123. & le Journal de Richelieu, tom. I. pag. 3[illegible]. 153. & ſuiv.

1631. miné alors à ſortir du Royaume & à former un parti, répondit à cette offre ſpécieuſe qu'il étoit très-reconnoiſſant de la bonté qu'avoit ſon Frere de s'occuper de ſon union avec Marie de Gonzague ; qu'il accepteroit avec plaiſir la main de cette Princeſſe, pourvu que ce fût du conſentement de la Reine-mere ; que ſon reſpect pour elle, & la promeſſe d'ailleurs qu'il lui avoit faite de ne penſer à aucune alliance que de ſon agrément, ne lui permettoient pas de prendre d'engagement à cet égard ſans l'avoir conſultée. Quoique cette excuſe fût très-adroite, Louis la regarda comme un refus, d'autant plus que Gaſton ne fit que des réponſes vagues à toutes les autres propoſitions du Cardinal de la Valette. Il lui donna même à entendre qu'il n'attendoit plus rien du Roi (*a*).

Les Ennemis de Richelieu & Marie elle-même ſe perſuadoient que le départ du Duc d'Orléans deviendroit le ſignal d'une guerre civile. Ils ne doutoient pas que les François ne priſſent la défenſe de ce Prince avec d'autant plus d'ardeur, qu'il étoit alors préſomptif hé-

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 16. premiere continuation, pag. 124. & les Mém. du Duc d'Orléans, p. 115. & ſuiv.

ritier de la couronne ; ils ſe flattoient en con- 1631.
ſéquence que la crainte où ſeroit Louis d'exciter dans ſon Royaume une révolte générale, le forceroit enfin d'abandonner le Cardinal. Leur confiance étoit ſi grande, que le Coigneux s'émancipa juſqu'à dire qu'*un Fils de France étoit toujours aſſez puiſſant quand il étoit en état de faire pitié. On m'a leurré*, ajouta-t-il, *de l'eſpérance d'un Chapeau de Cardinal, & dans ſix ſemaines on ſera bien heureux de me l'envoyer.*

Mirabel, qui étoit, ainſi qu'on l'a vu, de la cabale formée contre Richelieu, & qui vouloit ſe venger d'ailleurs de la défenſe qui lui avoit été faite d'avoir des entretiens auſſi fréquens avec Anne d'Autriche, offrit de l'argent à Monſieur pour lever des Troupes. Ce Prince avoit déjà raſſemblé à Orléans des Gens de guerre qu'il y avoit attirés, & tout ſembloit annoncer qu'il alloit lever l'étendart de la rebellion. Le Comte de Moret, les Ducs d'Elbeuf, de Bellegarde, de Roannez & pluſieurs autres Seigneurs vinrent bientôt le trouver, & il avoit une Cour fort brillante (*a*).

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 113. & les Mém. du Duc d'Orléans, p. 117.

1631. Le Maréchal de Schomberg, pour lequel la Reine-mere avoit toujours témoigné de la confiance, la ſollicitoit ſans ceſſe de rendre ſes bonnes graces au Cardinal. Il lui repréſenta qu'elle avoit été heureuſe tant qu'elle avoit ſuivi les conſeils de ce Miniſtre; qu'il lui avoit toujours dit de ne jamais ſéparer ſes intérêts de ceux de Louis, & que c'étoit en effet le ſeul moyen de conſerver ſon crédit; il alla même juſqu'à lui faire ſentir que refuſant d'aſſiſter au Conſeil, & paroiſſant être l'ame d'une cabale contraire aux volontés de ſon Fils, il étoit à craindre qu'elle ne perdît enfin toute la confiance de ce Prince, par conſéquent ſa puiſſance & les hommages des Courtiſans; mais Marie étoit trop aigrie pour que ces remontrances fiſſent aucune impreſſion ſur elle. Elle ſembloit même, ainſi que ſa Belle-fille, ſe faire un plaiſir de contrarier le Roi en toute occaſion. Le Cardinal de la Valette les entendit ſe dire un jour : *Nous avons bien à faire de lui donner de la ſatisfaction tandis qu'il ne nous donne que de la peine & du chagrin* (*a*).

Le Maréchal de Schomberg fait de vaines inſtances à Marie pour l'adoucir en faveur de Richelieu.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 106. & 107.

Soit que Richelieu desirât sincérement se réconcilier avec la Reine-mere, soit qu'il voulût le feindre pour se laver du soupçon d'ingratitude, il chargea plusieurs personnes de renouveller leurs instances auprès de cette Princesse, afin de l'adoucir en sa faveur; mais ce fut inutilement, d'autant plus que les ennemis du Cardinal flattoient Marie que l'inconstance & la foiblesse du Roi, jointe au respect qu'il avoit toujours conservé pour elle, le feroit céder avec le tems à ses desirs, pourvu qu'elle demeurât ferme dans sa résolution. 1631.

Le P. Griffet avance, d'après un Auteur qu'il ne nomme pas, que le Roi s'étoit déterminé à ôter Vautier d'auprès de la Reine-mere, malgré la promesse qu'il lui avoit faite de le lui laisser; parce qu'il ne doutoit pas que cet homme intriguant ne fût un de ceux qui animoient le plus cette Princesse contre Richelieu; mais que bientôt aigri par l'opiniâtreté & les emportemens de Marie, il se résolut à l'éloigner elle-même, & à l'engager à se retirer dans quelque Ville du Royaume; il ajoute que le Cardinal auquel Louis fit part de son dessein, prévint qu'il faudroit user de violence pour y contraindre, & que comme il

1631. trouvoit imprudent de la faire arrêter au milieu de Paris, à cauſe du grand nombre de Partiſans qu'elle y avoit, il preſſa le Roi d'aller à Compiègne, perſuadé que la Reine-mere l'y ſuivroit. Richelieu n'ignoroit pas en effet les reproches qu'elle ſe faiſoit de n'avoir pas été avec Louis à Verſailles le jour de St. Martin, & qu'elle avoit dit publiquement : *Je ne quitterai plus mon Fils & ne ceſſerai de lui demander juſtice contre le Cardinal.* D'un autre côté Vittorio Siri rapporte dans ſon Mercure que Richelieu feignit vouloir de nouveau ſe retirer du miniſtere ; qu'il repréſenta au Roi l'impoſſibilité où il étoit de le ſervir comme il le deſiroit, & de maintenir la tranquillité dans le Royaume tant qu'il ſeroit traverſé par la haine implacable de Marie ; que cette Princeſſe autoriſoit le mécontentement & le murmure des Grands ; qu'il conſeilloit donc à Sa Majeſté de ſe ſéparer de ſa Mere, & de l'obliger à paſſer en Italie ou de la confiner dans quelque Ville de France où elle fût ſoigneuſement gardée. Il dit de plus, que Louis, n'ayant pu obtenir de la Reine qu'elle ſe réconciliât avec le Cardinal, lui avoit ſignifié qu'elle lui feroit plaiſir d'aller demeurer à Moulins ; mais que cette Princeſſe

l'avoit refuſé, prétendant qu'on ne lui déſignoit ce lieu pour retraite que dans la vue de la conduire enſuite à Florence ; mais les évenemens qui ſuivirent bientôt prouvent que la réſolution prétendue que cet Hiſtorien attribue au Roi de réléguer ſa Mere à Moulins, n'étoit pas encore priſe avant ſon départ pour Compiègne, du moins aucun Auteur contemporain n'en fait mention. Ce qui paroît ſurprenant, c'eſt que Vittorio Siri n'eſt pas d'accord avec lui-même ; car il rapporte dans ſes *Mémorie recondite* que la raiſon donnée à Louis par Richelieu pour l'engager à aller à Compiègne, fut de perſuader à ce Prince que lorſque Marie y ſeroit, les nouvelles inſtances & les offres avantageuſes qu'on lui feroit, la détermineroient peut-être à ſe conformer aux deſirs de Sa Majeſté ; que ſi on venoit à bout de la gagner, Monſieur, qui levoit déjà des Troupes dans le Royaume pour y exciter une guerre civile, verroit tout à coup ſes projets anéantis, dès que la Reine-mere ne ſeroit plus d'intelligence avec lui ; que ſi au contraire elle vouloit reſter à Paris, ce ſeroit un motif pour éloigner les factieux qui n'étoient occupés qu'à entretenir ſon aigreur ; & qu'une fois ſéparée 1631.

1631. d'eux, elle ſe prêteroit plus facilement à ce qu'on ſouhaitoit. Brienne ſuppoſe en effet ſans l'aſſurer que ce fut-là le motif du voyage de Louis à Compiègne (*a*).

La Reine-mere va à Compiègne.

Ce même Auteur prétend que Marie prétexta d'abord une incommodité pour ne point ſe rendre à l'invitation que le Roi lui fit de l'accompagner. Vittorio Siri dit à la vérité que quelques-uns des Confidens de cette Princeſſe lui repréſenterent, que *ſi elle alloit hors de Paris ſe mettre à la diſcrétion de ſon Ennemi, il pourroit bien la faire arrêter;* mais les conſeils de Vautier l'emporterent, & elle répondit à ceux qui vouloient la détourner de ce voyage : *Si j'avois ſuivi mon Fils à Verſailles le jour de St. Martin, le Cardinal ſeroit maintenant hors de France, ou en priſon; à Dieu ne ne plaiſe que je faſſe encore la même bévue!* mais elle ne ſentit pas que ſa poſition étoit bien différente; & Vautier, aveuglé par ſon ambition, ne le vit pas non plus. Il paroît qu'il deſiroit

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 329. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 118. Le Mercure de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 382. & ſuiv. *Le Mémorie recondite*, du même, t. 7. p. 301. & le Merc Franç. t. 17. premiere continuation, p. 124.

rétablir la bonne intelligence entre Louis & sa Mere. Il avoit même fait des propositions au Maréchal de Schomberg pour cet effet, & comme on vouloit le gagner, on l'amusa en le flattant qu'on pourroit les accepter. Marie fit donc dire au Roi qu'elle iroit avec lui à Compiègne, & se rendit en effet dans cette Ville le 17 Février. Louis étoit parti dès la veille avec Anne d'Autriche & toute sa Cour (*a*). 1631.

Le Roi vouloit conserver son Ministre. Ses talens pour le Gouvernement lui étoient trop connus pour consentir à s'en priver. Il auroit cependant souhaité en gardant Richelieu ne pas aliéner l'esprit de sa Mere. Pour cet effet il employa en arrivant à Compiègne le Garde des Sceaux & le Maréchal de Schomberg pour représenter à Marie que le refus constant qu'elle faisoit d'aller au Conseil étoit très-préjudiciable aux affaires du dedans & du dehors du Royaume, sur-tout Monsieur étant éloigné; que ce refus pouvoit produire contre son intention le soulevement des Peuples; que son

On fait de vaines tentatives auprès d'elle pour l'engager à aller au Conseil, & à se réconcilier avec Richelieu.

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 331. *Le Mémorie recondite*, t. 7. pag. 301. & l'Hist. de Richelieu par Aubéry, Liv. 4. Ch. 12.

1631. obſtination d'ailleurs à retenir auprès d'elle ceux qui ne cherchoient qu'à aigrir ſon eſprit, lui étoit auſſi nuiſible qu'à l'Etat. Ils la preſſerent auſſi de ſe raccommoder avec le Cardinal, & de s'engager par écrit à n'entrer dans aucune intrigue contre la France. Elle répondit à toutes ces ſollicitations qu'elle ne vouloit plus ſe mêler d'aucune affaire rélative au Gouvernement, & qu'elle avoit donné aſſez de preuves de ſon zele pour les intérêts de ſon Fils, ſans qu'il fût beſoin qu'elle le ſignât. Vautier, auquel le Maréchal de Schomberg avoit dit que le plus grand deſir de Louis étoit de vivre en bonne intelligence avec ſa Mere, pourvu qu'elle conſentît à ſe réconcilier avec Richelieu, & à retourner au Conſeil, ſe joignit à lui & au Garde des Sceaux pour y déterminer cette Princeſſe; mais leurs prieres furent vaines. Elle verſa beaucoup de larmes, & perſiſta dans ſa réſolution. Le Roi alla juſqu'à ſe mettre à genoux devant elle pour la conjurer de rendre ſes bontés au Cardinal, il lui offrit d'être la caution de la fidélité & de la ſoumiſſion de ce Miniſtre, & ne put la fléchir. Le P. Suffren vint auſſi l'aſſurer de la part de Richelieu qu'il ne la preſſeroit pas davantage

de rendre à ſes Parens les Places qu'ils avoient dans la Maiſon de S. M.; qu'il n'avoit plus d'autres deſirs que de rentrer dans ſes bonnes graces, dont il regardoit la privation comme ſon plus grand malheur; qu'il lui promettoit de mettre tout en uſage pour les mériter, & qu'il ſeroit toujours prêt à ſe conformer à ſes volontés. On prétend même que le P. Suffren lui offrit de la part du Cardinal la liberté du Maréchal de Marillac, & le rappel du Garde des Sceaux; mais ce dernier fait n'a aucune vraiſemblance, ce Miniſtre ayant réſolu la perte du premier & ayant déjà fait nommer deux Commiſſaires pour informer contre lui. Les Lettres-Patentes données par Louis à cet effet le 6 Février le prouvent invinciblement; cependant toutes les propoſitions faites à la Reine-mere au nom du Roi, & les ſupplications mêmes de ce Prince ne prouvent pas moins que la détention de Marie n'étoit pas encore décidée avant le voyage de Compiègne, & que ce ne fut que l'opiniâtreté de cette Princeſſe qui détermina ſon Fils à la laiſſer dans cette Ville (*a*). 1631.

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 17. premiere continuation,

Quoiqu'on ne puiſſe trop blâmer l'obſtination de la Reine-mere à ſe refuſer à tous les deſirs de Louis, il faut convenir néanmoins que les inſtances qu'on lui faiſoit pour aller au Conſeil étoient de la part de Richelieu, comme dit le P. Griffet, un artifice très-adroit. En effet Marie ne pouvoit aſſiſter au Conſeil ſans paroître participer aux réſolutions violentes qu'on y prendroit contre tous ceux qui lui étoient attachés, ſi elle vouloit ſe raccommoder avec le Cardinal. Il étoit donc de l'intérêt de ſes créatures de la détourner de s'y trouver; ils connoiſſoient ſa foibleſſe par l'aveugle déférence qu'elle avoit pour eux, & ils craignoient que cette même foibleſſe ne l'entraînât à conſentir à leur ruine; mais elle ne leur fut que trop fidele. Elle prit donc le parti de ſe ſacrifier elle-même, plutôt que de les livrer à la vengeance de Richelieu, & elle devint la victime de ſon attachement pour les ennemis du Cardinal, comme elle l'avoit été de ſon affection pour le Maréchal d'Ancre.

---

p. 124. & 125. Les Mém. de Montglat, t. I. p. 60. Ceux de Brienne, t. I. pag. 331. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 118. & 119. & *le Mémorie recondite*, t. 7. pag. 301. & 302.

Les

Les prieres, ni les menaces n'ayant rien pu gagner ſur l'eſprit de la Reine-mere, le Roi tint un Conſeil extraordinaire le 22 Février pour délibérer ſur le refus qu'elle faiſoit de venir au Conſeil; ſur ſes intelligences avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & avec Monſieur, qu'on ſçavoit être ſur le point de paſſer en Lorraine; ſur ſes liaiſons avec tous les factieux & ſon animoſité implacable contre Richelieu. 1631.

Le Roi tient un Conſeil, où l'éloignement de Marie eſt réſolu, de même que celui de pluſieurs Dames & Seigneurs de la Cour.

Le Cardinal ſe défendit d'opiner, prétextant qu'il avoit trop d'obligations à Marie pour s'expliquer ſur une affaire où elle étoit ſi intéreſſée. Il renouvella alors ſes inſtances à Louis pour qu'il lui permît d'exécuter la réſolution qu'il avoit déjà priſe depuis long-tems de ſe retirer, voyant l'inutilité de tous les efforts qu'il avoit faits pour regagner la bienveillance de la Reine-mere. « Mon éloignement, ajouta-» t-il, adoucira peut-être l'aigreur de Marie » & elle ceſſera de former des cabales con-» tre l'Etat, dès que l'adminiſtration ne m'en » ſera plus confiée ». *Je conſentirai ſans peine, à être jetté à la mer pour ſauver le vaiſſeau, pourvu que Votre Majeſté veuille bien me conſerver ſes bontés.* Le Roi ayant ordonné au Cardinal de dire ſon avis comme les autres Miniſtres,

1631. ce Prélat s'y détermina avec beaucoup de peine. Il déclara donc qu'il croyoit néceſſaire au bien du Royaume d'éloigner la Reine-mere, mais qu'il falloit que Sa Majeſté, en ſe ſéparant d'elle, la traitât avec tous les égards qui lui étoient dus. L'Abbé de St. Germain prétend que Richelieu eut beſoin d'employer Sanci, Pere de l'Oratoire, & le P. Joſeph pour lever les ſcrupules qu'avoit Louis ſur cette ſéparation. Ces deux Religieux, livrés au Cardinal, dit cet Auteur, repréſenterent au Roi, *que la Loi de Dieu n'obligeant point les Enfans à garder toujours leur Pere & leur Mere auprès d'eux, Sa Majeſté pouvoit ſans ſe rendre coupable du moindre péché, reléguer ſa Mere où il jugeroit à propos pour le bien de ſes affaires;* mais il eſt à préſumer que ſi le P. Joſeph & Sanci lui inculquerent ces principes à l'inſtigation de Richelieu, ils n'eurent pas de peine à les lui faire adopter.

Il fut donc réſolu dans le Conſeil, de l'avis de tous les Miniſtres, que le Roi partiroit le lendemain de très-grand matin ſans dire adieu à Marie, ſous prétexte d'aller à la chaſſe; qu'il emmeneroit Anne d'Autriche & laiſſeroit la Reine-mere à Compiégne avec huit

Compagnies du Régiment des Gardes, cinquante Gendarmes, autant de Chevaux-Légers, & le Maréchal d'Eſtrées tant pour commander ces Troupes, que pour exécuter ce que le Roi lui enjoindroit; que le Maréchal de Baſſompierre, l'Abbé de Foix, & Vautier ſeroient arrêtés; la Princeſſe de Conti exilée à Eu, & que les Ducheſſes d'Elbeuf, d'Ogniano, de Leſdiguieres, & de Roannez auroient ordre de ſe retirer dans leurs maiſons de campagne, ſans paſſer par Paris, & ſans voir Marie avant leur départ. En conſéquence le 23 Février Louis chargea, de très-grand matin, Châteauneuf d'aller chez la Jeune-Reine, & de la prier de ſa part de ſe lever promptement pour venir le trouver aux Capucins. Anne d'Autriche eut beaucoup d'effroi d'être éveillée de ſi bonne heure par le Garde des Sceaux, & craignit qu'il n'eût quelque nouvelle fâcheuſe à lui apprendre. Dès qu'elle l'eut fait entrer, ce Magiſtrat lui annonça que pour des raiſons d'Etat le Roi étoit obligé de laiſſer ſa Mere à Compiègne ſous la Garde du Maréchal d'Eſtrées; qu'il lui défendoit de voir cette Princeſſe, & deſiroit qu'elle ſe rendît aux Capucins le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible. 1631.

1631. Marie est détenue à Compiègne.

Aussi-tôt que Châteauneuf fut sorti, la Jeune Reine confia à Madame de Senneçay, sa Dame d'honneur, ce que venoit de lui dire le Garde des Sceaux, & lui témoigna le desir qu'elle avoit d'aller faire ses adieux à sa Belle-mere. Madame de Senneçay lui représenta qu'elle ne pouvoit prétexter d'autre raison pour désobéir à Louis que de se faire demander par Marie. Anne d'Autriche approuva cet expédient & fit dire par sa Femme-de-Chambre à la Reine-mere qu'elle n'avoit que ce moyen pour lui parler. Cette dernière lui manda aussi-tôt par une de ses Femmes, de passer chez elle. La Jeune Reine courut à l'instant chez Marie. *Elle la trouva dans son lit, assise sur son séans, & tenant ses genoux entre ses mains. Ah! ma Fille*, s'écria cette Princesse en voyant arriver Anne d'Autriche, *je suis morte ou prisonniere, le Roi me laisse-t-il ici? & que veut-il faire de moi?* La Jeune Reine l'embrassa en fondant en larmes, & lui répéta ce qu'elle avoit appris du Garde des Sceaux. Elle lui témoigna, avec les marques de la plus vive douleur, le regret qu'elle avoit de se séparer d'elle, & n'osa l'entretenir long tems, parce qu'elle sçavoit que le Roi l'attendoit (*a*).

(*a*) Voyez la Défense de la Reine-mere, p. 264. & 706.

Montglat & Vittorio Siri prétendent que ce fut le Maréchal d'Eſtrées qui informa Marie à ſon réveil que Louis avoit été obligé de partir ſans lui dire adieu ; d'autres aſſurent qu'on chargea le P. Suffren de cette commiſſion, mais on vient de voir qu'elle en étoit déjà inſtruite par ſa Belle-fille lorſque d'Eſtrées entra dans ſa chambre. Ce fait eſt d'autant plus certain qu'il eſt atteſté par Madame de Motteville. Montglat ajoute que le Maréchal d'Eſtrées prévint la Reine-mere que le Roi ne la reverroit point à ſon grand regret, juſqu'à ce qu'elle ſe fût déterminée à ne plus ſuivre les mauvais conſeils qu'on lui donnoit ; « J'ai cependant » ordre, continua-t-il, de reſter auprès de » Votre Majeſté avec des Gardes pour l'ac- » compagner dans ſes promenades & lui » obéir. Il eſt aiſé de juger que la Reine-mere reçut fort mal ce compliment, parce qu'elle ſentoit bien que Compiègne alloit devenir une 1631.

Le Vaſſor, t. 3. p. 601. L'Hiſt. du Cardinal de Richelieu, par Aubéry, Liv. 4. Ch. 12. Le Merc. Fr. t. 17. premiere continuation, p. 127. Celui de Vittorio Siri, t. 14. Liv. 6. pag. 389. & *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 302. & ſuiv. On trouve en entier dans ce dernier Ouvrage l'avis du Cardinal ſur l'éloignement de Marie.

1631. priſon pour elle. En effet d'Eſtrées avoit ordre de l'empêcher d'aller à la Cour, ſi elle en témoignoit quelque envie.

Le Roi écrivit à la Princeſſe de Conty pour lui ordonner de s'en aller à Eu, & le Maréchal d'Eſtrées la fit partir. L'on conduiſit Vautier priſonnier à Senlis, & l'Abbé de Foix fut mené à la Baſtille (*a*).

Le Roi juſtifie cette détention par des Lettres-Patentes envoyées aux Gouverneurs & aux Parlemens.

Louis envoya à tous les Gouverneurs, & à tous les Parlemens de ſon Royaume des Lettres-Patentes datées du 23 Février, pour leur faire part des raiſons qui l'avoient obligé à ſe ſéparer de ſa Mere. Le Cardinal eut la ſotte vanité d'engager le Roi à inſérer dans ſes Lettres, *que l'empriſonnement de Marie ne venoit*

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, tom. I. pag. 60. Le Merc. de Vittorio Siri, tom. 14. Liv. 6. pag. 390. L'inſtruction donnée au Maréchal d'Eſtrées pour la garde de la Reine-mere dans les Mém. d'Aubéry, pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu, tom. I. pag. 313. Les Mém. de Brienne, tom. I. p. 333. & ceux de Baſſompierre, tom. 3. p. 336.

La Princeſſe de Conti eut tant de douleur de ſon exil & de ſa ſéparation d'avec la Reine-mere, qu'elle n'avoit pas quittée depuis ſon arrivée en France, qu'elle mourut le 30 Avril de cette année. Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 346.

que du refus qu'elle avoit fait de recevoir Richelieu dans ſes bonnes graces ; imprudence d'autant plus impardonnable de la part de ce Prélat, qu'il auroit du ſentir que ce motif en le rendant odieux à tout le Royaume augmenteroit le nombre des Partiſans de la Reine-mere, & révolteroit contre lui le Peuple, de même que les Grands. C'eſt ainſi qu'aveuglé par ſon orgueil ce Miniſtre ſi adroit, & ſi éclairé ſacrifia alors ſes véritables intérêts au plaiſir de prouver le crédit qu'il avoit ſur ſon Maître. Le Roi ajoutoit dans ces Lettres-Patentes que Marie témoignant ouvertement ſon mécontentement, il n'eût pas été prudent de la laiſſer à la Cour, tandis que le Duc d'Orléans en étoit ſorti ſans permiſſion de Sa Majeſté, & cherchoit à exciter les Eſprits à la révolte. (*a*) 1631.

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 332. & 333. & le Merc. Fr. t. 17. premiere continuation, pag. 124. & ſuiv. Les Lettres-Patentes que je viens de citer y ſont en entier.

L'Abbé de St. Germain prétend *que des amis du Cardinal ayant averti ce Miniſtre de l'indiſcrétion des paroles contenues dans la Déclaration que le Roi avoit donnée en ſa faveur, il avoit voulu en retirer toutes les copies ; mais que les Regiſtres du Parlement en étant chargés, il ne put en venir à bout ; il ajoute qu'on en avoit d'ailleurs déjà*

1631. Louis chargea enſuite Brienne de porter de ſa part une Lettre à Marie. Il devoit auſſi lui offrir au nom de ce Prince le Gouvernement du Bourbonnois, & lui propoſer de ſe retirer à Moulins, en l'aſſurant qu'elle y ſeroit exactement payée de ſes penſions, & que, lorſqu'elle y ſeroit arrivée, on lui rendroit Vautier. Elle avoit appris la détention de ce dernier, ainſi que l'exil de la Princeſſe de Conti, avec la plus vive douleur. Comme on craignoit ſans doute qu'elle ne gagnât Brienne, ce Miniſtre eut ordre de ne lui parler qu'en préſence du Maréchal d'Eſtrées. La Reine-mere parut très-offenſée des propoſitions de Brienne, & les refuſa toutes. Elle marqua ſur-tout le plus grand chagrin d'être privée de ſon Médecin; mais elle en témoigna encore davantage d'être ſéparée de ſon Fils. *Je ſuis ſi perſuadée*, dit-elle, *de la bonté de ſon naturel, que jamais je ne lui imputerai mes malheurs; je ne les dois qu'au pouvoir que le Cardinal s'eſt acquis ſur l'eſprit du Roi mon Fils, & je ſuis aſſurée qu'on ne m'envoye à Moulins, qu'à deſſein de me faire paſſer enſuite*

Le Roi écrit à ſa Mere & la preſſe de ſe retirer à Moulins.

Marie le refuſe.

---

diſtribué plus de deux mille exemplaires. Voyez la Défenſe de la Reine-mere, p. 707.

en Italie ; mais je ſouffrirai les derniers outrages avant de m'y réſoudre, juſqu'à me laiſſer tirer de mon lit toute nue ; aſſurée que j'exciterai la compaſſion des plus inſenſibles (*a*). 1631.

Vittorio Siri avance dans ſon Mercure que le Maréchal d'Eſtrées fut chargé d'engager Marie à ſe retirer d'elle-même à Livourne, & de lui dire, que ſi elle vouloit cependant demeurer à Compiégne, elle pourroit y jouir des délices de ce ſéjour, mais qu'on lui laiſſeroit des Gardes pour empêcher la communication que les ennemis de l'Etat chercheroient à avoir avec elle. Le même Auteur ajoute, qu'elle avoit appris d'abord avec beauconp de fermeté la nouvelle de ſa détention à Compiégne ; mais

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 334. & ſuiv. *Le Mémorie recondite*, tom. 7. p. 309. & les Mém. d'Aubéry déjà cités, t. I. pag. 314. On y trouve les Mémoires donnés par le Roi à M. de la Ville-aux-Clercs, (c'étoit M. de Brienne) renfermant les ordres de S. M. par rapport à la Reine mere. On voit dans le même Ouvrage, t. 2. p. 212. une Lettre de Richelieu au Cardinal de Lyon, par laquelle il lui témoigne le déſeſpoir où il eſt de la néceſſité où le Roi s'étoit trouvé de laiſſer ſa Mere à Compiègne, & de la ſupplier d'aller paſſer quelque tems à Moulins. Il lui mande en même-tems la cauſe de cette ſéparation.

1631. qu'elle éclata enſuite en injures les plus atroces contre le Cardinal ; qu'elle proteſta être déterminée à ne jamais ſortir du Royaume, où elle avoit ſes Maiſons, & ſes biens, & qu'il n'y avoit aucun motif pour l'en chaſſer, ſur-tout n'ayant point deſſein de ſe mêler du Gouvernement (*a*). Cet Auteur eſt le ſeul à la vérité qui rapporte ce fait, ce qui peut le rendre douteux. Il eſt certain que Richelieu ſouhaitoit voir cette Princeſſe hors du Royaume. Auſſi lui procura-t-il bientôt les moyens d'en ſortir ; mais il n'oſa probablement porter le Roi à outrager ſa Mere au point de charger le Duc d'Eſtrées d'une propoſition auſſi révoltante.

Marie écrit au Roi pour ſe plaindre de ſa triſte ſituation.

D'Eſtrées & Brienne mirent tout en uſage pour calmer Marie, & la preſſerent inutilement de ſe conformer aux vonlontés de Louis. Ils tâcherent auſſi de perſuader à Cottignon, Secrétaire de cette Princeſſe, & fort attaché à Vautier, de déterminer ſa Maîtreſſe à ſuivre leurs avis. Il s'y réfuſa d'abord ; cependant y ayant réfléchi plus mûrement, il fit

(*a*) Voyez le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 390. & 391.

tous ſes efforts pour y porter la Reine-mere. 1631.
Ses inſtances n'eurent pas plus de ſuccès que celles de Brienne, & du Maréchal d'Eſtrés. Tout ce qu'il put obtenir fut, qu'elle écriroit au Roi. Elle chargea donc Brienne de porter de ſa part à ce Prince une Lettre auſſi tendre que reſpectueuſe *ſur la ſituation où il laiſſoit celle qui lui avoit donné l'être, en l'aſſurant que cette étrange ſéparation ne ſeroit approuvée ni de Dieu ni des hommes.* Elle lui rappelloit ſeulement les ſoins qu'elle avoit pris de ſon Etat pendant ſa minorité, & ſe plaignoit de la rigueur de ſon ſort; mais les plaintes de Marie furent vaines, parce qu'alors Louis étoit réſolu à ne plus l'écouter (*a*).

On conduit Baſſompierre à la Baſtille.

Cependant Baſſompierre, ayant appris la détention de la Reine-mere, ſe réſolut d'aller joindre le Roi à Senlis. La veille de ſon départ le Duc d'Epernon le prévint, qu'on avoit deſſein de l'arrêter, ainſi que le Maréchal de Créqui, dès que la Cour ſeroit de retour à Paris. Ce Duc lui conſeilla en conſéquence

(*a*) On trouve cette Lettre datée du 23 Février dans les Mém. d'Aubéry, t. I. p. 313. & 314. Voyez auſſi les Mém. de Brienne, t. I. p. 336. & 337.

1631. de passer en Pays étranger tandis qu'il en avoit encore le pouvoir, mais Bassompierre, qui ne se sentoit pas coupable, crut devoir affronter l'orage, persuadé qu'il n'avoit rien à risquer. Il alla donc trouver Louis, & ce Prince l'ayant pris en particulier, lui dit qu'il n'avoit pu fléchir sa Mere en faveur du Cardinal. Bassompierre saisit cette occasion pour lui demander s'il étoit vrai qu'il voulût le priver de la liberté; que s'il étoit instruit du lieu, où Sa Majesté désiroit qu'il se rendît, il y iroit de lui même. Le Roi qui sçavoit dissimuler lui répondit aussi-tôt: *Comment Berthelin*, (c'étoit ainsi qu'il nommoit Bassompierre) *aurois-tu cru, que je le vouluſſe faire, tu sçais bien que je t'aime.* Ces paroles rassurerent Bassompierre. Néanmoins le lendemain Launay, Lieutenant aux Gardes, vint l'arrêter, & le mena à la Bastille. Louis partit de Senlis en même-tems, & son carosse ne précédoit que de peu de distance celui qui conduisoit Bassompierre (*a*).

On transfere Vautier à la Bastille.

Quoiqu'on eût promis à Marie de lui en-

(*a*) Voyez les Mém. de Bassompierre, t. 3. pag. 336. & suiv. & l'Hist. de Louis XIII, par le P. Griffet t. 2. p. 131. & suiv.

voyer Vautier dès qu'elle ſeroit à Moulins. Il 1631.
eſt probable qu'on avoit intention de le retenir priſonnier, le regardant comme un homme très-dangereux ; on l'avoit cependant laiſſé à Senlis pour perſuader ſans doute à la Reine-mere, qu'on avoit deſſein de le lui rendre ; mais lorſqu'on vit l'obſtination de cette Princeſſe à vouloir reſter à Compiègne, on le transféra à la Baſtille le premier Mars. Marie ne l'eut pas plutôt appris qu'elle en reſſentit la plus vive douleur. Le Maréchal d'Eſtrées manda au Roi qu'il avoit trouvé cette Princeſſe *aſſiſe ſur un coffre, toute éplorée*, & qu'elle avoit dit : *Voilà les belles promeſſes qu'on me fait ; il en ſera de même du reſte lorſque je ſerai à Nevers* (*a*).

Chanteloupe, qui étoit entré depuis peu dans la Congrégation de l'Oratoire, reçut ordre de Louis & de ſon Supérieur de ſe rendre à Nantes pour l'éloigner de la Reine-mere, dont on ſçavoit qu'il entretenoit l'aigreur contre Richelieu ; mais loin d'obéir à ces ordres, il alla

Chanteloupe va trouver Monſieur à Orléans.

(*a*) On avoit conſenti que Marie établît ſon ſéjour dans cette Ville juſqu'à ce qu'elle pût aller à Moulins, où la peſte avoit été l'année précédente.

1631. trouver Monſieur à Orléans, & paſſa enſuite en Loraine avec lui [25]. La retraite de Chanteloupe auprès de Gaſton eſt une nouvelle preuve de l'intellignnce de Marie avec ce Prince, & qu'elle approuvoit ſa fuite hors du Royaume (*a*).

Le Duc de Guiſe ſe retire à Florence.

On ſçait que le Duc de Guiſe étoit ennemi juré du Cardinal depuis la diſpute qu'ils avoient eue ſur l'Amirauté du Levant ; ne voulant avoir aucun commerce avec lui, il s'étoit retiré dans ſon Gouvernement, y attendant avec impatience l'effet des promeſſes que le Roi avoit faites aux Reines pendant ſa maladie d'éloigner Richelieu. Ce Duc entretenoit une correſpondance très-ſuivie avec la Reine mere, & avoit même fomenté en quelque façon un ſoulevement arrivé à Aix. Marie, pour ſe l'attacher davantage, le flattoit, dit-on, d'obtenir pour lui la Charge de Connétable, & de faire épouſer ſa Fille au Duc d'Orléans ; mais ces eſpérances s'évanouirent lorſqu'il apprit la déten-

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, tom. I. p. 338. & 339. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 134. & le Journal de Richelieu, t. I. p. 38. La Lettre du Maréchal d'Eſtrées au Roi eſt dans les Mém. d'Aubery, t. I. p. 320. & 321.

tion de la Reine-mere, & la retraite de Gaſton. Il penſa donc que le meilleur parti pour lui étoit de ſe ſauver en Italie, & alla en effet à Florence chez le Grand Duc (*a*). 1631.

Monſieur va en Bourgogne.

Cependant le Coigneux & Puylaurens exciterent Monſieur à accepter les offres du Duc de Bellegarde qui s'étoit retiré dans ſon Gouvernement par la crainte d'être enveloppé dans la diſgrace de Marie & de ſes Partiſans. La détention de cette Princeſſe leur prouvoit que Richelieu ne ménageoit plus rien, & qu'ils ſeroient trop expoſés à ſa vengeance en reſtant plus long-tems à Orléans. Gaſton ſe détermina d'autant plus volontiers à ſe retirer en Bourgogne, qu'il ſe trouvoit par ce moyen plus près de la Loraine, où il comptoit paſſer, au cas que l'accommodement qu'il ſe promettoit de faire avec le Roi ne réuſsît pas.

Le Duc d'Orléans partit donc le 13 Mars, non ſans quelque inquiétude, le Cardinal de la Valette lui ayant dit, lorſqu'il vint le trouver de la part de Louis, que le même jour qu'il quitteroit Orléans, S. M. ſortiroit auſſi

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, tom. 7. p. 360. & le Journal de Richelieu, t. I. p. 191.

1631. de Paris & le pourſuivroit juſqu'aux frontieres de ſon Royaume ; il ne fut point cependant attaqué dans ſa marche. Lorſqu'il fut arrivé chez le Duc de Bellegarde, ce Seigneur l'exhorta à faire de nouvelles tentatives auprès du Roi avant que de paſſer en Lorraine. Gaſton dépêcha donc Manzai à Louis pour lui faire des propoſitions, mais ce Gentilhomme n'en reçut d'autre réponſe ſinon, qu'*il étoit réſolu de ſuivre Monſieur par-tout, & d'attendre qu'il eût recours à ſes bontés.* Le Roi ne s'expliqua d'ailleurs ſur aucun autre objet. Ce Prince ſe mit en chemin dès le 11 Mars pour aller forcer ſon Frere, qui étoit encore à Orléans, à rentrer dans l'obéiſſance. La retraite de Gaſton en Bourgogne l'obligea de l'y pourſuivre. Il adreſſa à toutes les Cours ſouveraines des Lettres-Patentes, par leſquelles il leur déclaroit qu'il n'alloit en Bourgogne que pour prévenir les troubles que la fuite du Duc d'Orléans pourroit cauſer dans cette Province (*a*).

Gaſton, étant inſtruit de la marche de ſon Frere, ſe réſolut à paſſer en Lorraine. Il ſe mit

(*a*) Voyez ces Lettres-Patentes dans le Merc. Franç. t. 17. premiere continuation, p. 136. & ſuiv.

en

en route le 26 Mars, & ſe rendit à Beſançon, dont les Habitans ne le reçurent pas auſſi bien qu'il s'y étoit attendu. Il dépêcha de cette Ville Briançon pour porter à Louis une Lettre datée du premier Avril; il s'y plaignoit du mauvais accueil qu'on lui avoit fait à Beſançon, & de la détention de la Reine ſa Mere. Sa Lettre étoit conçue en des termes ſi peu meſurés que le Roi s'en offenſa, & ne lui répondit point. Il fit même arrêter Briançon; mais il fut à la vérité élargi peu de jours après. Monſieur envoya en même-tems Monſicot en Lorraine. Il avoit ordre de repréſenter au Duc, que ne pouvant plus reſter à la Cour en ſûreté, ni même avec honneur depuis que Marie étoit priſonniere à Compiègne, il avoit été contraint de ſe retirer en Bourgogne pour ſe ſouſtraire à la tyrannie de Richelieu, leur ennemi commun; mais que Louis l'y ayant pourſuivi à main armée, comme un ennemi de l'Etat, il étoit forcé de ſortir du Royaume, & lui demandoit une retraite. 1631.

Monſieur paſſe en Lorraine.

Le Duc de Lorraine eut d'abord quelque peine à ſe réſoudre de recevoir le Duc d'Orléans, craignant de s'engager dans une ligue qui pourroit lui devenir fatale; il ne répondit

1631. non plus qu'en termes généraux à la demande que Monſicot étoit chargé de lui faire de la Princeſſe Marguerite pour Monſieur. Ce ne fut même que ſur les inſtances d'un ſecond Courier que Gaſton lui envoya, qu'il répondit enfin que Son Alteſſe ſeroit la bien venue. Auſſi-tôt que le Duc d'Orléans eut reçu cette réponſe, il partit de Beſançon, & arriva à Nancy, où il paſſa le mois de Mai avec toute la Cour de Lorraine (*a*).

Marie s'obſtine à reſter à Compiègne.

Cependant Marie pleuroit ſans ceſſe & ſe déſeſpéroit à Compiègne. Les premiers jours elle avoit refuſé de deſcendre dans les jardins pour y prendre l'air, afin de perſuader ſans

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 123. juſqu'à 129. & le Merc. Fr. t. 17. premiere continuation, p. 136. & ſuiv. On y trouve les Lettres-Patentes que le Roi adreſſa aux Parlemens ſur la retraite de Monſieur : la Lettre datée du 10 Mars que Gaſton écrivit à Louis, & qu'il lui envoya par Chaudebonne avant que de quitter Orléans pour aller en Bourgogne; la réponſe du Roi. La déclaration de ce Prince adreſſée au Parlement de Bourgogne contre tous ceux qui avoient ſuivi Gaſton hors du Royaume ; le détail du voyage de Louis, une ſeconde Lettre de Monſieur à ſon Frere portée par Briançon, & une autre de S. M. à Monſieur datée de Fontainebleau du 5 Mai.

doute qu'on l'en empêchoit, & d'inſpirer plus de compaſſion (*a*). Elle ſe réſolut enfin à faire quelques promenades; mais elle ſe plaignoit du mauvais traitement qu'elle eſſuyoit dans ſon exil, diſant qu'elle y étoit priſonniere, au milieu des Gardes qui l'entouroient. Le Maréchal d'Eſtrées ne négligeoit rien pour lui faire agréer la retraite qu'on lui propoſoit; & comme il penſoit qu'on l'y engageroit plus facilement en lui rendant ſon Médecin, il conſeilla au Roi de le lui renvoyer; mais le Cardinal s'y oppoſa, ſentant bien qu'elle ne redemandoit Vautier avec tant d'inſtances que dans la vue de délibérer avec lui ſur le parti qu'elle devoit prendre. On lui fit donc dire qu'elle ne l'auroit que lorſqu'elle ſeroit en route pour Moulins. Elle donnoit chaque jour de nouvelles raiſons pour retarder ſon départ. Tantôt elle alléguoit que les chemins n'étoient pas encore praticables, & que la peſte qui avoit déſolé Moulins l'année précédente en avoit corrompu 1631.

(*a*) L'Abbé de St. Germain rapporte qu'on avoit perſuadé à Marie, *qu'une promenade de mille pas pourroit produire un voyage de 300 lieues & un banniſſement hors du Royaume.* Voyez la Défenſe de la Reine-mere, p. 60.

1631. l'air; que d'ailleurs le Château avoit beſoin d'être réparé; d'autre fois elle prétextoit qu'elle manquoit d'argent, & qu'elle avoit laiſſé toute ſa garderobe à Paris. Pour ne lui plus laiſſer d'excuſes, on lui paya non-ſeulement tout ce qui lui étoit du, mais on lui avança la ſomme néceſſaire pour ſa dépenſe d'un mois. On lui avoit déjà propoſé d'aller à Nevers en attendant qu'elle pût habiter Moulins. Elle y avoit même conſenti d'abord, mais elle s'étoit bientôt rétractée. On ſe flatta que l'arrivée de douze Compagnies du Régiment de Navarre qui vinrent relever celles du Régiment des Gardes, qu'on fit revenir, l'intimideroit; rien ne put la déterminer à quitter Compiègne. Elle inſiſta ſur la néceſſité où elle étoit de ſe purger avant d'entreprendre un ſi long voyage, & prétendit qu'elle avoit beſoin pour cet effet de ſon premier Médecin. On lui offrit de lui en envoyer un autre à ſon choix, en lui promettant de lui rendre Vautier dès qu'elle ſeroit à Nevers; elle s'obſtina à ne vouloir que lui (*a*).

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, t. I. p. 61. Le Merc. de Vitt. Siri, tom. 14. Liv. 6. p. 391. & les Lettres du Maréchal d'Eſtrées; celles du Roi & de Brienne, dans les Mém.

La retraite de Monſieur augmentoit encore le deſir qu'avoient le Roi & le Cardinal que la Reine-mere allât à Nevers ou à Moulins. En effet une des raiſons que Gaſton apportoit pour ne point retourner à la Cour, étoit qu'il n'y pouvoit revenir tant que ſa Mere ſeroit priſonniere à Compiègne. Louis en conſéquence avoit mandé à Marie le 20 Mars qu'il lui ordonnoit de ſe rendre à Moulins, lui aſſurant que la peſte y étoit ceſſée, & qu'on avoit rétabli le Château; mais tous les Domeſtiques de cette Princeſſe la preſſoient de ne point obéir au Roi, & elle y étoit déjà trop diſpoſée d'ailleurs pour qu'on eût peine à la perſuader. Voyant ſon obſtination, on avoit chargé le Marquis de St. Chaumont, qui arriva à Compiègne le 1er Avril, de lui faire entendre conjointement avec le Maréchal d'Eſtrées qu'on obtiendroit peut-être de Louis qu'elle ſe retirât dans 1631.

d'Aubéry déjà cités, tom. I. p. 314. juſqu'à la p. 342. On trouve dans ce Recueil le détail des divers entretiens du Maréchal d'Eſtrées avec la Reine-mere; des refus de cette Princeſſe à toutes les propoſitions du Roi; ſes Lettres à ſon Fils, remplies de plaintes ſur la rigueur de ſon ſort, & de prétextes pour retarder ſon départ de Compiègne, ainſi que les Réponſes de Louis à ſa Mere.

1631. toute autre Province non ſuſpecte, pourvu que ce fût à cinquante ou ſoixante lieues de Paris. Ils lui dirent même de la part de Sa Majeſté, qu'elle pourroit reſter encore quelque tems à Compiègne, à condition qu'elle fût réſolue de le quitter quand le Roi l'exigeroit. Toutes ces condeſcendances ne purent l'ébranler; elle écrivit cependant à Louis pour l'en remercier; mais elle perſiſta dans le deſſein où elle étoit de retourner à la Cour, ou de reſter à Compiègne, diſant qu'*il n'étoit pas convenable d'expoſer aux yeux des Peuples le ſpectacle odieux de la Mere de leur Roi, traînée de Ville en Ville comme une criminelle à 60 lieues de Paris* (*a*).

Le Roi refuſe à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne la permiſſion d'aller voir Marie à Compiègne.

Le Roi, après avoir pourvu à la ſûreté de la Bourgogne, étoit revenu à Fontainebleau. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne le fit prier de lui donner audience, & l'ayant obtenue, il dit à ce Prince, qu'il étoit chargé de la part de ſon Maître, & de ſa Maîtreſſe, de lui parler en faveur de la Reine-mere, & de lui demander la permiſſion d'aller lui rendre ſes reſpects à Compiègne. Louis la lui ayant réfuſée, Mirabel lui en témoigna beaucoup de méconten-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 138. & ſuiv.

tement, & prétendit, que c'étoit une preuve 1631.
que Marie étoit retenue priſonniere. Le Roi lui répartit, qu'il *n'y avoit que des méchans & des ignorans qui puſſent avoir cette idée ; qu'il trouvoit très-étrange que Philippe voulût ſe mêler de cette affaire, & que les Princes étrangers ne devoient point prendre connoiſſance de pareilles choſes.* Il étoit naturel que Louis défendît à cet Ambaſſadeur de voir la Reine-mere, cette Princeſſe ayant eu l'imprudence de dire à ſon Fils longtems auparavant, que Mirabel étoit inſtruit de toutes les démarches qu'elle avoit faites pour perdre le Cardinal. Ce qui ſemble prouver, que ce fut cette confidence indiſcrette qui engagea le Roi à refuſer la demande de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, c'eſt que le jour même, il permit à l'Agent du Grand Duc, & au Maître-d'Hôtel de la Ducheſſe Douairiere de Lorraine de voir Marie. Mirabel dit à différentes perſonnes qu'il ſe plaindroit publiquement au Nonce & aux autres Miniſtres des Cours étrangeres du refus que lui avoit fait Louis, mais ſon Secrétaire plus prudent que lui l'en détourna (*a*).

(*a*) Voyez le Journal de Richelieu, t. I. p. 179. & ſuiv.

1631. Le 12 Mai, Louis, étant de retour à Paris, manda ſon Parlement, & lui fit des reproches d'avoir délibéré ſur l'enrégiſtrement de la Déclaration qu'il lui avoit envoyée contre ceux qui avoient ſuivi Monſieur hors du Royaume. Il donna enſuite un Arrêt qui interdiſoit toute délibération ſur cet objet, & ordonnoit que ſa Déclaration fût enrégiſtrée purement & ſimplement. Le même jour il rendit un ſecond Arrêt qui caſſoit la Requête que Gaſton avoit fait préſenter au Parlement par Roger ſon Procureur général (*a*). Il enjoignit à quelques Officiers de cette Compagnie, ſoupçonnés d'être dans le parti du Duc d'Orléans, de ſe retirer; mais Talon, Avocat Général, ayant repréſenté à Sa Majeſté qu'on les avoit accuſés injuſtement, le Roi eut égard à ces Remontrances, & leur permit de rentrer dans leurs charges (*b*).

Arrêts & Déclarations du Roi contre Monſieur & ſes Adhérens.

D'Eſtrées manda à la Cour que la Reine-mere diſtribuoit de l'argent à ſes Gardes, ſous prétexte qu'ils mouroient de faim, & qu'elle leur au-

(*a*) Voyez ces Pièces dans le Merc. Fr. tom. 17. premiere continuation, p. 175. & 183. On y trouve auſſi la Requête de Monſieur, p. 178.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 153.

roit même donné du pain, ſi elle n'eût craint qu'on ne le trouvât mauvais. Ce Seigneur eut ordre de défendre aux Gardes de Marie de rien recevoir à l'avenir de cette Princeſſe, & de ne la laiſſer parler à perſonne ſans une Lettre ſignée de la main de Louis. 1631.

On eſſayoit envain de la mortifier de toutes les manieres pour la forcer à ſe conformer aux volontés du Roi. Tout fut inutile. Richelieu conſeilla alors à Louis d'envoyer à la Reine-mere une perſonne en qui elle eût confiance pour lui propoſer un accommodement en faiſant obſerver à ce Prince, qu'au cas qu'elle ne l'acceptât pas, Sa Majeſté ſeroit au moins juſtifiée. On choiſit le Maréchal de Schomberg. Brienne prétend qu'on ne jetta pas les yeux ſur lui, parce qu'on le croyoit trop zélé pour cacher la vérité au Roi, & trop attaché aux intérêts de Marie pour ne les pas ſoutenir. Roiſſy accompagna Schomberg, & ils arriverent le 22 Mai à Compiègne. Ils offrirent à cette Princeſſe le Gouvernement d'Angers qu'elle refuſa; ils lui repréſenterent auſſi qu'il étoit néceſſaire pour le bien de l'Etat de faire ceſſer le faux bruit qui couroit, qu'elle étoit priſonniere; qu'il ſervoit d'ailleurs de prétexte à Monſieur

1631. pour autoriſer ſa révolte, & l'empêcher de revenir à la Cour ; mais toutes ces remontrances n'eurent aucun effet, non plus que celles du P. Suffren ; ils la preſſerent ſans doute de rendre ſes bonnes graces au Cardinal ; car elle leur dit qu'*elle perſiſtoit toujours dans la réſolution de ſouffrir toutes choſes plutôt que de ſe réconcilier avec Richelieu* (*a*). La Reine-mere écrivit à ſon Fils pour lui témoigner ſon inquiétude ſur la nouvelle députation qu'on lui avoit faite ; elle l'attribue au Cardinal, & craint que les Procès-Verbaux, que Schomberg & Roiſſy auront dreſſés, ne portent Sa Majeſté à prendre contre elle un parti violent ; elle s'emporte à cette occaſion contre Richelieu qui s'eſt emparé de l'eſprit de Louis, & ne cherche qu'à la perdre ; elle fait enſuite le tableau touchant de ſa ſituation. *Enfermée*, dit-elle, *entre quatre murailles, mes Domeſtiques ſeuls ont la permiſſion de m'aborder. Tout mon crime cependant eſt d'avoir renvoyé le Cardinal de ma Maiſon.* Elle ajoute *qu'elle a trop de courage pour ſouffrir la honte publique de faire un voyage de ſix vingt lieues que Richelieu veut*

(*a*) Voyez tous ces détails dans les Mém. d'Aubéry, t. I. p. 342. juſqu'à 361. Voyez auſſi les Mém. de Brienne, t. I. pag. 344.

lui faire entreprendre contre ſa volonté, ce qui ſeroit pour lui un triomphe (*a*). 1631.

Déclaration du Roi en faveur de Richelieu.

Le 26 Mai, le Roi donna, en faveur du Cardinal de Richelieu une Déclaration dont voici l'extrait. Ce Prince y dit que ſon reſpect pour ſa Mere l'avoit obligé de faire connoître les juſtes cauſes de ſa ſéparation d'avec elle; que pour cet effet il s'étoit d'abord contenté de les notifier à ſes Parlemens, aux Gouverneurs & aux Lieutenans Généraux de ſes Provinces; mais qu'il ſe voit contraint de publier cette nouvelle Déclaration pour faire tomber les bruits odieux que le Duc d'Orléans & ſes Partiſans, ainſi que ceux de Marie affectent de répandre dans le Public pour perſuader que cette Princeſſe eſt retenue priſonniere. Louis fait donc ſçavoir que bien loin d'avoir voulu attenter à la liberté de la Reine-mere, il ne l'a laiſſée à Compiègne que pour écarter d'elle les perſonnes qui abuſoient de ſes bontés & de ſa confiance dans la vue de l'entraîner par leurs pernicieux conſeils dans les cabales les plus funeſtes au repos de

(*a*) Cette Lettre qui n'eſt pas dans les Mém. d'Aubéry ſe trouve dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 49.

1631. l'Etat ; qu'il lui a fait dire par le Maréchal d'Eſtrées, le Comte de Brienne & St. Chaumont qu'elle étoit la maîtreſſe d'aller à ſa maiſon qu'elle avoit choiſie elle-même pour ſa demeure, à la mort du feu Roi, en l'aſſurant qu'elle n'y ſeroit ſuivie que des perſonnes attachées à ſon ſervice ; qu'elle a d'abord accepté cette propoſition, mais qu'elle l'a refuſée enſuite ſous différens prétextes, & en particulier par la crainte malfondée qu'on ne voulût de Moulins la conduire à Lyon, & de-là à Florence. Le Roi prétend que cette vaine terreur n'a pu être inſpirée à cette Princeſſe que par des gens mal intentionnés, dont il eſt du bien de ſon Etat de réprimer les deſſeins criminels. Il s'éleve enſuite contre ceux qui ont porté Gaſton à ſortir de la Cour, & à corrompre, s'il avoit été poſſible, la fidélité des Gouverneurs des Provinces. Il ſe plaint auſſi des artifices qu'ils ont employés pour décréditer le Cardinal, & en particulier de la Requête injurieuſe à ce Miniſtre, qu'ils ont fait ſigner à Monſieur lorſqu'il étoit à Beſançon. Il juſtifie la conduite de Richelieu en rappellant tous les ſuccès qui ont déjà ſignalé ſon miniſtere, la défenſe de l'Iſle de

Rhé, la priſe de la Rochelle, Cazal ſecouru, le Duc de Mantoue affermi dans la poſſeſſion de ſes Etats, la réduction de la plupart des Villes Proteſtantes du Royaume, & la conquête de la Savoye. Il fait enſuite l'éloge des talens du Cardinal pour l'adminiſtration, & de ſa fidélité inviolable envers ſon Maître. Louis finit par proteſter que la Requête de Monſieur ne contient que des calomnies & des faits ſuppoſés qui la rendent indigne de toute croyance, & à laquelle par conſéquent il défend à ſon Parlement d'avoir aucun égard (*a*). 1631.

On fait courir différens Libelles contre Richelieu & contre la Reine-mere.

Monſieur ne ſe contentoit pas de répandre des Libelles dans tout le Royaume, & ſur-tout dans Paris. Un Gentilhomme alla porter au nom de ce Prince un Manifeſte & une Requête au Parlement ; mais cette Cour envoya le paquet au Roi ſans l'ouvrir. Le Manifeſte n'avoit pour objet que de diffamer le Cardinal, de blâmer ſon adminiſtration, & de prouver à toute la France ſon injuſtice, & ſon ingratitude envers Marie. Il avoit pour titre : *Lettre écrite au Roi par Monſieur, & envoyée*

(*a*) Voyez cette Déclaration dans le Merc Fr. tom. 17. premiere continuation, p. 187. & ſuiv.

1631. *par lui au Parlement pour le préſenter à Sa Majeſté.*

Richelieu, craignant que ce Manifeſte ne nuisît à ſa réputation, publia un Ecrit d'un nommé Deſmontagnes, ayant pour titre : *Défenſe du Roi & de ſes Miniſtres contre le Manifeſte, que ſous le nom de Monſieur on fait courir parmi le Peuple.* On y rappelloit toute la conduite de la Reine-mere pendant ſon ſéjour à Blois, & depuis qu'elle en étoit ſortie. Tous ſes torts y étoient peints d'une maniere propre à la décréditer dans le Public. L'Abbé de St. Germain y répondit par diverſes pièces qui compoſent un aſſez gros volume ſous le titre *de Défenſe de la Royne-mere*, que j'ai déjà cité pluſieurs fois dans cet Ouvrage (*a*).

On fit ſemer le bruit que Marie s'étoit ſauvée en Flandres. Cette Princeſſe s'en plaignit à ſon Fils, déclara qu'elle étoit réſolue de demeurer à Compiègne, & qu'elle n'en ſortiroit que par force.

(*a*) Voyez le Manifeſte que Monſieur adreſſa de Nancy au Roi le 30 Mai, & la Réponſe qu'y fit Louis, dans le Merc. Fr. t. 17. premiere continuation, p. 195. juſqu'à 265. Voy. auſſi dans le même Ouvrage l'Ecrit de Deſmontagnes, p. 265. juſqu'à 335.

Le premier Juin, Louis ordonna au Maréchal d'Eſtrées de faire retirer les Troupes qui étoient à Compiègne, & le marqua à ſa Mere pour lui prouver qu'elle étoit parfaitement libre, néanmoins il la preſſa de nouveau d'aller à Moulins. Cette Princeſſe, ayant épuiſé tous les prétextes pour ſe diſpenſer de ce voyage, feignit d'avoir une fluxion & ſe fit ſaigner, afin de retarder ſon départ. Elle écrivit cependant à ſon Fils pour le remercier, en le priant de ne pas prendre pour une déſobéiſſance le refus qu'elle faiſoit de ſortir de Compiègne; mais elle lui repréſentoit que ſi on avoit rappellé les Troupes qui la gardoient, elles n'avoient pas quitté la Province, ce qui ne lui laiſſoit pas plus de liberté qu'elle n'en avoit auparavant. Sur cette plainte, le Roi chargea d'Eſtrées de dire de ſa part à la Reine-mere que ſi les Troupes reſtées auprès de Compiègne lui donnoient le moindre ombrage, il avoit ordre de les éloigner (*a*).

1631.

Marie ſuppoſe un nouveau prétexte pour ne point ſortir de Compiègne.

Cottignon aſſura au Maréchal d'Eſtrées que

(*a*) Voyez ces faits dans les Mém. d'Aubéry, t. I. p. 361. juſqu'à 367. Voy. auſſi *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 310. juſqu'à 326. On y trouve tous les détails qui ſont dans Aubéry.

1631. ſi Louis vouloit rappeller Marie à la Cour, cette Princeſſe répondoit d'engager le Duc d'Orléans à y retourner ; mais ces promeſſes ne changerent rien à la réſolution du Roi (*a*). Ce Prince fit dire ſeulement à ſa Mere par d'Eſtrées, que ſi elle conſentoit à ſe rendre à Moulins ou à Angers, il la verroit à ſon paſſage. On lui propoſa Mantes ou Chartres pour le lieu de l'entrevue ; mais ces offres ne la déterminerent point à partir. Elle répondit que c'étoit à Compiègne qu'elle vouloit voir ſon Fils.

Le Cardinal n'étoit probablement pas ſans inquiétude en retenant priſonniere une perſonne du rang de Marie, & craignoit ſans doute que cette détention ne le rendît odieux à la Nation. Il appréhendoit d'ailleurs que Louis, touché de la triſte ſituation de ſa Mere ne ſe réconciliât avec elle, & qu'il ne devint la victime de ce racommodement ; l'intérêt que le Roi paroiſſoit prendre à la ſanté de Marie, & les fréquens meſſages qu'il faiſoit faire pour en ſçavoir des nouvelles augmentoient les alarmes de Richelieu. Ce mi-

(*a*) Voyez le Journal de Richelieu, t. I. p. 39.

niſtre

niſtre crut donc qu'il ne pouvoit s'en délivrer qu'en procurant à Marie les moyens de s'évader. Brienne cependant paroît douter que le Cardinal ait contribué à la fuite de cette Princeſſe. *On ne ſçait pas*, dit-il, *ſûrement ſi ce fut par l'ordre de Richelieu que Beſançon propoſa à la Reine-mere de ſe retirer à la Cappelle ou ſi ce fut de ſon propre mouvement ; mais il eſt certain*, ajoute-t-il, *qu'il fit entendre à cette Princeſſe qu'elle pouvoit compter ſur le fils aîné du Marquis de Vardes qui commandoit dans cette Place en l'abſence de ſon pere, ayant la ſurvivance de ce Gouvernement.* Mais tous les autres Hiſtoriens du tems prétendent que le Cardinal fut le premier moteur de l'évaſion de Marie. Montglat paroît être perſuadé que ce Miniſtre l'a favoriſée, parce que cette priſonniere l'embarraſſoit par ſon opiniâtreté à ne vouloir point accepter le ſéjour de Moulins. D'ailleurs Richelieu ſentoit que cet acte de rebellion romproit tout commerce entre elle & ſon Fils, & le laiſſeroit ſeul maître du Royaume ſans avoir aucun revers à redouter ; qu'il juſtifieroit la dureté avec laquelle on avoit traité la Reine-mere ; dureté qui ſans ce prétexte paroîtroit barbare, aliéneroit

1631.

Différentes verſions des Auteurs touchant l'évaſion de Marie.

1631. les eſprits, & accroîtroit le nombre des Partiſans de cette Princeſſe.

D'autres rapportent que le jeune Marquis de Vardes avoit été gagné par la Cour pour offrir à Marie une retraite à la Cappelle. En effet la négligence qu'on affecta alors ſur la Garde de ſa perſonne ſemble prouver qu'elle fut la dupe des ſtratagêmes que le Cardinal employa pour ſeconder le deſſein qu'il lui avoit fait inſpirer de ſe ſauver de Compiègne (*a*).

Ce fut, dit Vittorio Siri, la Reine-mere & Gaſton, qui ſéduiſirent le jeune de Vardes par le moyen de ſa femme. (C'étoit la Mere du Comte de Moret bâtard d'Henri IV). On la flatta qu'on donneroit à ſon Mari la Charge de Chevalier d'Honneur de la Princeſſe Marguerite, que le Duc d'Orléans devoit épouſer dans peu. Ce jeune Seigneur, ébloui par cette promeſſe, envoya ſon frere cadet offrir à Marie de la recevoir à la Cap-

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 342. Ceux de Montglat, t. I. p. 62. Le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 394. La Défenſe de la Reine-mere, p. 266. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 157. & 158.

pelle, & de lui remettre cette place. Elle accepta ces offres avec joie, perſuadée que tous les ennemis de Richelieu ſe joindroient à elle pour former un parti. Le même Auteur qui avance ces faits ſe contredit ſur le dernier, dans ſon Mercure, en diſant, que ce fut le jeune de Vardes qui fit propoſer ſecrettement à la Reine-mere de lui ouvrir les portes de la Cappelle, & que craignant qu'il n'eût deſſein de la trahir, elle n'accepta cette propoſition, qu'après s'être aſſurée du zele & de la fidélité de ce Seigneur (*a*). Mais comme Marie appréhendoit qu'on ne la forçât bientôt de ſortir de cette place; n'ignorant pas d'ailleurs, que le vieux Marquis de Vardes étoit fidele au Roi, elle craignoit que ſon fils ne fût pas maître de remplir ſes engagemens. Dans cette incertitude elle demanda à l'Archiducheſſe une retraite dans les Pays-bas. Cette Princeſſe conſentit avec plaiſir à l'y recevoir, & lui manda, qu'elle mettroit tout en uſage pour la conſoler de ſes malheurs. Le Roi d'Eſpagne, & l'Empereur étoient bien aiſes que Louis eût dans ſon Royaume des 1631.

(*a*) Voyez le *Mémoire recondite*, t. 7. p. 332. & 333.

1631. troubles qui ne lui permîſſent pas de ſecourir Guſtave, & les Hollandois, contre leſquels ils étoient en guerre. Il étoit donc de leur intérêt de favoriſer la révolte de Monſieur & de ſa Mere.

Ce fut la découverte de cette intrigue, dont la nouvelle parvint promptement à la Cour, qui avoit fait répandre le bruit que Marie s'étoit ſauvée en Flandres; mais le Cardinal, qui étoit inſtruit ſans doute de cette négociation, loin de s'en alarmer, fut charmé d'apprendre qu'elle eût réuſſi. Il fit entendre à Louis qu'il devoit ſeconder la fuite de ſa Mere au lieu de s'y oppoſer; parce que cette Princeſſe & Gaſton, ne cherchant qu'à exciter la diſcorde dans le Royaume, détournoient Sa Majeſté du projet qu'elle avoit de travailler à l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche. C'étoit même en conſéquence de la réſolution que le Roi avoit priſe à cet égard, que ce Prince avoit donné ordre au Maréchal d'Eſtrées de congédier les troupes, qui gardoient la Reine-mere à Compiègne. On rappella auſſi ce Maréchal, qui revint à la Cour, laiſſant Marie libre, après avoir exigé d'elle la promeſſe de ne point quitter cette Ville ſans l'agrément de Louis.

Malgré la parole que la Reine-mere avoit donnée à d'Eſtrées, elle étoit bien déterminée à ne pas la remplir, & attendoit avec impatience le moment de ſe rendre à la Cappelle. Elle eſpéroit s'y défendre avec les troupes que l'Archiducheſſe pourroit lui fournir, & que le Duc d'Orléans lui avoit promis ſans doute d'y conduire. Cette place étoit d'ailleurs ſur la frontiére de Flandres, où elle ſeroit à portée de ſe retirer quand elle voudroit (*a*). 1631.

Baſſompierre aſſure que ce fut Marie qui fit faire des offres au jeune de Vardes pour la recevoir à la Cappelle ; qu'elle trouva moyen de le gagner, & qu'il s'engagea à remettre cette place entre ſes mains (*b*).

Mais ſoit que le jeune Marquis de Vardes fût d'intelligence avec Richelieu, ſoit qu'il fût lui-même la dupe de ce Miniſtre, il paroît certain qu'il n'employa pas ſon frere, mais

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 7. p. 332. & ſuiv. Le Mercure du même Auteur, tom. 14. Liv. 6. pag. 396. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 158. & les Mém. de Montglat, t. I. p. 61.

(*b*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 3. p. 347.

1631 Beſançon, pour offrir un aſile à la Reine-mere, & qu'il la perſuada aiſément. La promptitude avec laquelle on ſçut la réſolution de Marie donna lieu de croire, que Beſançon n'avoit fait qu'éxecuter les ordres du Cardinal (*a*).

Comme ce Miniſtre avoit vraiſemblablement des eſpions auprès de la Reine-mere, il eut avis que cette Princeſſe s'étoit aſſurée de pluſieurs perſonnes prêtes à lui obéir, & à la ſuivre même par-tout, où elle voudroit; que le Marquis de Sourdeac avoit commandé un caroſſe fait de maniere qu'on pouvoit y renfermer un grand nombre de coffres ſans qu'on les apperçût; que depuis que Marie étoit libre, il venoit ſouvent des équipages juſqu'au pied de ſon eſcalier, ſans qu'on pût connoître ceux qui deſcendoient de ces voitures, ou qui y entroient, parce qu'ils avoient ſoin de ſe cacher; que le Vicomte Fabroni avoit fait deux voyages en Flandres chacun de ſix jours, & qu'on en ignoroit l'objet; que la Reine-mere avoit envoyé Braquemont au-

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 344. & 345. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 157.

près de Nantouillet, & de Baradas, mais qu'on ne ſçavoit pas ce qu'elle leur avoit fait dire; que Barault avoit auſſi dépêché ſon Secrétaire à Marie pour l'avertir que Gaſpar de Selves étoit arrivé depuis peu d'Eſpagne dans l'intention de la tirer de Compiègne & de la faire paſſer en Bourgogne; que l'Huiſſier de cette Princeſſe avoit dit dans un cabaret de Compiègne en préſence d'un Domeſtique du Chevalier du Guet qu'il ne connoiſſoit point : *Notre Maîtreſſe eſt très-maltraitée, mais dans ſix jours le Peuple s'émouvera* (*a*). 1631.

La Reine-mere étoit bien loin d'imaginer qu'on fût inſtruit de toutes ſes démarches, & encore moins qu'on les favoriſât; néanmoins pour mieux tromper les yeux de ſes Surveillans, elle crut qu'il étoit néceſſaire de les accoutumer à la voir aller fréquemment dans la forêt de Compiègne, & s'y enfoncer quelquefois aſſez avant; mais on n'avoit garde de s'y oppoſer. On prétend même que le Maréchal d'Eſtrées avoit eu ordre pendant qu'il étoit auprès de cette Princeſſe de fermer les yeux ſur ſes promenades. Comme il ſoupçonna ce-

(*a*) Voyez le Journal de Richelieu, t. I. p. 181. & ſuiv.

1631. pendant qu'elle étoit ſur le point d'entreprendre un voyage, par la précaution qu'elle avoit priſe de ſe purger, ainſi qu'elle avoit coutume de faire en pareil cas, il le manda au Roi; mais le Cardinal d'après ſon plan, engagea ce Prince à négliger cet avis (*a*).

La Reine-mere écrit au Parlement.

Marie, déterminée à quitter Compiègne, écrivit une Lettre au Parlement; cette Lettre eſt pleine d'invectives contre Richelieu, qu'elle y repréſente comme l'ennemi des Princes & des Grands du Royaume; elle l'accuſe *d'avoir fait empriſonner plus de gens depuis ſix mois qu'il n'en avoit été depuis la Ligue;* elle ſe plaint ſurtout de la Déclaration qu'il a fait publier au Sceau, remplie de calomnies contre elle, & dont elle demande Juſtice; elle avoit joint à ſa Lettre deux Requêtes adreſſées à cette Compagnie; la premiere contient un long préambule de griefs contre le Cardinal; la Reine-mere s'y conſtitue *demandereſſe à l'encontre de lui en réparation d'honneur;* la ſeconde avoit pour objet de récuſer le ſieur le Jay premier

(*a*) Voyez le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 394. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 654.

Préſident, attendu la haine qu'il lui portoit, parce que c'étoit elle qui l'avoit fait enfermer au Château d'Amboiſe (*a*). Il eſt vraiſemblable que Marie ne fit point partir alors ſa Lettre ni ſes Requêtes; car aucun Hiſtorien ne rapporte qu'elle les ait envoyées. 1631.

Quoique Richelieu eût intérêt de voir la Reine-mere loin de la Cour, il ne vouloit cependant pas qu'elle s'emparât d'une frontiere de France. Ainſi au cas même que ce ſoit lui qui ait fait inſpirer au jeune de Vardes d'offrir à Marie une retraite à la Cappelle, il étoit très-déterminé à empêcher qu'elle n'y fût reçue. Dans cette vue, il fit avertir le pere du jeune Marquis de Vardes de l'intelligence de ſon fils avec la Reine-mere, & lui enjoignit de ſe rendre au plutôt dans ſon Gouvernement. Dès que ce Seigneur eut reçu ces ordres, il partit en diligence du Château de Vardes qui étoit à quarante lieues de la Cappelle, & y arriva la veille du jour que Marie devoit s'y rendre; il entra ſecrettement, & s'étant fait reconnoître aux Soldats & aux Officiers

(*a*) Voyez ces Pièces dans les Mém. d'Aubéry, tom. I. pag. 367.

1631. qui lui étoient attachés, ils lui promirent de lui obéir. En conſéquence il chaſſa de la Citadelle ſon fils, ſa belle-fille, l'Evêque de Léon & tous ceux qui lui parurent ſuspects. Brienne rapporte que ce fut du Bec, un des enfans du vieux Marquis de Vardes, que ſon pere envoya à la Cappelle pour forcer ſon frere aîné à en ſortir & recevoir le ſerment de la garniſon de ne point ouvrir les portes de la Place à la Reine-mere ; mais il eſt à préſumer qu'il accompagna du Bec, car il n'eſt guères croyable que les Officiers ni les Soldats euſſent obéi à ce dernier. Aucun de ceux qu'on contraignit de quitter la Ville n'oſa aller à Compiègne pour prévenir Marie de cet événement par la crainte d'être arrêté en route. Ainſi cette Princeſſe tomba dans le piége qu'on lui avoit tendu.

Marie ſe ſauve de Compiègne.

Elle ſortit du Château de Compiègne le 18 Juillet à 10 heures du ſoir dans le caroſſe de Madame du Frénoy, avec laquelle elle partit n'ayant qu'une de ſes Femmes avec elle ; ſes équipages l'attendoient ſur le chemin qu'elle devoit prendre (*a*).

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, tom. 3. pag. 347. Ceux de Brienne, t. I. p. 345. L'Hiſt. de Louis XIII, par

Vittorio Siri ſe contredit dans ſon Mercure, puiſqu'il avance que le jeune de Vardes vint trouver la Reine-mere à peu de lieues de Compiègne & l'accompagna dans ſa fuite ; que ce ne fut qu'en approchant de la Cappelle qu'on vint le prévenir que ſon pere s'étoit emparé de cette Place & en avoit fait ſortir les Officiers, ainſi que les Soldats, ſous prétexte qu'ils avoient violé la fidélité qu'ils devoient à leur Roi ; que peu de momens après le vieux de Vardes avoit dépêché vers Marie, pour lui faire de très-humbles excuſes de ce qu'il ne pouvoit la recevoir ſans un ordre exprès de Sa Majeſté ; mais ce fait étant contraire au rapport de tous les Hiſtoriens du tems, & à l'information même que Louis fit faire lors de l'évaſion de ſa Mere, il eſt probable que Vittorio Siri s'eſt trompé (*a*). 1631.

Le projet de la Reine-mere étoit de reſter quelque tems à la Cappelle, & d'y attendre,

le P. Griffet, t. 2. p. 158. & 159. & le Merc. de Vitt. Siri, tom. 14. Liv. 6. p. 395.

(*a*) Voyez le Merc. de Vitt. Siri, t. 14. Liv. 6. p. 396. & les Mém. d'Aubéry, t. I. p. 370. & ſuiv. On y trouve l'*information que M. de Neſmond fit par ordre du Roi ſur la ſortie de la Reine-mere de Compiègne & du Royaume.*

1631. avant d'aller plus loin, des nouvelles de la réſolution qu'on prendroit à la Cour relativement à elle. Beſançon, qui avoit négocié la retraite de cette Princeſſe, fut ſoupçonné, dit l'Auteur Anonyme des Mémoires du Duc d'Orléans, d'avoir averti Richelieu non-ſeulement du deſſein de Marie, mais du moment même de ſon départ de Compiègne. Il ajoute que le Cardinal fut très-aiſe du parti qu'elle prenoit, & qu'il avoit un motif d'autant plus preſſant d'empêcher qu'elle ne fût reçue à la Cappelle, qu'il la forçoit, par un refus imprévu, de ſortir du Royaume, & de ſe livrer aux Eſpagnols, ainſi qu'il le ſouhaitoit. En effet c'étoit le moyen de rendre ſon Fils irréconciliable avec elle, le choix qu'elle faiſoit de cette Puiſſance lui prouvant ſon attachement pour Philippe IV (*a*).

On voit donc que tous les Hiſtoriens s'accordent à accuſer Richelieu d'avoir favoriſé l'évaſion de la Reine-mere; ſon intérêt d'ailleurs devant la lui faire deſirer, on ne peut douter qu'il n'y ait en effet contribué (*b*).

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 129. & ſuiv.

(*b*) On trouve dans les Mémoires d'Aubéry une Lettre du Cardinal au Commandeur de la Porte, par laquelle il lui mande la fuite de la Reine-mere, le deſſein qu'elle

Comme Marie n'étoit plus qu'à une lieue de la Cappelle, le jeune de Vardes alla au-devant d'elle avec la Comteſſe de Moret & Beſançon. Ils lui dirent la raiſon qui les empêchoit de la recevoir dans cette Ville comme ils l'avoient compté. La Reine-mere, conſternée de ce coup inattendu, fut d'abord embarraſſée ſur ce qu'elle devoit faire, mais la crainte de retomber au pouvoir du Cardinal, & d'être reſſerrée plus étroitement, ſi elle retournoit à Compiègne, la détermina à ſuivre l'avis de Beſançon qui lui conſeilla de ſe retirer en Flandres. De Vardes, la Comteſſe de Moret & Beſançon l'accompagnerent; elle alla coucher à Eſtrun, Village des Pays-Bas, & le lendemain 20 Juillet, elle ſe rendit à Avennes, où elle ne reſta que trois jours. Il eut ſans doute été très-aiſé au vieux Marquis de Vardes de ſe ſaiſir de Marie lorſqu'elle paſſa près de la Cappelle; mais comme il n'avoit point d'ordre, il n'oſa prendre ſur lui d'empêcher ſa fuite.

1631.

Marie va à Avennes, & enſuite à Bruxelles.

avoit de ſe retirer à la Cappelle, & que de Vardes le Pere fit échouer. Il l'inſtruit en même-tems de toutes les démarches qu'il a tentées inutilement auprès de Marie pour la détourner de l'union qu'elle a formée avec Monſieur & avec l'Eſpagne. *Voyez ces Mém. t. 2. p. 913.*

1631. Peut-être auſſi ſe doutoit-il bien que Richelieu ne ſeroit pas fâché de voir cette Princeſſe hors du Royaume. En effet ce Miniſtre dit dans ſon Teſtament politique, *que la ſortie de la Reine-mere & de Monſieur fut comme une purgation ſalutaire, qui garantit le Royaume des maux dont il étoit menacé, & que ceux qui croyoient les porter à procurer beaucoup de mal au Roi, les porterent à ce qui les rendoit incapables d'en faire.* Le Vaſſor aſſure (ſans citer à la vérité ſon garant) qu'on défendit poſitivement à de Vardes d'arrêter Marie. Il préſume auſſi, & ce n'eſt pas ſans vraiſemblance, que pour obliger cette Princeſſe à s'éloigner plus promptement, le Cardinal apoſta des gens pour l'effrayer dans ſa route, en lui diſant qu'elle étoit pourſuivie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle s'en plaint amérement dans la Lettre qu'elle écrivit d'Avennes à ſon Fils, comme on le verra bientôt (*a*).

Dès que la Reine-mere fut arrivée dans cette Ville, elle marqua à l'Infante qu'elle étoit dans

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 347. Ceux de Montglat, t. I. p. 61. Ceux de Brienne, t. I. p. 345. Le Merc. de Vitt. Siri, tom. 14. Liv. 6. pag. 397. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 159. & 160. & la même, par le Vaſſor, t. 3. p. 654. & 655.

ſes Etats, où la néceſſité l'avoit obligée de ſe réfugier, & lui demanda la permiſſion d'y ſéjourner quelque tems. L'Archiducheſſe lui fit dire qu'elle pouvoit choiſir la Ville où elle vouloit réſider; elle lui envoya en même-tems ſes caroſſes, & vint elle-même au-devant d'elle juſqu'à Mons pour la recevoir. L'entrevue de ces deux Princeſſes fut fort tendre. Iſabelle amena enſuite Marie à Bruxelles, où elle lui fit rendre les plus grands honneurs, & mit tout en uſage pour adoucir ſes chagrins (*a*). 1631.

Louis avoit eu avis dès le 19 Juillet, que ſa Mere s'étoit ſauvée de Compiègne; qu'elle avoit trouvé au Village de Roſni le caroſſe du Baron de Crevecœur; que ce Seigneur l'atten- Le Roi apprend l'évaſion de ſa Mere.

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, t. I. pag. 346. Ceux de Montglat, t. I. p. 62. & le Merc. de Vittorio Siri, tom. 14. Liv. 6. p. 397. Ce dernier prétend que la retraite de Marie dans les Pays-Bas ayant aliéné le Roi contre elle, parce qu'elle la faiſoit ſoupçonner d'être d'intelligence avec les Eſpagnols, fut la raiſon qui la détermina à choiſir Bruxelles pour ſa demeure.

Voyez auſſi le Merc. Fr. t. 17. premiere continuation, pag. 782. juſqu'à 817. On y trouve la rélation de ce qui s'eſt paſſé à l'entrée de la Reine-mere dans les Villes de Flandres ſoumiſes au Roi d'Eſpagne.

1631. doit depuis quinze jours à Sein ; & qu'ayant appris par un Gentilhomme du jeune de Vardes, que ſon pere l'avoit chaſſé du Château de la Cappelle, elle s'étoit déterminée à aller à Avennes.

Ce Prince adreſſa auſſi-tôt aux Gouverneurs des Provinces une Lettre circulaire datée du 20 Juillet pour les avertir que Marie étoit partie de Compiègne, & qu'ils euſſent à garder les frontieres, afin qu'elle n'entreprît rien contre l'autorité Royale ; il leur enjoignoit auſſi de ne laiſſer ſortir perſonne du Royaume ſans ſa permiſſion. Louis fut informé enſuite que l'Archiducheſſe avoit envoyé viſiter la Reine-mere par le Prince d'Epinoy, Gouverneur du Hainaut, & par la Marquiſe de Mirabel (*a*).

La Reine-mere écrit au Roi.

Comme Louis étoit ſur le chemin de Monceaux, il reçut une Lettre datée d'Avennes du 21 Juillet, laquelle lui fut préſentée par la-Barre-le-Sec de la part de Marie. Cette Princeſſe dit au Roi dans ſa Lettre, qu'elle a cru devoir lui dépêcher la-Barre pour l'informer de ſa ſortie de Compiègne & des motifs qui l'ont déterminée à cette fuite; elle allégue pour la

(*a*) Voyez les Mém. d'Aubéry, t. I. p. 369. On y trouve la Lettre du Roi.

juſtifier

juſtifier la dureté de ſa priſon, les perſécutions continuelles du Cardinal, les craintes où elle étoit nuit & jour d'être enlevée & conduite en Italie, ou enfermée entre quatre marailles ; elle ſe plaint d'avoir été arrêtée comme une criminelle, & repréſentée comme la plus grande ennemie de la France dans la Déclaration qui fut adreſſée aux Parlemens & aux Gouverneurs de Provinces au moment de ſa détention. Elle prétend que les divers *Ambaſſadeurs* qu'on lui a envoyés, étant tous vendus à Richelieu, n'ont uſé que de feintes & d'artifices avec elle, quelquefois même de menaces inſolentes, comme avoit fait le Maréchal de Schomberg, qui a eu l'audace, continue-t-elle, de venir la *gourmander* juſqu'à la ruelle de ſon lit ; elle ajoute que pendant cinq mois elle n'a oppoſé à tous ces mauvais traitemens que de la douceur & de la patience ; mais que voyant ſa ſanté s'altérer chaque jour par le chagrin, elle s'étoit réſolue à accepter les offres du Marquis de Vardes, non pour ſe ſouſtraire à la domination du Roi ſon Fils, puiſqu'il étoit maître de la Cappelle, mais uniquement pour chercher quelque relâche à ſes maux ; elle s'excuſe enſuite ſur la néceſſité où elle a été de ſe ré- 1631.

1631. fugier à Avennes; elle dit pour cet effet qu'ayant trouvé les portes de la Cappelle fermées par la trahiſon du Marquis de Vardes, & ſçachant d'ailleurs qu'elle étoit pourſuivie par la Cavalerie de Sa Majeſté, elle s'étoit vue forcée de chercher dans les Pays-Bas l'aſſurance de ſa liberté & de ſa vie. Elle attribue ſa ſortie du Royaume au Cardinal dont les intrigues & les intelligences avec les Vardes l'ont rendue tranſfuge malgré elle. Cette Princeſſe termine ſa Lettre en demandant juſtice à ſon Fils, & en lui proteſtant les larmes aux yeux, qu'en quelqu'endroit qu'elle puiſſe être, elle n'aura jamais rien de plus cher que la gloire, l'union & la proſpérité de ſes Enfans.

Louis lui répondit qu'il étoit d'autant plus fâché de la réſolution qu'elle avoit priſe de ſe retirer de ſes Etats, qu'elle en avoit eu moins de ſujet. Il lui fait ſentir la frivolité des motifs qu'elle employe pour colorer ſa fuite dans le Pays étranger, en l'aſſurant que les perſécutions dont elle ſe plaignoit étoient auſſi imaginaires que la priſon où elle prétendoit être à Compiègne, & les craintes qu'elle feignoit y avoir pour ſes jours; que le deſſein qu'elle lui avoit ſuppoſé de vouloir la renvoyer à Flo-

rence n'avoit pas plus de fondement; que les offres qu'il lui avoit faites pour le lieu de sa demeure de différentes Villes très-éloignées de l'Italie, en étoient une preuve inconteſtable; que le Cardinal n'avoit eu aucune intelligence avec le Fils aîné du Marquis de Vardes; que toutes les raiſons enfin qu'elle alléguoit pour juſtifier ſa démarche, étoient autant de calomnies, dont il ne redoutoit rien pour ſa réputation. Il lui marquoit à la fin de ſa Lettre que l'action qu'elle venoit de faire manifeſtoit aſſez quelles avoient toujours été ſes intentions, & ce qu'il devoit attendre d'elle à l'avenir (*a*). 1631.

La retraite de Marie chez les Eſpagnols Le Roi confiſque les biens & le douaire de ſa Mere.

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 17. premiere continuation, p. 342. & ſuiv. On y trouve la Lettre de la Reine-mere & celle du Roi.

Il parut alors un petit Ecrit de Balzac ayant pour titre: *Diſcours d'un vieux Courtiſan déſintéreſſé ſur la Lettre que la Reine-mere du Roi a écrite à S. M. après être ſortie du Royaume.* Ce n'eſt qu'une réfutation des plaintes de cette Princeſſe, qui fut faite & publiée par ordre du Cardinal. L'Abbé de St. Germain y a répondu de la maniere la plus amere & la plus aigre dans ſa défenſe de la Reine-mere. pag. 409. Voyez le Diſcours de Balzac dans le Merc. Franç. tom. 17. premiere continuation, p. 350. & ſuiv.

1631. ayant été regardée comme une révolte de ſa part, on prit ce prétexte pour ſaiſir ſes biens & ſon douaire. L'Abbé de St. Germain prétend que le Roi ne fut point informé de cette confiſcation, mais ce fait n'eſt pas vraiſemblable *a*).

Le 23 Juillet Louis manda ſon Parlement auquel il déclara, *que ſa Mere étoit allée avec ſon Frere ſe mettre entre les mains des Eſpagnols, diſant, que le Cardinal vouloit chaſſer la Maiſon Royale; que le fait étoit faux & qu'il ſçauroit bien le maintenir, & empêcher les pratiques que ſa Mere & ſon Frere faiſoient contre lui dans les Cours étrangeres.* Il rendit auſſi une Ordonnance portant injonction aux Officiers & Domeſtiques de Monſieur de ſe retirer auprès de leur Maître (*b*).

La Reine-mere inſtruit Monſieur de ſa ſortie du Royaume, & le preſſe de conclure ſon mariage avec Marguerite de Lorraine.

Le premier ſoin de la Reine-mere en arrivant à Avennes avoit été de dépêcher la Mazure à Monſieur pour lui faire part de ſon évaſion, & le preſſer de conclure ſon mariage avec la Princeſſe Marguerite. Pluſieurs motifs lui fai-

(*a*) Voyez les Mém. de Baſſompierre, t. I. p. 347. & la Défenſe de la Reine-mere, p. 409.

(*b*) Voyez le Merc. Franç. t. 17. premiere continuation, pag. 371. & ſuiv.

ſoient ſouhaiter cette Alliance ; celui de s'aſ- 1632.
ſurer de la Maiſon de Lorraine qui ſeroit pour elle & ſon Fils un puiſſant appui ; la crainte qu'on ne fît épouſer à ce Prince Marie de Gonzague ; & le deſir de lui voir promptement des enfans. Elle envoya en même-tems au Pere Chanteloupe retiré auprès du Duc d'Orléans un pouvoir pour conſentir en ſon nom à l'union de ce Prince avec Marguerite de Vaudemont. En conſéquence les articles furent bientôt ſignés, mais le mariage fut remis après la Campagne. Monſieur devoit entrer en France avec une nombreuſe Armée pour forcer le Roi à y donner ſon agrément. Il avoit fait partir Monſigot pour Bruxelles, afin de rendre compte à Marie des affaires de la Lorraine & demander des ſecours à l'Infante. Ses ſollicitations auprès de l'Archiducheſſe ne furent point inutiles ; car l'Eſpagne lui fournit en différentes fois cinq cens vingt mille florins (*a*).

Le 27 Juillet la Reine-mere écrivit au Parlement pour l'informer de ſa ſortie de Compiègne. « Les motifs, dit-elle, qui m'y ont » déterminée, ſont, le deſir de ſauver ma vie

La Reine envoye un Exempt de ſes Gardes porter des Lettres de ſa part au Parlement & à la Ville.

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 129. & ſuiv

1631. » des mains du Cardinal ; les perſécutions de » cet ingrat, qui m'a ravi le cœur du Roi après » l'avoir comblé de bienfaits, & lui avoir laiſſé » voler le reſte de mon bien (*a*) & celui de » la France. J'ai parlé contre lui, & me voilà » perdue. Mon Fils a épouſé mon injure, & le » voilà factieux. Sur la déclaration qu'il vous » a envoyée vous avez rendu un Arrêt ; il a » été caſſé, & vous tout près d'être interdits. » Je ſuis réſolue à pourſuivre la réparation de » tant d'injuſtices ». Elle finit par prier Meſſieurs du Parlement d'interpoſer leurs bons offices pour elle auprès de Louis. Le même jour elle adreſſa une autre Lettre au Prévôt des Marchands de Paris & aux Echevins, pour qu'ils l'aidaſſent avec tous les François à confondre l'Ennemi pubic. Ces Lettres furent portées au Parlement, & à la Ville par un Exempt de cette Princeſſe (*b*).

Cependant l'Infante Iſabelle envoya une

(*a*) L'Abbé de St. Germain prétend que Richelieu avouoit avoir reçu des bienfaits de ſa Maîtreſſe pendant ſon adminiſtration pour plus de ſix millions d'or. Voyez la Défenſe de la Reine-mere, p. 74.

(*b*) On trouve ces deux Lettres dans les Mém. d'Aubéry, t. I. p. 374. & ſuiv.

Ambaſſade extraordinaire au Roi. Dupleix rapporte que ce fut pour lui faire des excuſes d'avoir donné rétraite à la Reine-mere; l'Abbé de St. Germain aſſure au contraire qu'elle avoit pour but de faire des repréſentations à Louis ſur les mauvais traitemens qu'il exerçoit contre Marie & contre ſes Serviteurs. Mais le témoignage de Montréſor me paroît plus digne de foi. Il dit ſimplement, que l'Ambaſſadeur de l'Archiducheſſe à la Cour de France avoit ordre de faire part au Roi de l'arrivée de la Reine-mere dans les Pays-bas, & de négocier avec lui la réconciliation de cette Princeſſe. Cet Auteur en effet mérite d'autant plus de croyance qu'il n'avoit pas les mêmes motifs de déguiſer la vérité que ceux que je viens de citer (*a*). 1631.

La Reine-mere écrivit de Mons à ſon Fils une Lettre datée du 5 Août pour ſe plaindre de la réponſe dure qu'il lui avoit faite, & ſur les intentions odieuſes qu'il lui attribuoit; mais loin d'adoucir le Roi, cette Lettre ne contribua

Le Roi donne une Déclaration ſur la ſortie de la Reine-mere.

(*a*) Voyez le Merc. Franc. t. 17. premiere continuation, pag. 374. Les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 716. & les Mém. de Montréſor, p. 25.

1631. qu'à l'aigrir encore davantage contre ſa Mere (*a*). Il donna une déclaration ſur la ſortie de cette Princeſſe & de Gaſton hors du Royaume, qu'il fit enrégiſtrer en lit de Juſtice le 13 Août. Louis y déclare criminels de leze-Majeſté, & privés de leurs biens & de leur charges tous ceux qui ont ſuivi Monſieur & Marie hors du Royaume. Il décerne la même peine à ceux de ſes Sujets qui aſſiſteront ce Prince, ou cette Princeſſe de leurs ſecours; ordonne qu'il ſoit couru ſus à tous ceux qui feront des levées de Gens de guerre dans ſes Etats en leur faveur; enjoint aux perſonnes qui recevront des Lettres de leur part, de les porter au premier Juge Royal du lieu, & d'arrêter ceux qui les auront apportées (*b*).

On permit au Pere Suffren d'aller trouver la Reine-mere au Pays-bas, ainſi il ne fut point compris dans la déclaration publiée contre ceux qui avoient accompagné cette Princeſſe, & qui s'étoient rétirés auprès d'elle. Richelieu avoit engagé Louis à le lui laiſſer à Compiègne dans

(*a*) Voyez cette Lettre dans les Mém. d'Aubéry, tom. I. pag. 377.

(*b*) Voyez cette Déclaration dans le Merc. Franç. t. 17. premiere continuation, p. 377. & ſuiv.

l'eſpérance qu'il la porteroit à ſe prêter aux volontés de Sa Majeſté; mais ce Religieux y prêcha un Sermon, où l'on prétendit qu'il avoit voulu déſigner Marie comme *une perſonne perſécutée injuſtement*, & le Cardinal *comme un perſécuteur.* Le Marquis de St. Chaumont fut donc chargé de lui faire entendre, que Louis en avoit été aſſez mécontent; il lui dit en même-tems de la part de ce Prince, que ſentant combien il étoit néceſſaire à ſa Mere, il s'en privoit en ſa faveur. Ainſi le Pere Suffren n'étoit plus Confeſſeur du Roi depuis près de trois mois lorſque Marie alla en Flandres. La déclaration de Louis n'empêcha pas les Ducheſſes d'Elbeuf & de Roannez, qui avoient été joindre la Princeſſe de Conti à Eu, de ſe rendre aux Pays-bas auprès de la Reine-mere (*a*). 1631.

Le Roi en conſéquence de ſa déclaration établit par des Lettres-Patentes du 26 Septembre une Chambre de Juſtice à l'Arcenal pour juger ſouverainement de la confiſcation des

Il établit une Chambre de Juſtice pour juger ceux qui avoient ſuivi Marie & Gaſton.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 160. & 161. & les Mém. de Baſſompierre, t. 3. p. 347. & ſuiv.

1631. biens de ceux qui avoient ſuivi Marie & Gaſton. Ils y étoient qualifiés de factieux, & de rebelles, pour avoir entraîné la Reine mere & Monſieur hors du Royaume. Le Marquis de la Vieuville fut compris dans le nombre des coupables, parce qu'il avoit été trouver Marie à Bruxelles. Louis, qui avoit fait ſuſpendre la pourſuite du Procès intenté à ce Miniſtre, lorſqu'il fut renvoyé, ordonna à la Commiſſion de le reprendre. La Vieuville fut condamné à être décapité en effigie, ainſi que le Duc de Roannez, & la Comteſſe du Fargis. Les biens de pluſieurs Seigneurs, & Dames attachés au Duc d'Orléans & à la Reine, parmi leſquels étoient le Comte de Moret, ſa Mere, les Marquis de Boiſſi, & de Sourdeac, ainſi que le Préſident le Coigneux, furent confiſqués au profit du Roi (*a*).

Marie écrit au Roi & au Parlement.

La Reine-mere écrivit à Louis pour ſe plaindre des mauvais traitemens, & des vexations indignes que Richelieu exerçoit, tant ſur ſa perſonne, que ſur ſes biens. Cette Lettre étoit

(*a*) On trouve ces faits dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 94. Voyez auſſi l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 181. & 182. & la même, par le Vaſſor, t. 4. p. 5. & ſuiv.

relative à la ſaiſie de ſes revenus & de ſon douaire, dont on a vu plus haut, que le Roi s'étoit emparé depuis qu'elle étoit ſortie du Royaume. 1631

Peu de Jours après Marie tenta de nouveau d'animer le Parlement contre le Cardinal. Dans cette vue elle adreſſa une Lettre à cette Compagnie pour la preſſer de faire des Remontrances à Louis, au cas que Richelieu, comme on l'aſſuroit, voulût engager ce Prince à rompre avec la Maiſon d'Autriche, & à prendre les armes contre elle. Cette Lettre, de même que la précédente étoit l'ouvrage du Pere Chanteloupe Confident de la Reine-mere; le Cardinal y étoit vivement maltraité, ainſi que les Juges, qu'il accuſoit d'être vendus à ce Miniſtre (*a*).

La conduite imprudente des Favoris de Marie, loin de la ſervir, nuiſoit à ſes intérêts; mais cette Princeſſe ſaiſiſſoit aveuglément tous les moyens qu'on lui offroit d'outrager Richelieu; elle ne voyoit pas que par cet acharnement elle aigriſſoit le Roi, d'autant plus atta-

(*a*) Voyez ces deux Lettres dans l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 4. p. 41. & ſuiv.

1631. ché à ſon Miniſtre qu'on faiſoit plus d'efforts pour le perdre, & qu'elle s'ôtoit par conſéquent toutes les voies de réconciliation avec ſon Fils.

Le 3 Novembre Louis créa par des Lettres-Patentes une Commiſſion compoſée de Villemonté, Conſeiller d'Etat, & de pluſieurs Maître des Requêtes pour faire des informations ſur la levée d'un Régiment de Liégeois, que le Maréchal de la Force avoit défait en Champagne. On ſçut par les priſonniers qu'il fit, que cette Troupe étoit ſoudoyée par la Reine-mere & par le Duc d'Orléans, & qu'elle étoit deſtinée à s'emparer de quelque place, frontière de Champagne. Le Capitaine Duval avoit déjà tenté un mois auparavant de ſurprendre la Citadelle de Verdun, & avoit même été mis à mort le 30 Octobre (*a*).

Le Roi donna le 11 Novembre ordre au Parlement de Dijon de faire le Procès au Baron de St. Roman, *arrêté*, *& chargé* de pluſieurs commiſſions & dépêches de la part de Marie &

(*a*) Une partie de ces faits ſont conſignés dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 94. Voyez auſſi le Merc. Franç. t. 17. premiere continuation, p. 172. & 173.

de Monſieur pour enrôler des Soldats. Cette Cour travailloit alors à celui du Duc de Bellegarde, coupable de la même prévarication. St. Roman fut condamné aux Galeres (*a*). 1631.

Le Grand Duc fait ſolliciter le Roi en faveur de la Reine-mere.

Gondi, ayant été chargé par le Grand Duc de faire des démarches auprès de Louis pour rétablir la bonne intelligence entre ce Prince & la Reine-mere, ne put rien obtenir de S. M. à cet égard. Le Roi lui répondit en préſence de Richelieu, qu'il lui étoit impoſſible de penſer à aucun accord avec elle ; *cette Princeſſe lui ayant témoigné trop de mauvaiſe volonté.*

Louis, déſeſpérant de pouvoir ramener ſa Mere ni ſon Frere dans leur devoir, donna une Déclaration très-détaillée ſur la réponſe qu'il avoit faite au Grand Duc ; il y diſoit entre autres choſes, *que ſa perſonne, & ſon Etat n'euſſent pu être en ſûreté, s'il ſe fût prêté aux propoſitions de ce Prince* (*b*).

L'attachement que le Cardinal ſuppoſoit au Grand Duc pour Marie lui fit ſoupçonner, que ce Prince fourniſſoit des ſecours à la Reine-

(*a*) On trouve ce fait rapporté dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 581.

(*b*) Ces faits ſont tirés des Manuſcrits de Dupuy, n°. 94.

1632. mere, & qu'elle ſe conduiſoit par ſes Conſeils. Mais cet Agent juſtifia ſon Maître, & aſſura Richelieu que le Grand Duc, loin d'entretenir Marie dans la révolte, ne travailloit qu'à l'engager à ſe ſoumettre aux volontés de Louis.

1632 Malgré tous les efforts du Duc d'Orléans, & de la Reine-mere pour former un parti capable d'en impoſer au Cardinal, l'habilité de ce Miniſtre ſçut non ſeulement les rendre inutiles à leurs projets, mais les faire ſervir aux ſiens. L'extrême défiance qu'il avoit inſpirée au Roi contre ſa Mere étoit encore fortifiée par la connoiſſance que ce Prince avoit des intelligences de Marie avec les Eſpagnols, chez leſquels elle s'étoit retirée. Richelieu avoit eu ſoin auſſi de l'informer, comme on l'a vu, que cette Princeſſe avoit conſulté Sénelles & Duval pour ſçavoir l'inſtant de la mort de Sa Majeſté. Ces rapports étoient bien propres à fermer toutes les voies de réconciliation entre Louis & ſa Mere (*d*).

(*d*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 446. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 214. & 215. & le Journal de Richelieu, tom. I. p. 98. & ſuiv. On voit dans

Marie attendoit avec impatience l'union de Monſieur avec Marguerite de Vaudemont; elle apprit avec joie, qu'il avoit enfin épouſé ſecrettement cette Princeſſe à Nancy le 3 Janvier. Le Cardinal, malgré toute ſa vigilance, n'en fut informé que long-tems après. Gaſton fut bientôt contraint de quitter la Ducheſſe d'Orléans. Charles ſentit bien qu'il n'avoit pas des forces ſuffiſantes pour réſiſter au Roi, dont l'Armée s'étoit déjà emparée de pluſieurs de ſes Places. Il ſe détermina en conſéquence à ſe ſoumettre aux conditions que Louis exigea de lui par le Traité de Vic, qui fut ſigné le 6 Janvier. Une des principales fut, qu'il obligeroit Monſieur à ſortir de ſes Etats & qu'il ne l'aſſiſteroit d'aucun ſecours, non

1631. Mariage de Monſieur avec Marguerite de Vaudemont.

ce dernier tout le détail de l'affaire de Senelles & de Madame du Fargis, où étoient compriſes les deux Reines & pluſieurs perſonnes qui leur étoient attachées. Senelles & Duval furent condamnés aux Galeres. On trouva dans les Lettres de Madame du Fargis le projet de marier Monſieur avec la jeune Reine après la mort du Roi qu'on ſuppoſoit être prochaine d'après les prédictions de Senelles & de Duval. Il y étoit dit que Marie s'oppoſoit à l'union de Gaſton avec Marguerite de Vaudemont, parce qu'elle vouloit qu'il épousât Anne d'Autriche.

1632. plus que la Reine & ſes Partiſans. Le Duc d'Orléans fut donc contraint d'aller trouver ſa Mere à Bruxelles peu de tems après ſon mariage (*a*).

Monſieur va joindre la Reine-mere à Bruxelles.

Il y arriva le 28 Janvier. L'Infant alla au-devant de lui & rendit à ce Prince les plus grands honneurs, ainſi qu'Iſabelle. On chercha à lui procurer des divertiſſemens en tout genre; Marie fut au comble de ſes vœux de voir Monſieur ſe retirer dans les Etats de Philippe, parce qu'elle ſe flatta qu'il lui donneroit des Troupes pour entrer en France.

Marie & Gaſton ſollicitent des ſecours auprès des Princes étrangers.

Les divers amuſemens, auxquels Gaſton ſe livroit, ne l'empêcherent pas de concerter avec ſa Mere des projets pour la guerre qu'il vouloit faire au Roi. Les Eſpagnols s'empreſſerent de lui offrir des ſecours par les raiſons que j'ai dites plus haut. Ces ſecours le mettoient en état de lever des Soldats. Le Duc de Lorraine devoit lui en fournir auſſi malgré le Traité de Vic; tous ces avantages joints aux liaiſons que Marie & Gaſton avoient avec les mécontens de France, leur faiſoient eſpérer un heureux ſuccès. Il ne s'agiſſoit que

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 210. & ſuiv.

des

des moyens de ſe procurer de l'argent, dont ils ne pouvoient trop avoir pour fournir aux frais de la guerre. Dans cette vue ils envoyerent Dourchant trouver le Prince d'Orange, & le Duc de Bouillon à Amſterdam, pour obtenir, par leur crédit, que les Etats de Hollande leur prêtaſſent ſur leurs pierreries les ſommes qui leur étoient néceſſaires (*a*). 1632.

Richelieu intercepta, dit-on, des Lettres de Marie & de Monſieur au Roi de Suède, par leſquelles il découvrit qu'ils demandoient vengeance à ce Prince contre lui, l'accuſant d'ingratitude & de perfidie. Ils le preſſoient d'entrer en France à main armée, lui aſſurant qu'il ne ſeroit pas plutôt ſur les Frontières, qu'il trouveroit un parti conſidérable dans le Royaume prêt à le recevoir; mais ce fait n'eſt pas certain. D'autres prétendent que la Reine-mere & le Duc d'Orléans prierent ſeulement le Roi de Suéde d'être leur Médiateur auprès de Louis; ce qui paroît plus vraiſemblable. Le Vaſſor ajoute, ſans citer à la vérité ſon garant, que

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 18. p. 19. & ſuiv. Les Mém. du Duc d'Orléans, p. 140. & ſuiv. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 4. p. 49. & ſuiv.

1632. le Cardinal étant averti de cette négociation, fit enlever celui qui en étoit chargé, de crainte que le Roi ne ſe rendît aux prieres de Guſtave, qu'il avoit intérêt de ménager. Marie & Monſieur dépêcherent auſſi Voiture en Eſpagne pour engager le Duc d'Olivarez de déterminer ſon Maître à leur donner des Troupes; mais ils ne purent en obtenir, quoique leur Agent ne reçût point de refus poſitif (*a*).

Marie cherche à ſe faire des Partiſans dans Paris.

Pendant que la Reine-mere travailloit ainſi dans toutes les Cours étrangeres à ſe procurer des ſecours, elle inondoit Paris de Manifeſtes afin d'aigrir les eſprits & de ſoulever les Peuples. Elle en adreſſa un au Duc de Montbazon, Gouverneur de Paris. Ce Duc le fit paſſer à la Ducheſſe de Chevreuſe ſa fille pour qu'elle le montrât au Roi; mais ce Prince jetta le paquet au feu ſans daigner l'ouvrir. Quelques jours après le Préſident de Novion en reçut un autre qu'il envoya au Comte de Brienne; Louis, auquel ce Miniſtre le remit, vouloit en faire le même uſage que du premier; mais Richelieu le preſſa de voir ce qu'il contenoit.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 4. pag. 134. & 135.

Le Roi ayant cédé à ſes inſtances y trouva une Lettre pour lui, & une pour le Parlement pleine d'invectives contre le Cardinal. Ce Miniſtre, ſûr de l'attachement de ſon Maître, mépriſoit des libelles qui, loin de lui faire tort dans l'eſprit de Louis, ne ſervoient qu'à le rendre plus cher à ce Prince, & ſes ennemis plus odieux. Il ſe contenta de l'engager à renouveller par une Déclaration les défenſes qu'il avoit faites à toute perſonne de ſon Royaume de donner retraite à aucun Serviteur de Marie & de Gaſton (*a*). 1632.

La Reine-mere, voyant que toutes ſes démarches auprès du Parlement & des Grands du Royaume étoient inutiles, tenta de ſéduire le parti Huguenot; mais la prudence & l'activité de Richelieu firent échouer ſes projets. En effet ce Miniſtre avoit bien prévu que la retraite de cette Princeſſe & du Duc d'Orléans pourroit allumer la guerre en France, & avoit pris toutes les précautions néceſſaires pour la

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 213. & 214. La Vie du Duc d'Epernon, t. 4. p. 47. & le Merc. Franç. t. 18. pag. 75. & ſuiv. On trouve dans ce dernier la Déclaration du Roi.

1632. prévenir. Il ne doutoit pas que l'Empereur n'eſpérât tirer de grands avantages de leur révolte ; c'eſt pourquoi il n'étoit occupé qu'à empêcher ce Prince d'en profiter, & il y réuſſit.

Le Duc de Montmorency s'engage dans le parti de Marie & de Monſieur.

Le Duc de Montmorency étoit du nombre des mécontens que la Reine-mere & Gaſton avoient cherché à gagner. Ce Duc, dit l'Auteur anonyme des Mémoires du Duc d'Orléans ne pouvoit pardonner à Richelieu de ne lui avoir pas fait obtenir le Gouvernement de la Citadelle de Montpellier qu'il deſiroit très-ardemment. Il regarda cette négligence comme une ingratitude apres les offres de ſervice qu'il lui avoit faites à Lyon dans le tems que toute la Cour avoit juré ſa perte. L'aigreur qu'il en avoit conçue contre le Cardinal le détermina, dit le même Auteur, à s'engager dans le parti de Marie & de Gaſton. Sa Femme & d'Elbene, Archevêque d'Albi, qui étoient fort attachés à la Reine-mere, y contribuerent à la vérité beaucoup ; il ajoute qu'une des raiſons qui ſervit le plus à perſuader le Maréchal fut l'exemple du Duc d'Epernon. D'Elbene lui repréſenta que ce Duc ne s'étoit pas perdu en tirant Marie de Blois, & que le Roi même, par une Déclaration expreſſe, l'avoit abſous de cet acte

apparent de rebellion. Brienne prétend que Montmorency parut d'abord balancer & ne ſe rendit qu'aux ſollicitations réitérées de la Ducheſſe de Montmorency & de l'Archevêque d'Albi. Vittorio Siri rapporte dans ſon Mercure que ce Duc n'embraſſa la cauſe de la Reine-mere que pour ſe venger du Cardinal. Richelieu, ſi l'on en croit cet Auteur, avoit promis au Maréchal de Montmorency de lui faire avoir l'épée de Connétable, & lui avoit manqué de parole. Il eſt beaucoup plus vraiſemblable que ce fut ce motif, qui le porta à la révolte, que celui que lui ſuppoſe l'Auteur anonyme des Mémoires du Duc d'Orléans (*a*). 1632.

Tandis que Marie & Gaſton n'étoient occupés qu'à ſuſciter des Ennemis à Louis tant au dedans qu'au dehors du Royaume, on pourſuivoit à Paris avec beaucoup de vigueur le Procès du Maréchal de Marillac. On avoit établi dès le mois de Mai de l'année précédente une Commiſſion pour le juger, & la Reine-mere depuis qu'elle étoit à Bruxelles avoit

Marie & Monſieur ſollicitent en faveur du Maréchal de Marillac.

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 149. & ſuiv. Ceux de Brienne, tom. I. pag. 351. Le Merc. de Vitt. Siri, tom. 15. Liv. 6. p. 8. & le Vaſſor, t. 4. p. 114. & 115.

1632. écrit au Roi en faveur de ce Priſonnier. Elle ſe plaignoit dans ſa Lettre « de ce qu'on le privoit » du Privilege de ſa Charge en lui donnant dès » Commiſſaires, dont les Jugemens avoient tou- » jours été regardés comme odieux. Elle citoit » l'exemple du Duc de Biron, qu'Henri IV » avoit refuſé de faire condamner par une » Commiſſion, & pour lequel ce Prince avoit » permis aux Parties de ſolliciter publique- » ment, quoique la cauſe de ce Seigneur fût » bien moins favorable que celle de Maril- » lac (*a*). »

Monſieur avoit auſſi écrit aux Juges du Maréchal une Lettre remplie de ménaces s'ils le condamnoient. Marillac devoit dabord être jugé à Dijon, où les Lettres-Patentes datées dn 20 Novembre 1631 avoient été adreſſées; mais différentes circonſtances obligerent le Cardinal à changer de deſſein. On transféra le Priſonnier de Dijon où il avoit été conduit, à Verdun, de-là à Pontoiſe, & enfin à Ruel. Ce qui détermina Richelieu à faire aſſembler les Commiſſaires chez lui, c'eſt qu'il apprit que

(*a*) On trouve cette Lettre, dont je ne donne ici que l'extrait, dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 49.

la Reine-mere avoit fait offrir par d'Argouges 1632.
ſon Tréſorier, cent mille écus à Puyſégur, qui commandoit à Pontoiſe, pour laiſſer ſauver Marillac. D'Argouges ne put à la vérité corrompre la fidélité de cet Officier; mais le Cardinal craignit que de nouvelles tentatives ne fuſſent plus efficaces.

Le Procès du Maréchal ayant été interrompu pendant près d'un an, Marie & Gaſton avoient auſſi ſuſpendu leurs ſollicitations; mais dès qu'ils ſçurent, qu'on y travailloit de nouveau à Ruel, la Reine-mere écrivit aux Commiſſaires une Lettre datée du 2 Mars, par laquelle elle leur marquoit; *que s'ils condamnoient le Maréchal de Marillac à quelque peine que ce pût être, ils en répondroient dans leurs biens, & dans leurs perſonnes; & qu'elle les prendroit à partie en leur propre & privé nom, comme Complices du Cardinal de Richelieu, & adhérens au parti qu'il avoit formé contre le Roi, & contre l'Etat.* Monſieur manda auſſi à ces mêmes Juges; *que ſi, contre l'eſpérance des gens de bien, les perſécutions du Cardinal venoient à prévaloir ſur l'eſprit du plus grand nombre des Commiſſaires, leurs biens, & leurs vies lui répondroient du ſang de l'innocent.* Il écrivit en particulier aux deux Rappor-

1632. teurs, dit Vitorio Siri, *qu'on leur caſſeroit la tête d'un coup de piſtolet, s'ils s'écartoient des regles de la juſtice dans l'excercice de leur Charge.* Le même Auteur ajoute que ce Prince, ainſi que Marie, eurent deſſein de faire enlever quelqu'un des proches Parens du Cardinal, afin que la crainte, qu'auroit ce Miniſtre qu'on ne vengeât ſur lui la mort de Marillac le rendît plus indulgent envers le Maréchal; mais ce projet, dit-il, n'eut point d'exécution, parce que Richelieu le fit échouer par ſa vigilance. On ſent aiſément que les menaces du Duc d'Orléans & de la Reine-mere, loin d'être utiles au Priſonnier, ne ſervirent qu'à hâter ſa condamnation, & qu'elles étoient contraires au but qu'ils ſe propoſoient. En effet Richelieu ſçut profiter habilement de leur imprudence, pour faire ſentir au Roi, combien la mort de Marillac étoit néceſſaire au repos de ſon Royaume, puiſque les Ennemis de Sa Majeſté craignoient ſi fort de le perdre. Il lui repréſenta d'ailleurs que cet attachement même prouvoit à quel point le Maréchal étoit coupable. Il eſt vrai que Marillac étoit très-cher à Marie; car Vautier avoit dit au Pere Arnoux pendant que cette Princeſſe étoit encore à la Cour; *qu'elle hazar-*

deroit ſa vie pour ſauver le Maréchal. On ſoupçonnoit même que c'étoit elle qui avoit fait avertir Biſcaret, Commandant de la Citadelle de Verdun, dont Marillac étoit Gouverneur, de ne point rendre cette place; parce qu'il pouvoit compter ſur un parti puiſſant qui viendroit bientôt à ſon ſecours. On trouva dans les papiers du Maréchal des Lettres qui prouvoient que la Reine-mere l'avoit chargé de négocier l'alliance de Gaſton avec Marguerite de Lorraine. Cependant Charles nia le fait au Roi, lorſqu'il vint le trouver à Metz après le Traité de Vic, & lui ſoutint même que ce mariage n'étoit pas conclu, quoique la célébration en eût déjà été faite alors (*a*). 1632.

Condamnation & exécution de Matillac.

On prétend que lorſque Marillac fut arrêté, il avoit dit en préſence du Maréchal de la Force: *Ce ſont mes Ennemis qui mont fait traiter de la ſorte; tandis qu'ils me tiennent, ils peuvent bien ne m'épargner pas; car ſi j'en ſors je ne leur pardonnerai pas à mon tour.* Ces paroles indiſ-

---

de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. & les pages 212. 213. 224. & ſuiv. Le , t. I. p. 45. & *le Mémorie recondite*,

1632. crettes purent ſans doute contribuer à ſa perte; mais la plupart des Auteurs l'attribuent au Conſeil qu'il donna à Marie pendant la maladie de Louis à Lyon de faire aſſaſſiner Richelieu (*a*). Le Maréchal de Marillac fut condamné à avoir la tête tranchée, & fut exécuté en Place de Grêve le 14 Mai (*b*).

Emportement de Marie lorſqu'elle apprit cette nouvelle.

Dès que la Reine-mere eut appris la condamnation, & la mort de Marillac, elle entra dans la plus furieuſe colere, & dit dans ſon emportement, *qu'elle feroit ſubir le même ſupplice au Cardinal, ſi elle revenoit jamais en France, &*

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 495. & ſuiv. & le Journal de Richelieu, t. I. p. 43. On trouve dans ce dernier Ouvrage, t. I. p. 383. & ſuiv. le Factum du Procès du Maréchal de Marillac à MM. les Commiſſaires députés par le Roi pour le juger, & les Remontrances du Maréchal au Roi, les Lettres de S. M. au Maréchal & celles de Marillac au P. Suffren inſérées dans ſes Remontrances, p. 333. & ſuiv.

(*b*) *La plus conſtante opinion étoit à Bruxelles que les lettres pleines de menaces adreſſées par la Reine-mere & Monſieur aux Juges du Maréchal de Marillac avoit été cauſe de ſa ruine, Sa Majeſté ayant été obligée de lui refuſer ſa grace de crainte qu'on n'imputât à foibleſſe ce qui n'eût été du qu'à miſéricorde. Voyez la Gazette de France du 15 Mai 1632. à l'art. Bruxelles.*

qu'elle y eût l'autorité dont elle jouiſſoit avant ſa diſgrace (*a*). Il étoit donc de l'intérêt de Richelieu qu'elle n'y rentrât point, & il eſt évident, qu'elle a été par ſon imprudence le principal Artiſan de ſes malheurs. 1632.

Monſieur ſe ſépara de ſa Mere le 18 Mai, & ſe mit en marche pour entrer en France à la tête de ſeize ou dix ſept mille hommes qu'il avoit raſſemblés. Le Duc de Lorraine lui donna paſſage par ſes Etats. Il les traverſa, ainſi que la Bourgogne, le Lyonnois, & le Forez; ſéjourna en Auvergne pour y faire raffraîchir ſes Troupes, & ſe rendit enſuite en Languedoc, où le Maréchal de Montmorency l'attendoit.

Monſieur entre en France avec une Armée.

Le Roi envoya le Maréchal de Schomberg avec une Armée pour s'oppoſer à celle du Duc d'Orléans, tandis que le Duc de la Force alla dans le Bas-Languedoc pour contenir les Proteſtans, dans la crainte qu'ils ne ſe ſoulevaſſent en faveur de Gaſton. Louis de ſon côté s'avança juſqu'à Lyon, & donna une déclaration qu'il fit enrégiſtrer au Parlement de Toulouſe, par laquelle le Duc de Montmorency fut déclaré

Défaite des Troupes de Monſieur. Le Duc de Montmorency eſt pris & conduit en priſon.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom 4. pag. 108.

1632. criminel de Leze-Majeſté. Le Roi apprit peu de jours après, le combat de Caſtelnaudari, où les Troupes de Monſieur furent défaites. Le Maréchal de Montmorency y fut pris les armes à la main. Cet événement fit évanouir toutes les eſpérances de Marie, & du Duc d'Orléans, & força ce dernier à accepter les conditions que Louis daigna lui offrir (*a*).

La Reine-mere, touchée avec raiſon du malheur de Montmorency qui, ne s'étoit révolté contre ſon Maître qu'à ſa ſollicitation, cherchoit vainement les moyens de le ſouſtraire à la rigueur des Loix. Chanteloupe lui propoſa de faire enlever la Marquiſe de Combalet, pour laquelle on ſçavoit l'attachement du Cardinal, & de la faire conduire à Bruxelles, où ſes jours répondroient de ceux du Duc de Montmorency. Marie adopta ce conſeil avec d'autant plus de joie, qu'il favoriſoit le deſir qu'elle avoit de ſe venger de Richelieu. Elle chargea un de ſes Valets-de-Chambre, Neveu de Chanteloupe, de cette entre-

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 18. p. 24. Le Merc. de Vitt. Siri, t. 15. Liv. 6. p. 6. 7. & 8. & les Mém. de Brienne, t. I. p. 355. & ſuiv.

priſe. Il gagna neuf hommes bien déterminés pour le ſeconder. On avoit déjà diſpoſé les relais pour cet enlevement, lorſque Rouvré, un de ceux qui étoient du complot, le découvrit à Madame de Combalet; il lui nomma tous ſes complices, & lui indiqua leur demeure. En conſéquence il fut aiſé de les arrêter, & on les mena à la Baſtille. Le Roi créa une Commiſſion pour les juger; mais Madame de Combalet ayant ſollicité Louis en leur faveur, on les renvoya après les avoir retenus quelque tems en priſon, à l'exception d'un Soldat qui fut pendu pour ſervir d'exemple au cas que Marie tentât de ſéduire d'autres perſonnes pour le même objet (*a*) [26]. 1632.

Le Roi fait faire des propoſitions de paix à Monſieur.

Dès que le Roi eut appris la défaite de Monſieur, & la priſe du Maréchal de Montmorency, il dépêcha d'Aiguebonne à ce Prince pour lui dire de ſa part, que s'il vouloit renoncer à toute faction tant au dehors qu'au dedans du Royaume & rentrer dans ſon devoir, il lui rendroit ſes bonnes graces, & le recevroit avec joie. Aiguebonne alla trouver Gaſton à

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 365. & *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 572.

1632. Alzone où il étoit alors, à quelques lieues de Caſtelnaudari. Ce Prince très-reconnoiſſant de la bonté qu'avoit Louis de le prévenir, envoya Chaudebonne pour l'en remercier & lui faire pluſieurs demandes. Les principales étoient la liberté du Maréchal de Montmorency & le rétabliſſement de la Reine-mere dans tous ſes biens. Il prioit en même tems ſon Frere d'accorder à cette Princeſſe la permiſſion d'aller dans celle de ſes Maiſons qu'il lui plairoit; l'aſſurant, qu'à ces conditions il promettoit de ne plus entrer dans aucune cabale, *& d'aimer tous les ſerviteurs du Roi.*

Monſieur fait au Roi pluſieurs demandes qui lui ſont refuſées.

Louis, ainſi que Richelieu, firent un accueil très-favorable à Chaudebonne. Le Cardinal même lui donna à dîner; mais ne trouvant pas que le Roi pût avec honneur ſe prêter aux propoſitions du Duc d'Orléans, il l'engagea à écrire à ce Prince pour le lui marquer. Louis lui manda donc: *ce que vous exigez de moi, eſt ſi peu convenable à ma dignité, au bien de mon Etat & au vôtre, que je ne puis y ſouſcrire.* Monſieur alla ſur cette réponſe attendre à Beziers les Commiſſaires que Louis devoit y envoyer pour traiter avec lui.

Monſieur ſe ſoumet à ce

Toutes les Villes qui avoient embraſſé le

parti de Marie, & de Gaſton rentrerent ſous l'obéiſſance du Roi. Cette défection contribua beaucoup ſans doute à déterminer le Duc d'Orléans à conſentir aux articles que Bullion, & le Marquis des Foſſés lui apporterent le 26 Septembre. Ce Prince les ſigna après trois jours de conférence. Une des conditions, qu'il eut ſans doute le plus de peine à accepter, fut *de renoncer à toute intelligence avec ſa Mere tant qu'elle ſeroit rebelle à Louis, & de ne prendre aucun intérêt à ceux qui l'avoient ſuivi, à la réſerve des Domeſtiques qui étoient alors avec lui.* Il devoit en effet être très-dur à ce Prince d'abandonner les intérêts de Marie, pour la défenſe de laquelle il prétendoit avoir pris les armes, & de ne la pas comprendre dans ſon Traité avec le Roi. Il n'étoit pas moins cruel pour lui de ne pouvoir intercéder pour le Maréchal de Montmorency; mais le mauvais état de ſes affaires ne lui permit pas de réſiſter à la loi que Louis lui impoſoit; peut-être auſſi la légereté naturelle de ſon caractere, y eut-elle beaucoup de part. 1632. que le Roi exige de lui.

Gaſton ſe ſoumit donc à tout ce qu'on exigeoit de lui & promit de plus, dans l'acceptation du Traité, *d'aimer tous ceux qui ſervoient*

1632. *Sa Majeſté, & particuliérement le Cardinal de Richelieu, dont il avoit toujours eſtimé la fidélité à la perſonne, & aux intérêts de Louis & de l'Etat.* Les Commiſſaires du Roi ſonderent ce Prince ſur ſon mariage avec Marguerite de Lorraine, dont le Cardinal avoit quelques ſoupçons; mais il le nia, ainſi que Puylaurens, qui fut interrogé ſur le même objet. Monſieur dit ſeulement, qu'il y avoit eu en effet des promeſſes réciproques entre lui & le Duc Charles, mais qu'elles ne devoient s'effectuer qu'à ſon retour en Lorraine.

Lorſque le Duc d'Orléans eut ſigné les Articles dont Bullion & des Foſſés étoient porteurs, ils lui permirent au nom de Louis d'aller dans ſon appanage ou de revenir à la Cour, à ſon choix. Il fut rétabli dans ſes biens, & le Roi lui pardonna. Gaſton, ne jugeant pas encore à propos d'aller trouver ſon Frere, partit de Béziers & ſe rendit à Tours (*a*).

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 177. & ſuiv. Ceux de Brienne, t. I. p. 358. & ſuiv. & le Merc. Fr. t. 18. pag. 804. & ſuiv. On y trouve les Articles propoſés au Roi par Monſieur, ceux de Louis à ſon Frere, le Traité de Béziers & la Lettre que le Roi écrivit à Gaſton, datée du Pont-Saint-Eſprit le 15 Septembre.

Il

Il y avoit peu de tems qu'il étoit dans cette Ville, lorſqu'il apprit qu'on avoit révélé le ſecret de ſon mariage. Ce fut le Maréchal de Montmorency, auquel il l'avoit confié, qui crut que ſon devoir l'obligeoit à en inſtruire Louis. En conſéquence le Duc chargea Launay, qui le gardoit, d'aller le dire de ſa part à Sa Majeſté. Peut-être l'eſpoir d'obtenir ſa grace en découvrant au Roi un fait auſſi important, fut-il le véritable motif qui l'y engagea; car les ſentimens de piété qu'il témoigna pendant tout le tems qu'il fut priſonnier, ne permettent pas de le ſoupçonner d'avoir voulu ſe venger de l'ingratitude de Monſieur. Quoi qu'il en ſoit, Launay, qui étoit parent de Puylaurens, confia ſa commiſſion à La-Vaupot, en lui faiſant ſentir le danger où alloit être expoſé Gaſton & ſes Confidens, dont le menſonge ſeroit conſtaté par l'aveu du Duc de Montmorency. La-Vaupot ne perdit pas un moment & vint trouver le Duc d'Orléans pour l'informer de ce qu'il venoit d'apprendre (*a*). 1632.

Le Maréchal de Montmorency fait inſtruire le Roi du mariage de Monſieur.

Monſieur, effrayé avec raiſon de cette nouvelle, ne ſçavoit quel parti prendre; Puylau-

Monſieur retourne à Bruxelles.

(*a*) Voyez les Mém. de Brienne, tom. I. p. 363.

1632. rens lui conſeilla de s'en retourner à Bruxelles. Cet avis étoit d'autant plus intéreſſé de la part du Favori, qu'il avoit, comme on vient de le voir, nié formellement le mariage de Gaſton avec la Princeſſe de Lorraine ; & qu'il devoit appréhender la vengeance du Cardinal. Il détermina aiſément ſon Maître. En conſéquence ce Prince partit auſſitôt. Lorſqu'il fut arrivé à Montereau-Fautyonne, il écrivit au Roi pour lui faire des plaintes de la condamnation du Maréchal de Montmorency. Ce Seigneur en effet avoit été décapité à Toulouſe le 31 Octobre. Le Duc d'Orléans avoit déjà envoyé quelque tems auparavant Puylaurens dans cette Ville, où Louis étoit alors, pour lui demander la grace de ce Duc ; mais il n'eſt pas probable que le Roi la lui eût promiſe, quoique Gaſton le prétendît dans la Lettre qu'il adreſſa alors à ſon Frere. On a vu d'ailleurs, qu'il avoit ſigné ſans aucune reſtriction les articles, dont Bullion étoit porteur, par leſquels ce Prince avoit conſenti à ne point intercéder pour ceux qui avoient ſuivi ſon parti, & celui de la Reine-mere. Monſieur ajoutoit, que Sa Majeſté lui ayant manqué de parole ſur un objet, qui l'intéreſſoit auſſi vi-

vement, il craignoit qu'il n'en fût de même de tous les autres engagemens qu'elle avoit pris avec lui, & que cette crainte l'obligeoit à quitter la France pour ſe dérober à la fureur de ſes Ennemis. Quelque ſpécieux que fût ce prétendu motif, il eſt aiſé de voir que Gaſton n'étoit pas de bonne foi, & qu'il donna ce prétexte pour colorer ſa ſortie du Royaume. 1632.

Marie va à Malines pour éviter de voir Monſieur. Il va l'y joindre.

Marie, très-piquée contre le Duc d'Orléans qu'il l'eût ſacrifiée à ſa réconciliation avec le Roi, en fit ſes plaintes à l'Archiducheſſe; pour éviter de voir Monſieur elle partit de Bruxelles, dès qu'elle ſçut que ce Prince alloit s'y rendre. Gaſton arriva en effet dans cette Ville le 23 Novembre, & fut joindre la Reine-mere à Malines, où elle s'étoit rétirée. Il mit tout en uſage pour l'appaiſer & la déterminer à revenir à Bruxelles; mais loin de l'adoucir, un nouvel incident acheva de mettre la méſintelligence entre eux.

Chanteloupe, qui avoit tout pouvoir alors ſur Marie, s'étoit brouillé avec Puylaurens dès le premier voyage que Monſieur avoit fait à Bruxelles. La diviſion s'étoit miſe auſſi entre les autres Officiers de la Reine-mere & du Duc d'Orléans. Les diſputes mêmes avoient été ſi

1632. vives qu'il en avoit réſulté pluſieurs duels. Elles ſe renouvellerent au retour de ce Prince, & la part qu'y prirent Marie & Gaſton leur fit perdre toute la confiance qu'ils avoient eue juſqu'alors l'un pour l'autre.

Monſieur retourne à Bruxelles. Il fait de vaines tentatives pour former avec les Princes étrangers une nouvelle ligue contre le Roi.

Monſieur, auſſi mécontent de ſa Mere que cette Princeſſe l'étoit de lui, la quitta bientôt & revint à Bruxelles. Les engagemens qu'il avoit pris par le Traité de Béziers ne l'empêcherent pas de former le projet de rentrer en France avec une Armée pour ſe venger de ſes Ennemis & de ceux de Marie. Dans ce deſſein il envoya des Agens à Vienne, à Londres, & à Madrid pour en obtenir des ſecours d'hommes & d'argent, mais ce fut ſans ſuccès (*a*).

1633. Gondi, de concert avec le Cardinal, propoſe à la Reine-mere de ſe retirer à Florence.

Le Grand Duc, qui avoit intérêt d'entretenir la bonne intelligence entre lui & le Roi, craignoit toujours malgré les proteſtations qu'il en avoit fait faire par Gondi au Cardinal, que ce Miniſtre ne crût qu'il fourniſſoit de l'argent

(*a*) On trouve tous ces faits dans une Hiſt. manuſcrite de Louis XIII, par le P. le Moine, que cite le P. Griffet dans l'Hiſt. qu'il a publiée de ce Prince, t. 2. pag. 370. & ſuiv. Voyez auſſi le Merc. Fr. t. 18. pag. 24. Les Mém. du Duc d'Orléans, pag. 183. & ſuiv. & ceux de Montréſor, Liv. I. pag. 1. & ſuiv.

à la Reine-mere, & qu'il l'animoit contre lui. 1633.
Pour détruire juſqu'au plus léger ſoupçon ſur cet objet, il chargea ſon Agent vers la fin de Janvier, d'offrir à Richelieu de ſe rendre à Malines, où Marie étoit alors, & d'engager cette Princeſſe à aller paſſer quelque tems à Florence. Le Cardinal, comme il eſt aiſé de le croire, accepta cette propoſition avec joie : il pria ſeulement Gondi de cacher à la Reine-mere, qu'on fût inſtruit en France de la démarche qu'il faiſoit auprès d'elle, & de tâcher de lui perſuader, qu'il étoit plus avantageux pour elle de ſe retirer chez le Grand Duc, que chez Philippe IV. Richelieu en effet n'ignoroit pas, qu'elle avoit deſſein d'envoyer Fabroni en Angleterre demander à Charles I des vaiſſeaux pour la tranſporter en Eſpagne. » Vous affecterez, »ajouta le Cardinal à Gondi, dans vos entretiens »avec Marie d'être mécontent de moi, de blâmer »ſurtout ma conduite envers elle, afin de dé»couvrir ſes véritables ſentimens & de la con»vaincre davantage, que c'eſt à mon inſçu que »vous lui faites les propoſitions, dont nous »venons de convenir ». L'Agent du Grand Duc arriva à Malines au commencement d'Avril ; mais quelque art qu'il mît dans ſa négociation,

1633. il ne put déterminer la Reine-mere à aller à Florence (*a*).

Maladie de la Reine-mere.

Marie ſe rendit peu de tems après à Gand, où elle tomba malade vers la fin de Mai. Gaſton vint l'y trouver, & la preſſa de revenir à Bruxelles, où l'air étoit plus ſalubre. Mais elle ne voulut jamais y conſentir. La maladie de cette Princeſſe devenant chaque jour plus dangereuſe, l'Infante crut devoir en faire part à Louis. Le Roi fit partir auſſitôt Dès-Roches St. Quentin, Capitaine de ſes Chevaux-Legers pour aller témoigner à ſa Mere la part qu'il prenoit à ſon état, & peu de tems après il lui envoya Piétre & Riolan, deux Médecins fort célébres alors. Louis avoit défendu à Des-Roches de voir les trois principaux Miniſtres de cette Princeſſe, Chanteloupe, l'Abbé de Morgues, & Deſlandes Payen, Secrétaire des commandemens de la Reine-mere. Le Cardinal l'avoit chargé en particulier d'aſſurer Marie de ſes reſpects, au cas qu'elle voulût bien les agréer; de lui témoigner, combien il étoit touché de ſa ſituation, & que malgré la certitude qu'il avoit de ſa haine contre lui, il n'en conſervoit pas moins pour elle un attachement inviolable. St. Quen-

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, tom. 7. p. 579. & ſuiv.

tin devoit auſſi lui repréſenter que Richelieu 1633
étoit innocent de la perſécution dont elle ſe plaignoit ; qu'il avoit mis tout en uſage pour la diſſuader des accuſations injuſtes dont on l'avoit noirci auprès d'elle ; qu'elle n'avoit pas même daigné l'écouter, & qu'elle ne pouvoit imputer ſes malheurs qu'aux mauvais conſeils de ceux qui l'entouroient ; qu'il ne lui attribuoit point toutes les calomnies qu'on débitoit contre lui, & ne ceſſeroit de chercher à détruire les mauvaiſes impreſſions qu'on lui avoit données contre le plus ſoumis de ſes Serviteurs. Il recommanda enfin à ce Gentilhomme de dire à la Reine-mere, que c'étoit les larmes aux yeux qu'il lui avoit donné cette commiſſion. Cet Agent s'acquitta fidélement des ordres du Cardinal. Mais Marie animée pas ſes Favoris, lui ordonna de dire de ſa part à ce Miniſtre, *que ſes perſécutions lui étoient plus agréables que ſes complimens. Cette réponſe dure, qui marquoit la haine & le reſſentiment de cette Princeſſe contre Richelieu contribua beaucoup*, dit l'Auteur anonyme des Mémoires du Duc d'Orléans, *à ſon excluſion de France* (*a*).

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 685. Le Merc.

1633. La Reine-mere fait demander Vautier; on le lui refuse.

La Reine-mere qui deſiroit avoir Vautier dans lequel elle avoit plus de confiance, que dans tout autre Médecin, pria Iſabelle d'écrire au Roi, pour l'engager à le lui envoyer. Louis n'y voulut pas conſentir, & marqua à l'Archiducheſſe, que Marie pouvoit inſtruire ce Médecin par écrit de l'état de ſa maladie. Cette Princeſſe accepta la propoſition. Mais Vautier voulant profiter de cette circonſtance pour ſortir de la Baſtille, refuſa de répondre à la conſultation de la Reine, ſous prétexte qu'il ne lui étoit pas poſſible de décider ſans la voir, des remedes qui lui étoient propres. Cette ruſe ne lui réuſſit pas; car le Cardinal ne balança point entre le deſir qu'avoit Marie de voir ſon Médecin, & le danger qu'il prévoyoit à mettre auprès d'elle un homme auſſi fougueux, & qui pouvoit la porter aux plus grandes extrémités.

Marie demande au Roi la permiſſion de revenir en France.

Dès que la Reine-mere fut rétablie, elle écrivit au Roi pour le remercier des ſoins qu'il avoit pris de ſa ſanté en lui envoyant des Médecins pour la ſecourir. Elle ſaiſit cette occa-

---

Franç. t. 19. p. 100. Les Mém. de Montréſor, t. I. pag. 13. & 14 Ceux de Brienne, t. I. p. 361. & ceux du Duc d'Orléans, p. 189.

sion pour demander à Sa Majesté la permission 1633.
de revenir en France. L'ennui que lui causoit son séjour en Flandres, joint au mécontentement qu'elle avoit du Duc d'Orléans lui faisoit desirer sa réconciliation avec Louis. La conduite de Monsieur lui ôtoit en effet tout espoir de parvenir au but qu'elle avoit de faire chasser le Cardinal. Elle chargea de sa Lettre, Hurtaut, un de ses Gentils-hommes, & lui enjoignit de ne s'adresser qu'au Roi, sans voir Richelieu. Cette affectation prouvant à Louis que sa Mere conservoit toujours la même animosité contre le Cardinal, fut cause que ce Prince répondit à Hurtaut, qu'il ne la reverroit point qu'elle ne consentît à rendre ses bontés à Richelieu. Marie eut d'autant plus de tort de charger ce Gentil-homme de sa négociation, qu'on connoissoit son attachement pour Chanteloupe, & que c'étoit lui qui avoit porté au Parlement la Requête de cette Princesse, & sa Lettre contre le Cardinal (*a*).

Cependant Gaston sçachant que le Roi étoit instruit de son union avec Marguerite de Lor-

(*a*) Voyez l'Hist. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 449. & 450. & *le Mémorie recondite*, t. 7. pag. 693. On y trouve la Lettre de la Reine-mere au Roi.

1633. raine, crut qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de lui en faire part & chargea d'Elbene de cette commiſſion. Louis reçut fort mal l'Envoyé de Monſieur. Il regardoit comme une injure, que ſon Frere lui eût nié ſon mariage, quoiqu'il fût conſommé, & que le Duc Charles eût oſé le permettre malgré le Traité de Vic. En conſéquence il ſe détermina à aller aſſiéger Nancy pour ſe venger de ce Prince. Le Duc de Lorraine fut donc obligé de faire ſauver ſa Fille en ſecret. Monſieur ayant été informé les premiers jours de Septembre de l'évaſion de ſa Femme, alla la trouver à Namur, & l'amena le lendemain à Bruxelles. L'Infante, & la Reine-mere qui étoit de retour dans cette Ville, vinrent à ſa rencontre pour la recevoir. La Ducheſſe d'Orléans fut très-bien accueillie de ſa Belle-mere, & de l'Archiducheſſe qui la combla de préſens. Les Eſpagnols donnerent à Gaſton quinze mille florins de plus par mois pour l'entretien de la maiſon de Madame (*a*).

Marie n'avoit pas plutôt été à Bruxelles, que la méſintelligence entre elle & Monſieur s'étoit augmentée de jour en jour par la diviſion

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 185. & ſuiv.

de leurs Serviteurs. Ces querelles inteſtines fortifioient le deſir qu'avoit la Reine-mere de retourner en France, & de ſe mettre plutôt à la diſcrétion du Roi, que de reſter en Flandres avec le Duc d'Orléans. Elle envoya donc un de ſes Gardes avec une Lettre à Louis, pour lui témoigner ſon deſir à ce ſujet. 1633.

Il arriva vers le milieu de Septembre un événement qui fit beaucoup de tort au projet de Marie. Il perſuada probablement au Cardinal que les attentats qu'on méditoit contre ſa vie, n'étoient pas ignorés de cette Princeſſe. Il y a cependant tout lieu de préſumer qu'elle en étoit très-innocente.

Complot contre la vie du Cardinal.

Un Soldat, qui portoit le nom d'Alpheſton, fut accuſé d'avoir eu le deſſein d'aſſaſſiner Richelieu. Il avoit gagné deux de ſes camarades appellés Saulſier, & Bellanger. Ces deux ſcélérats avoient été Gardes du Maréchal de Marillac, le premier même l'avoit ſervi en qualité de Valet-de-Chambre. Leur intention étoit de ſe cacher à Châlon dans la maiſon la plus prochaine de celle où le Cardinal logeoit ordinairement & de le poignarder lorſqu'il deſcendroit de ſa voiture. Le P. Chanteloupe, & la Roche ſon Intendant avoient ſuborné ces miſérables.

1633. On donna à Alpheſton chef de l'entrepriſe cent écus & un des plus beaux chevaux de l'écurie de la Reine-mere. Ses deux complices reçurent chacun dix piſtoles. Ces derniers étant arrivés à Metz, la crainte, le remords ou l'eſpérance d'une grande récompenſe les détermina à aller découvrir le complot à Montmas, Commandant de cette Ville pendant l'abſence du Duc de la Valette. Cet Officier fit auſſitôt arrêter Alpheſton. Ses Compagnons dépoſerent devant les Juges tout ce qu'ils avoient dit à Montmas; & quoique Alpheſton niât ces faits dans ſon interrogatoire, & dans ſa confrontation, il fut condamné à être roué le 22 Septembre. Lorſqu'il vit que ſa perte étoit certaine, il n'attendit pas qu'on le mît à la queſtion extraordinaire, & déclara qu'en effet il étoit parti de Bruxelles dans la réſolution d'aſſaſſiner Richelieu à Châlon; que c'étoit la Roche qui le lui avoit propoſé d'abord en lui diſant, *que c'étoit faire une action agréable à Dieu que de tuer le Cardinal*; que le P. Chanteloupe lui avoit aſſuré de même, qu'il pouvoit ſans ſcrupule commettre ce meurtre, lui promettant d'ailleurs de grandes récompenſes s'il l'éxécutoit. Mais il proteſta en même tems qu'on avoit caché ce

projet à Deſlandes Payen, & ſigna ſa dépoſition 1633.
avant d'être conduit au ſupplice. En conſéquence on ne décréta que le P. Chanteloupe, la Roche, & Garnier, parce que ce dernier avoit été Secrétaire du Maréchal de Marillac.

A peu près dans le même tems un nommé Blaiſe Roufflet, qui avoit pris le nom de Durfé & le titre de Baron de Chavagnac, vint trouver Richelieu pour lui propoſer des moyens de s'emparer de Namur. Il le prévint auſſi qu'il recevroit une Lettre qui devoit l'empoiſonner, s'il l'ouvroit. Cette étrange propoſition, & cet avertiſſement qui ne l'étoit pas moins, firent ſoupçonner au Cardinal, que cet aventurier pouvoit être un eſpion, ou un aſſaſſin. Il le fit donc arrêter, & conduire au Château de St. Diziers. On l'y interrogea le 15 Octobre, & on le transféra enſuite à la Baſtille. Ses variations, & ſes menſonges dans ſon interrogatoire perſuaderent qu'il étoit un des Emiſſaires du P. Chanteloupe. En effet il déclara, lorſqu'on le queſtionna ſur cet objet, que ce Religieux, Dufargis, & pluſieurs autres Serviteurs de la Reine-mere avoient voulu l'engager à poigna der Richelieu; mais qu'il n'avoit jamais voulu y conſentir.

1633. Comme aucun témoin ne dépoſoit contre lui, il fut comdamné à être pendu pour un meurtre qu'il avoit commis en 1630. Ceux qu'il dénonça rélativement aux ſollicitations qui lui avoient été faites d'attenter aux jours du Cardinal, furent décrétés de priſe de corps, & l'on joignit ces dénonciations au Procès du P. Chanteloupe. Cette affaire ayant été longtems à examiner, ne fut terminée que l'année ſuivante. Cet Oratorien, & la Roche furent condamnés, & roués en effigie le 16 Janvier 1634 (*a*).

L'Abbé de St. Germain, qui cherche en toute occaſion à décrier Richelieu avec un déchaînement, qui prouve ſa partialité, prétend qu'il eſt faux qu'Alpheſton eût jamais eu deſſein d'aſſaſſiner le Cardinal. Il ajoute que Saulſier, & Bellanger, qui l'en ont accuſé, furent gagnés par ce Miniſtre, lequel leur avoit promis une grande récompenſe. Alpheſton à la vérité, continue l'Abbé de Morgues, déclara dans ſon

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7, p. 696. & 697. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 445. & ſuiv. & le Merc. Fr. t. 20. pag. 780. & ſuiv. On y trouve le détail du Procès de ces miſérables.

interrogatoire que le P. Chanteloupe avoit voulu le séduire ; *mais dans son testament de mort, & sur l'échafaut il protesta devant Dieu qu'on lui avoit arraché cette déposition par les tourmens, & que le P. Chanteloupe ne lui avoit jamais parlé d'attenter contre la personne de Richelieu. Nous avons*, dit-il, *la Lettre que le Confesseur qui assistoit le Patient en a écrite, & cela a été confirmé par quelques-uns des Juges d'Alphestan.* 1633.

La mauvaise foi est évidente dans ce rapport ; car pour y donner du poids il eût fallu que l'Abbé de St. Germain eût produit la Lettre prétendue du Confesseur d'Alphestan, & nommé les Juges qui l'avoient instruit de ce qu'il avance ; mais n'ayant fait ni l'un ni l'autre, il est plus que probable que sa haine contre le Cardinal & son attachement pour Chanteloupe lui ont dicté cette apologie de son ami. Il ne justifie pas mieux le P. Chanteloupe sur la déposition de Chavagnac, qui accusoit ce Religieux d'avoir voulu le gagner pour assassiner Richelieu. Le même Auteur prétend, que ce Ministre fit insérer dans les Procès d'Alphestan & de Chavagnac le nom de la Reine-mere pour la rendre odieuse à tous les honnêtes-gens, sans oser cependant y donner à entendre qu'elle

1633. eût été complice d'Alpheſton, & de Chavagnac. Ce fut ſans doute, dit-il, par un ſemblable motif qu'il trouva moyen de faire entrer le nom de Marie dans le Procès d'un Prêtre & de deux Laïcs, *qui furent accuſés d'avoir fait des imprécations exécrables contre le Cardinal dans le ſacrifice de la Meſſe.* Ces trois Scélérats furent condamnés à être brûlés. *On gliſſa malignement dans leur Procès*, ajoute l'Abbé de Morgues, *des choſes horribles, à l'une deſquelles aſſiſta un Valet-de-pied de la Reine, nommé la Roche encore aujourd'hui Priſonnier à la Baſtille, leſquelles ont été jointes au Procès* (*a*).

Quoiqu'on ne puiſſe pas ſoupçonner Marie d'avoir participé à la ſcélérateſſe du P. Chanteloupe & de la Roche, on ne ſçauroit trop s'étonner qu'elle n'ait pas témoigné l'horreur

(*a*) Voyez la Défenſe de la Reine mere, p. 542 & ſuiv. On trouve ce dernier fait rapporté dans le Merc. Franç. avec des circonſtances que l'Abbé de St. Germain a omiſes. D'après cet Ouvrage le Prêtre ſe nommoit Bouchard, & n'avoit qu'un Laïc nommé Gaſpard pour complice. On avoit promis à ce dernier une retraite en Flandres après qu'il auroit exécuté ſon deſſein (c'étoit probablement Chanteloupe qui lui avoit fait cette promeſſe) *Voyez cet Ouvrage, t. 20. pag. 808.* On y trouve l'Arrêt du 8 Avril 1634. qui les condamne au feu.

que

que lui inſpiroit le deſſein d'attenter à la vie du Cardinal, lorſque le Duc de Marſe oſa en parler devant elle. Ce Seigneur Commandant d'un Régiment de Cavalerie Eſpagnole dit en effet un jour en préſence de cette Princeſſe, & de Gaſton, *qu'il ne connoiſſoit qu'un moyen pour les tirer d'embarras, & qu'il étoit d'autant plus facile, qu'il ne s'agiſſoit que de donner mille piſtoles à un de ſes Soldats. Je vous réponds*, continua-t-il, *qu'il n'y a pas un homme qui ne veuille en courir les riſques, pourvû qu'on accorde cinquante piſtoles d'avance à ceux qu'on voudra charger de cette commiſſion.* Ce ne fut pas ſans une extrême ſurpriſe que tous les aſſiſtans entendirent un ſemblable diſcours. La Reine-mere & le Duc d'Orléans garderent cependant le plus profond ſilence. Il eſt vrai qu'on prétend que le Duc de Marſe étoit à moitié ivre lorſqu'il le tint; ce qui fut cauſe ſans doute que la Reine & Gaſton mépriſerent ſon propos, & ne l'en reprirent pas. Le même Auteur, qui rapporte ce fait, ajoute, qu'on étoit perſuadé à la Cour de Marie, que Chanteloupe avoit déjà alors formé le projet de faire aſſaſſiner Richelieu (*a*). 1633.

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 189. & 190. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. p. 447.

1633. L'impatience qu'avoit la Reine-mere de ſortir de Bruxelles l'engageoit à envoyer de fréquens meſſages au Roi ; mais conſtante dans ſa haine contre le Cardinal, où le P. Chanteloupe, & ſes autres confidens l'entretenoient, elle défendoit toujours à ſes envoyés de parler à Richelieu & ne prononçoit jamais ſon nom dans les Lettres qu'elle écrivoit à Louis. Un nommé Braſſeuſe attaché à Chanteloupe en ayant porté une de cette Princeſſe à ſa Majeſté, le Roi la lut devant cet Agent, & après lui avoir fait ſigne de ſe retirer, il dit à ceux qui étoient pour lors auprès de lui : *je n'entens pas que perſonne vienne ici déſormais de la part de ma mere ſans demander auparavant un Paſſeport.* Launay, Femme de Chambre de Marie étant venue à Paris pour y ſolliciter un Procès, eut ordre de ſortir de cette Ville dans les vingt quatre heures, & de retourner auprès de ſa Maîtreſſe, ſous prétexte qu'elle n'étoit dans la Capitale que pour y former une intrigue en faveur de la Reine-mere. Marie fut outrée de cette injure, mais elle n'oſa en faire ſes plaintes à ſon fils dans la crainte de nuire à ſa réconciliation avec ce Prince (*a*).

Marie fait de nouvelles tentatives auprès du Roi pour revenir en France.

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 692. & ſuiv.

Le Cardinal eut ſoin d'inſtruire Puylaurens 1633.
des démarches de la Reine-mere auprès du Roi, afin de l'engager à déterminer ſon Maître à faire ſon accommodement avec Louis, avant que Marie eut terminé le ſien. Il donnoit pour motif à ce Favori que les conditions de Gaſton en ſeroient plus avantageuſes. Mais Richelieu étoit bien réſolu intérieurement de s'oppoſer à la réunion du Roi avec ſa Mere. Il avoit trop à redouter du reſſentiment de cette Princeſſe & craignoit d'ailleurs de perdre l'autorité dont il jouiſſoit (*a*).

Marie ne ceſſoit cependant de faire preſſer Louis de lui permettre de revenir à la Cour. Elle dépêcha vers lui Villiers St. Geneſt, & Jacquelot, deux de ſes Gentils-hommes, pour aſſurer ce Prince, qu'elle ſe ſoumettroit à tout ce qu'il exigeroit d'elle pour obtenir la grace de le voir. Le Roi lui fit propoſer deux conditions très-dures ſans doute, l'une de rendre ſes bontés au Cardinal, & l'autre de chaſſer de chez elle, le P. Chanteloupe & l'Abbé de Morgues. La Reine-mere étoit trop attachée à ſes Favoris pour ſe réſoudre à

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 697.

1633. les abandonner; mais le desir qu'elle avoit de rentrer en France la fit dabord consentir en apparence aux volontés de Louis. Elle se promettoit bien cependant de ne renvoyer d'auprès d'elle aucun de ses Serviteurs, & de leur laisser la liberté de rester ou de se retirer; mais le P. Chanteloupe pour ne point mettre d'obstacle à la réconciliation de cette Princesse avec son Fils, déclara qu'il quitteroit Marie dès que Sa Majesté l'ordonneroit (*a*).

Sujet de plainte de Marie contre Monsieur & Puylaurens.

Les querelles journalières de Puylaurens & de Chanteloupe se terminerent enfin par une haine déclarée. Ils évitoient de se voir, & Chanteloupe dans la crainte probablement de rencontrer Puylaurens n'alloit plus chez Monsieur. Gaston, qui avoit pris parti pour son Favori, dont Marie se plaignoit, ne visitoit plus que rarement cette Princesse, & lorsqu'il venoit chez elle, ce n'étoit plus que pour la braver. Il trouvoit mauvais qu'elle eût des conférences particulières avec le P. Chanteloupe, & lui en faisoit des reproches. Puylaurens de son côté disoit publiquement pour mortifier la Reine-mere, que Richelieu ne la ménageoit que par respect pour

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 698.

le Duc d'Orléans; qu'on ne deſiroit nullement 1633.
ſon retour en France; que ſon union même avec Monſieur pouvoit y mettre obſtacle, & qu'il étoit très-important pour ce Prince, qu'il ne dépendît pas des volontés de ſa Mere. Marie, à laquelle on rapportoit ces diſcours étoit d'autant plus outrée de dépit, qu'ils bleſſoient ſa vanité. Dans la vue de ſe venger de Puylaurens elle engagea l'Infante à ſe joindre à elle pour faire ſentir à la Ducheſſe d'Orléans, qu'il étoit de ſon intérêt que Monſieur ſe défît de ſon confident; que ce Favori étoit vendu à Richelieu, lequel lui avoit propoſé la main de ſa Couſine afin de le gagner; & que pour s'aſſurer davantage de la protection de ce Miniſtre il pourroit bien engager Monſieur à ſouffrir qu'on déclarât ſon mariage nul. Alarmée du projet que la Reine-mere & l'Infante ſuppoſoient à Puylaurens, Madame mit tout en uſage auprès de Gaſton pour le déterminer à renvoyer ce Favori; mais loin de pouvoir le perſuader, Monſieur lui défendit d'avoir à l'avenir aucune liaiſon intime avec Marie, & alla rendre compte à Puylaurens des démarches qu'on faiſoit auprès de lui pour le perdre dans ſon eſprit.

Puylaurens, feignant de craindre ſans doute

1633. quelque attentat ſur ſa vie, eut la hardieſſe d'entrer un jour chez la Reine-mere ſuivi de vingt Gentilshommes bien armés. Cette Princeſſe, juſtement offenſée de cette inſolence, ſortit auſſitôt de ſa chambre, & alla pleurer dans ſon cabinet (*a*).

Marie ſe plaignit à Gaſton de l'audace de Puylaurens, & ce Prince eut la foibleſſe de lui avouer, ainſi qu'à Marguerite, que ſon Confident lui conſeilloit de ſe réconcilier avec le Cardinal, & de ſe ſoumettre aux volontés de Louis. Il demanda enſuite à la Reine-mere ſon avis ſur cet objet. Cette Princeſſe lui repréſenta qu'en ſuivant les conſeils d'un Courtiſan indigne, qui le trahiſſoit pour ſatisfaire ſon ambition, il ſe ſacrifioit lui-même, ſon honneur, ſa femme, & ſes enfans, s'il venoit à en avoir. » Pour moi, ajouta-t-elle, je ne me nomme » point, parce que je ſerai toujours diſpoſée à » immoler mes intérêts perſonnels aux vôtres, » dès qu'on vous offrira des conditions que » vous pourrez accepter ſans rougir (*b*) ».

Le Duc d'Orléans, ébranlé par ces repréſentations, alla retirer le conſentement que Puy-

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 693. & ſuiv.

(*b*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 7. p. 758.

laurens avoit arraché de lui pour ſon accommodement avec la Cour. Mais ce dernier, furieux de voir toutes ſes eſpérances fruſtrées, alla trouver Marie, & lui dit avec un ton d'arrogance : « Vous ne cherchez qu'à empêcher la réconciliation de Monſieur avec le Roi. Ses intérêts » n'ont rien de commun avec les vôtres. Vous » pouvez traiter ſéparément avec la Cour, & » ſon Alteſſe fera de ſon côté les propoſitions » qu'elle jugera à propos ſur ce qui la regarde ». La Reine-mere s'emporta alors vivement contre Puylaurens, & lui répartit, *que le Cardinal, qui s'étoit montré ſon plus cruel ennemi, n'avoit jamais oſé lui manquer de reſpect en lui parlant. Sçachez*, lui dit-elle, *que quand je le voudrai, je n'aurai qu'un mot à dire pour me réconcilier avec Richelieu, & diſſiperai tous vos projets. Sortez d'ici, ou je vous ferai jetter par les fenêtres. On voit bien que vous avez le cœur auſſi bas que la naiſſance.* Cette Scene acheva de mettre le comble à la méſintelligence qui régnoit déjà entre le Duc d'Orléans & ſa Mere ; car Puylaurens ne manqua pas d'en inſtruire ſon Maître (*a*). 1633.

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 708.

1633. Marie, craignant que Monſieur n'abandonnât Madame, engagea les Eſpagnols à faire entrer des Troupes dans Bruxelles. Dès qu'elles y furent, celui qui les commandoit, déclara au nom de Philippe IV qu'il ne ſouffriroit pas que Gaſton quittât la Ducheſſe d'Orléans pour ſe réconcilier avec le Roi, & que le Palais de l'Infante n'eût ſervi que de rétraite à un commerce ſcandaleux au lieu d'être l'aſile de deux Epoux perſécutés. Monſieur en effet étoit d'un caractere trop indécis & trop volage pour prendre aucun parti ferme, & pour reſter longtems en un même lieu; excité d'ailleurs par Puylaurens, il étoit ſouvent tenté de quitter Bruxelles ſecrétement, & d'y laiſſer ſa Mère & ſa Femme (*a*).

Marie continue ſes démarches auprès du Roi pour revenir en France.

Soit que l'Eſpagne commencât à fournir alors moins d'argent à la Reine-mere, ſoit que cette Princeſſe craignît de devenir à charge à cette Couronne, elle déclara qu'elle alloit renvoyer une grande partie de ſes Domeſtiques, & chargea Jacquelot d'aller demander au Roi pour eux la permiſſion de revenir à Paris. Il devoit auſſi ſonder ſous main ce qu'elle avoit

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 692. & 693.

lieu d'attendre de ce Prince, & du Cardinal; 1633.
mais la découverte du complot criminel d'Alpheſton rendoit Richelieu plus difficile que jamais ſur le retour de Marie.

Forzoni, Femme-de-Chambre de la Reine-mere étoit venue à Paris pour le même objet; elle trouva moyen de parler à Louis, & de lui faire de nouvelles propoſitions de la part de ſa Maîtreſſe, mais elle n'en reçut pas de réponſes favorables. Le Pere Joſeph avoit dit à Gondi, qui le ſollicitoit en faveur de cette Princeſſe, que tant que Marie ne conſentiroit pas à renvoyer d'auprès d'elle ceux dont le Roi avoit tant de ſujets de mécontentement, ce Prince ne ſouffriroit jamais qu'elle rentrât en France (*a*).

La Reine-mere ſans ſe rebuter profita de la circonſtance du retour de Louis à Paris après la priſe de Nancy (*b*) pour l'envoyer complimenter par Villiers. Cet Agent étoit chargé de ſe plaindre à ce Prince au nom de ſa Maîtreſſe des chagrins que lui cauſoit Gaſton entiérement

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 3. pag. 407. & 408.

(*b*) Cette Ville ſe rendit au Roi le 27 Septembre.

1633. livré à Puylaurens. « Cet insolent Favori, dit » Villiers au Roi, fait à Marie des *Algaraades* » continuelles, & cette Princesse supplie Votre » Majesté, si elle s'intéresse encore à la vie de » sa Mere, de lui procurer les moyens de se » délivrer de cette tyrannie. Elle vous prie en » même tems d'être persuadé, que Monsieur ne » lui avoit pas fait part de son entreprise en » Languedoc ». Ce mensonge étoit si grossier, qu'il est inconcevable que la Reine-mere ait osé l'employer. Aussi Louis répondit-il séchement à Villiers « qu'il étoit fâché que le Duc » d'Orléans en usât mal avec elle; mais qu'il ne » sçavoit que trop la part qu'elle avoit eue à la » révolte de ce Prince, & qu'il ne seroit pas en » sûreté dans son Royaume, si elle y revenoit. Il lui témoigna ensuite combien il étoit indigné contre du Fargis, & le Pere Chanteloupe. Villiers manda à Marie tout ce que le Roi lui avoit dit. Cette Princesse envoya en conséquence un Mémoire par lequel elle marquoit, que puisque Louis desiroit qu'elle rendît ses bonnes graces à Richelieu, elle y consentoit; mais qu'elle ne pouvoit se résoudre à abandonner des personnes qui lui avoient rendu les plus grands services, particulièrement le Pere Chanteloupe. Ce Mémoire fut accompagné d'une Lettre

de ce Religieux adreſſée à Bouthillier. Chanteloupe lui mandoit *qu'il ne deſiroit autre choſe que le retour de la Reine-mere en France, & ne demandoit rien pour lui-même n'ayant d'autres deſſeins, lorſque Marie ſeroit rétablie dans ſes droits, que de paſſer le reſte de ſes jours dans un Couvent de ſon Ordre:* Bouthillier apporta la Lettre de Chanteloupe au Roi, qui la lut en préſence de Richelieu. Louis & le Cardinal furent également choqués ſans doute, que Chanteloupe oſât paroître ne ſéparer ſes intérêts de ceux de la Reine-mere que par généroſité ; car Bouthillier fut chargé de dire au Garde de Marie, porteur de la Lettre de ce Religieux, que lorſqu'elle auroit renvoyé Chanteloupe, & qu'elle manderoit elle-même au Roi ſes réſolutions, Sa Majeſté y auroit égard. 1633.

Quand Villiers alla prendre les ordres de Louis avant de partir, ce Prince lui enjoignit de dire à la Reine-mere, qu'il ne croiroit jamais à la ſincérité de ſes promeſſes, tant qu'elle refuſeroit de chaſſer ceux qui étoient cauſe de leur déſunion (*a*).

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 7. pag. 699. & ſuiv. On trouve la Lettre du P. Chanteloupe dans le même Ouvrage, pag. 760.

1633. Richelieu eſpéroit profiter de la méſintelligence de Marie & de Puylaurens pour gagner ce dernier, & le porter à engager ſon Maître à ſe relâcher ſur ſes demandes. La Reine-mere, comme on l'a vu, ne cherchoit qu'à faire ſéparément ſon accord avec le Roi. Ce Prince, ne pouvant vaincre l'opiniâtreté de ſa Mere à garder auprès d'elle les intriguans, dont il lui demandoit avec raiſon le ſacrifice, tint un Conſeil le 18 Décembre pour délibérer ſur le parti qu'il avoit à prendre. Le Cardinal témoigna dans un diſcours auſſi adroit qu'éloquent la douleur qu'il reſſentoit d'être obligé de parler contre ſa bienfaitrice, & chercha même à s'en excuſer; mais Louis l'ayant obligé de dire ſon avis, il fit ſentir les inconvéniens de recevoir Marie en France à moins qu'elle ne conſentît à livrer ceux qui lui donnoient de mauvais conſeils, & à ſe retirer dans une de ſes maiſons. Il repréſenta de même qu'on ne devoit pas permettre à Monſieur d'y rentrer s'il ne ſe ſoumettoit pas à ce que le Roi exigeoit de lui. La mort de l'Infante Iſabelle arrivée le 1er de ce mois lui perſuadoit que n'ayant plus cet appui, le Duc d'Orléans ſe prêteroit plus aiſément aux volontés de Louis. Tous les autres Miniſtres furent du même ſen-

Le Roi tient un Conſeil pour délibérer s'il conſentira au retour de la Reine-mere & de Monſieur.

timent que Richelieu, & S. M. ſe détermina à ne ſe point relâcher des conditions qu'elle avoit fait propoſer à ſa Mere, & à ſon Frere. 1634.

La perte de l'Archiducheſſe pénétra la Reine-mere de la plus vive douleur. Iſabelle étoit ſon unique conſolation, & cet événement ſi accablant pour elle ne ſervit qu'à la confirmer dans la réſolution qu'elle avoit priſe de mettre tout en uſage pour ſe réconcilier avec ſon Fils. (*a*).

Monſieur célebre de nouveau ſon mariage à Bruxelles.

Cependant Monſieur, pour ôter tout prétexte à la Cour de France d'annuller ſon mariage, le célébra de nouveau à Bruxelles par le conſeil de la Princeſſe de Falzbourg, ſa Belle-ſœur; il le fit approuver par les Docteurs de Louvain; écrivit au Pape pour lui jurer qu'il avoit formé cette union de très-bonne foi, & lui en demanda la ratification. Il alla enſuite, dit-on, trouver Marie, pour la ſupplier de vouloir bien confirmer l'approbation qu'elle avoit donnée à ſon alliance avec la Princeſſe de Vaudemont; mais la Reine-mere le refuſa en lui diſant avec vivacité, *qu'il avoit ſi peu d'égard pour elle, & pour ſes avis, qu'elle étoit déterminée à ne*

(*a*) Voyez le *Mémorie recondite*, t. 7. p. 710. & ſuiv.

1634. *plus ſe mêler de ſes affaires. Mon parti eſt pris*, ajouta-t-elle, *je veux déſormais me conformer entiérement aux volontés du Roi* (*a*).

Malgré le mécontentement que Marie avoit de Gaſton, il eſt à préſumer que ce qui l'empêcha principalement de conſentir à ſa demande fut la crainte de nuire à ſa réconciliation avec Louis. Elle ſçavoit en effet que ce Prince étoit très-irrité, que le Duc d'Orléans eût épouſé ſans ſon aveu la Princeſſe de Lorraine, & que les Gens du Roi avoient préſenté Requête au Parlement le 4 Janvier pour obtenir la permiſſion d'informer ſur les nullités du mariage de Monſieur.

Le mariage de Monſieur eſt déclaré contraire aux Loix du Royaume dans un Lit de Juſtice.

Le 18 du même mois le Roi tint un Lit de Juſtice, dans lequel il déclara qu'il n'approuveroit jamais l'union de Gaſton avec Marguerite de Lorraine, étant contraire aux loix du Royaume, & qu'il lui offroit de le rétablir dans tous ſes biens pourvu que dans l'eſpace de trois mois il rentrât dans l'obéiſſance qu'il lui devoit (*b*).

L'extrême deſir qu'avoit la Reine-mere de

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 4. pag. 449.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 452.

revenir en France lui faiſoit interpréter à ſon avantage les plus petites circonſtances qui pouvoient le favoriſer. Bouthillier avoit chargé de la part du Cardinal un des Envoyés de Marie de témoigner à cette Princeſſe, combien ce Miniſtre étoit touché de ſa triſte ſituation, & qu'il ne négligeroit rien pour lui procurer la ſatisfaction de revoir Louis. Le P. Griffet prétend avec raiſon que les marques de ſenſibilité que Richelieu fit donner alors à la Reine-mere n'étoient pas ſinceres; mais qu'elles avoient pour but d'exciter la jalouſie de Gaſton afin qu'il ſe rendît moins difficile ſur les conditions de ſon Traité avec le Roi. En effet comme ſon deſſein étoit d'engager S. M. à faire la guerre aux Eſpagnols, il étoit important que l'unique héritier qu'eût alors Louis ne fût pas entre les mains de ſes ennemis. Cependant on a vu par l'avis, dont il fut dans le Conſeil tenu le 18 Décembre de l'année précédente, qu'il ne penſoit pas que S. M. dût recevoir Monſieur en France à moins qu'il ne ſe ſoumît à ce qu'on exigeoit de lui. Le plus grand obſtacle qu'il prévit pour la réconciliation du Roi avec le Duc d'Orléans, étoit le mariage de ce Prince; mais la connoiſſance que le Cardinal avoit du caractere inconſtant & volage 1634

1634. de Gaſton lui donnoit lieu d'eſpérer qu'il le feroit conſentir à ſa caſſation, quoiqu'il parût très-déterminé à en ſoutenir la légitimité. Le moyen que prit alors Richelieu pour engager indirectement Monſieur à ſe ſéparer des Eſpagnols, étoit donc très-adroit. On n'avoit pas le même intérêt à rappeller Marie des Pays-Bas, où le ſéjour de cette Princeſſe ne pouvoit apporter qu'un très-léger préjudice aux affaires de Louis *a*).

Marie envoye Laleu en France pour ſolliciter ſa réconciliation avec le Roi & le Cardinal.

Quoiqu'il en ſoit la Reine-mere fut encore une fois la dupe de la politique du Cardinal, & voulant profiter de la bonne volonté que ce Miniſtre lui témoignoit, elle fit partir le 19 Février Laleu-Rebours ſon Ecuyer avec une Lettre pour le Roi; elle y marquoit à ce Prince qu'elle étoit réſolue à ſe conformer à tout ce qu'il demandoit d'elle pour obtenir la permiſſion de le voir. L'inſtruction de Laleu portoit d'ailleurs, que Marie ayant appris par Villiers & Jacquelot, que Louis ne compteroit point ſur ſes promeſſes, tant qu'elle ne rendroit pas ſes bonnes graces à Richelieu, il aſſureroit S. M. qu'elle étoit déterminée à oublier le paſſé & à

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 2. pag. 450. & ſuiv.

rendre

rendre ſon amitié à ſon Eminence ; & pour 1634.
prouver au Roi la ſincérité des ſentimens de Marie, Laleu devoit remettre au Cardinal une Lettre de cette Princeſſe, pleine de ces mêmes proteſtations. Il avoit ordre auſſi de dire à Richelieu qu'elle ne conſervoit pour lui aucun reſſentiment, & qu'elle ne demandoit de ſa part d'autre preuve de ſa reconnoiſſance que d'employer le pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon Maître pour l'engager à rendre ſon cœur à ſa Mere, & à recevoir ceux qu'elle lui enverroit ; Laleu n'avoit point d'ordre pour faire aucune propoſition ; Marie ſentoit bien en effet que tant que le Cardinal auroit de la défiance ſur ſa façon de penſer, ce ſeroit envain qu'on lui donneroit le choix des places les plus fortes du Royaume ; l'extrême puiſſance de ce Miniſtre la mettant toujours dans ſa dépendance. La Reine-mere avoit recommandé à ſon Agent d'ajouter qu'elle vouloit ſe repoſer entiérement ſur la bonne volonté que Richelieu lui avoit témoignée ; que dans cette confiance elle recevroit avec plaiſir ceux que ſon Eminence lui enverroit pour traiter avec elle ; que ſi ce Miniſtre ſe conduiſoit avec franchiſe, l'accord ſeroit très-facile ; que ſi au contraire elle s'apperçevoit que

1634. le Cardinal doutât de ſa bonne-foi, elle ſeroit obligée de renoncer à tout accommodement, ne pouvant ſe flatter d'y trouver la fin de ſes peines ; qu'à l'égard du P. Chanteloupe dont on lui demandoit le ſacrifice, elle déclaroit que la fidélité & l'attachement de ce Religieux lui étoient trop connus pour qu'elle pût jamais conſentir à l'éloigner d'elle ; mais que Chanteloupe ne voulant mettre aucun obſtacle à la réunion de Leurs Majeſtés, & à la bonne intelligence entre cette Princeſſe & Richelieu, *ſupplioit ſon Eminence de lui donner l'excluſion*, & promettoit ſolemnellement de ſe retirer, ſe regardant encore comme trop heureux de pouvoir contribuer par ſa retraite à une réconciliation ſi univerſellement deſirée (*a*).

Sa négociation eſt ſans ſuccès.

La démarche humiliante que Marie avoit faite en écrivant au Cardinal, & en s'abaiſſant juſqu'à charger Laleu de lui dire, qu'elle remettoit ſes intérêts entre ſes mains, ne prouvoit

(*a*) Voyez l'Inſtruction donnée à Laleu par la Reine-mere pour traiter de ſon accommodement avec le Roi & avec le Cardinal, ainſi que les Lettres de cette Princeſſe à Louis & à Richelieu dans les Mém. d'Aubéry, tom. I. pag. 422. & 423.

Voyez auſſi le *Mémorie recondite*, t. 7. p. 761. & ſuiv.

que trop l'excès du desir qu'avoit cette Prin- 1634.
ceſſe de rentrer en France. Cette preuve détermina Richelieu à ne ſe relâcher ſur aucune des conditions que Louis avoit exigées d'elle, pour lui permettre de revenir à la Cour & à demander même de plus l'éloignement de Fabroni, qui avoit prédit la mort de ce Prince. Mais ſoit que le Cardinal crût que pour obtenir cette grace la Reine-mere fut prête à ſe ſoumettre à tout, ſoit qu'il voulût mettre un obſtacle inſurmontable au retour de cette Princeſſe, il eſt certain, qu'il agiſſoit en bon politique en rendant pour toute réponſe à Laleu, que le Roi ne recevroit ſa Mere que lorſqu'elle auroit chaſſé le P. Chanteloupe, l'Abbé de St. Germain & Frabroni (*a*). En effet ſi Marie y conſentoit, il ôtoit ſes plus mortels Ennemis d'auprès d'elle, & pouvoit par conſéquent parvenir à regagner ſes bonnes graces, & ſi elle le refuſoit, elle s'exiloit pour jamais du Royaume. Il eſt probable à la vérité, que l'objet des vœux de Richelieu étoit qu'elle prît ce dernier parti, & qu'il l'avoit aſſez étudiée pour être preſ-

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 4. pag. 456.

1634. que ſûr que l'opiniâtreté de cette Princeſſe ſeconderoit ſes vues.

Laleu manda à la Reine le mauvais ſuccès de ſa négociation ; elle écrivit au Roi pour demander à ce Prince la permiſſion de lui envoyer le P. Suffren ; mais cette faveur lui fut refuſée, à moins qu'il n'apportât le conſentement que Louis deſiroit d'elle (*a*). Le Cardinal connoiſſoit la conſcience timorée de ſon Maître ; il craignoit ſans doute que ce Religieux ne fît naître des ſcrupules au Roi ſur les difficultés qu'il apportoit à ſa réconciliation avec ſa Mere. C'eſt ce qui le détermina vraiſemblablement à détourner Louis de recevoir le P. Suffren. Cette Princeſſe, voyant toutes ſes eſpérances évanouies, languiſſoit à Bruxelles dans l'attente de quelque événement favorable qui pût changer ſon ſort. Mais tout conſpiroit à le rendre de jour en jour plus déplorable, & les déſagrémens que le Duc d'Orléans lui faiſoit éprouver, mettoient le comble à ſes malheurs.

Attentat contre Puylaurens.

Les premiers jours de Mai comme Puylaurens rentroit au Palais de l'Infante ſur les 9 heures du ſoir il reçut un coupde carabine, dont il ne

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 7. p. 763.

fut que légérement bleſſé. On tira de même ſur deux perſonnes qui l'accompagnoient. Dès que Marie eut appris cette nouvelle, elle fit témoigner à Monſieur la part qu'elle prenoit au chagrin qu'avoit dû lui cauſer un pareil accident. Gaſton, ſoupçonnant ſans doute que l'aſſaſſin de Puylaurens avoit été ſuborné par Chanteloupe de l'aveu de la Reine-mere, fit arrêter deux des Gens de cette Princeſſe, & donna ordre qu'on les interrogeât. Lanoy eut même l'audace de dire à un Lieutenant des Gardes de Marie que le Duc d'Orléans ne doutoit pas que Chanteloupe ne fût l'Auteur de l'attentat commis contre Puylaurens, & que la Reine n'en fût inſtruite. Ce propos indiſcret ayant été rapporté à cette Princeſſe la mit dans la plus violente colere. Gaſton étant allé chez elle pour lui faire des excuſes d'avoir fait mettre en priſon deux de ſes domeſtiques elle lui en fit des reproches très-vifs, & lui dit; *qu'une ſimple parole ne ſuffiſoit pas pour réparer une telle injure, & qu'elle n'avoit point d'aſſaſſins dans ſa maiſon.* Cette querelle cauſa une nouvelle rupture entre Marie & Monſieur (*a*). 1634.

(*a*) Voyez le Merc. Franç tom. 20. pag. 315. & ſuiv. *Le*

1634. Traité de Monſieur avec les Eſpagnols pour entrer en France.

Le Marquis d'Ayetone, Envoyé de Philippe IV auprès de Gaſton, paroiſſoit vouloir s'entremettre pour réconcilier ce Prince avec la Reine mere ; mais ſon principal deſſein étoit d'engager Monſieur à prendre de nouveau les armes contre le Roi. Il eut peu de peine à l'y faire conſentir, & ce Prince ſigna le 22 Mai un traité avec la Cour d'Eſpagne (*a*).

Mémorie recondite, t. 8. p. 76. & 77. les Mém. d'Aubéry, tom. I. p. 423. & 424. & le Vaſſor, t. 4. p. 498.

Du Châtelet, Ecrivain du Cardinal de Richelieu, dit, au rapport de l'Abbé de St. Germain, dans un de ſes Ecrits à l'occaſion de l'aſſaſſinat de Puylaurens, qu'*il ne devoit la vie qu'à trop de balles que les Gens de la Reine-mere employerent pour la lui faire perdre.* Cet Auteur, ajoute-t-il, veut, comme on voit, donner à entendre que cet attentat s'étoit commis de l'aveu de Marie ; c'étoit cependant les Eſpagnols qu'on accuſoit alors de ce crime ; mais on crut généralement que c'étoit un effet de la vengeance de la Princeſſe de Falzbourg, que Puylaurens avoit quittée pour la Princeſſe de Chymey. *Voyez la Défenſe de la Reine-mere, pag. 541.*

Un Officier de la Reine-mere, nommé du Clauzel, fut auſſi ſoupçonné d'après pluſieurs indices aſſez vraiſemblables d'avoir commis cet aſſaſſinat, mais on ne put en avoir de preuves certaines. *Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 4. p. 500.*

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 20. p. 317. & 318. On y

Si l'on en croit Montréſor, la ſituation du Duc d'Orléans étoit alors très-fâcheuſe, parce que Marie traverſoit tous ſes deſſeins par des menées ſecrettes. Elle avoit fait répandre en effet le bruit dans Bruxelles, que Gaſton s'étoit raccommodé avec Louis, afin de le décréditer parmi les Eſpagnols avec leſquels il avoit pris des engagemens contraires par le traité dont je viens de parler. Son animoſité contre Puylaurens, ajoute cet Auteur, l'emportoit au point de nuire à ſon Fils pour perdre ce Favori (*a*). 1634.

Réconciliation de la Reine-mere avec Monſieur.

Les démarches d'Ayetone pour faire renaître la bonne intelligence entre la Reine-mere & Monſieur avoient été ſans ſuccès, lorſqu'un événement arrivé dans la Cour de ce Prince produiſit ce que l'Envoyé de Philippe IV avoit tenté inutilement. Il s'éléva une querelle très-vive entre Vieuxpont & Beſançon; ils ſe battirent & ce dernier ayant été bleſſé dangereu-

trouve le Traité entre Monſieur & le Marquis d'Ayetone au nom du Roi Catholique.

Voyez auſſi les Mém. d'Aubéry, t. I. p. 425.

(*a*) Voyez les Mém. de Montréſor, pag. 33. & ſuiv. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, t. 4. p. 464.

1634. ſement, il s'excita, parmi les Officiers de Gaſton, une grande rumeur qui donna autant d'inquiétude que d'embarras à ce Prince. Sur la nouvelle que Marie apprit de ce combat, elle envoya offrir au Duc d'Orléans tous ſes Domeſtiques pour le ſervir. Monſieur alla auſſi-tôt chez ſa Mere pour l'en remercier. Cette Princeſſe le reçut avec bonté & lui témoigna beaucoup d'affection. En conſéquence Madame vint dès le lendemain rendre viſite à la Reine, ce qui ne lui avoit pas été permis depuis long-tems (*a*).

Nouvelle négociation de Gondi auprès de la Reine-mere pour l'engager à ſe retirer à Florence.

On a vu l'année précédente que l'Envoyé du Grand Duc avoit fait à Bruxelles un voyage inutile pour perſuader à Marie d'aller à Florence. Depuis l'attentat d'Alpheſton le Cardinal deſiroit plus que jamais l'éloignement de cette Princeſſe, la voyant déterminée à garder auprès d'elle le P. Chanteloupe & ſes autres ennemis. Dans cette vue, il chargea Bouthillier d'engager Gondi à retourner à Bruxelles pour ſolliciter de nouveau la Reine-mere au nom de Ferdinand de ſe retirer pour un tems dans ſes Etats juſqu'à ce qu'il eût pu négocier

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 86.

le retour de cette Princeſſe en France. Pour 1634.
la déterminer plus aiſément à prendre ce parti, Gondi devoit lui promettre qu'il lui feroit obtenir la reſtitution de tous ſes biens & même des penſions plus conſidérables au cas qu'elle en eût beſoin (*a*).

Bouthillier s'acquitta fidélement de la commiſſion de Richelieu. Gondi vint trouver ce Miniſtre qui lui donna ſes inſtructions. Il fut convenu, qu'afin que Marie ne pût pas ſoupçonner qu'il venoit de la part du Roi & du Cardinal, il ſuppoſeroit des affaires en Hollande pour ſon Maître. Il partit au mois de Juin, & vint trouver la Reine à laquelle il remit une Lettre du Grand Duc qui la preſſoit d'accepter une retraite à Florence. Cet Agent mit tout en uſage pour l'engager à ſe rendre aux invitations de Ferdinand. Marie témoigna beaucoup de reconnoiſſance & de joye des offres de ce Prince ; mais elle repréſenta à Gondi qu'elles demandoient quelques réflexions de ſa part, & lui promit de lui donner une réponſe poſitive à ſon retour de Hollande. Elle s'ouvrit enſuite à cet Envoyé ſur les chagrins

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 68. & 72.

1634. qu'elle éprouvoit de la part des Eſpagnols, leſquels retardoient le payement des ſommes qu'ils lui avoient aſſignées, & la laiſſoient dans une extrême beſoin; elle lui déclara en même-tems qu'elle ne prendroit cependant aucun parti ſans conſulter le Roi & la Reine d'Eſpagne, afin qu'ils n'euſſent pas ſujet de ſe plaindre qu'elle eut été ingrate envers eux.

Lorſque Gondi eut terminé les affaires prétendues qu'il avoit en Hollande, il revint trouver la Reine-mere. Cette Princeſſe lui dit qu'*elle étoit réſolue à n'accepter, ni à ne refuſer pour le préſent les offres du Grand Duc*; que ce ſeroit renoncer à ſes eſpérances que d'aller chercher un aſile auſſi éloigné; qu'elle étoit déterminée à ſe réſigner à la volonté de Louis & à s'impoſer un ſilence éternel ſur le paſſé; qu'elle ne ſouffriroit plus qu'on tînt à l'avenir dans ſa Cour aucun propos injurieux contre le Cardinal, & qu'on écrivît aucun libelle contre ce Miniſtre.

Elle eſt infructueuſe.

Il eſt aiſé de voir que Marie étoit décidée alors à ne pas ſe retirer en Toſcane, & ce qui le confirme, c'eſt qu'elle ne voulut pas ſigner la Lettre que Fabroni avoit écrite à Ferdinand en ſon nom; parce qu'il y avoit inſéré qu'*elle*

ne refuſoit pas abſolument l'offre de ce Prince, quoiqu'elle ne l'acceptât pas pour le moment. Changez cela, dit-elle, *& mettez, qu'étant dans les Etats du Roi d'Eſpagne, je ſuis réſolue à y attendre mon retour en France, ou la continuation de ma diſgrace, & ne laiſſez point entendre que je m'ennuie en Flandres, ni que j'aie deſſein de faire aucune démarche nouvelle pour me réconcilier avec le Roi.* On crut avec aſſez de fondement que ce changement dans les diſpoſitions de la Reine-mere étoit cauſé par les nouvelles qu'elle avoit reçues de la victoire de *Norlingue* & des deux combats du Marquis d'Ayetone, tant auprès de Bréda que de Maſtrich, où les François avoient été battus. Elle eſpéroit ſans doute que ces deux avantages rétabliroient l'équilibre, & qu'on en viendroit à une paix générale dans laquelle elle ſeroit compriſe ainſi que Monſieur. 1634.

Marie confia à Gondi qu'elle s'étoit apperçue depuis quelque tems, *que le P. Chanteloupe manquoit de prudence & de droiture.* L'Envoyé de Florence profita de cette ouverture pour lui repréſenter que ce Religieux étant le plus grand obſtacle à ſon retour en France, il étoit ſurpris qu'elle refuſât de s'en ſéparer; mais il ne put jamais la faire conſentir à ce ſacrifice,

1634. auquel elle croyoit ſon honneur intéreſſé, & malgré l'art que cet Agent mis dans ſa négociation, elle fut ſans ſuccès. Il revint donc à la Cour & rendit compte à Richelieu des vaines tentatives qu'il avoit faites auprès de la Reine-mere pour l'engager à aller chez le Grand Duc; il l'aſſura en même tems qu'elle étoit dans les diſpoſitions les plus favorables pour Son Eminence. Le Cardinal parut recevoir cette nouvelle avec beaucoup d'indifférence, & dit à Gondi, *que tant que Marie conſerveroit auprès d'elle Chanteloupe, lequel avoit voulu le faire aſſaſſiner pluſieurs fois, il ne prendroit jamais aucune confiance dans ſes promeſſes* (*a*).

Monſieur revient en France.

Cependant Monſieur, fatigué de l'arrogance des Eſpagnols, & touché d'ailleurs des bons procédés du Roi envers lui malgré ſa nouvelle révolte, ſe détermina à rentrer dans ſon devoir. Son inconſtance naturelle y eut peut-être auſſi beaucoup de part. Quoi qu'il en ſoit, il crut devoir prévenir Louis de ſon retour; mais comme il prévit qu'il ne ſeroit point approuvé de la Reine-mere ni de Madame, il ſortit ſe-

(*a*) Voyez *le Mémoire recondite*, t. 8. pag. 93. juſqu'à la pag. 102.

crètement de Bruxelles avec Puylaurens & ſes autres Confidens. Lorſqu'il fut arrivé à la Cappelle, il envoya d'Elbene au Roi pour lui témoigner la joie qu'il reſſentoit d'être en France, & alla trouver Sa Majeſté à St Germain-en-Laye le 21 Octobre. Il en fut très bien reçu ainſi que de Richelieu (*a*). 1634.

Le Cardinal Infant ſe rendit à Bruxelles le 2 Novembre, il vint auſſi-tôt voir Marie, & alla quelques jours après chez Madame, qu'il ne traita que de *Votre Alteſſe*. La Reine-mere, choquée de cette qualification trop générale, conſeilla à ſa Belle-fille de n'en pas non plus donner d'autre à l'Infant, quoiqne dans toute l'Italie on l'appellât *Alteſſe Royale*. Ce fut à cette époque qu'on commença en France à donner le même titre à Monſieur (*b*) [27].

La réconciliation du Duc d'Orléans avec Louis rendoit la poſition de Marie plus fâcheuſe de jour en jour. Elle n'avoit plus d'appui qui pût la rendre redoutable, & menoit dans les Pays-Bas une vie auſſi triſte qu'humiliante ; Marie ſe réfugie à Anvers.

(*a*) Voyez le Merc. Franç. t. 20. p. 869. & ſuiv. & les Mém. du Duc d'Orléans, p. 220.

(*b*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 225.

1634. mais quelque dure que fût alors sa situation, elle le devint encore davantage peu de mois après. En effet l'Armée du Roi s'étant approchée de Bruxelles, cette malheureuse Princesse fut contrainte de se refugier à Anvers avec sa Belle-fille; elle eut même la douleur d'y voir le Peuple si animé contre la Nation Françoise, depuis que les Troupes de S. M. avoient mis la Ville de Tillemont au pillage, que ses Officiers & ceux de Madame n'osoient paroître en public dans la crainte d'être insultés (*a*).

Quoique Richelieu, comme on l'a vu, ne perdît aucune occasion de nuire à la Reine-mere dans l'esprit de son Fils, il ne vouloit pourtant pas qu'on pût l'accuser de violence envers elle. En conséquence il engagea Louis à donner des ordres aux Maréchaux de Châtillon & de Brézé, qui commandoient son armée en Flandres, d'avoir les plus grands égards pour Marie, ainsi que pour la Princesse Marguerite, au cas qu'elles se trouvassent dans quelques-unes des Places qu'ils devoient attaquer [28].

Assemblées des Evêques

Le Cardinal cependant persistoit toujours

(*a*) Voyez les Mém. du Duc d'Orléans, p. 227.

dans le deſſein de faire annuller le mariage de Monſieur. Pour cet effet il détermina les Evêques à tenir à Paris une Aſſemblée dans laquelle ils décideront que l'union du Duc d'Orléans avec la Princeſſe de Lorraine étoit contre les Loix (*a*). 1634.

dans laquelle le mariage de Monſieur eſt déclaré nul.

La Reine-mere, ayant été inſtruite de cette déciſion, écrivit au Pape pour le ſupplier de ne pas ſouffrir que les Evêques de France s'arrogeaſſent le droit de porter leur jugement ſur une pareille matiere; elle l'aſſuroit que l'ambition ſeule les portoit à ſe prêter aux deſirs de Richelieu dont ils s'étoient rendus les eſclaves pour captiver ſes bonnes graces. *Je connois ces Prélats*, ajoutoit-elle à Urbain VIII, *ils ſont aujourd'hui d'un avis & demain ils ſeront d'un autre, ſi leur intérêt l'exige, parce qu'il eſt la regle unique de leurs ſentimens.*

Marie écrit au Pape pour lui faire des plaintes de cette déciſion.

Soit que les repréſentations de Marie euſſent fait impreſſion ſur le Souverain Pontife, ſoit qu'il trouvât en effet que les Evêques avoient outrepaſſé leur pouvoir, il eſt certain qu'il en fit des reproches au Comte de Noailles Ambaſſadeur du Roi à Rome. Il chargea en même-

Urbain VIII charge ſes Nonces en France d'en faire des reproches à Louis.

(*a*) Ce jugement fut prononcé le 7 Juillet.

1634. tems Mazarin & Bolognetti ſes deux Nonces en France de s'en plaindre à ce Prince ; mais le Cardinal, ſans avoir égard aux repréſentations d'Urbain VIII, détermina Louis à donner une Déclaration ſolemnelle d'après la déciſion de l'Aſſemblée du Clergé pour annuller le mariage du Duc d'Orléans (*a*).

Le Roi donne une Déclaration conforme à la déciſion des Evêques.

Quoique la démarche que la Reine-mere avoit faite auprès de Sa Sainteté n'eût pas eu le ſuccès qu'elle avoit lieu d'en attendre, puiſque le jugement des Evêques avoit été ſuivi, elle n'ignoroit pas cependant que c'étoit contre l'avis du Souverain Pontife. Elle ſe flatta donc qu'elle ne le trouveroit pas moins diſpoſé à ſeconder le deſir qu'elle avoit d'engager ſon Fils à faire la paix avec le Roi d'Eſpagne. Elle ſçavoit que le projet de Richelieu étoit d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche, & c'étoit pour elle une raiſon de plus de vouloir s'y oppoſer par l'animoſité qu'elle avoit contre ce Miniſtre. Dans cette vue elle envoya l'Abbé Fabroni à Rome avec la qualité de ſon Réſident auprès du Pape ; elle le chargea de deux Lettres, l'une pour le St. Pere, & l'autre pour le Cardinal Barberin.

Marie envoye l'Abbé Fabroni à Rome en qualité de ſon Réſident, & le charge d'une Lettre pour le Pape.

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 554. & ſuiv.

Par

Par la premiere, Marie ſupplioit le Souverain Pontife d'employer ſa médiation auprès de Louis pour rétablir la concorde entre ce Prince & Philippe IV ; elle affecta de ne point faire mention de Richelieu de crainte que ſes plaintes contre ce Miniſtre ne rendiſſent Urbain VIII moins favorable à ſes ſollicitations, & ne lui attiraſſent un refus de ſa part ; elle lui marquoit en même-tems que n'ayant aucune voye ſûre pour faire parvenir ſes Lettres au Roi, elle prioit Sa Sainteté de charger ſon Nonce de remettre lui-même à Louis celle qu'elle lui adreſſeroit pour ce Prince. Le Pape, qui craignoit que la guerre ne s'allumât en Italie, & qui d'ailleurs n'aimoit pas le Cardinal, conſentit à la demande de la Reine-mere ; il lui envoya un Bref par lequel il lui témoignoit *ſa ſollicitude* pour la paix, & la preſſoit d'y contribuer de ſa part par ſes ſages conſeils. Marie, ſatisfaite de la bonne volonté du St. Pere, lui fit tenir par l'Abbé Fabroni ſes Lettres pour le Roi & pour Mazarin. Elle conjuroit ce dernier de ne donner qu'à Louis ſeul celle qui étoit pour S. M. ; elle lui ajoutoit qu'elle avoit écrit à l'Empereur, à Philippe IV & au Roi de Hongrie pour leur inſpirer des ſentimens paci- 1635.

1635. fiques, & détourner l'orage qui menaçoit la France. Le Pape adreſſa à la Reine-mere un ſecond Bref qui portoit ſur les mêmes objets que le premier. Il fit partir le paquet de Marie & enjoignit à ſon Nonce de ſe conformer aux intentions de cette Princeſſe, en lui mandant qu'il n'avoit pu refuſer à une Reine malheureuſe le ſeul moyen qu'elle eût de faire parvenir ſes juſtes plaintes à ſon Fils (*a*).

Le Pape envoye à Mazarin la Lettre de Marie au Roi pour qu'il la remette à Sa Majeſté.

Dans la crainte que ce paquet ne fût intercepté, le St. Pere le fit porter à ſon Nonce par le Courier de Londres. Dès que Mazarin eut vu qu'il contenoit une Lettre de la Reine-mere au Roi, il tira copie de cette Lettre & alla auſſi-tôt la montrer à Richelieu. Soit que ce Miniſtre appréhendât que Louis ne lui ſçût mauvais gré d'avoir empêché qu'on ne lui remît une dépêche de ſa Mere au cas qu'il vint

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 359. & ſuiv. & la Défenſe de la Reine-mere. pag. 606. & ſuiv. On y trouve la Lettre de Marie à Sa Sainteté, datée du 15 Juillet, le premier Bref d'Urbain VIII à cette Princeſſe daté du 31 Août, le ſecond Bref de ce Pape à la même, daté du 13 Octobre, la Lettre de la Reine-mere à Mazarin, Nonce extraordinaire en France, datée du 15 Septembre, & celle qu'elle écrivit au Roi, datée du 31 Août.

à le découvrir ; ſoit qu'il fût aſſez ſûr du cœur du Roi pour ne pas redouter les impreſſions fâcheuſes qu'elle pourroit faire contre lui ſur l'eſprit de ce Prince, il dit à Mazarin : *Vous pouvez la remettre à Sa Majeſté ;* mais pour en détruire l'effet en irritant Louis contre Marie, le Cardinal le fit avertir par quelques-unes de ſes créatures, qu'elle avoit envoyé au Duc de Rohan un nommé du Clauzel pour l'engager à ſe ſoulever contre Sa Majeſté ; qu'elle s'étoit ſervie de cet Agent parce qu'il avoit été long-tems Favori du Duc, & qu'elle le croyoit par cette raiſon plus propre à le ſéduire ; que pour déterminer le Duc de Rohan, du Clauzel devoit lui promettre au nom du Roi d'Eſpagne *la Souveraineté des Griſons & de la Valteline ;* au cas qu'il voulût le ſeconder ; elles ajoûterent à Louis que le Duc, loin d'être ébloui par ces offres avantageuſes, avoit fait arrêter l'Emiſſaire de la Reine-mere, & qu'on travailloit à ſon procès [29]. 1635.

La Reine-mere eſt accuſée d'avoir fait ſolliciter le Duc de Rohan de ſe révolter contre le Roi.

La Lettre de Marie à ſon Fils étoit très-touchante & ne portoit que ſur le deſir qu'elle avoit de voir la bonne intelligence rétablie entre lui & ſon Gendre ; elle l'aſſuroit même que l'intérêt de la France étoit le motif prin-

1635. cipal qui lui faiſoit ſouhaiter la paix, prévoyant les malheurs qui réſulteroient pour ce Royaume de ſa rupture avec Philippe IV. Le Roi prévenu, comme on vient de le voir, contre cette Princeſſe, loin d'être ſenſible aux marques de zele & d'attachement qu'elle lui donnoit parut très-choqué de ſes remontrances, & ſe contenta de le témoigner au Nonce ſans daigner répondre à la Reine-mere.

Le Roi charge Mazarin de répondre de ſa part à Marie, & ne daigne pas lui écrire.

Mazarin mit tout en uſage pour excuſer Marie auprès de Louis, & le pria de lui dire au moins ce qu'il devoit mander de ſa part à cette Princeſſe. Le Roi, après en avoir conféré avec Richelieu, (lequel probablement dicta la réponſe de ſon Maître) déclara au Nonce « qu'il étoit plus obligé à ſon Etat qu'à » ſa Mere; que le reſpect qu'il devoit à cette » Princeſſe étoit l'unique cauſe de ſon ſilence, » parce qu'il vouloit éviter de lui marquer des » choſes déſagréables; que la Lettre de Marie » reſſembloit plutôt à un Manifeſte qu'à des » repréſentations inſpirées par un attachement » qu'elle affectoit envain; que cette Lettre n'a- » voit pour but en effet que de décrier ſon » Gouvernement, de condamner ſa conduite, » & de lui ravir l'amour de ſes Sujets; qu'il

» ne pouvoit en douter depuis la commiſſion 1635.
» que la Reine-mere avoit donnée à du Clauzel
» d'aller ſolliciter le Duc de Rohan de favo-
» riſer les entrepriſes du Roi d'Eſpagne.

Cette réponſe dure & humiliante fut écrite & datée de Ruel, de même que celle de Mazarin à Marie; cette date, qui prouvoit l'intimité du Nonce avec le Cardinal, fut un nouveau ſujet de mortification pour cette Princeſſe dont les malheurs ſembloient s'accroître chaque jour (*a*).

Richelieu, qui craignoit ſans doute que Fabroni ne le diffamât à la Cour de Rome, détermina Louis à demander au Pape par ſon Ambaſſadeur, qu'il renvoyât le Réſident de la Reine-mere, cette Princeſſe n'ayant point droit d'en avoir auprès d'aucune puiſſance. Le Comte de Noailles alla donc trouver le Souverain Pontife à Caſtelgandolfe, & lui repréſenta que ſi Sa Sainteté gardoit l'Abbé Fabroni, elle perſuaderoit au Roi qu'elle approuvoit la con-

Le Roi ſupplie le Pape de renvoyer le Réſident de la Reine-mere.

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, tom. 8. p. 327. 359. & ſuiv. & la Défenſe de la Reine-mere, pag. 615. On y trouve la réponſe du Nonce à Marie, datée de Ruel du 17 Novembre, elle eſt en Italien.

1635. duite de Marie envers Sa Majeſté ; que Louis devoit craindre même que cet Agent ne fût à Rome que pour travailler aux affaires de Philippe IV, ſous prétexte de s'occuper de celles de la Reine-mere qui n'en avoit point en effet, & que dans le cas où elle en auroit, elle pouvoit en charger l'Archevêque de Lyon, qui s'en acquitteroit avec autant de zele que de capacité.

Marie en fait ſes plaintes à Urbain VIII.

Dès que Marie fut inſtruite des ſollicitations de l'Ambaſſadeur de France pour obtenir d'Urbain VIII qu'il ordonnât à Fabroni de ſe retirer, elle écrivit à ce Pontife pour lui faire des plaintes de cette nouvelle injure dont elle n'accuſoit que le Cardinal ; elle lui rappelloit à cette occaſion l'audace de ce Miniſtre, *qui ne ſe contentoit pas de renverſer les Loix humaines, mais tentoit encore d'anéantir les divines en voulant annuller le mariage du Duc d'Orléans avec la Princeſſe Marguerite.* Toute cette Lettre n'étoit qu'un libelle contre Richelieu, & marquoit ſon animoſité contre lui (*a*).

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t 8. p. 276. & ſuiv. & la Défenſe de la Reine-mere, p. 618. on y voit la Lettre de Marie à Sa Sainteté, datée du 7 Décembre. On lit à la

Le St. Pere fit d'abord pluſieurs difficultés à Noailles ſur ſa demande relativement au Réſident de la Reine-mere ; mais ce Seigneur réitera ſi ſouvent ſes ſollicitations qu'Urbain VIII, appréhendant de ſe brouiller avec le Cardinal, céda enfin aux inſtances de l'Ambaſſadeur de France ; cependant pour ſauver au moins les apparences, il convint avec Noailles qu'il feroit dire en ſecret à l'Abbé Fabroni de ſe retirer pour éviter les inſultes dont il ne pourroit le garantir, s'il reſtoit plus long-tems à Rome. L'Agent de Marie, qui ſentit que c'étoit une maniere honnête de ſe défaire de lui, & que le Pape s'étoit ſans doute laiſſé vaincre

1635.

Le Pape cede enfin aux ſollicitations du Comte de Noailles & renvoye l'Abbe Fabroni.

ſuite une Lettre de l'Empereur à la Reine-mere en date du 9 Novembre, par laquelle ce Prince lui témoigne le deſir qu'il a de contribuer à la paix générale qu'elle ſouhaite avec tant d'ardeur, elle eſt en Latin.

On trouve dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 591. un Manifeſte en Italien du Réſident de la Reine-mere à Rome, par lequel il ſe plaint *des injures à lui faites par le Cardinal Orſini, qui ne lui rendoit pas, ſoit dans les viſites qu'il lui faiſoit, lorſqu'il portoit au Cardinal des Réponſes de Marie, ſoit lorſque leurs caroſſes ſe rencontroient, ce qu'il devoit au Miniſtre d'une grande Reine.* Ce Manifeſte eſt ſans date, mais on ne peut le rapporter qu'à cette époque.

1635. par les importunités de l'Ambaſſadeur de Louis, alla chez le Grand Duc. Dès que Richelieu eut été inſtruit par le Comte de Noailles du départ de Fabroni, il manda à ce Seigneur d'en faire des remerciemens à Sa Sainteté au nom du Roi (*a*).

1636. On a vu que le Pape deſiroit ardemment que la paix fût rétablie entre la Maiſon d'Autriche & la France. Dans cette vue, il fit choix du Cardinal Ginetti pour l'envoyer à Cologne en qualité de Légat, afin d'y travailler à la paix avec les Plénipotentiaires des Puiſſances belligérantes; mais pluſieurs difficultés qui ſurvinrent empêcherent l'effet de ſa négociation, & obligerent Sa Sainteté à le rappeller. Le Cardinal de Richelieu fut cauſe en partie que l'Aſſemblée ſe rompit ſans rien conclure, parce qu'il avoit trouvé offenſant pour Louis qu'Urbain VIII, dans les Brefs qu'il adreſſoit à Ginetti, l'eût qualifié de *Légat à l'Empereur & à l'un & l'autre Roi.* Le Cardinal fut d'autant plus ſatisfait de voir le Nonce obligé de quitter Cologne, qu'il étoit inſtruit des démarches que

Le Pape envoye un Légat au Congrès qu'on devoit tenir à Cologne, mais ce Congrès n'a pas lieu.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 4. pag. 777.

Marie avoit faites auprès du Légat pour l'engager à prendre les intérêts d'une Reine injuſtement perſécutée. Cette malheureuſe Princeſſe avoit en effet ſaiſi l'occaſion du Congrès pour faire agir en ſa faveur auprès des Plénipotentiaires de l'Empereur & de Philippe IV ; elle eſpéroit par leur moyen pouvoir ſortir de l'abyme où elle s'étoit précipitée elle-même par ſon imprudence & ſon opiniâtreté (*a*). 1636.

Cependant la guerre s'allumoit de plus en plus entre la France & l'Eſpagne. Le Roi partit au commencement de Septembre pour aller commander ſon armée en perſonne. Il ſe rendit en Picardie à deſſein d'en chaſſer les Eſpagnols qui s'y étoient avancés & qui furent obligés de ſe retirer.

Les ſuccès de Louis alarmoient Philippe IV & augmentoient l'envie qu'il avoit de voir terminer ſes différens avec lui. La Reine-mere profita de cette circonſtance pour envoyer faire en ſon nom des propoſitions de paix au Roi ; mais Richelieu répondit à ſes Agens avec autant de hauteur que de mépris ; *nous les écou-*

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom 5. pag. 94. & ſuiv.

Richelieu qui s'étoit ménagé des eſpions auprès de tous ſes ennemis avoit été inſtruit par eux des complots formés contre lui entre Monſieur, & le Comte de Soiſſons. En conſéquence il les avoit fait avertir ſous-main qu'on vouloit s'aſſurer de leurs perſonnes. Son but étoit de les engager à la démarche imprudente qu'ils firent alors en ſe retirant de la Cour, & de les forcer à ſe rendre coupables afin d'avoir un prétexte pour ſe venger d'eux. Gaſton alla à Blois, & le Comte de Soiſſons à Sedan dans la vue de ſe mettre en ſûreté. Dès qu'ils furent arrivés, ils écrivirent à Louis pour juſtifier leur évaſion ; ce qui n'empêcha pas qu'ils n'envoyaſſent en même tems Montréſor inviter les Ducs d'Epernon, & de la Valette à embraſſer leur querelle ; mais cet Agent ne put les déterminer à ſe déclarer en leur faveur. 1636.

Marie forme une Ligue avec Monſieur & le C. de Soiſſons.

Cette nouvelle rupture entre Monſieur & le Roi fit eſpérer à Marie qu'elle pourroit en tirer avantage Le Duc d'Orléans en effet lui mandoit que la Ligue qu'il venoit de former avec le Comte de Soiſſoins ne tendoit pas moins à la rétablir dans l'autorité qui lui étoit due, qu'à venger leur injure particuliere ; mais la légéreté naturelle de Monſieur lui fit bientôt oublier ſes engagemens.

lieu qu'au commencement de l'année ſuivante. 1636.
Le conſentement que Louis donna au mariage de Monſieur en fut le ſceau, & ce Prince en ſigna un acte ſolemnel daté du 6 Février 1737 (*a*).

Les intelligences de Gaſton avec Marie ayant été rompues preſque auſſitôt que formées par l'accord qu'il venoit de faire avec le Roi, cette Princeſſe vit avec douleur ſon attente trompée; mais le Comte de Soiſſons fit bientôt renaître ſes eſpérances. Ce Prince quoiqu'abandonné par le Duc d'Orléans & privé par ce moyen d'un appui conſidérable, ne renonça pourtant pas au projet de former un parti capable d'alarmer le Cardinal. Il en fit part à la Reine-mere en la priant de l'aider à le réaliſer, & cette Princeſſe ſe flatta d'avoir enfin trouvé un vengeur dans le Comte. (*b*). 1637.

Le Comte de Soiſſons reſte fidele à Marie. Elle lui aſſocie le Cardinal Infant & le Prince Thomas.

Marie, qui étoit retournée à Bruxelles depuis que les Troupes de Louis étoient revenues en France, avoit déjà engagé le Prince Thomas & le Cardinal Infant dans ſes intérêts. Elle dépê-

(*a*) Voyez les Mém. de Montréſor, pag. 89. & ſuiv. & *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 444. & ſuiv.

(*b*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 536.

1637. cha au Comte de Soiſſons pluſieurs Couriers chargés d'offres de la part de ces Princes. Le Comte de ſon côté lui envoya St. Ibal ſous prétexte de convenir avec elle des moyens les plus propres à procurer la paix entre la France & l'Eſpagne; mais ce n'étoit qu'un voile pour couvrir leur conjuration. Cet Envoyé lui propoſa au nom de ſon Maître de ſigner un traité, & elle y conſentit (*a*) [30].

Le Cardinal gagne le C. de Soiſſons qui rentre dans ſon devoir.

Les Eſpions de Richelieu auſſi vigilans que leur Maître l'informerent bientôt du traité de la Reine-mere avec le Comte de Soiſſons. Ce Miniſtre ſentit combien il étoit important de ſéparer le Prince d'une confédération qui pouvoit devenir ſi funeſte à l'Etat. Il mit donc tout en uſage pour le gagner en lui promettant de le ſatisfaire. Les Emiſſaires qu'il employa à cette négociation ſçurent ſi bien faire valoir au Comte les propoſitions du Cardinal, qu'ils l'engagerent à ſe prêter à un accommodement avec le Roi (*b*).

Richelieu en témoigna ſon contentement au Cardinal de la Valette ſon ami par une lettre da-

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 536. & 537.

(*b*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 475.

tée du 22 Juillet. Il lui marque, » que le Comte 1637.
» de Soiſſons à promis de rentrer dans ſon de-
» voir dans le tems même que Piccolomini en-
» voyoit recevoir les ordres de ce Prince &
» après que Marie avoit ſigné à Bruxelles un
» traité avec le Cardinal Infant. Bautru & un
» Aumônier du Roi, ajoutoit-il, partent de-
« main pour aller recevoir à Sedan le ſerment
» de fidélité que le Comte doit faire ſur les
» Saints Evangiles « (a).

Il eſt à préſumer que ce qui détermina le Comte de Soiſſons à rompre les engagemens qu'il avoit pris avec la Reine mere, fut la crainte que les Eſpagnols attaqués en même tems par la France & par les Hollandois, ne ſe trouvaſſent hors d'état de remplir ceux qu'ils avoient contractés avec lui. Il appréhendoit peut-être auſſi d'être obligé de rendre Sedan avant que Philippe IV & l'Empereur euſſent pu le ſecourir.

Quoi qu'il en ſoit Marie ayant perdu tout-à-coup les eſpérances qu'elle avoit fondées ſur la Ligue formée entre le Comte de Soiſſons,

Marie, abandonnée par le Comte de Soiſſons, a recours au Roi d'Angleterre.

(a) Voyez la Vie du Cardinal de Richelieu, par Aubéry, Liv. 5. Cl. 49.

1637. l'Empereur & l'Eſpagne, eut recours à Charles I. Ce Prince ainſi qu'Henriette lui avoit fait propoſer de travailler à ſa réconciliation avec Louis en preſſant ce Prince d'écouter la voix de la nature, & de recevoir ſa Mere en France. Elle envoya donc Monſigot en Angleterre pour leur porter les conditions de ſon accommodement avec le Roi (*a*) [31]. La Reine n'y fit point mention du P. Chanteloupe, ce qui ſembleroit prouver qu'elle ne le croyoit pas innocent, ou qu'elle craignit qu'en le nommant dans la liſte de ceux dont elle demandoit la grace, la haine qu'il avoit ſi juſtement méritée de la part du Cardinal n'indiſpoſât ce Miniſtre contre tous ceux auxquels elle l'auroit aſſocié.

1638. Les Confidens de Marie l'engagent à quitter Bruxelles.

Richelieu, dit le Vaſſor, (ſans citer ſon garant,) deſiroit ardemment que Marie ſortit des Etats du Roi d'Eſpagne, afin que ce Prince crût ſon honneur moins engagé à la faire comprendre dans ſon traité avec Louis, & cette opinion eſt très-vraiſemblable. Il avance, que pour cet effet le Cardinal avoit fait gagner Monſigot & le Coigneux par des Emiſſaires ſecrets qui les avoient flattés de leur retour

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 539.

en France s'ils pouvoient engager la Reine-mere à quitter la Flandre. Ils remplirent fidélement leur miſſion, & y trouverent d'autant plus de facilité, que Monſigot & le Coigneux étoient ennuiés de la vie errante de leur Maîtreſſe, & las de partager ſes malheurs. Ils avoient d'ailleurs intérêt à rentrer dans les bonnes graces du Cardinal pour obtenir leur réhabilitation, déſirant également l'un & l'autre de revenir en France. Ils ſe préterent donc avec empreſſement à ſeconder les deſſeins de Richelieu (*a*). 1638.

Fabroni, frere de l'Abbé de ce nom dont j'ai parlé plus haut, avoit alors toute la confiance de Marie, ſoit qu'il eût ſupplanté le P. Chanteloupe dans l'eſprit de cette Princeſſe; ſoit qu'elle eût reconnu que ce Religieux étoit indigne de ſes bontés. Ce fut donc à lui que Monſigot & le Coigneux s'adreſſerent pour faire réuſſir leur projet. Ce nouveau Favori entra dans leurs vues. Il profita du mécontentement que la Reine-mere avoit des Eſpagnols, leſquels n'avoient plus pour elle les mêmes

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 5. pag. 566.

1638. égards depuis la mort de l'Infante, pour lui faire naître l'envie de se retirer en Angleterre. La guerre que Louis avoit déclarée à Philippe IV, & dont ce Prince pouvoit regarder Marie comme la principale cause, contribuoit sans doute au réfroidissement que les Habitans de Bruxelles témoignoit à cette Princesse & aux mauvais traitemens dont on accabloit ses Domestiques.

Quoi qu'il en soit Fabroni, pour faire agréer sa proposition à sa Maîtresse, lui représenta que son séjour aux Païs-bas nuisoit à sa réconciliation avec le Roi, ce Prince devant trouver mauvais qu'elle restât chez ses ennemis; au lieu que Charles I étant en paix avec Louis pouvoit la favoriser en recommandant ses intérêts à l'Ambassadeur de France. La Reine-mere goûta ces raisons; la crédulité puérile qu'elle avoit pour les Astrologues lui persuadoit d'ailleurs qu'il restoit au Roi peu de tems à vivre. Comme ses malheurs n'avoient point étouffé en elle ce desir insatiable de gouverner qui avoit été la premiere origine de toutes ses disgraces, elle se flattoit de l'espoir d'être Régente une seconde fois, si Anne d'Autriche, qui étoit grosse alors, accouchoit d'un

Fils. Ses Confidens, la voyant ſéduite par cet appas chimérique, la confirmerent dans ſon illuſion; mais ils lui firent ſentir que la Régence devant lui être diſputée par ſa Belle-fille, Philippe IV ſoutiendroit infailliblement les droits de ſa Sœur; que dans ce cas, ſi Sa Majeſté reſtoit dans les Etats de ce Prince, il ne manqueroit pas de la faire arrêter afin de lui ôter tout moyen de s'oppoſer aux prétentions d'Anne d'Autriche. Montglat aſſure que ce fut le principal motif qui détermina Marie à quitter Bruxelles, ou du moins qu'il y eut beaucoup plus de part que les ſujets de plainte qu'elle avoit des Eſpagnols. Monſigot & le Coigneux, ſi l'on en croit le Vaſſor, lui dirent auſſi pour la faire tomber dans le piége que le Cardinal lui tendoit, & l'engager à abandonner la Flandre, que lorſqu'elle ſeroit en Hollande, elle y recevroit deux cens mille francs ſur ſon Domaine, ſomme qui lui étoit alors très-néceſſaire. Pour rendre, ajoute-t-il, les conſeils de Monſigot & de le Coigneux plus efficaces, le Chancelier Séguier diſoit hautement que c'étoit par ordre exprès de Richelieu qu'on devoit faire tenir cet argent à la Reine-mere, & que Louis la laiſſeroit déſormais jouir de ſon bien. 1638.

1638. Ces discours, étant rapportés à cette Princesse, augmentoient encore le desir qu'elle avoit de passer en Hollande (*a*).

Marie part de Bruxelles & passe en Hollande.

Malgré les raisons qu'avoit Marie de sortir des Païs-Bas, elle voulut cependant ménager le Roi d'Espagne, avec lequel elle avoit intérêt de ne pas se brouiller. Elle dissimula donc la cause de son départ, disant qu'elle alloit aux eaux de Spa, & que de-là elle se rendroit en Hollande pour engager les Etats à faire une trêve avec ce Prince. Elle se flatta par cette feinte d'ôter tout ombrage à Philippe IV sur le séjour qu'elle comptoit y faire. Avant qu'elle quittât Bruxelles, ce Prince lui fit payer tout ce qui lui étoit du de la pension qu'il lui avoit assignée.

La Reine-mere partit au mois d'Août avec toute sa Maison ; il n'y eut que le Marquis de la Vieuville, le P. Chanteloupe & l'Abbé de Morgues qui resterent à Bruxelles ; ils appréhenderent sans doute d'aller dans un Pays allié de la France, où ils pourroient n'être pas en sûreté ; peut-être aussi Marie suggéra-t-elle cette crainte aux deux derniers pour se dispenser de

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, tom. I. pag. 263. & L'Hist. de Louis XIII, par le Vassor, t. 5. p. 566.

les emmener, ſon attachement pour eux étant très diminué; elle pouvoit eſpérer auſſi, que ne les ayant point auprès d'elle, les nouvelles tentatives qu'elle comptoit faire auprès du Roi & du Cardinal pour obtenir la permiſſion de retourner en France, en auroient plus de ſuccès. 1638.

Dès que la Reine-mere fut à quelques lieues de Bruxelles, elle changea de route, & alla à Boſleduc, après avoir demandé un ſauf-conduit aux Etats. Elle y trouva le Prince d'Oranges qui lui fit la réception la plus magnifique. Les témoignages d'affection que lui donna ce Prince ne purent cependant l'engager à embraſſer la Princeſſe d'Oranges. Montglat obſerve avec raiſon qu'il eſt ſurprenant que Marie, réfugiée chez Fréderic-Henri, & n'y ſubſiſtant que par ſes bienfaits, refuſât de donner à ſa Femme une marque de bonté qui tiroit ſi peu à conſéquence de la part de la Reine-mere, & qu'on n'auroit attribuée qu'à ſa reconnoiſſance. Cette fierté d'ailleurs mal entendue & ſi peu conforme à l'état d'humiliation où elle étoit réduite alors, prouve que cette Princeſſe confondoit la véritable élévation de cœur avec l'orgueil & la vanité, partage trop ordinaire des ames foibles & des eſprits bornés. La Reine-

1638. mere ſe rendit enſuite à la Haye vers la fin d'Août. Elle y fut comblée d'honneurs, & y reſta juſqu'au mois d'Octobre (*a*).

Lorſque Marie fut arrivée dans cette Ville, elle compta, dit le Vaſſor, qu'elle alloit déſormais jouir de ſes revenus comme on l'en avoit flattée. On ne ſçait point ſi les deux cens mille francs lui furent remis; mais Richelieu, ajoute cet Auteur, ſatisfait d'être parvenu par cette ruſe à la faire ſortir des Etats de Philippe IV, lui fit déclarer qu'elle ne pourroit obtenir cette grace que lorſqu'elle ſeroit à Florence. Ce changement, dans les diſpoſitions de Louis à ſon égard, lui cauſa la plus vive douleur, & la détermina à preſſer ſon départ pour l'Angleterre. Elle eſpéroit y trouver de puiſſans Médiateurs, & que ſa Fille, ainſi que ſon Gendre, travailleroient efficacement à ſa réconciliation avec le Roi. Ce qui contribua

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, t. I. p. 162. Ceux de Baſſompierre, t. 3. p. 468. L'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, t. 5. pag. 565. & 566. La même, par le P. Griffet, tom. 3. p. 154. & le Merc. Fr. t. 22. p. 368. On y trouve le détail des Fêtes que le Prince d'Oranges donna à Marie dans la Ville de Boſleduc.

encore à la fortifier dans cette réſolution, c'eſt 1638.
que le Roi d'Eſpagne lui retrancha la penſion qu'il avoit coutume de lui payer. La raiſon qui engagea ce Prince à lui ſupprimer les ſecours qu'il lui fourniſſoit fut le mécontentement qu'il eut en apprenant qu'elle n'étoit occupée à la Haye qu'à négocier ſon retour en France, ſans y traiter des intérêts de l'Eſpagne, comme elle le lui avoit promis. Il fit en même-tems donner ordre à ceux que la Reine-mere avoit laiſſés à Bruxelles, de ſortir des Pays-Bas. Ce ne fut même qu'à la priere du Prince d'Oranges que le P. Chanteloupe & l'Abbé de Morgues eurent permiſſion de reſter dans cette Ville. Le Marquis de la Vieuville fut moins heureux, car on lui enjoignit de ſortir de Flandre dans l'eſpace de ſix mois.

Il ne paroît pas que le Cardinal ait ſçu mauvais gré aux Etats Généraux de la réception honorable qu'ils firent à Marie dans toutes les Villes de Hollande où elle paſſa. Etampes, Ambaſſadeur de France à la Haye, eut ſeulement défenſe de voir cette Princeſſe. La Reine-mere eut même la douleur & la mortification d'apprendre par la voye publique la naiſſance du Dauphin dont Anne d'Autriche accoucha

1638. le 5 Septembre, le Roi n'ayant pas daigné l'en inſtruire (*a*).

Elle en parcourt toutes les Villes.

Au commencement d'Octobre, Marie quitta la Haye pour aller viſiter toutes les Villes de Hollande, où elle fut reçue avec la plus grande magnificence. Pendant ces différens voyages, elle envoya Monſigot en Angleterre pour prier le Roi & la Reine de trouver bon qu'elle ſatisfit l'envie qu'elle avoit de les aller voir. Charles n'oſa la refuſer quoiqu'il fût très mécontent de la néceſſité où il ſe trouvoit de la recevoir dans ſes Etats. Elle s'embarqua donc le 20 Octobre avec ſa ſuite compoſée d'environ deux cens perſonnes. Elle eſſuya pendant ſon trajet une tempête ſi conſidérable, qu'elle fut ſept jours à le faire; elle aborda enfin à Eſſex, & après y avoir paſſé quelques jours pour ſe repoſer de ſes fatigues, elle partit pour Douvres, où ſon Gendre alla la recevoir avec la Reine ſa Femme; ils lui donnerent toutes ſortes de témoignagnes d'attachement. Charles, diſſimulant la peine qu'il reſſentoit de la voir s'établir en Angleterre, lui

Elle s'embarque pour l'Angleterre.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 5. pag. 566. & 567. & les Mém. de Montglat, t. I. p. 162.

marqua le plus vif intérêt à ſes malheurs, & le plus grand deſir de les adoucir. Il la conduiſit à Londres, où elle fit une entrée pompeuſe, & la logea au Palais de St. James (*a*). Pour la convaincre encore davantage de ſon affection, & lui ôter tout ſujet de ſe plaindre, Charles lui aſſigna cent livres ſterlings par jour pour la dépenſe de ſa Maiſon ; ils lui furent payés exactement pendant les trois ans qu'elle fut en Angleterre. *Cette ſomme fut priſe ſur la liſte civile* (*b*) *ſans aucune charge nouvelle pour le ſurplus, & ſans qu'on ait parlé d'aucun reproche de la Cour ſur l'inſuffiſance de la liſte* (*c*).

1638. Elle eſt reçue magnifiquement à Londres.

Pendant le ſéjour de la Reine-mere en Hollande, les Etats Généraux avoient cru ne pouvoir refuſer à cette Princeſſe de charger Knugt leur Ambaſſadeur en France, d'y ménager ſon retour ; elle avoit mandé auſſi à cet Envoyé de

Négociation de Knugt à la Cour de France pour le retour de Marie. Elle eſt ſans ſuccès.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 3. p. 155. Les Mém. de Baſſompierre, t. 3. pag. 475. & 479. & ceux de Montglat, t. I. p. 162.

(*b*) On appelle liſte civile en Angleterre la ſomme accordée au Roi par le Parlement pour ſes dépenſes particulieres, celles de ſa Maiſon, & les appointemens des Ambaſſadeurs.

(*c*) Voyez le Pour & Contre, tom. 17. & 18. n°. 234. pag. 37.

1638. le demander de ſa part au Roi lui-même ; mais elle ne reçut de réponſe ſur cet objet que lorſqu'elle fut arrivée en Angleterre ; cette réponſe étoit auſſi dure qu'accablante, & ſembloit ne laiſſer aucun eſpoir à Marie de revenir jamais dans le Royaume (*a*) [32].

Le Vaſſor prétend que Knugt, qui fut chargé de faire paſſer cette réponſe à la Reine mere, étoit gagné par Richelieu, & qu'il en recevoit même des gratifications ; auſſi uſa-t-il de beaucoup de circonſpection dans les démarches qu'il fit auprès de Louis pour le retour de cette Princeſſe (*b*).

Prétendu Manifeſte de la Reine-mere ſur les cauſes de ſa ſortie des Pays-Bas.

Tout ſembloit concourir à aggraver les infortunes de Marie. On répandit dans le public un Manifeſte ſous ſon nom, dans lequel elle ſe plaignoit des mauvais traitemens qu'elle eſſuyoit des Eſpagnols depuis la mort de l'Infante Iſabelle ; de ce qu'ils avoient perſuadé aux Peuples qu'elle étoit l'unique cauſe de la guerre allumée entre eux & la France, & que les ſommes énormes qu'on lui donnoit pour ſa dépenſe

(*a*) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. pag. 638.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 5. pag. 567.

mettoient Philippe IV hors d'état de payer ſes Troupes (*a*). 1638.

La Reine-mere, croyant ſon honneur & ſon intérêt également engagés à ne pas laiſſer ſubſiſter une pareille calomnie, donna une Déclaration contenant les raiſons de ſa ſortie des Pays-bas, & le déſaveu d'un Manifeſte qui couroit ſur le même ſujet, imprimé à Londres par Georges Thomaſon, & ſigné *Marie*. Il eſt dit dans cette Déclaration, « qu'elle a été lue » publiquement en préſence de la Reine-mere » & de toute la Cour d'Angleterre. Cette Prin- » ceſſe y déſavoue les Lettres, Mémoires ou » Relations qu'on fait courir ſur ſa retraite de » Flandre ſous prétexte de la juſtifier; mais » en effet pour donner à cette retraite des in- » terprêtations ſiniſtres (*b*) [33]. Elle le déſavoue par une Déclaration.

Le Cardinal de-Richelieu avoit appris avec chagrin la favorable réception que Charles I avoit faite à Marie, & le vif intérêt qu'Henriette paroiſſoit prendre aux malheurs de ſa Mere. Il craignit avec raiſon que Marie Richelieu engage le Comte d'Eſtrades à preſſer le Roi d'Angleterre de reſter neutre dans la guerre de Louis avec Philippe IV.

(*a*) Voyez ce Manifeſte dans le Recueil des Gazettes de France, n°. 63.

(*b*) Ce fait eſt tiré des Manuſcrits de Dupuy, n°. 549.

1638. n'engageât le Roi d'Angleterre à ſe liguer avec Philippe IV, afin de forcer le Roi à faire la paix avec ce Prince, ne doutant pas que le retour de la Reine-mere en France ne fût une des principales conditions du Traité. Il mit donc tout en uſage pour gagner Henriette qu'il ſçavoit avoir tout pouvoir ſur ſon Mari. Pour cet effet il chargea le Comte d'Eſtrades, qui étoit à Londres depuis un an, de ne rien négliger pour détruire les impreſſions qu'on avoit données contre lui à cette Princeſſe, & que l'intérêt de Marie étoit de fomenter. Le Comte s'acquitta de ſa commiſſion avec autant de zele que d'adreſſe, mais il ne put réuſſir à rendre la Reine d'Angleterre favorable aux vues du Cardinal. Elle refuſa de faire aucune démarche pour engager ſon Mari à reſter neutre dans la guerre allumée entre Louis & Philippe. Lorſque d'Eſtrades en preſſa Charles au nom de ſon Maître, en lui repréſentant que c'étoit ſon avantage, ce Prince ne voulut rien promettre ſur cet objet, & dit qu'il étoit de ſon honneur de ſecourir les Places maritimes de Flandre ſi le Roi les attaquoit. Cette réponſe déplut à Richelieu, qui appréhendoit l'union de l'Angleterre avec l'Eſpagne.

Pour la prévenir, il ſeconda la révolte des Ecoſſois, & fut cauſe, contre ſon intention, de la fin tragique du malheureux Charles I. 1638.

Le Vaſſor croit que ce fut pour ſe venger des ſollicitations de Leurs Majeſtés Britanniques auprès de Louis en faveur de ſa Mere que le Cardinal ſe détermina à fomenter les troubles d'Ecoſſe, mais c'eſt ſuppoſer à Richelieu un caractere trop vindicatif, & il eſt plus vraiſemblable que ce Miniſtre n'eût ſimplement en vue que de procurer une diverſion qui empêchât le Roi d'Angleterre de ſe joindre à Philippe (*a*).

Marie engage le Roi d'Angleterre à lui procurer l'occaſion de parler à l'Ambaſſadeur de France.

La tentative que Knugt avoit faite auprès de Louis pour le retour de la Reine-mere en France ayant été inutile, cette Princeſſe eut recours au Roi & à la Reine d'Angleterre, eſpérant que leur médiation auprès de Belliévre, Ambaſſadeur de France dans cette Cour, auroit plus de ſuccès; mais cet Ambaſſadeur avoit reçu les défenſes les plus expreſſes d'aller chez Marie, il lui étoit même enjoint d'éviter ſa rencontre. Pour obéir à ſon Maître, Belliévre

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 3. pag. 155. & ſuiv. & la même, par le Vaſſor, t. 5. p. 365.

1638. ſe faiſoit informer exactement de l'heure où elle étoit chez ſa Fille, afin de ne pas s'y trouver en même-tems qu'elle ; auſſi la Reine-mere, malgré le deſir qu'elle avoit de l'entretenir, fut-elle près de deux mois ſans pouvoir y parvenir. Montglat ne dit point qu'on eût interdit à l'Ambaſſadeur de France toute entrevue avec Marie, mais que craignant qu'on ne trouvât mauvais à la Cour qu'il eût des entretiens particuliers avec cette Princeſſe, il écrivit à Bullion pour lui faire part de ſon embarras. *Ce Miniſtre*, prétend le même Auteur, *lui manda par ordre du Cardinal de voir la Reine-mere une fois ſeulement, mais de ne recevoir aucune propoſition, ni d'entrer en matiere en aucune ſorte avec elle.* Montglat ajoute, *que ſur cet ordre Bellièvre fut faire ſon compliment à Marie, comme perſonne privée, puis tous les ſoirs chez la Reine il lui parloit devant tout le monde, ſans avoir jamais de converſation particuliere avec elle.* Quoi qu'il en ſoit, comme Marie ſentit bien qu'il ne tenoit cette conduite avec elle que parce qu'elle lui étoit preſcrite par Richelieu, elle demanda à Charles & à Henriette de lui ménager une entrevue avec Belliévre, & ils y conſentirent. Pour cet effet

le Comte de Holland, par le commandement du Roi & de la Reine d'Angleterre, le ſuivit un jour qu'il ſortoit de chez Leurs Majeſtés, & l'arrêta dans la galerie d'Henriette, ſous prétexte d'avoir quelque affaire à lui communiquer. Comme ils cauſoient enſemble, Charles & ſa Femme arriverent dans cette galerie. L'Ambaſſadeur de France voulut auſſi-tôt ſe retirer; mais Charles & Henriette ne lui laiſſerent pas le paſſage libre, & le lui fermerent même de maniere qu'il fut contraint de reſter ſeul avec la Reine-mere, Leurs Majeſtés s'étant éloignées. 1638.

Entretien de Marie avec Belliévre dans la galerie de la Reine d'Angleterre.

Cette Princeſſe profita de la circonſtance, & le pria de l'écouter. Belliévre, auſſi embarraſſé que ſurpris, lui repréſenta qu'il étoit Ambaſſadeur de France auprès du Roi de la Grande Brétagne; qu'il n'avoit pas la même qualité auprès d'elle, & que ſi le deſſein de S. M. étoit de le charger d'écrire en France de ſa part, il la ſupplioit d'avance de l'en diſpenſer, parce qu'il n'avoit point reçu d'ordre à ce ſujet dans ſon inſtruction; *mais*, répartit Marie, *on ne vous l'a pas au moins défendu.* Belliévre ſe retrancha toujours ſur ce qu'il n'avoit point reçu d'ordre. *Hé bien*, reprit la Reine-mere, *n'importe, je*

1638. *vous prie ſeulement de m'entendre !* Alors, *s'appuyant ſur une table*, elle lui témoigna le deſir qu'elle avoit de retourner en France, & la réſolution où elle étoit de ne point aller en Toſcane où le Cardinal la preſſoit vainement de fixer ſon ſéjour. « Vous m'obligerez ſenſiblement, lui ajouta t-elle, de faire ſçavoir à » Richelieu la miſere extrême où je ſuis réduite : mes ſouhaits ſe bornent à paſſer le » reſte de ma vie auprès du Roi, ou dans quelque Ville de France qu'il me déſignera, je » n'ai pas intention de me mêler d'aucune affaire d'Etat ». *Je conſentirai à chaſſer de ma Maiſon ceux qui ſeront odieux ou ſuſpects ; en un mot je ſuis prête à faire tout ce que mon Fils m'ordonnera, ou me ſera conſeillé par le Cardinal devoir être agréable à ſa Majeſté ; je conjure enfin Richelieu de me tirer de la triſte ſituation où je ſuis, & de la néceſſité de mendier mon pain.* « Je ſuis perſuadée, continua-t-elle, que tous ceux que » j'ai chargés de mes commiſſions juſqu'à préſent, s'en ſont mal acquittés, puiſque je n'ai » point obtenu ce que je demandois malgré les » bonnes intentions que j'ai témoignées ; j'attens plus de fidélité & d'exactitude de votre » part ». Belliévre lui aſſura qu'elle n'auroit jamais

jamais de ſemblables reproches à lui faire, puiſqu'il l'avoit prévenue qu'il ne pouvoit ſe mêler de cette affaire : *Je ſçais*, reprit Marie, *que les Ambaſſadeurs ſont obligés de mander à leurs Maîtres tout ce qu'on leur communique ; ainſi quoique vous me proteſtiez que vous ne pouvez vous charger d'aucune négociation de ma part, je compte ſur une réponſe.* 1638.

La Reine-mere s'approcha enſuite de ſa Fille & de ſon Gendre, & quoiqu'ils n'euſſent point prêté l'oreille à ſon entretien avec Belliévre, ce dernier dit en leur préſence : *Ce que Marie exige de moi excede mon pouvoir.* Après quoi il ſe retira.

Quelques jours après, cet Ambaſſadeur alla trouver la Reine d'Angleterre, & lui fit entendre qu'il ne doutoit pas que ce ne fût elle qui eût conſeillé à ſa Mere de s'adreſſer à lui pour négocier ſon retour en France. Cette Princeſſe en convint, & lui avoua qu'elle avoit eu lieu de préſumer par les Lettres de l'Ambaſſadeur de la Grande Brétagne auprès de Louis, que ce Prince déſapprouvoit qu'on ſe mêlât de ſa réconciliation avec Marie ; mais qu'elle n'avoit pu refuſer à ſa Mere le ſeul moyen qu'elle eût de faire parvenir juſqu'au

1638. Roi ſes plaintes & ſes demandes, & qu'elle croyoit que ce Prince ne pourroit trouver mauvais que la Reine s'adreſſât directement à ſon Miniſtre, cette voye ne compromettant perſonne (*a*).

1639. Belliévre ne manqua pas de mander exactement au Roi & au Cardinal, ainſi que Marie l'avoit prévu, tout le détail de l'entretien qu'il avoit eu avec elle. Richelieu crut devoir y faire une réponſe qu'il engagea Louis à ſigner. On en trouve, dit le P. Griffet, la minute originale écrite de la main de Cheré, Secrétaire du Cardinal, & dictée par ce Miniſtre, dans les Manuſcrits de Béthune n°. 9234. Vittorio Siri l'a copiée ſans doute de ces Manuſcrits. En Voici l'Extrait : on mandoit à Belliévre « que le peu de confiance que la Reine-mere » avoit témoignée au Roi dans un grand nom» bre d'occaſions ne lui permettoit pas de ſe » fier à ſes promeſſes, d'autant plus que le » caractere inquiet de cette Princeſſe lui ren» doit tous les lieux inſupportables, dès qu'elle

Belliévre le mande au Roi & au Cardinal. Réponſe qu'il reçoit à ce ſujet.

(*a*) Voyez *le Mémoire recondite*, tom. 8. pag. 638. & ſuiv. & les Mém. de Montglat, t. I. p. 320. & 321. Cet Auteur place l'entretien de Marie avec Belliévre en 1639, quoiqu'elle l'ait eu le 25 Décembre 1638.

» y avoit passé quelque tems ; qu'elle n'avoit 1639.
» cessé de se plaindre pendant son séjour en
» Flandre, des Espagnols & du Duc d'Orléans
» lui-même, quoiqu'il fût dans ses intérêts, &
» qu'il n'eût quitté le Royaume qu'à son insti-
» gation ; qu'elle n'avoit pas vécu dans une meil-
» leure intelligence avec Marguerite quoiqu'elle
» eût cependant négocié le mariage de cette
» Princesse avec Monsieur ; qu'il n'étoit pas
» vraisemblable qu'elle eût été en Hollande
» sans dessein, quoiqu'elle n'y fût restée que
» quelques mois ; que depuis le peu de tems
» qu'elle étoit en Angleterre, elle commençoit
» déjà à s'y ennuyer, & à desirer d'en sortir ;
» que si elle n'avoit pu être satisfaite de son sort
» quand elle jouissoit en France du plus grand
» pouvoir avant sa retraite aux Pays-Bas, il
» n'étoit pas à présumer qu'elle pût y trouver
» plus de contentement lorsqu'elle n'y auroit
» pas une autorité que la prudence défendoit à
» Louis de lui accorder ; que si le Roi consen-
» toit à la recevoir dans le Royaume, elle n'y
» seroit occupée qu'à entretenir les cabales des
» mécontens ; que Philippe IV, qui n'avoit pas
» ménagé cette Princesse quand elle étoit à
» Bruxelles, chercheroit à la regagner dès

1639 » qu'elle ſeroit en France, & à exciter ſon
» animoſité contre les Miniſtres pour troubler
» la paix de l'Etat ; que c'étoit même dans cette
» vue que les Eſpagnols avoient mis tout en
» uſage depuis qu'ils avoient connu ſon carac-
» tere turbulent pour procurer ſon retour à la
» Cour, afin de tirer avantage des troubles
» qu'elle y ſuſciteroit ; qu'elle avoit tenté, il
» n'y avoit pas dix-huit mois, de former un
» parti à Sedan avec le Comte de Soiſſons &
» le Duc de Bouillon *pour les faire entrer à main*
» *armée en France avec Piccolomini ;* que Louis
» ne doutoit pas que les Anglois ne l'euſſent
» ſollicitée à demander ſon rappel en France
» pour ſe débarraſſer d'elle ; qu'il ne pouvoit
» donc ſe flatter que des engagemens arra-
» chés à Marie par la néceſſité, puſſent lui per-
» ſuader qu'elle eût changé de façon de penſer ;
» qu'il ſçavoit d'ailleurs par expérience que
» tous ceux qu'elle avoit pris juſqu'alors avoient
» été ſans effet ; que d'après ces conſidérations,
» le Roi s'en tenoit aux propoſitions qu'il lui
» avoit faites tant de fois de ſe retirer à Flo-
» rence, où il lui fourniroit un revenu con-
» forme à ſa *qualité* ; que n'ayant donc rien à ſe
» reprocher, il ſe regardoit exempt de blâme,

» & croyoit s'être acquitté envers elle du reſ- 1639.
» pect qu'il lui devoit» (*a*).

Dès que Belliévre eut reçu cette réponſe, il la remit à la Reine d'Angleterre, qui en fit part à Marie. Cette Princeſſe, pénétrée de la plus vive douleur, publia un manifeſte pour ſa juſtification; mais quoiqu'elle ne doutât pas que la Lettre de Louis ne fût l'ouvrage de Richelieu; comme elle n'avoit pas encore perdu toute eſpérance, elle ne ſe plaignit point de lui dans ce manifeſte, de crainte d'aliéner ce Miniſtre. Cependant malgré l'art qu'elle employa dans cet écrit apologétique, elle avoit des torts trop réels envers ſon Fils & l'Etat pour pouvoir les colorer de maniere à ne pas paroître coupable. Il étoit donc très-facile au Cardinal de ſatisfaire ſa vengeance en les repréſentant au Roi dans tout leur jour. Il avoit d'ailleurs trop d'intérêt à tenir la Reine-mere éloignée de la Cour pour ne pas profiter de tous ſes avantages contre elle.

Belliévre remet cette réponſe à la Reine d'Angleterre. Manifeſte que Marie publie en conſéquence pour ſe juſtifier.

Henriette, vivement affectée de la cruelle ſituation où étoit Marie, ne put lui réfuſer d'écrire elle-même à ſon Frere & à Richelieu en ſa faveur. Elle engagea en même tems

Le Roi & la Reine d'Angleterre envoyent Milord Germain en France pour négocier le retour de la Reine-Mere.

(*a*) Voyez *le Mémoire recondite*, tom. 8. p. 640. & ſuiv.

1639. Charles I à envoyer en France Milord Germain pour les ſolliciter de ne pas s'oppoſer plus long-tems au deſir qu'avoit cette Princeſſe de revoir ſon Fils. La Reine d'Angleterre ſe flatta que ſa médiation jointe à celle du Roi pourroit être de quelque poids auprès de Louis & du Cardinal (a); mais la Reine-mere, craignant qu'elle n'eût pas tout l'effet qu'elle en attendoit, s'abaiſſa pour la ſeconde fois juſqu'à écrire elle-même à Richelieu. Elle ne devoit cependant pas eſpérer que ſa Lettre eût un plus heureux ſuccès que celle dont elle avoit chargé Laleu quelques années auparavant. Elle lui marquoit que la guerre allumée entre le Roi, & Philippe IV étoit la ſeule cauſe qui l'eût contrainte à quitter les Pays-bas; qu'elle avoit choiſi l'Angleterre pour ſon ſéjour parceque Charles étoit allié de Louis & que n'étant point dans un Pays ſuſpect elle eſpéroit obtenir plus aiſément la permiſſion de

Marie écrit au Cardinal.

(a) Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 642. & 643. On y trouve l'inſtruction que le Roi & la Reine d'Angleterre donnerent à Milord Germain lorſqu'ils l'envoyerent en France, p. 652. & ſuiv.

On voit auſſi dans les Manuſcrits de Béthune, n°. 9770. Les dépêches de l'Ambaſſadeur de France & de la Reine d'Angleterre au Roi & au Cardinal.

revenir en France. *Je m'adreſſe à vous*, diſoit-elle, *pour vous aſſurer que j'ai oublié le paſſé; que je veux vous aimer dorénavant, & que je ſerai même bien aiſe de vous devoir un ſervice auſſi grand que celui de mon retour auprès du Roi.* Elle lui proteſtoit enſuite, qu'elle feroit tout ce que ſon fils deſireroit d'elle; & que ſi Louis ne vouloit pas qu'elle reſtât à la Cour, elle ſe retireroit dans telle Ville qu'il lui déſigneroit, pour vu qu'on l'y laiſſât jouir de ſes revenus. 1639.

Cette Lettre ſoumiſe, & même humiliante procuroit au Cardinal, dit Montglat, une occaſion très-favorable de témoigner à Marie la reconnoiſſance qu'il lui devoit, en engageant le Roi à accorder à cette Princeſſe la grace de rentrer dans le Royaume. Il auroit prouvé par cette action généreuſe, que c'étoit à tort qu'on l'accuſoit d'ingratitude envers ſa bienfaitrice. Mais ſa défiance naturelle, dit le même Auteur, l'empêcha de ſe fier aux promeſſes de la Reine-mere, & lui fit craindre que le retour de cette Princeſſe en France ne diminuât ſon autorité; d'ailleurs ſon caractere vindicatif ne lui permettoit pas de pardonner à Marie ſon animoſité implacable contre lui, & d'oublier qu'elle avoit voulu le perdre. Il ſe détermina

Le Cardinal feint d'être touché des malheurs de la Reine-mere & refuſe cependant de ſolliciter le retour de cette Princeſſe.

1639. donc à s'oppoſer de tout ſon pouvoir aux deſirs de la Reine-mere ; mais il ſe flatta qu'en paroiſſant ſenſible à ſes malheurs il éblouiroit les yeux du vulgaire , & qu'on ne pourroit lui imputer la dureté dont le Roi uſeroit envers elle en lui refuſant un aſile dans ſes Etats. Pour parvenir à ſon but , il falloit, quoiqu'il dût être l'inſtigateur des conſeils qu'on donneroit à Louis ſur cet objet, qu'on ne pût croire qu'il les eut dictés. Il dit donc à Milord Germain porteur de la Lettre de Marie , *que la plus grande joie qu'il pût avoir au monde, ſeroit de la revoir & de rentrer dans les bonnes graces de ſa bonne Maîtreſſe* ; mais qu'il avoit trop d'obligation à cette Princeſſe pour que ſon avis ne fût pas ſuſpect au Roi dans tout ce qui pourroit la concerner ; que Louis pourroit croire que la reconnoiſſance l'aveugloit ſur les véritables intérêts du Royaume , s'il lui parloit en faveur de la Reine ; qu'ainſi il étoit réſolu de ne point s'entremettre dans une affaire qui la regardoit de ſi près ; que le Roi d'ailleurs avoit dans ſon Conſeil des Miniſtres aſſez éclairés pour pouvoir le décider relativement aux demandes de ſa Mere.

Il eſt vraiſemblable que Germain ne ſut la

dupe ni du feint attachement du Cardinal pour Marie, ni des prétendues raiſons qu'il alléguoit pour s'excuſer de plaider la cauſe d'une Princeſſe malheureuſe à laquelle il devoit tout. Mais il n'oſa ſans doute le lui faire connoître, de crainte de nuire à ſa négociation. Le parti que prit Richelieu, & la réponſe qu'il fit à l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoient encore un autre motif que celui que je viens de rapporter. 1639.

Louis, ſoit par égard pour ſa Sœur, & pour ſon Beau-frere, ſoit qu'il crût devoir à ſa Mere d'écouter celui qui venoit lui expoſer ſes plaintes & ſes demandes, avoit déclaré qu'il vouloit lui donner une audience particuliere. Le Cardinal n'oſa s'y oppoſer dans la crainte que le Roi ne devinât la véritable cauſe pour laquelle il l'en détournoit ; il ſçavoit auſſi que ce Prince n'aimoit pas la contradiction. Richelieu appréhendoit en effet que Milord Germain n'attendrît Louis, non ſeulement par le tableau des malheurs de la Reine-mere, mais par l'aſſurance de ſa ſoumiſſion à toutes les volontés de S. M. & qu'il n'obtînt enfin ſon conſentement au retour de cette Princeſſe en

1639. France (*a*). Il avoit lieu d'ailleurs de préſumer que l'Ambaſſadeur d'Angleterre ne manqueroit pas de faire obſerver au Roi que ſon Miniſtre devoit lui être ſuſpect dans les avis qu'il lui donneroit touchant Marie, pouvant avoir conſervé du reſſentiment des démarches qu'elle avoit faites pour lui ravir les bonnes graces de ſon Maître.

Il nomme au Roi les perſonnes que S. M. peut conſulter ſur cette affaire.

Afin de le prévenir il dit le premier à Louis ce qu'il prévoyoit que Milord Germain lui repréſenteroit probablement à cet égard, & le ſupplia de jetter les yeux ſur d'autres que ſur lui pour décider la queſtion relativement à la demande du Roi & de la Reine d'Angleterre. Il lui nomma enſuite le Chancelier, Bullion, Bouthillier Sur-Intendant des Finances, Chavigny & Des-Noyers, Sécrétaires d'Etat, comme les plus propres à lui donner des conſeils ſalutaires ſur cet objet. Le Roi approuva d'autant plus cette propoſition, qu'il la trouva de la part du Cardinal auſſi noble que déſintéreſſée.

Richelieu, charmé que Louis fût la dupe de ſa politique, étoit bien certain que les avis des

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 3. pag. 163.

cinq perſonnes qu'il lui avoit déſignées ſeroient conformes à ſes deſirs. En effet on trouve à la ſuite de ces avis, qui ſont en entier dans les Manuſcrits de Béthune, une obſervation, dans laquelle il eſt dit « que le Cardinal réfuſa de » donner le ſien, parce qu'il craignoit d'être » ſoupçonné de partialité ; » mais l'Auteur de cette obſervation ajoute, » que les avis de ceux » qui ſont nommés dans cette piece, étoient » tellement dépendans des volontés de Riche- » lieu & ſoumis à ſa fortune, qu'ils ne vou- » loient ni n'oſoient rien dire, ni même pen- » ſer qui ne fût conforme aux ſentimens de ce » Miniſtre, qui au lieu de conſentir au retour » propoſé a mieux aimé laiſſer mourir ſa Maî- » treſſe & Bienfaitrice hors de France dans la » néceſſité, après l'avoir élevé en la plus grande » & prodigieuſe fortune où ſoit jamais arrivé » Favori en ce Royaume « (*a*). 1639.

D'après le conſeil du Cardinal on donna par écrit aux cinq Miniſtres qu'il avoit choiſis les quatre queſtions, ſur leſquelles le Roi vouloit ſçavoir leurs ſentimens.

On leur donne par écrit les queſtions ſur leſquelles le Roi demande leur avis.

(*a*) Cette obſervation eſt tirée des Manuſcrits de Béthune, n°. 9770. Voyez *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 653. pour ce qui la précede.

1639. Par la premiere on demandoit, ſi le retour de la Reine-mere en France pouvoit être avantageux à Louis, au Dauphin, & à l'Etat.

Par la ſeconde, quel étoit le lieu qu'on devoit déſigner à cette Princeſſe pour ſon ſéjour, au cas qu'on le jugeât utile.

Par la troiſieme, ſi l'on devoit donner lieu d'eſpérer à ceux qui s'intéroiſſoient à Marie ſoit parmi les Etrangers, ſoit en France, que le Roi pourroit conſentir avec le tems, qu'elle revînt dans le Royaume, au cas qu'on ne pût le lui accorder pour le moment, & ſi l'on devoit entamer quelque négociation à cet égard.

Par la quatrieme enfin, ce qu'il falloit répondre à Charles & à Henriette ſur la demande qu'ils faiſoient à Louis de laiſſer à la Reine ſa Mere la jouiſſance de ſon bien, ou du moins un revenu convenable à ſa qualité pour vivre à Londres.

On remit ces quatre queſtions à ceux qui devoient les décider en leur diſant qu'on leur laiſſoit le tems d'y réfléchir avant de donner leur réponſe, qu'ils rendroient auſſi par écrit.

Avis des cinq Miniſtres. Ils commençoient tous par témoigner beaucoup de reſpect pour Marie, & un deſir ſincere de la voir réunie à ſon Fils, com-

me elle le ſouhaitoit; mais ils déclaroient en même tems, que cette réunion ne pouvoit jetter que de la confuſion dans l'Etat, par la ſoif inſatiable que la Reine-mere avoit de gouverner; qu'en effet malgré ſes promeſſes il y avoit lieu de préſumer que lorſque cette Princeſſe ſeroit dans le Royaume ſon ambition ſe réveilleroit en elle; que d'ailleurs l'animoſité de ſes confidens contre les Miniſtres nuiroit infailliblement à l'adminiſtration; que Louis, par conſéquent, comme Roi n'y pouvoit conſentir, étant plus obligé à ſes peuples qu'à ſa Mere, quoiqu'en qualité de Fils il ne dût pas la réfuſer. 1639.

Le Chancelier Séguier rapporta à cette occaſion l'exemple de J. C. qui ſe ſépara de ſa Mere, & la laiſſa pluſieurs jours dans l'inquiétude, pour vaquer à ſon Miniſtere. Il détailla enſuite les inconvéniens qui réſulteroient du retour de la Reine en France pour Louis, pour le Royaume, & pour le Dauphin, ainſi que les raiſons pour leſquelles on ne devoit donner ni aux Partiſans de Marie, ni aux Etrangers aucune eſpérance ſur cet objet. Il ajouta, » que ſi on avoit le malheur de perdre le Roi » pendant le bas-âge du Dauphin, la Reine-» mere ne manqueroit pas de diſputer la Ré-

1639. » gence à sa Belle-fille, & exposeroit l'Etat aux » dissentions, & peut-être même à une guerre » civile.

Bullion, du même avis d'ailleurs que le Chancelier, dit de plus, « que les motifs les » plus puissans pour engager Louis à ne pas » recevoir sa Mere étoient de nature à ne se » devoir dire *qu'à l'oreille du Maître*; qu'il étoit » de la prudence du Roi de presser Marie d'al- » ler s'établir à Florence, où il lui feroit tenir » son bien & son douaire, ainsi qu'il le lui avoit » déjà offert plusieurs fois ».

Chavigny, dont les sentimens étoient conformes à ceux du Chancelier & de Bullion, prétendoit « que Louis ne devoit point four- » nir à la Reine-mere de quoi soutenir son rang » en Angleterre; que S. M. pouvoit dire à Mi- » lord Germain, qu'elle n'accepteroit aucune » proposition pour permettre à cette Princesse » d'aller dans aucun lieu si ce n'étoit celui de » sa naissance, parce qu'elle lui seroit toujours » suspecte dans tout autre ».

Des-Noyers, qui croyoit ainsi que Séguier, Bullion & Chavigny qu'on ne pouvoit, sans manquer à la fidélité qu'on devoit à son Souverain, conseiller au Roi de recevoir sa Mere en

France, donnoit pour principale raiſon de ce refus, « que ſi Marie, lorſqu'elle jouiſſoit de » la plus grande autorité dans le Royaume, y » avoit formé des projets contraires au bien de » l'Etat, elle étoit maintenant plus à craindre » que jamais; que ceux qui les lui ſuggérerent » les trouverent même ſi criminels qu'ils cru- » rent ne pouvoir mettre cette Princeſſe en » ſûreté qu'en la faiſant ſortir du Royaume; » que s'ils l'engagerent donc alors à ſe liguer » avec les ennemis de Louis, il y avoit lieu de » croire qu'ils ſeroient encore plus factieux à » l'avenir ». 1639.

Bouthillier fut le ſeul qui, malgré ſon attachement pour le Cardinal, n'oublia pas qu'il avoit été Secrétaire des commandemens de la Reine-mere, & qu'il lui avoit les plus grandes obligations. En conſéquence quoiqu'il convînt ainſi que les autres Miniſtres qu'il étoit de l'avantage du Roi, que Marie ne revint point à la Cour, il penſoit « que S. M. ne pou- » voit ſe diſpenſer de lui rendre ſon bien, & » ſon douaire en quelque lieu qu'elle fixât ſon » ſéjour, ſoit en Angleterre, ſoit à Avignon, » ſans qu'on pût exiger d'elle qu'elle allât à » Florence, ſi elle ne vouloit pas y conſentir ».

1630. » Il conſeilla de plus à Louis de dire à Milord Germain, « que la triſte ſituation, où la Reine » s'étoit volontairement réduite depuis plu- » ſieurs années, le touchoit ſenſiblement; mais » que le Roi d'Angleterre pouvoit ſe diſpenſer » de ſe rendre médiateur des intérêts de cette » Princeſſe, ce qui concernoit une Mere ne » devant ſe traiter qu'entre elle & ſon Fils (*a*) ».

Quelque rigoureuſe que dût paroître à Louis la conduite que lui preſcrivoient ces avis, on ne peut diſconvenir cependant qu'ils ne fuſſent appuyés ſur les motifs les plus ſpécieux & les plus propres à lui faire impreſſion. On n'y remarquoit rien d'ailleurs qui ſentît l'animoſité, & ils ſembloient être dictés par la juſtice & la modération; auſſi convainquirent-ils le Roi qu'il pouvoit les ſuivre ſans ſcrupule. Cependant Richelieu craignit ſans doute que la piété filiale ne ſe réveillât dans le cœur de Louis, & qu'on n'alarmât ſa conſcience timorée, en

(*a*) Voyez ces avis, dont je n'ai donné ici que l'extrait, dans les Mém. de Montréſor, pag. 340. & ſuiv. Dans *le Mémorie recondite*, tom. 8. p. 643. & ſuiv. & dans les Mém. d'Aubéry, tom. 2. p. 395. & ſuiv. Voyez auſſi les Mém. de Montglat, t. I. pag. 321. & ſuiv. Les avis avoient différentes dates, mais ils furent tous donnés dans le mois de Mars.

lui

lui rappellant l'amour & la ſoumiſſion que les Enfans doivent à ceux dont ils tiennent le jour, tel eſt du moins le ſentiment de Montchal; car il rapporte dans ſes Mémoires, « que le » Cardinal menaça de la Baſtille les Prédica- » teurs qui traiteroient en Chaire du reſpect » des Enfans envers leurs Pere & Mere ;» mais cette imputation eſt ſi grave & ce fait ſi peu vraiſemblable qu'il eſt difficile de ne pas croire au moins qu'il eſt chargé, & que la haine de ce Prélat contre Richelieu le lui a fait exagérer (*a*). Le Vaſſor prétend auſſi que l'Evêque de Mende, juſqu'alors créature du Cardinal, avoit été mis à la Baſtille au commencement de cette année à cauſe des intelligences qu'il entretenoit, dit-on, avec Marie de Médicis. Il eſt poſſible en effet qu'ayant été autrefois au ſervice d'Henriette, ſon attachement pour cette Princeſſe lui eût fait prendre intérêt aux malheurs de ſa Mere (*b*). 1635.

Richelieu feignit la plus grande douleur de voir tous les ſentimens des Miniſtres contraires

(*a*) Voyez les Mém. de Montchal, t. 2. p. 215.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 5. pag. 615.

1639. au desir qu'il témoignoit de procurer à sa Bienfaitrice la satisfaction de revenir en France. Il s'étoit flatté, disoit-il, que lorsqu'elle seroit à la Cour il pourroit mériter par de nouvelles preuves de dévouement de rentrer dans ses bonnes graces dont la perte lui étoit toujours également sensible (*a*).

Réponse du Roi à Milord Germain. Il refuse toutes ses demandes.

Lorsque le Roi eut examiné les avis de ses Ministres, & qu'il les eut approuvés, on en fit un résumé dont on composa une réponse que Louis signa. Elle portoit « que le Roi n'avoit jamais manqué de tendresse & d'affection envers sa Mere ; mais que ses liaisons avec les ennemis de l'Etat ne lui permettoient pas de prendre aucune résolution sur ce qui la regardoit avant que l'établissement d'une bonne paix ne l'eût mis dans le cas de moins soupçonner les intentions de cette Princesse » (*b*).

Le Cardinal, prévoyant les représentations

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, tom. I. p. 324.

(*b*) On trouve la minute originale de cette Réponse, datée du 4 Avril, écrite par Chavigny avec des corrections de la propre main du Cardinal, dit le P. Griffet, dans les Manuscrits de Colbert, n°. 46. Elle est aussi dans *le Mémorie recondite*, t. 8. p. 642.

de Germain ſur le refus que Louis lui feroit de fournir au moins à la dépenſe de Marie en attendant que la guerre fût terminée avec Philippe IV, dicta à Sa Majeſté. « Vous lui déclarerez, dit Richelieu, que vous ne pouvez » envoyer d'argent à la Reine-mere, parce » que vous n'êtes pas aſſuré qu'elle ne l'emploira pas à gagner des Partiſans aux Eſpagnols, auxquels ſon dernier Manifeſte prouve » qu'elle eſt encore très-attachée ». S'il inſiſte ſur cet objet, ajouta le Cardinal, « Vous lui » direz de ne point vous contraindre à vous » rappeller le paſſé, & à lui découvrir les raiſons qui vous obligent à vous conduire avec » Marie d'une maniere auſſi injuſte en appa» rence, mais auſſi équitable en effet ». 1639.

La négociation de Milord Germain fut donc ſans aucun ſuccès, malgré ſes ſoins & ſon adreſſe pour la faire réuſſir. La réponſe dure & accablante de Louis mit le comble au déſeſpoir de la Reine-mere, lorſqu'elle en fut inſtruite. En effet, elle lui ôtoit toute eſpérance de revoir jamais le Roi, ni la France, & ſon éloignement pour la Toſcane étoit ſi grand, qu'elle préféroit d'être privée de ſon bien plutôt que d'aller s'y établir. Richelieu

Douleur de la Reine mere lorſqu'elle apprend le refus du Roi.

1639. avoit cru devoir écrire à la Reine d'Angleterre. Il engagea Germain de remettre ſa Lettre à cette Princeſſe ; elle étoit fort courte & n'avoit pour objet que de l'aſſurer du deſir qu'il conſerveroit toujours de lui prouver en toute occaſion ſon reſpect & ſon attachement. Il n'entroit d'ailleurs dans aucun détail relativement aux motifs du voyage de Milord Germain, s'excuſant ſur ce que ce Seigneur lui rendroit compte de ſa miſſion (*a*).

1640. Le Cardinal intrigue dans le Parlement d'Angleterre pour faire ſortir Marie de ce Royaume,

La derniere réſolution que le Cardinal avoit fait prendre au Roi relativement à ſa Mere ne devoit lui laiſſer aucune appréhenſion du retour de cette Princeſſe, ni aucune crainte qu'elle pût jamais lui nuire dans l'eſprit de Louis. En effet il avoit pris trop de ſoins pour aliéner le cœur de ſon Maître contre Marie, & l'avoit trop prémuni contre les prétendus artifices de cette Princeſſe pour avoir rien à redouter d'elle ; mais il ne vouloit pas qu'elle reſtât en Angleterre ; le ſéjour qu'elle y faiſoit ne ceſſoit de lui donner de l'inquiétude par les raiſons ſans doute que j'ai déjà rapportées, & il

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 3. pag. 171. & les Mém. de Montglat, t. I. p. 323.

ne pouvoit renoncer au projet de la forcer à ſe retirer à Florence. Dans cette vue, il chercha à gagner des Membres du Parlement, dont la convocation étoit prochaine, & à engager la Chambre des Communes à demander à Charles I qu'il obligeât la Reine-mere à quitter ſes Etats. La maniere dont elle étoit ſortie de ceux du Roi d'Eſpagne perſuadoit à Richelieu qu'elle n'oſeroit y retourner, Philippe IV ayant ſujet d'être mécontent d'elle. Il ſe flattoit donc que n'ayant plus d'aſyle à y eſpérer, elle ſeroit enfin contrainte de paſſer en Toſcane; mais ſes intrigues ne purent réuſſir du moins pour le moment. D'ailleurs la répugnance de Marie pour aller en Italie, autant que ſon opiniâtreté, l'empêcherent de prendre un parti ſi conforme à ſa malheureuſe ſituation, & auquel le Cardinal cherchoit envain depuis long-tems à la réduire (*a*). 1640.

Le Duc de Vendôme fut accuſé au commencement de cette année d'avoir voulu attenter aux jours de Richelieu, en gagnant deux ſcélérats pour l'aſſaſſiner; ces deux malheureux 1641. On accuſe le Duc de Vendome d'avoir voulu faire aſſaſſiner Richelieu. Il paſſe en Angleterre.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 6. pag. 44.

1641. ayant été pris, le chargerent en effet dans leur interrogatoire. Comme le Duc craignit que le Cardinal ne profitât de cette accuſation pour ſatisfaire ſa haine contre lui, il ſe détermina à paſſer en Angleterre. Cette évaſion donna lieu de croire qu'il étoit coupable, & Richelieu la fit enviſager à Louis comme un indice non équivoque du crime de ce Duc. En conſéquence le Roi nomma une commiſſion qui eut ordre de s'aſſembler le 22 Mars à St. Germain-en-Laye pour juger le Duc de Vendôme. Lorſque le rapport du Procès fut fini, *je ſuis inſtruit*, dit le Chancelier, *d'une circonſtance importante à y ajouter, & qui manifeſte les mauvais deſſeins de ce Prince contre le Cardinal. M. de Vendôme*, continua-t-il, *ſaluant Marie de Médicis à Londres, lui a parlé en ces termes : Vous voyez, Madame, un pauvre banni accuſé d'une entrepriſe qu'il voudroit avoir exécutée plus en effet qu'en paroles. Cela eſt vrai*, ajouta le Roi qui étoit préſent, *j'en ai la Lettre.* L'opinion de le Vaſſor eſt que Richelieu avoit pu faire écrire cette Lettre à Louis pour l'irriter de plus en plus contre ſa Mere, & juſtifier auprès de ce Prince ſon ingratitude envers elle. En effet, s'il eſt vrai que le Duc de Vendôme ait tenu ce diſcours à

Marie, c'eſt une preuve que non-ſeulement ce Duc n'étoit pas innocent du projet atroce qu'on lui imputoit, mais qu'il le ſuppoſoit devoir être approuvé de la Reine-mere. Il étoit donc très-important pour le Cardinal de ne pas laiſſer ignorer au Roi un propos ſi imprudent, parce qu'il favoriſoit l'intérêt qu'avoit ce Miniſtre de rendre Marie odieuſe à Louis. Quoi qu'il en ſoit les concluſions du Procureur Général contre Vendôme portoient; *que ce Duc ſeroit pris au Corps, & faute de ce, crié à trois briefs jours, & ſes biens ſaiſis.* L'Arrêt y fut conforme. 1642.

Condamnation du Duc de Vendôme par Contumace.

La condamnation du Duc de Vendôme remplit toutes les vues de Richelieu; d'une part, elle forcoit ce Prince à s'exiler du Royaume, & l'empêchoit par conſéquent d'y cabaler contre lui; de l'autre elle lui fourniſſoit l'occaſion de convaincre le Roi que les Partiſans de la Reine-mere n'étoient occupés qu'à former chaque jour de nouveaux complots contre un Miniſtre dévoué à S. M. En entretenant ainſi Louis dans des ſoupçons injurieux à Marie, le Cardinal mettoit un obſtacle inſurmontable à la réconciliation de ce Prince avec ſa Mere, & au

1641. retour de cette Princeſſe dans le Royaume (a).

Marie pour ſe faire un appui du Prince d'Orange, ſollicite le mariage de ſon fils avec la Princeſſe d'Angleterre.

Cependant la Reine-mere, ayant perdu tout eſpoir de revenir en France, cherchoit plus que jamais à ſe ménager des appuis dans les Cours étrangeres pour obtenir au moins qu'on lui laiſſât la jouiſſance de ſes revenus dans le lieu où elle fixeroit ſon ſéjour. Il s'en préſenta une occaſion qu'elle ſaiſit avec avidité, eſpérant la faire ſervir à ſes vues. Ce fut le mariage de Guillaume avec la Princeſſe d'Angleterre, que le Prince d'Orange fit propoſer à Marie. Il penſoit déjà ſans doute à cette union, lorſque la Reine-mere paſſa en Hollande, & il jugeoit que cette Princeſſe ſeroit très-propre à la faire conclure. Pour cet effet, il avoit cherché à gagner le Coigneux, Monſigot & ſurtout Fabroni, dont il connoiſſoit l'aſcendant ſur l'eſprit de Marie. Ce fut cependant le Coigneux qu'il chargea de cette négociation auprès d'elle. Cet Agent preſſa ſa Maîtreſſe de s'entremettre pour cette affaire, en lui repréſentant que depuis que la France donnoit le titre d'*Alteſſe* au Prince d'Orange, il pouvoit aſpirer à l'alliance

(a) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 6. pag. 234. & ſuiv.

des plus grands Princes. Fréderic-Henri ayant été inſtruit par le Coigneux, avec lequel il entretenoit une intelligence ſecrette, que la Reine-mere agréoit ſa propoſition, fit partir Inwfliet pour Londres afin d'en conférer avec elle. Marie l'écouta favorablement, & lui promit de mettre tout en uſage pour faire agréer ſa demande à Charles & à Henriette; elle s'y porta d'autant plus volontiers qu'elle croyoit y trouver ſon avantage; elle s'étoit déjà apperçue depuis quelque tems que ſon Gendre la voyoit avec peine dans ſes Etats, & ſembloit regretter l'argent qu'il lui fourniſſoit pour l'entretién de ſa Maiſon. En effet les troubles dont l'Angleterre étoit alors agitée exigeoit de lui de très-grandes dépenſes, & la Reine-mere ne pouvoit ſe réſoudre à rien retrancher de ſon faſte. Elle ſe voyoit donc ſur le point d'être forcée de quitter Londres, comme elle avoit fait Bruxelles, & ſe flattoit de trouver un appui dans le Prince d'Orange, ſi ſon Fils épouſoit la Princeſſe d'Angleterre; elle eſpéroit de plus que la Cour de France, ayant intérêt de ménager Fréderic, on n'oſeroit peut-être lui refuſer la grace qu'il demanderoit pour elle, cette grace ſur-tout devant ſe réduire à la laiſſer 1641.

1641 jouir de ſes revenus dans quelque Pays allié de Louis, & du choix de ce Prince, pourvu que ce ne fût point en Italie.

Le Roi & la Reine d'Angleterre accordent leur Fille au Prince Guillaume. Le mariage ſe fait à Londres.

Marie, ayant fait part à Charles & à Henriette de la propoſition du Prince d'Orange, ils l'accepterent avec d'autant plus de joye, que dans les circonſtances fâcheuſes où ils ſe trouvoient alors, les ſecours qu'ils ſe flattoient de tirer des Provinces-unies, leur ſeroient très-utiles. Charles chargea donc Inwfliet de dire au Prince d'Orange de ſa part & de celle d'Henriette qu'ils accordoient avec plaiſir leur Fille à Guillaume. Ce Prince arriva à Londres au mois de Juin pour y célébrer ſon mariage, qui fut conclu malgré toutes les oppoſitions qui s'y rencontrerent. Cette alliance releva pour quelques momens le courage abattu de la Reine-mere, parce qu'elle ne douta pas que cet événement ne changeât ſa cruelle poſition, & n'adoucît ſes malheurs; mais elle fut trompée dans ſes eſpérances (*a*).

La ſéance du Parlement d'Angleterre fut très-orageuſe cette année; elle commença les

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 6. pag. 250. & ſuiv.

malheurs de Charles, & mit le comble à ceux de Marie. Le Gouvernement y fut ouvertement blâmé. Le Comte de Holland entr'autres mit au nombre des ſujets de plainte de la Nation les dépenſes énormes que le Roi faiſoit pour entretenir des Etrangers. Il eſt vraiſemblable, dit le Vaſſor, que ce Seigneur avoit en vue la Reine-mere, & qu'il étoit un de ceux que le Cardinal avoit gagnés pour parvenir à la faire renvoyer d'Angleterre (*a*). 1641.

Les diſſentions cependant ne faiſoient que s'accroître à Londres de jour en jour. Le Peuple, aigri contre les Catholiques, s'ameutoit ſouvent autour du Palais de Marie, & murmuroit du grand nombre d'Eccléſiaſtiques qu'elle avoit amenés avec elle. La populace étoit ſi animée qu'on craignit enfin que la Reine-mere ne fut expoſée à ſa fureur. Elle demanda des Gardes à ſon Gendre; mais ce Prince, auquel les Puritains donnoient déjà de ſi juſtes alarmes, craignit de leur fournir un nouveau ſujet de jalouſie, s'il donnoit des ordres à cet égard. Il voulut donc que le Parlement en décidât, & Le Peuple murmure contre Marie.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 6. pag. 259.

1641. lui fit expoſer le danger que couroit Marie. Les deux Chambres ſe réunirent pour enjoindre au Comte d'Orſet de mettre la Reine-mere à l'abri de toute inſulte. Pour cet effet ce Seigneur lui envoya cent Mouſquetaires ; mais le plus grand nombre n'obéit qu'en témoignant beaucoup de répugnance ; pluſieurs dirent pour la juſtifier que leur emploi ne devoit pas être de Garder des Etrangers. Les eſprits s'étant échauffés à cette occaſion, les Partiſans que Richelieu avoit parmi les Puritains engagerent le 11 Mai la Chambre des Communes à preſſer la Chambre Haute de ſe joindre à elle pour ſupplier Charles de ne pas garder plus long-tems Marie de Médicis dans ſes Etats. Les Lords y conſentirent & repréſenterent au Roi que le ſéjour de la Reine-mere à Londres pouvoit porter le Peuple à inſulter les Prêtres qui entouroient cette Princeſſe, & faire naître des ſoupçons contre les Catholiques Anglois qui s'aſſembloient chez elle ſous prétexte de vaquer aux exercices de leur Religion.

Le Parlement ſupplie Charles I de ne pas garder plus long-tems la Reine-mere dans ſes Etats.

Charles étoit dans une ſituation trop critique pour oſer rien refuſer au Parlement. Il fit donc ſentir à Marie la néceſſité où il ſe trouvoit de la prier de quitter l'Angleterre en lui témoi-

gnant en même-tems le déplaiſir qu'il reſſentoit d'y être forcé (*a*). 1641.

Le Roi d'Eſpagne refuſe de recevoir Marie dans les Pays-Bas.

Montglat prétend que les mouvemens tumultueux auxquels Londres étoit en proye déterminerent la Reine-mere à ſortir de ce Royaume, parce qu'elle appréhendoit de n'y être pas en ſûreté, s'il s'y allumoit une guerre civile, comme tout ſembloit l'annoncer; ainſi d'après cet Auteur il ſembleroit que ce fut volontairement qu'elle ſe ſépara de ſa Fille & de ſon Gendre (*b*); mais les faits que le Vaſſor rapporte à ce ſujet prouvent que ce fut au contraire malgré elle, & qu'elle ne céda qu'aux ſollicitations de Charles. Elle exigea même, dit cet Hiſtorien, que ce Prince fît demander pour elle au Roi d'Eſpagne la permiſſion de retourner dans les Pays-Bas, ou du moins d'y paſſer pour aller en Hollande; mais Philippe IV, irrité contre Marie de la maniere dont elle avoit quitté Bruxelles, ne voulut accorder ni l'un ni l'autre.

Le Prince d'Orange en

La Reine-mere fut donc obligée d'avoir

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 6. pag. 298.

(*b*) Voyez les Mém. de Monglat, t. I. p. 429. & 430.

1641. recours aux Etats Généraux, ſe flattant qu'ils voudroient bien la recevoir. En effet elle devoit d'autant plus compter ſur le Prince d'Orange, qu'elle avoit beaucoup contribué au mariage de ſon Fils avec la Princeſſe d'Angleterre ; mais Frédéric, craignant en donnant une retraite à cette Princeſſe de déplaire au Cardinal, devenu plus puiſſant que jamais par la mort du Comte de Soiſſons, la fit prier de choiſir un autre lieu pour ſon ſéjour. Cette malheureuſe Reine rebutée par-tout n'eut donc plus d'autre reſſource que d'aller ſe réfugier à Cologne. Le Parlement d'Angleterre, charmé de ſe voir débarraſſé d'une Princeſſe dont la préſence lui étoit auſſi importune que ſon entretien lui étoit coûteux, lui accorda avant ſon départ trois mille livres ſterlings (car il eſt à préſumer que la généroſité eut peu de part à ce don) & comme la joie eſt prodigue, on lui promit de lui faire tenir encore ſix mille livres ſterlings à différens termes qu'on lui aſſigna.

fait de même pour la Hollande.

La Reine-mere quitte l'Angleterre & va à Cologne.

Ce fut ainſi que l'infortunée Marie ſortit d'Angleterre, accompagnée du Comte d'Arondel que Charles lui donna pour l'eſcorter

juſqu'en Hollande (*a*). Elle s'embarqua à Douvres à la fin d'Août, & alla deſcendre à Fleſſing; elle gagna enſuite d'Ordreck, & remonta le Rhin pour ſe rendre à Cologne où elle arriva à la fin d'Octobre. Le P. Suffren mourut pendant ce voyage, elle le regretta beaucoup; cependant depuis que Fabroni s'étoit emparé de ſon eſprit, elle ne conſultoit plus ce Religieux que pour les objets relatifs à ſa conſcience. Aucun Auteur ne parle de la réception qui lui fut faite à Cologne, ce qui donne lieu de croire qu'elle ne fut pas brillante; peu de tems après qu'elle y fut arrivée, elle tomba malade d'une eſpece d'hydropiſie qui ne fut pas de longue durée, & dont elle parut guérie au bout de peu de tems. Louis, en ayant été inſtruit, fut touché ſans doute de la triſte ſituation de ſa Mere, & ſachant que Vautier étoit le ſeul Médecin auquel elle eût confiance, il le fit ſortir de la Baſtille, & le lui envoya. Il eſt vraiſemblable même que Richelieu n'oſa s'y oppoſer, dans la crainte que le Roi ne regardât ſes repréſentations à cet égard comme 1641.

(*a*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, tom. 6. pag. 298. & 299.

1641. une preuve de ſon peu de ſenſibilité envers une Princeſſe à laquelle il avoit tant d'obligations ; d'ailleurs il n'avoit plus rien alors à redouter de cet homme intriguant ; mais la piété filiale de Louis ne fut utile qu'à Vautier, car Marie n'en profita point. Fabroni, qui connoiſſoit le pouvoir que Vautier avoit eu ſur ſa Maîtreſſe, appréhenda que ſon retour auprès d'elle ne lui fît perdre le crédit qu'il avoit acquis ſur cette Princeſſe. Il dit donc à la Reine-mere que le Cardinal avoit gagné Vautier ; qu'il ne le lui envoyoit que pour être ſon eſpion, & la déterminer à aller à Florence. Cet homme adroit ſçut ſi bien le lui perſuader, qu'elle refuſa conſtamment de voir ſon ancien Médecin (*a*).

1642. Les Auteurs du tems ne rapportent point les raiſons qui déterminerent Marie à choiſir Cologne pour ſon ſéjour ; ils n'entrent dans aucun détail non plus ſur la vie qu'elle menoit dans cette Ville ; mais il eſt vraiſemblable qu'elle étoit fort obſcure, & que le peu d'argent qu'elle pouvoit retirer de l'Electeur de

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, t. I. p. 430. & l'Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, t. 7. p. 596.

Cologne,

Cologne, & peut-être de ſes Filles, ſuffiſoit à peine à ſa ſubſiſtance & à l'entretien de ſa Maiſon. Ses chagrins multipliés & ſes humiliations en tout genre avoient tellement énervé ſon courage & flétri ſon ame, qu'elle ſembloit avoir perdu juſqu'à la faculté de ſe plaindre. Il eſt à préſumer que dans l'abandon abſolu, où elle ſe trouvoit, les grandes vérités de la Religion devinrent l'unique objet de ſes penſées, & que le déſeſpoir fit place dans ſon cœur à la réſignation. En effet on ne voit pas que depuis ſon arrivée à Cologne elle ait rien entrepris pour ſe tirer de l'abyme de miſere où elle étoit plongée. Il eſt même probable que depuis la maladie qu'elle avoit eue à la fin de l'année précédente elle ne fit que languir juſqu'au moment où elle termina enfin ſes jours & ſes malheurs. 1642.

Le 25 Juin elle fut attaquée d'une groſſe fiévre accompagnée d'une ſoif ardente; comme on remarqua le lendemain quelques rougeurs à ſon viſage, on les prit pour un éréſipele; mais le premier Juillet ſa fiévre ne diminuant point, & ſon agitation etant extrême, Riolan, ſon premier Médecin, l'examina avec encore plus d'attention, & s'apperçut de quel- Maladie de la

1641. ques taches noires à une de ſes jambes. Il ne douta pas qu'elle n'eût la grangrene, & déſeſpéra dès-lors de ſa vie. Il crut donc devoir l'inſtruire de ſon état. Elle reçut cette nouvelle ſans témoigner aucune émotion. Elle fit appeller auſſitôt Roſſetti, Nonce ordinaire à Cologne, ainſi que Fabio Chigi, Nonce Apoſtolique, qui depuis fut Pape ſous le nom d'Alexandre VII. Elle défendit en même tems qu'on laiſſât entrer perſonne dans ſa chambre à l'exception de ceux qui compoſoient ſa maiſon. L'Electeur de Cologne ne la quitta point pendant tout le tems de ſa maladie, & lui donna toutes ſortes de marques d'affection.

Cependant la gangrene faiſant des progrès très-rapides, les Médecins déciderent qu'il falloit couper la jambe à cette Princeſſe. Roſſetti fut chargé de la diſpoſer à une opération ſi cruelle, & profita de cette occaſion pour lui propoſer de recevoir les derniers Sacremens. Elle y conſentit ſans peine, & donna même dans ce moment des preuves non équivoques de ſa ſoumiſſion à la volonté de Dieu. Après qu'elle ſe fut confeſſée, Fabio Chigi lui demanda ſi elle ne pardonnoit pas à tous ſes ennemis, & en particulier au Cardinal de Richelieu. *De bon*

cœur, répondit-elle; *Madame*, ajouta le Nonce, *pour l'en convaincre, voudriez-vous lui envoyer le braſſelet que vous avez au bras. Queſto e pur troppo* (ah ! c'eſt trop) répondit-elle, Chigi n'inſiſta pas davantage. Il ſe repentit même vraiſemblablement de lui avoir fait cette propoſition; car il avoua depuis à Servien qu'il avoit voulu trop exiger alors de la Reine-mere. 1642.

Cette Princeſſe, après s'être recueillie pendant quelque tems, reçut le Viatique de la main de Roſſetti en préſence de tous ſes Officiers, de Chigi, de l'Electeur de Cologne, & de pluſieurs Religieux de différens Ordres. Elle les édifia tous par ſes ſentimens de piété, & de ferveur. Elle s'entretint enſuite avec Roſſetti: l'aſſura qu'elle conſervoit la plus grande vénération pour le Souverain Pontife, & l'amour le plus tendre pour le Roi. Marie reçoit le Viatique.

Sur le ſoir Marie ſe trouva un peu mieux, & les Médecins, eſpérant qu'en enlevant la partie des chairs gangrenées, ils pourroient éviter l'amputation de la jambe, ſe déterminerent à prendre ce parti. Les inciſions qu'on lui fit parurent la ſoulager. Elle ſouffrit moins pendant la nuit; mais le lendemain elle ſentit qu'elle s'affoibliſſoit, & voulut profiter du peu de mo- Elle fait ſon Teſtament.

1642. mens qui lui reſtoient pour faire ſon Teſtament. Il eſt très-long, & je n'en donnerai ici qu'un extrait ſuccinct. Elle y demandoit que ſon corps fût porté à St. Denis & inhumé auprès de celui d'Henri IV. Elle déclaroit que malgré les jugemens qu'on avoit portés ſur elle depuis qu'elle étoit ſortie du Royaume, d'après les mauvaiſes intentions qu'on lui ſuppoſoit, elle ne s'étoit jamais dépouillée des ſentimens qu'elle devoit comme ſujette & comme Mere, à ſon Roi & à ſon Fils. Elle partagea ſes pierreries entre ſes Filles, Madame, l'Electeur de Cologne, le Grand Duc & la Grande Ducheſſe. Elle fit auſſi pluſieurs diſpoſitions en faveur de ſes Officiers, & de ſes Domeſtiques, des Capucins, des Carmes Déchauſſés de Paris, & de pauvres Filles de Cologne. Elle aſſigna le payement de ces legs ſur ſes revenus tant ceux qui provenoient de ſon bien, que de ſon douaire, & de ſes penſions, qu'elle prétendoit lui être dus. Elle y comprenoit auſſi les meubles qu'elle avoit laiſſés dans ſon Palais du Luxembourg, qu'elle ordonnoit qu'on vendît pour acquitter ces legs. Elle terminoit ſon Teſtament en ſuppliant Louis pour derniere grace de donner la liberté à ceux qui étoient détenus en priſon

pour lui avoir été trop attachés, *& d'anuller les procédures faites contre ceux de ſes ſerviteurs qui étoient encore hors du Royaume.* Lorſque ce Teſtament fut écrit, elle le fit lire tout haut devant les deux Nonces, l'Electeur de Cologne, les Religieux, qui étoient venus pour l'aſſiſter à la mort & leur ordonna de le ſigner après l'avoir ſigné elle-même. 1642.

Elle reçoit l'Extrême-Onction & meurt.

Le 3 Juillet ſes forces diminuant par degré elle demanda une ſeconde fois le Viatique, qu'elle reçut ainſi que l'Extrême-Onction. Comme elle conſerva ſa préſence d'eſprit juſqu'au dernier moment, elle ſentit qu'elle n'avoit plus que peu d'inſtans à vivre, elle pria le Nonce, de lui donner ſa bénédiction, & mourut preſque auſſitôt avec le courage qu'inſpire la Religion aux perſonnes qui en ſont vivement pénétrées. Elle étoit âgée de ſoixante-neuf ans deux mois & neuf jours (*a*).

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, t. 2. p. 28. L'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 3. p. 493. & 494. La même, par le Vaſſor, t. 7. p. 596. Les Mém. d'Amelot de la Houſſaye, t. 2. p. 85. Le Menagiana, t. 2. p. 335. Le Merc. de Vitt. Siri, t. 8. Liv. 5. p. 299. & ſuiv. On trouve dans ce dernier le Teſtament de la Reine-mere même vol. p. 302. & ſuiv. On le voit auſſi dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 591.

1642. *Marie de Médicis*, dit Montglat, *veuve d'Henri IV, Mere de Louis XIII, des Reines d'Eſpagne, & d'Angleterre, ainſi que de la Ducheſſe de Savoie, tellement qu'on pouvoit dire, que ſes enfans régnoient dans toute la Chrétienté, n'avoit pas en mourant un ſeul pouce de terre.* La perte de cette Princeſſe, continue-t-il, ne fit nulle ſenſation à la Cour, où perſonne ne la regretta, pas même le Roi. Brienne rapporte cependant que Louis, quoiqu'il crût Marie coupable, fut très-affligé de ſa mort, qu'il apprit en arrivant à Fontaineblau. A l'égard du Cardinal de Richelieu, lorſqu'il en reçut la nouvelle à Tarraſcon, où il étoit alors, il fit habiller tous ſes Gens de deuil, & célébrer le 16 Août un ſervice magnifique pour cette Princeſſe. Il témoigna d'ailleurs la douleur la plus vive de cet événement, *appellant Marie ſa bonne Maîtreſſe, qu'il avoit cependant laiſſée mourir de faim*, dit Montglat, *en lui ôtant ſon douaire, ainſi que ſes revenus & la réduiſant à vivre aux dépens des Princes chez leſquels elle ſe retira, quoiqu'il tînt toute ſa fortune d'elle.*

Le Roi apprend la mort de ſa Mere à Fontainebleau, & le Cardinal à Tarraſcon. Ce dernier fait faire un Service magnifique.

---

ainſi que dans le Joutnal de Richelieu, t. 2. p. 338. juſqu'à la p. 366. Il eſt précédé de trois Epitaphes, une en François & deux en Latin.

Monſieur fut probablement peu touché auſſi de la mort de ſa Mere ; car les Hiſtoriens ne rapportent point qu'il ait donné aucune marque de ſenſibilité en l'apprenant. Il eſt vrai, qu'il étoit alors occupé d'affaires très-importantes, la conjuration de Cinq-Mars, dans laquelle il étoit impliqué, ſe trouvant découverte (*a*). 1642.

Tant que le Cardinal vécut, on n'exécuta aucun des articles du Teſtament de Marie. Ce ne fut qu'après la mort de ce Miniſtre, que Peni alla à Cologne par ordre du Roi pour en rapporter le corps de la Reine-mere. On le tranſporta en France & on le conduiſit à St. Denis le 18 Mars de l'année ſuivante. Ce tranſport ſe fit avec beaucoup de pompe. Liége ainſi que toutes les autres Villes par où le corps de Marie paſſa lui rendirent les plus grands honneurs (*b*) [34]. Obſèques de Marie en France.

On doit être ſurpris ſans doute que le Cardinal de Richelieu ait pouſſé l'animoſité contre la Reine-mere juſqu'à s'oppoſer à l'exécution

(*a*) Voyez les Mém. de Montglat, t. 2. p. 28. & ceux de Brienne, t. 2. p. 14.

(*b*) Voyez l'Hiſt. de Louis XIII, par le P. Griffet, t. 3. pag. 494.

du Teſtament de cette Princeſſe, du moins quant à ſes obſéques ; car Louis ayant envoyé chercher le corps de ſa Mere quelque tems après la mort de Richelieu, il eſt évident que c'eſt ce Miniſtre qui l'en avoit détourné. Mais je penſe qu'en attribuant au Cardinal une vengeance de cette nature ce ſeroit lui ſuppoſer une petiteſſe, dont l'élévation de ſon eſprit le rendoit incapable. Il faut donc qu'un motif très-puiſſant l'ait déterminé à enfreindre une loi ſacrée parmi tous les hommes, même les moins policés. En effet ſon honneur & ſa gloire y étoient intéreſſés. Richelieu avoit le tact trop fin pour ne pas prévoir que l'arrivée du corps de Marie à Paris y produiroit infailliblement une grande ſenſation ; que ce ſpectacle exciteroit dans le cœur du peuple naturellement compatiſſant des ſentimens de pitié & lui inſpireroit peut-être pour une Princeſſe oubliée alors, une affection qu'il n'avoit même pas eue pour elle de ſon vivant ; qu'on ſe rappelleroit ſes malheurs, & ſurtout l'abandon général où elle s'étoit trouvée à la fin de ſa vie, qu'on ne pourroit être touché de la triſte ſituation de la Reine-mere, ſans reſſentir de l'indignation contre celui qui l'y avoit réduite ; que

la comparaiſon odieuſe, qu'on feroit de ſon faſte avec l'indigence de cette Princeſſe le rendroit l'objet de la haine des François. N'avoit-il pas à craindre auſſi, que la tendreſſe filiale ne ſe réveillât dans le cœur du Roi à la vue du cercueil de Marie ? & que ce Prince n'éprouvât des remords de n'avoir point écouté le cri de la nature, en refuſant à ſa Mere non ſeulement un aſile, mais même de quoi ſubſiſter dans un Pays étranger ; que les Courtiſans de Louis n'en priſſent occaſion de rejetter ſur ſon Miniſtre la faute dont il s'avoueroit coupable, & ne lui perſuadaſſent de ſacrifier aux mânes de Marie ſon ingrat perſécuteur. Il eſt vrai que l'événement a prouvé que le Cardinal n'avoit rien à redouter du reſſentiment du Roi relativement à la conduite qu'il avoit tenueenvers la Reine, puiſque ce Prince n'en a témoigné aucun repentir à ſa mort. On ne peut même attribuer ſon ſilence à cet égard à l'affoibliſſement de ſa tête, puiſqu'il la conſerva juſqu'au dernier moment, & qu'il parut rempli des mêmes ſentimens de Religion, dont il avoit été pénétré toute ſa vie. D'un autre côté Richelieu ne pouvoit conſentir à l'exécution du Teſtament de la Reine-mere ſans détruire ſon ouvrage, &

faire rentrer dans le Royaume ceux qui avoient juré ſa perte. En effet ſi Chanteloupe & pluſieurs autres ſcélérats, comme lui, avoient trouvé moyen de gagner des aſſaſſins pour attenter à ſes jours, quand ils étoient à cent lieues de la Cour, que n'avoit-il pas à appréhender de leur fureur, lorſqu'ils ſeroient près de lui? Il étoit donc de l'intérêt du Cardinal d'empêcher que les dernieres volontés de Marie ne fuſſent accomplies & d'éloigner de Louis & des Peuples tous les objets capables de leur rappeller le ſouvenir d'une Princeſſe dont le nom ſeul étoit un reproche pour lui.

Si l'on conſidere les divers événemens qui ont rempli la vie de cette infortunée Princeſſe, on ne peut s'empêcher de lui attribuer tous ſes malheurs. La fortune l'avoit placée ſur le premier trône de l'Europe. Elle lui avoit donné pour époux un des plus grands Rois, que la France ait eus; mais loin de chercher à captiver le cœur d'un Prince dont le penchant pour les femmes n'étoit que trop connu, elle ſe livra ſans ménagement aux tranſports de ſa jalouſie. Ce qui prouve qu'avec plus de modération & de patience elle fût peut-être parvenue à le guérir de ces foibleſſes honteuſes, qui terniſ-

ſoient ſa gloire, c'eſt qu'Henri IV avoit pour elle, malgré ſes humeurs & ſes caprices, une complaiſance, & une affection, dont elle n'étoit pas digne. Elle l'étoit encore moins de ſa confiance, puiſqu'aulieu d'entrer dans ſes vues elle négocioit à ſon inſçu des alliances pour ſes enfans, contraires à celles que ce Prince avoit projettées, & dont il lui avoit même fait part. Elle perd ce grand Roi, dans le moment, où il jouiſſoit de la double réputation, qu'il avoit ſi juſtement acquiſe, de politique habile, & de guerrier invincible. On a reproché à Marie (peut être avec raiſon) le peu de ſenſibilité qu'elle témoigna de la mort d'Henri; mais ce qu'on ne doit pas lui pardonner, c'eſt d'avoir ſi mal profité des ſages conſeils que le Roi lui donna peu de tems avant de mourir; d'avoir ſans reſpect pour ſa mémoire rompu les engagemens de ce Prince avec le Duc de Savoye; épuiſé par ſon faſte, & par ſes profuſions les tréſors amaſſés par la prudente économie d'Henri malgré les guerres continuelles qu'il avoit été obligé de ſoutenir; accablé de bienfaits ceux dont elle redoutoit les cabales, & de leur avoir appris par ſes largeſſes déplacées à tout obtenir d'elle en s'en faiſant craindre. Une

conduite ſi inconſidérée ne pouvoit manquer de produire des mécontens. Auſſi les Princes & les Grands abuſerent-ils de ſa foibleſſe pour la forcer à fubir le joug de leur deſpotiſme. Ils ſe réunirent tous pour fonder leur puiſſance ſur les débris de l'autorité Royale, qu'ils cherchoient à anéantir. Le bien général, qu'ils donnoient pour motif de leur révolte étoit le ſeul dont ils ne fuſſent point occupés; ils ne ſongeoient qu'à profiter de la puſillanimité de la Reine-mere pour ſe faire accorder de nouveaux dons. Ils trahiſſoient donc la cauſe commune pour leur avantage perſonnel. Ils avoient chacun leur parti ſéparé : le Roi étoit le ſeul qui n'en eût point, & ce fut à cette diviſion que l'Etat dut ſon ſalut, quoique cette Anarchie ne tendît qu'à renverſer le pouvoir ſouverain. La France devint bientôt le théâtre des factions. La majorité de Louis XIII apporta peu de remede aux maux, dont le Royaume étoit accablé, parce que Marie ſous le nom de ſon Fils conſerva la même puiſſance, & ſe conduiſit par les mêmes principes. Que dis-je des principes? elle n'en avoit point. Entiérement livrée au Maréchal d'Ancre & à ſes créatures, elle ne ſe décidoit que par leurs conſeils, & com-

me il étoit très-important pour eux, que le Roi reſtât toujours dans la dépendance de ſa Mere, ils engagerent cette Princeſſe à l'éloigner de la connoiſſance des affaires. Pour cet effet elle eut l'imprudence de favoriſer le goût que Louis avoit pris pour MM. de Luynes & particuliérement pour l'aîné. Mais elle ne ſentit pas que l'intérêt de ce Favori étoit contraire au ſien, & que l'eſpoir de gouverner, dès que le Roi ſeroit le Maître, le porteroit bientôt à perſuader à ce Prince de ſecouer un joug honteux. Marie travailloit donc contre elle-même en protégeant ce jeune Seigneur & perdit ſon autorité par les moyens qu'elle employa pour la conſerver. Il fut aiſé à Luynes de rendre odieux à Louis l'eſclavage où on le tenoit, en lui faiſant obſerver qu'il vivoit plutôt ſous la domination de Concini que ſous la tutelle de ſa Mere.

Le deſir de commander eſt inné dans tous les cœurs, & les caracteres les moins deſpotiques ſaiſiſſent avec empreſſement les occaſions d'exercer un pouvoir dont leur ſeule volonté peut les mettre en poſſeſſion. La Reine s'apperçut trop tard qu'elle avoit laiſſé prendre au Favori trop de crédit ſur l'eſprit du Roi,

& voulut détruire ſon ouvrage, mais il n'étoit plus tems. L'ambition démeſurée du Maréchal d'Ancre, ſon faſte & ſon arrogance prêtoient des armes à ſon Rival. Luynes s'en ſervit habilement & l'orgeuilleux Favori de Marie fut bientôt ſacrifié à celui de Louis XIII. Luynes du même coup ſe délivra du ſeul concurrent qui pût mettre des bornes à ſa puiſſance, & enleva à la Reine-mere les rênes du gouvernement, dont il s'empara ſous le nom du Roi, & Louis ne fit que changer de Maître.

Malgré les fautes dont Marie s'étoit rendue coupable pendant ſon adminiſtration, on ne peut voir ſans être attendri la dureté avec laquelle ſon Fils la traita par les conſeils de ſon confident. Cette malheureuſe Princeſſe chaſſée ignominieuſement d'un lieu, où elle régnoit peu de tems auparavant, & retenue priſonniere à Blois, oublia ce qu'elle devoit à l'Etat, à ſon Fils & à ſon Roi, ſollicita des ſecours pour lui faire la guerre, & s'arma elle-même contre lui.

La haine que le deſpotiſme de Luynes avoit inſpirée à tous les grands fit trouver des défenſeurs à la Reine-mere plutôt ſans doute que la juſtice de ſa cauſe; mais trahie par Richelieu

elle perdit tous les avantages qu'elle auroit pu retirer d'une révolte, que l'excès de ſes malheurs peut ſeul rendre excuſable. Revenue enfin à la Cour, la paſſion de gouverner, qui n'avoit jamais été éteinte dans ſon ame, s'y réveilla bientôt. Elle s'y ralluma avec d'autant plus de force, que la mort du Connétable de Luynes lui donna lieu de ſe flatter, qu'elle pourroit une ſeconde fois être maîtreſſe du Royaume. Elle obtint en partie ce qu'elle deſiroit avec tant d'ardeur, & ſe conduiſit d'abord avec beaucoup de prudence par le conſeil de Richelieu. Il étoit en effet d'autant plus intéreſſé à contenir ſa Maîtreſſe dans de juſtes bornes, qu'il eſpéroit par ſon moyen entrer dans le Miniſtere. Il avoit trop de ſagacité pour ne pas ſentir que cette faveur ne pouvoit lui être accordée, malgré tous les Miniſtres, qui s'y oppoſoient, qu'en exhortant Marie à ſe menager l'affection de ſon Fils par une conduite, qui ne lui donnât aucun ombrage. Parvenue enfin à faire admettre le Cardinal au Conſeil, la Reine ne douta plus qu'elle n'eût bientôt tout pouvoir, dès que celui qui lui devroit le ſien auroit acquis la confiance de Louis. Mais quoiqu'on ne puiſſe

s'empêcher d'accuſer Richelieu d'ingratitude, envers ſa Bienfaitrice, il faut convenir, que la jalouſie qu'elle prit de ce Miniſtre, & la cabale formée contre lui, dans laquelle elle s'engagea, excuſent en quelque façon le Cardinal de l'avoir miſe hors d'état de lui nuire. En effet Marie après avoir juré la perte de Richelieu pendant la maladie du Roi à Lyon, refuſa opiniâtrément à ſon Fils de ſe réconcilier avec ce Miniſtre. Les témoignages d'attachement & de ſoumiſſion réitérés de ce Prélat furent inutiles. Le Cardinal ayant fait vainement toutes les démarches les plus propres à adoucir l'aigreur de cette Princeſſe contre lui, n'avoit plus guere d'autre parti à prendre que d'employer toutes les voyes poſſibles pour ſe garantir de la diſgrace, dont il étoit ſans ceſſe menacé. Il eſt vrai qu'il ne fut pas délicat ſur les moyens.

La Reine-mere, aveuglée par ſa haîne que les ennemis de Richelieu ne cherchoient qu'à fomenter, ne mettoit aucun art dans ſa conduite, & ſe livroit à ſon reſſentiment ſans faire réflexion que ceux qui l'animoient contre le Cardinal ſacrifioient ſes véritables intérêts à leur animoſité contre un homme dont la puiſſance leur étoit odieuſe.

odieuſe. Arrivée enfin en apparence au but qu'elle s'étoit propoſé, loin de penſer à conſommer ſon ouvrage, elle ne ſongea qu'à jouir de ſon triomphe, & perdit une victoire dont elle ſe croyoit aſſurée pour avoir voulu trop tôt en recueillir les fruits. En effet, malgré les favorables diſpoſitions où Louis étoit pour Richelieu, le reſpect & la ſoumiſſion que ce Prince avoit encore conſervés pour ſa Mere lui euſſent peut-être arraché l'ordre qu'il lui avoit promis pour l'éloignement du Cardinal, ſi elle l'eût ſuivi à Verſailles.

Richelieu ne profita que trop habilement de la ſécurité de la Reine-mere pour regagner entiérement la confiance du Roi. Il flatta ſon eſprit ſoupçonneux, en lui révélant des ſecrets propres à fermer pour jamais ſon cœur à ſa Mere. Cependant en la rendant ſuſpecte à Louis, il ne négligea pas de donner à Marie les mêmes témoignages de reſpect & d'attachement; mais cette Princeſſe, plus aigrie que jamais de voir ſon attente trompée, le Cardinal, plus puiſſant qu'auparavant, & les perſonnes qui lui étoient les plus cheres, immolées à la vengeance de ce Miniſtre, ne prit plus conſeil que de ſa fureur, & y ſacrifia même le repos

de l'Etat. Le départ du Duc d'Orléans, les cabales qu'elle formoit ſans ceſſe, tout contribua à lui aliéner le cœur de ſon Fils, & à affermir le crédit de Richelieu ; ainſi loin de remplir ſon but, elle creuſa elle-même l'abîme dans lequel elle ſe précipita. Il n'étoit plus poſſible en effet que la Cour reſtât dans la poſition où la faction de la Reine-mere l'avoit réduite, le Roi ſe trouvoit dans la néceſſité d'éloigner cette Princeſſe pour rétablir la tranquillité dans ſon Royaume. L'opiniâtreté de Marie à ne vouloir pas ſe retirer dans une de ſes maiſons par la crainte qu'on ne la conduisît à Florence la détermina à prendre le parti le plus contraire à ſes intérêts, puiſqu'elle s'expatrioit elle-même. Il n'y avoit donc aucune de ſes démarches qui ne fût favorable au Cardinal. On ne peut même pas douter qu'il ne lui ait facilité les moyens de ſe rendre coupable. Elle ne ſervit que trop bien ſes vues ; il ſçut en politique adroit, tirer avantage de ſon imprudence, & fit retomber ſur elle tous les coups qu'elle vouloit lui porter. Cette infortunée Princeſſe, gouvernée par des ſcélérats, n'étoit pas capable ſans doute d'entrer dans les noirs complots, qu'on forma contre la vie de Richelieu, mais

elle eſt inexcuſable d'en avoir gardé les Auteurs auprès d'elle au lieu de les ſacrifier à ſon honneur & à ſa gloire, que ces indignes Favoris terniſſoient. Errante de Pays en Pays, où elle ne put jamais trouver de demeure fixe, parce que ſon caractere la faiſoit redouter partout, elle ne ſçut ſe ménager aucun appui. Le peu d'intérêt que les malheurs de la Reine-mere inſpirerent aux Princes chez leſquels elle ſe retira juſtifioit en quelque façon la conduite rigoureuſe que ſon Fils tenoit avec elle, & qu'on jugeoit être ſuggérée à ce Prince par le Cardinal. Mais quoique Marie ſemblât mériter les cruels traitemens qu'elle eſſuya de la part de Louis; rien ne pourra laver Richelieu aux yeux de la poſtérité de ne s'être pas contenté de lui ravir le cœur du Roi, mais d'avoir engagé ce Prince à lui refuſer juſqu'à ſa ſubſiſtance. Cette dureté inouie eſt une tache ſans doute à la mémoire du Cardinal, d'autant plus ineffaçable, que malgré les torts de la Reine envers lui, il ne devoit jamais oublier, qu'il tenoit d'elle le pouvoir même, dont il ſe ſervoit pour l'accabler. Cette Princeſſe avec tous les défauts de ſon ſexe n'avoit aucune des qualités propres à ſeconder ſon ambition. Les fautes

qu'elle commit tant dans ſon adminiſtration que dans ſa conduite particuliere en ſont une preuve, & ne ſont que trop connoître combien il eſt dangereux & imprudent de vouloir commander aux autres, quand on eſt incapable de ſe gouverner ſoi-meme.

Fin du troiſième & dernier Volume.

NOTES.

[1] MATHIEU MORGUES, Seigneur de St. Germain, étoit natif du Vélai en Languedoc, & d'une famille honnête. Louis Pulci, Prédicateur de Léon X, en parle avantageuſement. Il entra dans la Société des Jéſuites & régenta quelque tems à Avignon. Il la quitta enſuite, & vint à Paris, où il ſe conſacra à la Chaire & s'y acquit la plus grande réputation. Il n'avoit que 31 ans quand Marguerite de Valois le choiſit pour ſon Prédicateur. Appuyé par le Cardinal Duperron, il devint celui d'Henri IV, & après la mort de ce Prince, il le fut de la Reine-mere. Le Cardinal de Richelieu employa long-tems la plume de l'Abbé de St. Germain contre pluſieurs Ecrivains qui attaquoient ſon Eminence. Dès le commencement de ſes brouilleries avec Marie de Médicis, Richelieu voulut lui enlever l'Abbé de Morgues, mais il ne put jamais le détacher de cette Princeſſe. Pour l'en punir, le Cardinal empêcha qu'il n'obtînt des Bulles pour l'Evéché de Toulon, auquel Louis XIII l'avoit nommé. Lorſque la Reine-mere fut arrêtée à Compiègne en 1631, l'Abbé de St. Germain ſe retira en Vélai; mais Richelieu, ayant donné des ordres pour le faire arrêter, il en fut averti, & ſe ſauva à Bruxelles auprès de Marie, qu'il ne quitta point tant qu'elle reſta en Flandre. C'eſt alors qu'il employa contre le Cardinal cette plume qu'il avoit exercée autrefois en ſa faveur. On peut voir dans le *Recueil des Pièces ſervant à la Défenſe de la Reine-mere*, avec quel fiel & quel acharnement il écrivit contre Richelieu. Après la mort de ce Mi-

niſtre, l'Abbé de Morgues obtint un privilege pour faire imprimer ſes Ouvrages, qu'il dédia au Roi. On trouve dans Bayle, & dans un petit Ecrit de l'Abbé de St. Germain, intitulé : *La Lettre de Change proteſtée contre Sabin*, laquelle eſt dans le Recueil de ſes Pièces, pluſieurs autres particularités de ſa vie. Il mourut en 1670 âgé de 88 ans. Il s'étoit retiré aux Incurables, où, malgré ſon grand âge, il prêchoit tous les ans le Panégyrique de St. Joſeph. Il avoit été Curé de Notre-Dame des Vertus près de Paris. Il fut accuſé, dit Bayle, d'avoir réſigné ſa Cure par un marché Simoniaque. *Voy. le Dict. de Bayle, Art. Morgues.*

[2] On trouve dans les Lettres de Nicolas Paſquier des Obſervations ſur la Ligue que les Grands formerent en 1620 en faveur de Marie. Il fait ſentir combien ces révoltes ſont nuiſibles aux Etats; que celle dont la France étoit alors déchirée enfanteroit ſa ruine par les diviſions même des Chefs. Il rapporte à cette occaſion des exemples anciens & modernes. « Dans le trouble préſent, dit-il, où tout » eſt en armes ou prêt à les prendre, le ſeul moyen qu'ait » le Roi pour rétablir la tranquillité dans ſon Royaume » eſt de ſe mettre promptement à la tête de ſes Troupes, » & d'aller châtier les Rebelles avant qu'ils ayent raſſemblé » toutes leurs forces. En balançant au contraire & en cher- » chant à temporiſer, il rendra le parti des Mécontens plus » redoutable, & ſon autorité en recevra une atteinte plus fu- » neſte ». *Voyez les Lettres de Nicolas Paſquier, p. 727. juſqu'à la p. 750. & depuis la p. 752. juſqu'a la p. 755.*

AVIS qui accompagnoient la Lettre que Marie écrivit au Roi, à Dives le 8 Juillet 1620.

[3] Cette Princeſſe propoſe à ſon Fils pour plan de réforme l'établiſſement de quatre Conſeils, auxquels ſe rapporteront toutes les affaires du Royaume.

Le premier, pour celles qui concernent l'Etat & la Police de l'Ordre Eccléſiaſtique.

Le ſecond, pour celles de la Guerre.

Le troiſième, pour la Direction des Finances.

Le quatrième, pour les affaires des Particuliers.

Elle repréſente à Louis qu'il ſeroit à propos pour le bien de la France de faire *paſſer en Loi fondamentale*, qu'aucun Favori ne pourra à l'avenir avoir le commandement d'une Place forte.

Elle conſeille auſſi à S. M. d'ordonner aux Evêques de réſider dans leurs Diocèſes, & porte ainſi ſes vues ſur tous les Ordres de l'Etat.

On trouve ces Avis, dont je ne donne ici que l'extrait, dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 92.

[4] Le 16 Juillet, le Roi adreſſa au Parlement de Paris des Lettres-Patentes, par leſquelles il enjoignoit à cette Cour de lui renvoyer cachetées les Lettres qu'elle recevroit de la part de la Reine-mere. Ce Prince y rend compte de la maniere dont il a délivré la Normandie après en avoir ôté le Gouvernement au Duc de Longueville, & interdit l'entrée de la Ville de Rouen, & de la Cour au Préſident de Bouteroude, & à ſon Fils Lieutenant Général au Baillage, leſquels s'étoient retirés de la Ville à ſon arrivée. Il prévient auſſi le Parlement, qu'il va employer la force pour recouvrer la Ville

& le Château de Caen, que le ſieur Prudent qui y commande a refuſé de remettre au Maréchal de Praſlin, quoique muni des Lettres de S. M. Par égard pour Marie, « il rejette l'odieux de la guerre qu'elle lui ſuſcite ſur les » mauvais conſeils que lui donnent des Sujets rebelles, leſ- » quels ont déſarmé les Habitans des Villes, fait des entre- » priſes ſur des Places, ordonné par le ſieur Evêque de Lu- » çon aux Commis des Fermes de n'en délivrer les deniers » que ſur les ordres de la Reine-mere, & d'arrêter ceux qui » étoient dans les coffres, ainſi que MM. d'Epernon & de Ro- » han ont fait à St. Jean d'Angély, & à Angoulême ». Louis mandoit de plus au Parlement que le Duc de Longueville avoit auſſi expédié des Commiſſions pour lever les tailles dans ſon Gouvernement. « Ce pernicieux exemple, continue » ce Prince, a entraîné les Ducs de Mayenne, & de Ne- » mours, le Comte de Soiſſons avec ſa Mere, & le Grand- » Prieur. Il ajoute que le Comte de Sardiny l'eſt venu trou- » ver à Dives pour lui remettre une Lettre de Marie; que ce » Seigneur devoit préſenter au Parlement de la part de cette » Princeſſe une Déclaration ſemblable à celle que S. M. avoit » adreſſée à cette Cour; que la Reine-mere n'a que de fri- » voles raiſons à alléguer pour juſtifier la guerre qu'elle veut » entreprendre ». Le Roi finit ſa Lettre en diſant qu'il a refuſé de lire celle de ſa Mere, & la blâme indirectement de vouloir s'arroger le pouvoir ſouverain. Manuſcrits de Dupuy, n°. 92.

MANIFESTE que la Reine-mere adreſſa au Duc de Vendôme le 20 Juillet 1620.

[5] Marie, par la grace de Dieu, Reine de France & de

Navarre, Mere du Roi &c. &c. Salut; la longue patience que nous avons eue, ayant endurci le cœur de ceux qui abuſent du nom & de la bonté de Louis, notre très-honoré Sire, & Fils, juſques à un tel point, que voulant faire ſervir toute choſe à leur ambition déréglée & avarice inſatiable, après avoir employé envain tous les artifices dont ils ſe ſont pu adviſer pour nous opprimer avec les Princes du Sang & grands Seigneurs du Royaume, ne ſe contentant pas de les tenir avec nous dans un mépris inſupportable, ils ſont ſi audacieux que de vouloir à force ouverte perdre & ruiner par les armes du Roi ceux qui en doivent attendre leur protection, pour à quoi obvier, voyant qu'aulieu d'entendre les Remontrances ſalutaires que nous avons faites à Louis, on prend des voyes pernicieuſes qui ne tendent qu'à la ruine de l'Etat & à la déſolation du pauvre Peuple; proteſtant devant Dieu que nous n'agiſſons que pour en empêcher le cours & nous garder d'oppreſſion, nous aurions de l'advis deſdits Princes, Ducs & Pairs, Officiers de la Couronne & autres Grands Seigneurs du Royaume réſolu de lever & de mettre ſus un bon nombre de gens de guerre tant à pied que de cheval. A ces cauſes, & pour l'entiere confiance que nous avons en votre ſens, valeur & ſage conduite vous avons commis, & député, commettons & députons par ces préſentes ſignées de notre main pour lever, & mettre ſur pied incontinent, & le plus diligemment que faire ſe pourra, une compagnie de cinquante Chevaux-Légers des plus vaillans & aguerris, que vous pourrez trouver & élire, leſquels vous conduirez là par & ainſi qu'il vous ſera par nous commandé & ordonné pour notre défenſe, les faiſant vivre avec telle police & diſcipline

que nous n'en recevions aucune plainte, & nous vous ferons payer, & les ſuſdits hommes des ſoldes, ſelon les rôles des montres, & recrues qui en ſeront faits par les Commiſſaires & Contrôleurs des guerres à ce Commis, tant & ſi longuement qu'ils ſeront ſur pied, de ce faire, vous avons donné, & donnons plein pouvoir, & toute Commiſſion, & mandement ſpécial, mandons à tous qu'il appartiendra, qu'à vous en ce faiſant ſoit obéi, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ces préſentes.

Donné à Angers le vingtieme jour de Juillet 1620. Signé Marie, & plus bas pour la Reine-mere du Roi, Bouthillier.

Manuſcrits de Dupuy, n°. 92.

INSTRUCTION donnée au Commandeur de Sillery lorſqu'il alla en Ambaſſade à Rome en 1622, tirée du Cabinet de M. Dupuy.

[6] Cet Ambaſſadeur eſt chargé de faire connoître au grand Duc, à la grande Ducheſſe douairiere, & à l'Archiducheſſe veuve la bonne intelligence qui regne à préſent entre S. M. & la Reine ſa Mere, bien marrie d'avoir écouté de mauvais conſeils; & que le Roi vient de l'admettre en ſon conſeil, & affaires ſecrettes. Il lui eſt recommandé auſſi d'obſerver, comment cette repréſentation ſera reçue à Florence, & le jugement qu'on fera de la conduite de Louis envers ſa Mere. Ce Prince n'étoit pas content depuis quelque tems de la Cour de Florence, particuliérement ſur la reſtitution de l'argent de Concini. Voyez les Mém. d'Aubéry, tom. I. pag. 146.

[7] Louis de Marillac, Frere du Garde des Sceaux de ce nom, étoit Fils de Guillaume de Marillac, Seigneur de

Ferrieres, & de Geneviéve de Bois-l'Evêque, veuve de Jean, Seigneur de Roſieres. Cette Famille eſt originaire d'Auvergne. On trouve un Guillaume de Marillac, Seigneur de St. Geneſt & de Ricou, Secrétaire du Duc de Bourbon en 1506, Capitaine-Chatelain de Laſtic en 1507, Contrôleur Général des Finances de ce Duc en 1515, Auditeur des Comptes à Moulins en 1522, & commis par la Ducheſſe d'Angoulême, Mere de François I, pour vérifier les comptes de la Maiſon de Bourbon.

Louis de Marillac naquit après la mort de ſon Pere en 1572. Il fit ſes premieres armes ſous Henri IV, qui lui donna une Compagnie de cent Chevaux-Légers, le nomma Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & ſous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Duc d'Anjou. Sous la Régence de Marie de Médicis, il jouit de la plus grande faveur; il fut envoyé en qualité d'Ambaſſadeur en Savoye, à Mantoue, à Florence, à Veniſe, en Lorraine & en Allemagne; il épouſa Catherine de Médicis, Fille de Coſme de Médicis, & de Diane Comteſſe de Bardi, qui mourut en 1631, & dont il n'eut point d'Enfans. Louis XIII le fit Commiſſaire Général de ſes armées en 1617; Il fut enſuite Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Reine-mere. En 1625 il fut nommé Lieutenant-Général des Evêchés de Toul & de Verdun, & eut en particulier le Gouvernement de la Ville & de la Citadelle de Verdun. Après avoir ſignalé ſon courage & ſon habileté au combat de l'Iſle de Ré, au ſiége de la Rochelle, de Privas & de pluſieurs autres, il reçut le Bâton de Maréchal de France; mais tant de ſervices & de faveurs ne purent le ſouſtraire à la vengeance du Cardinal de Riche-

lieu. On prétend que Marillac avoit offert de tuer ce Prélat de ſa propre main, dans les conſeils ſecrets qui ſe tenoient chez Marie pendant la maladie du Roi à Lyon. Il étoit un des Lieutenans-Généraux qui commandoient l'armée de France en Italie en 1630, lorſqu'il fut arrêté pour crime de péculat, dont il étoit en effet coupable. Après avoir été transféré dans différentes priſons, il fut jugé le 8 Mai 1632 à Ruel dans la propre maiſon du Cardinal par les Commiſſaires qu'il lui avoit nommés. Deux jours après il eut la tête tranchée en Place de Greve. On voit par la Gazette de France de 1632, 14 Mai, à l'article de Paris, que les fenêtres, d'où l'on pouvoit voir cette exécution, furent louées juſqu'à 18 piſtoles. Pluſieurs amis de Marillac lui avoient offert de le tirer de priſon; mais il rejetta toujours leurs offres, eſpérant que le reſſentiment de Richelieu n'iroit pas juſqu'à le faire mourir.

Ceux qui voudront ſçavoir dans un plus grand détail tout ce qui concerne ce Maréchal peuvent conſulter *l'Hiſtoire de Louis XIII, par le Vaſſor, t. 4. p. 106. La même, par le P. Griffet, t. 2. p. 212. Le Journal de Richelieu, t. 1. p. 43. 54. & 383. On peut voir auſſi dans la défenſe de la Reine-mere : la vérité défendue, pag. 440. & ſuiv : les Lumieres pour l'Hiſt. de France, p. 702. & ſon Procès manuſcrit in-fol. en 2 vol.*

[8] On trouve dans les Manuſcrits de Béthune, n°. 9770. dix Lettres que la Reine-mere écrivit au Roi dans le cours de l'année 1622.

Par la premiere du 17 Janvier, il paroît qu'elle envoyoit au Roi ſon Fils un Tableau de St. Louis.

Dans la ſeconde du 18 du même mois, elle recommande à ſon Fils le Comte de Soiſſons.

La troiſieme du 26, eſt en faveur du ſieur de Bonneuil.

La quatrieme eſt du 11 Avril, Marie tâche par cette Lettre de diſſuader Louis de faire la guerre aux Proteſtans, quoique rebelles.

Par la cinquieme du 4 Mai, elle mande à ſon Fils, qu'un Gentilhomme eſt arrivé à Nantes, diſant qu'il alloit trouver les Députés des Prétendus Réformés; qu'elle l'a fait arrêter, & qu'on l'a trouvé muni des papiers qu'elle lui envoie.

Dans la ſixieme du 29, elle félicite le Roi de la reddition de Saintefoix & de Montflanquin.

Par la ſeptieme du 11 Juin, la Reine-mere prie Louis de preſſer la promotion de Richelieu au Cardinalat.

La huitieme du 18 Août, a pour objet de féliciter le Roi ſur la déroute de ſes Ennemis.

Par la neuvieme du 26 Octobre, elle complimente Louis ſur le rétabliſſement de la paix.

Dans la dixieme, Marie conjure le Roi d'accorder la liberté au Fils du Maréchal d'Ancre, qui étoit enfermé au Château de Nantes. Elle ſe plaint auſſi dans cette Lettre du Duc de Montbazon, qui avoit divulgué la fuite de ce Priſonnier, quoique le fait fût abſolument faux.

[9] Charles de la Vieuville deſcendoit d'une ancienne Maiſon de Bretagne. Un Gentilhomme Breton, appellé Jean Coskaer, Seigneur de Forbin en Artois, prit le nom de la Vieuville en 1470. Charles eut la Charge de Grand Fauconnier qu'avoit poſſédé ſon Pere. En 1616. Louis XIII le nomma Capitaine de la premiere Compagnie de ſes Gardes,

& Lieutenant-Général de la Champagne & du Rhételois. Ce Prince le reçut Chevalier de ſes Ordres dans la promotion qu'il fit en 1619. Il ſervit en qualité de Maréchal de Camp au ſiége de Montpellier, & devint Surintendant des Finances en 1623. Après s'être inſinué dans la faveur du Roi aux dépens de MM. de Sillery, auxquels il étoit redevable de ſa fortune, il fut lui-même bientôt éloigné de la Cour par le Cardinal de Richelieu, qu'il avoit contribué à introduire dans le Conſeil. On le conduiſit priſonnier au Château d'Amboiſe, d'où il ſe ſauva au bout d'un an, & ſortit du Royaume. On lui fit ſon procès par contumace & il fut condamné à avoir la tête tranchée; mais il fut rappellé par le Cardinal Mazarin, qui le rétablit dans tous ſes biens & dans toutes ſes dignités. Il eut une ſeconde fois la Surintendance des Finances, qu'il conſerva juſqu'à ſa mort. Louis XIV, par des Lettres-Patentes de l'an 1651, érigea en Duché-Pairie les Terres que Charles de la Vieuville poſſédoit en Champagne; mais ces Lettres n'ont point été enrégiſtrées. Il mourut en 1653, & laiſſa pluſieurs Enfans de Marie Bouhier, Fille de Vincent, Seigneur de Beaumarchais, Tréſorier de l'Epargne. Il fut enterré dans l'Egliſe des Minimes de la Place Royale, où l'on voit ſon tombeau. Ces faits ſont tirés *des Mém. de Baſſompierre, de ceux du Duc de Rohan, de Boisdennemetz, Favori du Duc d'Orléans, de ceux d'Arnaud d'Andilli, & de l'Hiſt. de la Mere & du Fils.*

INSTRUCTION donnée par Marie de Médicis à la Reine d'Angleterre ſa Fille au moment de leur ſéparation à Amiens le 15 Juin 1625.

[10] Cette inſtruction fut compoſée par le P. de Bérulle.

La Reine-mere après avoir recommandé à ſa Fille la crainte de Dieu, la Religion, & les Catholiques perſécutés en Angleterre, lui met ſous les yeux ſes devoirs & la conduite qu'elle doit tenir envers le Roi ſon Mari, envers ſes Sujets, ſes Domeſtiques & enfin envers elle-même.

Cette inſtruction eſt dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 631.

[11] On trouve dans les Manuſcrits de Godefroi quatre Lettres originales du Cardinal de Richelieu à la Reine-mere, dont voici l'Extrait.

La premiere eſt datée de Fontainebleau du 19 Juin 1625. Richelieu inſtruit cette Princeſſe de l'état de la ſanté du Roi. Il lui dit que S. M. a été très-aiſe d'apprendre qu'elle ne paſſoit pas outre dans ſon voyage à cauſe de ſon indiſpoſition. Il l'aſſure enſuite de l'affection de ce Prince pour elle.

La ſeconde eſt datée du 27 Juillet de la même année.

Le Cardinal y rappelle à Marie les grandes obligations qu'il lui a auſſi bien qu'à Louis; lui parle de ſa ſanté qui eſt dérangée par un mal de tête, & des étourdiſſemens qui lui prennent comme des accès de fièvre quarte. *J'ai appris*, lui ajoute-t-il, *ſans faire ſemblant de rien, ce qui s'eſt paſſé en l'affaire de M. d'Alincourt, où j'ai bien connu que le Roi avoit fait merveille, cela me confirme de plus en plus en la connoiſſance que j'ai de la bonté de ſon eſprit & de la force de ſon jugement qui eſt accompagné d'une grande bonté, & pareillement d'un ſingulier naturel envers vous, Madame, qui en recevez tous les jours tant de témoignages.*

La troiſieme eſt datée du 16 Août 1625.

Richelieu commence ſa Lettre par rappeller à la Reine-mere les obligations qu'il lui a : *Les témoignages*, dit-il, *qu'il plaît à V. M. me donner de jour à autre du ſoin qu'elle daigne avoir de ſa créature ſurpaſſent la portée de ma plume.*

Il parle enſuite de ſon mal qui le fait beaucoup ſouffrir ; *mais ce qui*, ajoute-t-il, *me peſe le plus, c'eſt ce que Marillac m'a fait connoître, & qu'il n'a oſé dire au Roi, qui eſt qu'on n'oublie rien de ce qu'on peut pour tâcher par faux & damnables artifices de décrier la perſonne de S. M.*

La quatrieme eſt datée de Limours du 24 Août de la même année.

On voit par cette Lettre ce que le Cardinal penſoit du Préſident le Coigneux. *Pour ſatisfaire*, dit-il à Marie, *à ce dont il a plu à Votre Majeſté me faire l'honneur de m'écrire, je dirai à Vos Majeſtés que M. le Préſident le Coigneux eſt très-habile homme, mais ſoupçonné d'avoir été ci-devant lié avec M. le Prince, d'avec qui l'on le dit maintenant être détaché ; en un mot c'eſt un eſprit capable de faire beaucoup de bien & de mal.*

[12] On voit dans les Manuſcrits de Godefroi deux Lettres écrites de la main du Cardinal de Richelieu à la Reine-mere au ſujet du Maréchal d'Ornano. La premiere du 30 Août 1626, & écrite par ordre du Roi, a pour objet la maladie de ce Maréchal. *Le Roi*, mande-t-il à Marie, *juge à propos d'attendre que ce Seigneur ſoit mort ou guéri avant de retourner dans la Capitale. Monſieur étant à Paris avec le Roi, demanderoit ſans doute avec inſtance permiſſion de le voir ou de le faire voir, ce qui ne ſerviroit qu'à*

renouveller

renouveller ſes douleurs & à le remettre en ſes mauvaiſes humeurs, dont on n'oſeroit dire qu'il ſoit ſorti. Le Roi a fait continuer le Parlement pour, ſi la maladie du Colonel lui donne plus de reláche, comme Sa Majeſté le deſire, lui faire dépécher ſon procès. Le Roi & ſon Conſeil appréhendant infiniment que ſa mort n'ôte le moyen à S. M. de découvrir beaucoup de choſes, & de faire paroître ſa juſtice.

Le Cardinal prie enſuite la Reine mere de ne point venir à Paris, parce que les parens & amis du Maréchal d'Ornano ne manqueroient pas en l'abſence de Louis de la preſſer de leur permettre *de le faire ſecourir & traiter par des Médecins à leur poſte, voye par laquelle on lui pourroit donner inſtructions ſur ſon procès.* Il continue : « Depuis cette Let-» tre écrite, Monſieur a fait grande inſtance pour avoir per-» miſſion de s'avancer vers Paris Le Roi a trouvé ce chan-» gement fort étrange; mais il a été changé, quand S. M. » a parlé au Coigneux. D'aucuns croyent qu'il avoit reçu » des nouvelles de la Maréchale trois heures auparavant. La » Lettre de S. M. n'a pas été écrite exprès de ſa main, afin » que ceux qui l'écrivoient en épendiſſent un peu le bruit. » S. M. ira demain au Parlement pour les remercier de deux » Edits qu'ils ont vérifiés de leur bonne volonté, & faire un » établiſſement pour la garde de leurs Côtes ».

La ſeconde eſt de la même date que la précédente. Le Cardinal l'écrivit au nom du Roi à la Reine-mere. Il mande à cette Princeſſe que ſon Frere l'a prié de faire juger le procès du Maréchal d'Ornano avant qu'il arrive à Paris, *appréhendant que ſur ce ſujet mille perſonnes l'importunent & le*

preſſent de choſes qu'il témoigne ne vouloir pas faire. En cette conſidération, ajoute Louis XIII, *je ſuis réſolu de demeurer quinze jours à Blois pour prendre le tems qu'il faut pour faire le procès.* Il prie la Reine d'en faire autant, & d'engager Anne d'Autriche à aller à Forges pour y prendre les eaux. *Monſieur*, continue le Roi, *a propoſé de donner une abolition générale à tous ceux, qui, à ſon occaſion, pourroient s'être rendus coupables comme Chalais. Ce que j'ai remis après le procès fait au Maréchal.*

[13] Le Comte de Chalais étoit de la Maiſon de Taleyran, iſſue des anciens Comtes de Périgord. Il avoit été élevé avec Louis XIII en qualité d'Enfant d'honneur, & étoit Maître de la Garderobe de S. M. Il entra dans la cabale formée par un grand nombre de jeunes Seigneurs de la Cour, qui avoient à leur tête le Maréchal d'Ornano, pour empêcher le mariage de Monſieur, Frere du Roi, avec Mademoiſelle de Montpenſier. Ils croyoient qu'il étoit de leur intérêt que Gaſton épouſât une Princeſſe étrangere, qui pût lui procurer des forces propres à ſe faire craindre, pour obtenir de Louis, par ce moyen, un plus grand appanage, & avoir plus de part au Gouvernement. La prudence du Cardinal, dont les Conjurés avoient réſolu la perte, ou plutôt l'indiſcrétion du jeune Comte de Chalais, ruina ce parti dangereux. Le Maréchal d'Ornano fut arrêté, le Grand Prieur, le Duc de Vendôme, le Comte de Chalais & quelques autres. Ce dernier le fut à Nantes, où le Roi étoit allé pour y tenir les Etats. On y établit une Chambre de Juſtice pour faire le procès au Comte. Monſieur découvrit lui-même tout ce qu'il ſçavoit des intrigues de Chalais, qui fut condamné le 8 Août 1626

à avoir la tête tranchée. L'Arrêt, qui le déclaroit atteint & convaincu du crime de Leze-Majeſté au premier Chef, portoit que ſa tête, après qu'il ſeroit décapité, ſeroit miſe au bout d'une pique, & que ſon Corps ſéparé en quatre quartiers ſeroit attaché aux quatre principales avenues de la Ville. Mais Louis ſe contenta de la mort du coupable. Une foule de perſonnes de la plus grande diſtinction furent compromiſes dans cette affaire. La Reine régnante elle-même, & pluſieurs Dames de la Cour y furent impliquées. On prétendoit qu'il avoit été queſtion de mettre Louis dans un Couvent, & de placer ſur le trône le Duc d'Anjou en lui faiſant épouſer Anne d'Autriche. Dans la vue de ſauver le Comte de Chalais, on détermina Monſieur à écrire une Lettre au Roi, par laquelle il donnoit avis à Sa Majeſté, que Richelieu avoit été trouver le jeune Comte de Chalais en priſon, & qu'il lui avoit dit : « Je vous promets de vous faire obte-» nir votre grace, à condition que vous ne découvrirez point » à vos Juges que c'eſt moi qui vous faiſois agir lorſque vous » conſeilliez à Gaſton de quitter le Royaume ». On aſſure que, Chalais ne voyant point arriver ſa grace, s'écria au moment de ſon ſupplice : » *Ah, traître Cardinal, ta méchanceté & ta perfidie m'ont mis où je ſuis !*

On peut voir le détail de ce procès dans le Recueil d'Aubéry, t. I. p. 283. & ſuiv. dans le Merc. Fr. t. 12. p. 308. & dans le Journal de Richelieu, t. I. p. 280. juſqu'à la p. 297. C'eſt dans ces Ouvrages qu'ont puiſé la plupart des Hiſtoriens qui ont parlé diverſement de l'affaire du Comte de Chalais.

[14] On trouve dans les Manuſcrits de Godefroi deux Lettres originales du Cardinal de Richelieu, ſans date, mais

qui furent écrites probablement au commencement de l'année 1627. Par la premiere, le Cardinal marque à la Reine-mere qu'*il ne perdra jamais le ſouvenir de ſes bontés.* Il la conjure enſuite de lui faire l'honneur de l'avertir de ſon partement, & de lui mander les journées qu'elle fera, afin de voir *où il pourra la rencontrer.*

Par la ſeconde, il reconnoît qu'il a les plus grandes obligations à Marie; lui proteſte qu'il eſt entiérement dévoué à ſon ſervice, & qu'*il ne deſire une longue vie, que pour avoir plus de tems à lui faire paroître par la ſuite de ſes jours la plus parfaite obéiſſance qui ait jamais été au monde.*

On voit dans les mêmes Manuſcrits une troiſieme Lettre écrite par la Reine-mere au Cardinal. Cette Princeſſe lui marque qu'elle envoie ſçavoir des nouvelles de ſa ſanté, & lui témoigne beaucoup d'affection.

[15] On trouve dans les Manuſcrits de Godefroi trois Lettres écrites de la main du Cardinal de Richelieu à la Reine-mere.

Par la premiere, datée du 2 Octobre 1627, il la remercie du déplaiſir qu'il lui a plu témoigner avoir de ſon abſence, & de la peine que lui a cauſé l'état de ſa mauvaiſe ſanté. *Ce ſont*, dit-il, *autant de preuves de voſtre bon naturel & de la tendreſſe avec laquelle je ſçais que vous m'aimez.*

Par la ſeconde, datée du 3 Octobre, le Cardinal remercie cette Princeſſe de l'honneur de ſon ſouvenir & des aſſurances qu'elle lui a données de la continuation de ſa bienveillance dans une Lettre qui lui a été écrite de ſa part par le ſieur Pelletier.

Par la troiſieme, datée du 6 Octobre, le Cardinal de Ri-

chelieu mande à Marie, qu'il a vu M. le Prince, en qui il a reconnu des intentions auſſi ſincères pour Leurs Majeſtés, & auſſi avantageuſes pour le bien de l'Etat qu'elles ſçauroient deſirer. M. de Teiras, ajoute-t-il, me marque, que s'il n'eſt ſecouru d'ici à huit jours, il ſera obligé de rendre l'Iſle de Rhé.

LETTRE du Roi à la Reine-mere, datée du 27 Juillet 1628.

[16] Louis mande à la Reine-mere qu'il s'eſt franchement plaint au ſieur le Coigneux de ce que Monſieur n'a pas gardé la parole qu'il avoit ſolemnellement donnée à cette Princeſſe, & à lui, touchant la façon dont il devoit vivre avec la Fille de M. de Mantoue. *Je vous avoue*, continue le Roi, *que je ne puis goûter & ne goûterai jamais ce mariage. Cependant l'inſtance que vous m'avez faite de retarder le partement de la Princeſſe Marie pour quelque tems, fait que je n'ai pas refuſé la ſupplication preſſante que le ſieur le Coigneux m'en a faite. Mais je vous ai remis cette affaire pour accorder le retardement ſi vous le jugez à propos, & en cas que mon Frere vous reconfirme la parole qu'il nous a donnée de ne penſer point à ce mariage ſans notre ſçu, vous en uſerez comme il vous plaira. Il n'y a rien que je ne veuille faire pour mon Frere, pourvu qu'il vive avec moi & avec vous, comme il le doit ſouhaiter lui-même.* Tirée *des Manuſcrits de Godefroi, ſur la minute originale, écrite de la main du Cardinal de Richelieu.*

[17] Le 12 Juillet 1628, tandis que la Reine-mere avoit l'adminiſtration du Royaume en l'abſence du Roi, occupé au ſiége de la Rochelle, le Préſident le Jay, accompagné de

la députation ordinaire, vint faire des Remontrances au nom du Parlement à cette Princeſſe, qui étoit pour lors à Bois-le-Vicomte. Ces Remontrances avoient pour objet d'empêcher l'exécution d'un article contenu dans une Ordonnance que le Garde des Sceaux venoit de rendre. Par cet article, il étoit défendu de recevoir en même-tems, le Pere & le Fils, & les deux Freres dans la même Compagnie.

Le Garde des Sceaux, dit-il, s'eſt rappellé une vieille Ordonnance du tems de Charles VII & de Louis XII, qui excluoit le Pere & le Fils, & les deux Freres d'être en même-tems dans la même Compagnie. Ces Rois, deſirant apporter une réformation générale en leur Etat, s'étoient propoſé de faire une grande ſuppreſſion d'Officiers, & de rétablir même les Elections aux Offices. L'état des affaires de la France ne l'ayant pu permettre. La cauſe ceſſant de cette Ordonnance, elle eſt demeurée ſans exécution.

[18] La Reine fit une réponſe favorable à le Jay, elle ordonna à Bouthillier de dreſſer ſa dépêche, & d'en charger le Notaire & Secrétaire de la Cour. Elle lui promit de plus d'écrire elle-même à Sa Majeſte, & l'invita enſuite à dîner avec les autres Députés du Parlement.

Tiré des Manuſcrits de Dupuy, n°. 744.

DESCRIPTION de l'affreuſe miſere des Rochelois durant le ſiége de leur Ville par Louis XIII.

[19] La peſte & la famine qui déſolerent cette Ville ſont comparées à celles qu'eſſuya la Ville de Jéruſalem, l'armée de Cambiſe & la Ville de Seſtus en Cherſoneſe, aſſiégée par Xantippe.

ETAT du prix des vivres à la Rochelle ſur la fin du ſiége.

	liv.	ſ.
Le boiſſeau de bled,	1000	
La pinte de vin,	6	
La livre de bœuf,	15	
Une vache,	150	
La livre de cheval,	4	
La livre de raiſins,	12	
La livre de beurre,	20	
Un œuf,	7	
La volaille,	18	
Une brebis,	200	
La livre de biſcuit,	60	
La pinte de lait de vache,	3	
La pinte de lait de brebis,	6	
La racine de poireau,		12
La feuille de chou,		16
Le picotin de feves,	30	
Les chats,	45	
La livre de cuir en poil,	4	
La livre de cuir de bouc,	40	
La livre d'amidon,	3	
Une tête de chevre,	22	
La livre de paille pilée en pain d'épices,	10	
Une grappe de raiſin,	5	

Les chiens, les chats, les ſouris & les perroquets furent tous mangés.

Manuſcrits de Dupuy, n°. 744.

[20] Aubéry prétend que la haine de la Reine-mere contre le Duc de Nevers provenoit, de ce qu'ayant été propoſée à ce Duc en mariage, il l'avoit refuſée, en diſant; *que la Maiſon de Médicis n'étoit pas faite pour s'allier à celle de Gonzague.*

Montglat rapporte auſſi que, pendant les troubles de la Régence, le Duc de Nevers s'étant joint aux Princes, Marie s'emporta contre lui, & parla de ſa naiſſance avec mépris. Le Duc, continue le même Auteur, en ayant été informé dit: *Je ſçais bien le reſpect que je dois à la Régente comme à la Mere de mon Roi, mais hors de cela, perſonne n'ignore que ceux de Gonzague étoient Princes avant que les Médicis fuſſent Gentilshommes.* Ce propos indiſcret, ayant été rendu à Marie, la piqua ſi vivement, qu'elle ne lui pardonna jamais. *Voy. les Mém. d'Aubéry, Liv. 3. Chap. 3. & ceux de Montglat, t. I. p. 46.*

[21] Le lendemain de l'enrégiſtrement du Code *Michaut*, le Parlement s'aſſembla pour délibérer ſur le contenu au dit Code, & ſur la nullité de l'enrégiſtrement qui avoit été fait par ordre du Roi, ſéant en ſon Lit de Juſtice. Cette Cour envoya une députation à la Reine-mere pour la ſupplier de faire trouver bon à Louis que les ſuffrages des Conſeillers demeuraſſent libres, comme ils l'avoient été de tout tems. Il ſe plaignit auſſi de la violence & des entrepriſes hardies *d'aucuns Miniſtres d'Etat.* Ce fait eſt rapporté dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 744.

[22] Antoine de Lage, Duc de Puylaurens, deſcendoit d'une Famille noble de Languedoc. Il entra au ſervice de Gaſton, Frere de Louis XIII, & gagna ſes bonnes graces.

Il devint le premier Gentilhomme de ſa Chambre, & ſon plus cher Favori. Il le ſuivit dans ſes deux retraites à la Cour de Lorraine & à Bruxelles. La Princeſſe de Falzbourg, dont il avoit mérité la faveur, & qu'il quitta pour la Princeſſe de Chimey, le mit plus d'une fois en danger de perdre la vie. Il fut perſécuté par la Reine-mere à la ſollicitation du Pere Chanteloupe, Confident de cette Princeſſe. Après avoir rejetté long-tems les propoſitions du Cardinal de Richelieu, qui voulut le mettre dans ſes intérêts, il ſe rendit enfin à ſes inſtances réitérées. Ce Miniſtre, pour ſe l'attacher plus particuliérement, lui fit épouſer en 1634 Marguerite Philippine du Cambout de Coiſlin, ſa Couſine, Fille du Baron de Pontchâteau. Le Roi lui donna enſuite la Seigneurie d'Aiguillon, qu'il acheta de la Princeſſe Marie de Gonzague, & qui fut érigée en Duché-Pairie ſous le titre de Puylaurens; mais ſa faveur dura peu. Le Cardinal le fit diſgracier, ſous prétexte qu'il entretenoit la diviſion entre Louis & Gaſton. Il fut arrêté au Louvre le 14 Février 1635, & conduit à Vincennes, où il mourut le premier Juillet de la même année; comme il ne laiſſa point d'Enfans, ſon Duché-Pairie s'éteignit par ſa mort.

On a ſoupçonné Richelieu d'avoir fait empoiſonner Puylaurens pour avoir conſeillé à Monſieur de poignarder S. E. de ſa propre main, mais ce fait n'eſt pas avéré. *Voyez les Mém. de Brienne, t. I. p. 358. & ſuiv. à la note.*

[23] On trouve dans les Manuſcrits de Godefroi deux Lettres du Cardinal de Richelieu à la Reine-mere; quoiqu'elles ſoient ſans date, on peut cependant les rapporter aux événemens de l'année 1629.

Par la premiere, il demande à Marie quel peut être le ſujet du mécontentement qu'elle témoigne de lui. Cette Lettre eſt écrite dans les termes les plus ſoumis & les plus reſpectueux. Il reconnoît devoir tout à cette Princeſſe. Il ne peut plus vivre s'il a encouru ſa diſgrace, & demande de pouvoir lui faire connoître ſon innocence.

Par la ſeconde, il prie la Reine-mere *de lui remettre ce en quoi il lui a déplu.* Il lui proteſte qu'*il n'a jamais eu intention de lui être déſagréable ; que ce, en quoi elle a trouvé à redire à ſes actions, n'eſt arrivé que par le malheur de la condition où il s'eſt trouvé ſi attaché à plaire à autrui pour ſa conſervation, qu'il n'a pas toujours conſidéré ce qui pouvoit lui déplaire.* Il ajoute, *que ſçachant que S. M. ne deſire pas qu'il ſe trouve en ſa préſence, il a pris le parti de ſe retirer en ſon Abbaye, & que de plus il eſt diſpoſé à ſortir du Royaume, ſi c'eſt ſon bon plaiſir.*

[24] Ce fut en conſéquence d'un Décret d'Urbain VIII donné le 10 Juin 1630 que les Cardinaux prirent le titre d'*Eminence*, & d'*Eminentiſſime.* Ce Pontife le rendit ſur la demande qu'en forma le Sacré Collége aſſemblé en Conſiſtoire. Avant ce tems-là on les qualifioit de *Révérendiſſimes*, ou d'*Illuſtriſſimes dominations. On trouve ce Décret en entier dans le Merc. Franç. t. 16. année 1630. p. 592. & ſuiv.*

Aubéry rapporte dans la vie du Cardinal de Richelieu, liv. 3. chap. 24. & 25, que la Cour de Turin eut de la peine à ſe conformer à ce Décret. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Cardinal de Savoye refuſa de le ſouſcrire. Voy. les Mém. du même Auteur t. I. p. 309. & ſuiv. Il paroît conſtant que

ce fut Luc de Holſtein, Garde de la Bibliothéque du Vatican qui donna lieu à la prétention des Cardinaux ſur cet objet. Holſtein ayant voulu flatter le Cardinal François Barberin ſon protecteur, le traita d'Eminentiſſime dans un diſcours public. Les autres Cardinaux, bleſſés de cette diſtinction, ſollicitérent le Pape, qui étoit oncle de Barberin de leur accorder le même titre, & qu'il leur fût tellement affecté, que perſonne, excepté le Grand-Maître de Malthe ne pût le prendre; ils exigerent même qu'Urbain VIII les autoriſât à ne point traiter avec tous ceux qui refuſeroient de le leur donner en parlant à leurs perſonnes, & à ne pas recevoir les Lettres où ce titre ne ſe trouveroit pas. Ils obtinrent ce qu'ils deſiroient.

EXTRAIT d'une Lettre du P. Chanteloupe au Roi après la détention de Marie à Compiègne, & la rétraite de Monſieur en Lorraine.

[25] Il repréſente à ce Prince que la Reine-mere ne méritoit pas d'être détenue à Compiègne pour un auſſi foible ſujet que celui qui eſt porté dans la Lettre de Sa Majeſté aux Gouverneurs de Provinces. Il aſſure que Marie n'eſt point factieuſe; il le prie d'écarter les troupes qui la gardent, & de faire ceſſer la perſuaſion où eſt tout le Royaume, qu'elle eſt priſonniere; de lui rendre la liberté, & ſon Médecin. Il offre d'aller toutes & quantes fois il plaira à Sa Majeſté, ſe mettre à la Baſtille à la place de Vautier. Il proteſte auſſi de l'innocence de Monſieur; auprès duquel il eſt. Gaſton, dit-il, comptoit faire ſon ſéjour à Orléans; c'eſt l'arrivée du Roi à Eſtampes, qui a forcé ce Prince à ſe retirer à Bellegarde, d'où ſes ennemis l'ont con-

traint de paſſer en Lorraine, & de chercher ſa ſûreté auprès des Princes étrangers. *Cette Lettre eſt dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 49.*

[26] Vittorio Siri prétend, que Marie haïſſoit particuliérement Mad. de Combalet parce qu'elle avoit eu l'audace de ſe prévaloir d'un contrat que cette Princeſſe avoit fait avec le Cardinal pour la ceſſion du petit Palais du Luxembourg. En effet elle avoit continué d'y demeurer comme pour la braver, quoique la Reine-mere l'eût chaſſée de chez elle. Pendant que la bonne intelligence régnoit entre Marie & Richelieu, elle lui avoit donné cette maiſon en ſe réſervant la faculté de la racheter, quand elle le jugeroit à propos, moyennant la ſomme de 30 mille francs. Mais lorſque la Reine-mere voulut la retirer & en faire ſortir Madame de Combalet, on trouva dans le contrat *30 mille écus* au lieu de *30 mille francs* & à la place de ces mots: *à la volonté de la Reine-mere*, on y avoit mis: *à la volonté du Roi*. En conſéquence Louis jugea la conteſtation en faveur du Cardinal, qui continua de jouir de ce Palais, & d'y loger ſa Niéce. *Voy. le Mémorie recondite*, t. 7. pag. 576. & 577.

[27] Ménage rapporte que ce ne fut que peu de tems avant l'année 1630 qu'on traita d'*Alteſſe* les Princes d'Italie, & que ce fut même ce qui engagea les Cardinaux à demander à Urbain VIII le titre d'*Eminence*. On ne qualifioit alors d'Alteſſe en France que le Duc d'Orléans; mais le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-bas, & frere de Philippe IV s'étant fait appeller *Alteſſe Royale*, Gaſton & Mad. de Savoie ſa ſœur voulurent avoir la même diſtinction. Le Prince de Condé ſe fit alors nommer ſimplement *Alteſſe*,

mais il fit enſuite ajouter à ce mot celui de *Séréniſſime*, abandonnant la dénomination ſimple d'*Alteſſe* aux Princes naturaliſés de France, à ceux de Savoye, & de Lorraine. *Voy. L'anti-Baillet* de Ménage t. I. chap. 77.

INSTRUCTION donnée aux Maréchaux de Châtillon, & de Brézé commandans l'Armée du Roi en Flandres.

[28] Si par hazard il arrivoit que dans la priſe de quelque place la Reine-mere du Roi, & la Princeſſe Marguerite de Lorraine tombaſſent entre les mains de Sa Majeſté & des ſieurs les Etats généraux, Louis deſire qu'on rende à la Reine ſa mere tous les honneurs & bons traitemens dus à ſa qualité, & que pour la Princeſſe Marguerite elle ſoit gardée en telle ſorte, que l'on puiſſe répondre de ſa perſonne, lui rendant néanmoins toutes les civilités réquiſes à une Princeſſe de ſa naiſſance. En tel cas leſdits ſieurs Maréchaux feront ſoigneuſement garder ceux qui auront été pris auprès de la Reine: ſçauront ſes volontés pour les faire ſavoir au Roi, & cependant auront l'œil qu'elle ne puiſſe recevoir, ni exécuter aucune réſolution qui ſoit contraire au ſervice de S. M. *Voy. les preuves de l'Hiſt. de Coligny, par du Bouchet, p. 74.*

[29] Grotius dit, dans une de ſes Lettres au Comte d'Oxenſtierne, que le bruit couroit tant en France, qu'en Italie que du Clauzel avoit été propoſer au Duc de Rohan de paſſer au ſervice de Philippe IV, & que le Duc de Savoye avoit eu part à cette négociation. Si l'on en croit l'Abbé de S:. Germain, Marie n'avoit pas trempé dans cette intrigue. Il aſſure même que du Clauzel n'étoit pas coupable. Mais le Duc de Rohan étoit incapable de faire arrêter cet homme,

s'il eût été innocent, & qu'il ne fût venu, comme le dit l'Auteur qu'on vient de citer, que pour lui demander ſa protection auprès du Roi afin d'obtenir la permiſſion de rentrer en France. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que du Clauzel chargea la Reine-mere dans ſon interrogatoire. Peut-être au reſte eſpéra-t-il obtenir plus aiſément ſa grace en accuſant une Princeſſe ennemie de Richelieu & en procurant à ce Miniſtre les moyens de la rendre encore plus ſuſpecte au Roi. *Voy. Grotii Epiſt.* 515. *p.* 195. & la Défenſe de la Reine-mere, p. 599. & 600.

TRAITÉ entre le Comte de Soiſſons & la Reine-mere.

[30] Le Comte de Soiſſons ſouhaitoit que Marie obtînt du Cardinal Infant, & du Prince Thomas un plein pouvoir pour l'exécution des projets qui ſeroient arrêtés entre eux; que ces Princes promiſſent de n'entendre à aucune tréve, & de ne point faire la paix, que Sa Majeſté ne fût rétablie en France, & qu'on n'eût accordé à lui Comte de Soiſſons ſatisfaction entiere ſur ſes demandes; que ſi Richelieu venoit à mourir, la Reine-mere démandât à Louis une tréve en quelque état que fût la guerre alors, & même dans le cas où quelque place de France ſeroit prête à ſe rendre; que cette tréve comprît tous les Princes confédérés; qu'on fournît à Marie cinq cens mille livres en deniers comptans, & à lui de quoi tenir un Etat conforme à ſa qualité; que ſi le deſſein qu'il avoit de remettre la Reine en poſſeſſion de ſon autorité, ne réuſſiſſoit pas, & qu'il fût obligé de ſortir du Royaume, cette Princeſſe exigeât l'exécution de l'accord pour le maintien de la garniſon de Sedan; que S. M. s'engageât par un écrit en bonne forme de ne ſtipuler aucun Traité avec Philippe IV, ni avec aucune autre puiſſance, qui contrevînt

à celui que St. Ibal porteroit au Comte; qu'elle lui donnât parole de plus de ne point retourner en France ſans qu'il fût remis dans tous ſes droits, ainſi que tous ceux de ſa ſuite. Le Comte de Soiſſons devoit de ſon côté prendre les mêmes engagemens avec la Reine-mere.

Promeſſe du Comte de Soiſſons à Marie de Médicis.

» Nous promettons à la Reine-mere du Roi, tant en con-
» ſidération de l'honneur que nous lui devons, que des obli-
» gations que nous lui avons, de nous unir à Sa Majeſté pour
» procurer la paix & la tranquillité du Royaume, & d'agir à
» cette fin par tous les moyens à nous poſſibles, ſous ſes com-
» mandemens & par ſes ordres, même, s'il eſt beſoin, d'aſſembler
» des Troupes ſous ſon nom & autorité, conduire & com-
» mander ſes armées en qualité de ſon Lieutenant Général,
» & d'entreprendre toutes choſes néceſſaires pour parvenir à
» un ſi louable deſſein; nous promettons de plus à la dite Reine
» de n'entrer dans aucune aſſociation, ne prêter l'oreille à au-
» cun Traité ſans ſon ordre, ou ſon conſentement ».

Promeſſe de la Reine-mère faite au Comte de Soiſſons à Bruxelles le 6 Juillet 1637.

» Nous promettons à notre cher Neveu le Comte de Soiſ-
» ſons en conſéquence du lien étroit entre nous pour procurer
» la paix & la tranquillité du Royaume, de ne faire aucun
» accommodement pour retourner en France ſans ſtipuler
» pour le Comte un établiſſement auſſi bon qu'il étoit quand
» il en ſortit, & pour tous ceux de ſa ſuite ». Le reſte de cet écrit contient des promeſſes réciproques de la part de Marie, ſemblables à celles que le Comte lui faiſoit dans le ſien.

Articles dreſſés entre la Reine-mere & le Cardinal Infant.

Ces Articles portoient que le Roi Catholique ne feroit point de tréve ni de paix avec la France, que Marie & le Comte de Soiſſons ne fuſſent rétablis dans tous leurs droits. *Voy. le Mémorie recondite, t. 8. p. 536. & 537.*

INSTRUCTION donnée à Monſigot par la Reine-mere pour propoſer au Roi d'Angleterre les conditions de ſon accommodement avec Louis.

[31] Charles I devoit demander qu'on rétablît Marie dans la jouiſſance de ſes revenus; qu'elle eût la permiſſion de demeurer où elle voudroit, ſoit à la Cour, ou dans tout autre lieu; qu'on n'attentât point à la liberté de ſes Officiers, ni de ſes Domeſtiques, & qu'on leur rendît leurs biens; que s'il s'en trouvoit quelques-uns de coupables, ils fuſſent jugés par les Juges ordinaires, & non par des Commiſſaires; que le Roi lui accordât des places de ſûreté ſur les frontieres de France, où elle pût ſe retirer, ſi elle le jugeoit à propos, les mauvais traitemens qu'elle avoit reçus, lui donnant de juſtes ſujets de défiance; que Louis rendît une Déclaration par laquelle il révoqueroit les Arrêts de mort prononcés injuſtement contre le Duc d'Elbeuf, les Marquis de Sourdeac & de la Vieuville, le Préſident le Coigneux, l'Abbé de Morgues & pluſieurs autres, & que tous ceux qui avoient été arrêtés à ſon occaſion fuſſent élargis. La Reine-mere s'engageoit de ſon côté à rendre les places de ſûreté qu'on lui auroit cédées, à l'expiration du terme fixé par l'accord, & lorſqu'elle auroit certitude que l'*Homme* (c'étoit ainſi qu'elle déſignoit

déſignoit le Cardinal de Richelieu) ſeroit mieux diſpoſé en faveur de ſa Bienfaitrice. Ce Mémoire étoit daté du 11 Septembre 1637. *Voyez le Memorie recondite, t. 8. pag. 539. & ſuiv.*

RÉPONSE que le Roi donna par écrit à Knugt relativement à ſa négociation pour le retour de Marie en France.

[32] Cette Réponſe portoit « que la Reine-mere ne devoit » attribuer qu'à ſa mauvaiſe conduite la perte de l'affection » de ſon Fils; que dans le tems même qu'elle n'avoit qu'à » ſe louer des bons traitemens qu'elle en recevoit, & lorſ- » qu'il croyoit être le plus aſſuré de ſon amitié, elle avoit des » pratiques contre ſon ſervice dans ſa Maiſon, dans ſon » Royaume, & même avec les Etrangers; que depuis ſa » retraite en Flandres, elle en avoit fait de nouvelles pour » mettre entre les mains des ennemis de l'Etat les meilleures » places de France; que pour arrêter le cours de la malice de » ceux qui abuſoient de ſon nom pour attenter ſur les per- » ſonnes les plus cheres à Sa Majeſté, on avoit été obligé de » livrer à la juſtice pluſieurs miſérables convaincus de ces » crimes; qu'ainſi le Roi ne pouvoit recevoir en ſon Royau- » me ladite Reine, comme elle témoigne le deſirer, parce » qu'elle y feroit des factions & des monopoles; mais que ſi » elle veut ſe retirer à Florence, où les mauvais eſprits, qui » ont du crédit ſur elle, ne ſçauroient faire mal ni à la » France, ni à ſes Alliés, Louis lui offre, comme il a déjà » fait, un entretien beaucoup plus honorable, & plus opulent » que celui dont elle ſe contentoit en Flandres ». Cette Ré-

ponſe en forme de Mémoire étoit datée du 13 Novembre 1638. *On peut la voir dans les Manuſcrits de Dupuy, n°. 549.*

DÉCLARATION de Marie ſur ſa ſortie des Pays-bas, contenant le déſaveu d'un Manifeſte publié ſous ſon nom.

[33] » Elle ne s'eſt pas, dit-elle, retirée en Flandres » comme dans un lieu qu'elle eût choiſi pour ſa demeure. » Toutes ſes démarches, & tous ſes ſoins, ſoit pendant la » paix, ſoit depuis la rupture entre la France & l'Eſpagne, » n'ont eu pour objet que ſa réconciliation avec Louis. Elle » a été auprès de Liége pour y prendre les eaux de Spa, » regardant d'ailleurs cette Ville comme un bon port pour » avancer ſon raccommodement. Les obſtacles, ajoute-t-elle, » qu'elle a rencontrés pour aſſurer ſa demeure dans la Prin- » cipauté de Liége, & le paſſage que lui ont donné les » Etats-Généraux, l'ont déterminée à venir en Angleterre ». La Reine-mere fait mention dans cet Ecrit des honneurs qu'on lui a rendus en Hollande, & du bon accueil qu'elle a reçu de la Princeſſe d'Orange ſa Couſine, qui l'a accompagnée par-tout. Elle dit à cette occaſion que la réception qu'on lui a faite à Londres a été encore plus magnifique. Elle s'efforce de détruire les faux bruits qu'on a fait courir, qu'elle n'avoit paſſé en Hollande que pour y deſſervir les Eſpagnols, & même y faire des pratiques avec le Prince d'Orange. On trouvoit en effet dans le Manifeſte qu'elle réfute, que les Eſpagnols, en ſe plaignant de Marie, rappelloient artifi- cieuſement qu'elle avoit pendant un tems affectionné le bien

de leurs affaires. Elle finiſſoit par témoigner ſa reconnoiſſance à Philippe IV de l'avoir fait ſubſiſter pendant ſept ans. Cette Déclaration étoit terminée par un éloge de ſa Régence & des ſouhaits pour le bonheur de ſon Fils. *Manuſcrits de Dupuy, n°. 549.*

TRANSACTION faite le 26 Mars 1646 entre le Roi Louis XIV, de l'avis de la Reine Régente ſa Mere, & le Duc d'Orléans ſon Oncle, pour raiſon de la ſucceſſion de la feue Reine Marie de Médicis, morte à Cologne le 3 Juillet 1642.

[34] Gaſton s'étoit porté héritier par bénéfice d'inventaire; mais le Roi ne vouloit point rapporter les appointemens, penſions, & dons annuels qu'on avoit perçus pour la feue Reine, & qu'on lui avoit retenus, ni les arrérages deſdites ſommes, diſant qu'ils avoient dépendu de la libéralité du feu Roi. Il y conſentit enfin, & dans cette tranſaction il les prend pour ſon droit d'aîneſſe, & pour la moitié à lui revenant dans ladite ſucceſſion, comme ſeul héritier de Louis XIII ſon Pere. Il prit en outre le Château de Monceaux, qui avoit été adjugé au ſieur Guénegaut Secrétaire d'Etat. Tout le reſte eſt délaiſſé à M. le Duc d'Orléans: le Luxembourg, dix-huit arpens de terre ſis au Mont-Parnaſſe, le Duché d'Alençon engagé pour deux cent quatre-vingt-treize mille livres; les Vicomtés de Carentan, & de St. Lô, engagés pour ſoixante mille livres; l'Hôtel de Combault ſis à Paris près la Chapelle de Bourbon; les maiſons, écuries, & jardins ſis à Fontainebleau; trois cent un mille livres Tournois pour l'adjudication du Château de Monceaux, enſemble la ſomme de

dix huit cent mille livres conſtitués en dot à la dite feue Reine, profits, & intérêts d'icelle, pour le payement de laquelle ſomme & intérêts la ſucceſſion de la feue Reine a été aſſignée ſur la ferme de Convoy, & Comtablie de Bordeaux; de plus tout le mobilier, à la charge par le Duc d'Orléans de payer toutes les dettes, d'en acquitter S. M. & de faire ceſſer toutes les pourſuites. Cette tranſaction ſe trouve dans les *Manuſcrits de Dupuy, n°. 36.*

FIN.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans les trois Volumes de la Vie de Marie de Médicis. Les chiffres Romains déſignent les Tomes & les Arabes les Pages.

A

AIX la Chapelle, (révolte arrivée à) & à quelle occaſion, I. 293.

ALLIANCE (Marie propoſe au Roi la double) avec l'Eſpagne, ce Prince la rejette, I. 77. Elle pourſuit ſon projet, *ibid.* 89. & ſuiv. La double Alliance eſt réſolue dans le Conſeil, *ibid.* 321. Sa publication, les réjouiſſances qu'elle occaſionne, *ibid.* 322. & ſuiv. Articles du Traité de la double Alliance, *ibid.* 329. Ecrits publiés contre la double Alliance, II. 87.

ANCRE. (le Maréchal d') *Voyez* Concini.

ANGOULEME, (conſpiration pour faire ſauter la Citadelle d') où Marie s'étoit retirée, II. 556. *notes* 602.

ANJOU, (Duc d') Frere de Louis XIII. *Voyez* Duc d'Orléans.

ARNAUD, Intendant des Finances, I. 105. *notes* 538.

ANNE D'AUTRICHE, Infante d'Eſpagne. La France envoye un Ambaſſadeur Extraordinaire pour en faire la demande, I. 329. Cette Princeſſe fait ſon entrée à Bayonne, II. 116. Elle ſe joint à ſa Belle-Mere pour empêcher le Roi d'aller en Italie, & pour engager ce Prince à renvoyer Richelieu, III. 215. & ſuiv.

AUVERGNE (conjuration du Comte d') I. 594

B

BARBIN, ce qu'il étoit, I. 463. *not.* 575. Sa trahiſon pour perdre Villeroi, II. 152. Il eſt fait Adminiſtrateur des Finances, *ibid.* 171. Il cherche à détacher le P. de Condé du parti des Princes, *ibid.* 214. Il conſeille à Marie de faire arrêter le P. de Condé, *ibid.* 216. Il eſt fait Contrôleur Général, *ibid.* 279. Il eſt arrêté, *ibid.* 373. *not.* 591. Il obtient la permiſſion d'écrire à la Reine-mere, *ibid.* 433. Il eſt mis en liberté, III. 26.

BASSOMPIERRE (le Maréchal de) veut épouſer Mademoiſelle de Montmorency. Le Roi s'y oppoſe, I. 96. & 121. *not.* 557. Ses repréſentations à Marie ſur le danger où eſt le Royaume par la faction des Princes, II. 226. Il eſt conduit à la Baſtille; pourquoi, III. 315.

BELLARMIN. (condamnation du Livre de) Marie s'oppoſe à l'exécution de l'Arrêt qui le condamne, I. 162. & ſuiv.

BELLEGARDE (le Duc de) eſt envoyé à Florence pour épouſer au nom du Roi Marie de Médicis, I. 21. *not.* 510. Il veut empêcher Marie de ſe mettre entre les mains du Duc d'Epernon, II. 496.

BELLIEVRE, Ambaſſadeur de France à Londres, ſon entretien avec Marie, III. 463. Il lui remet la réponſe que Louis fait aux demandes de cette Princeſſe, *ibid.* 469.

BÉRULLE (le P. de) obtient le Chapeau de Cardinal, III. 166.

BÉTHUNE (le Marquis de) propoſe de la part du Roi à Marie d'abandonner le Duc d'Epernon ſon libérateur, II. 561.

BIRON, (conjuration du Maréchal de) I. 59.

BOUILLON, (le Duc de) Henri IV va à Sedan pour châtier ce Prince, I. 81. Ce Duc cherche à ſoulever les Princes contre Marie, Régente du Royaume, *ibid.* 218. & ſuiv. Il preſſe le Marquis de Cœuvres de ſe joindre à lui, II. 104. Il forme de nouvelles intrigues contre le Gouvernement, *ibid.* 199. Il leve des Troupes, *ibid.* 290.

BOURG-EN-BRESSE, (démolition de la Citadelle de) I. 255.

BOURSIER, (condamnation de) II. 277.

BOUTHILLIER, ſon avis ſur la queſtion du retour de Marie en France, III. 478.

BRETAGNE, (Etats de) I. 493.

BREVES, Gouverneur de Monſieur eſt diſgracié, II. 427.

BRIENNE, II. 241. *not.* 586.

BULLION, I. 131. *not.* 549. Son avis ſur la queſtion du retour de Marie en France, III. 478.

C

CANDALE, (le Comte de) II. 129. *not.* 584.

CHALAIS, (le Comte de) Sa conſpiration, III. 149. & ſuiv. *not.* 530. Sa condamnation, 154.

CHANTELOUPE excite Marie à faire la guerre à ſon Fils, III. 56. *not.* 539.

CHARGES, (Ecrits contre la vénalité des) II. 35.

CHARLES I, Roi d'Angleterre, eſt forcé de prier Marie de ſortir de ſes Etats, III. 492.

CHATEAUNEUF, Directeur des Finances, I. 233 *not.* 560. Il eſt fait Garde des Sceaux, III. 259.

CHAVIGNY, ſon avis ſur la queſtion du retour de Marie en France, III. 478.

CHRISTINE, (Madame) ſeconde Fille de France, négociation pour ſon mariage, I. 361. Elle épouſe le Prince de Piémont, II. 488.

CLERGÉ, (Aſſemblée du) II. 98.

CŒUVRES, (le Marquis de) Confident du Comte de Soiſſons, I. 208. & ſuiv. Il eſt envoyé en Italie pour l'affaire de Mantoue, *ibid.* 425 *not.* 570. Son entretien avec Barbin, II. 189.

CONCINI, I. 24. Il épouſe Gali-

gaï, *ibid.* 48. & 93. Son originé, *not.* 519. Son inſolence lors du Lit de Juſtice reprimée par le Premier Préſident, *not.* 551. Sa faveur & celle de ſa Femme auprès de la Reine-mere, *ib.* 199. Son avidité inſatiable, *ibid.* 217. Sa diſpute avec Bellegarde pour un logement au Louvre, *ibid.* 239. Son faſte & ſon oſtentation, *ibid.* 247. Il oſe prétendre à l'alliance du Comte de Soiſſons par le mariage de ſon fils avec une des filles de ce Prince, *ib.* 249. Ses tentatives pour perdre les Miniſtres, *ib.* 258. Il ſe réconcilie avec eux, *ib.* 410. Il eſt fait Maréchal de France, *ibid.* 432. Ses brouilleries avec Villeroi, II 14. Ses querelles avec le Duc de Longueville, *ib.* 17. Il ſe rend à Amiens, & leve des Troupes pour défendre cette Ville, *ib.* 100. Il fait renvoyer les Miniſtres, *ib.* 137. Il offre à Marie de remettre la Citadelle d'Amiens, *ib.* 156. Cabale formée contre ce Favori, *ib.* 176. Il fait maltraiter le Cordonnier Picard par ſes Gens, on leur fait leur procès, *ib.* 177. Sa retraite à Léſigny, *ib.* 179. Il va bien accompagné à l'Hôtel de Condé, *ib.* 187. Il s'oppoſe au deſſein qu'a Marie de faire arrêter le P. de Condé, *ib.* 217. Il revient, à l'avis de Barbin, ſur la détention de M le Prince, *ib.* 219. Il ſollicite ſa femme de ſe retirer avec lui en Italie, *ib.* 220. On pille ſa maiſon pendant deux jours, *ib.* 253 Mort de Mademoiſelle d'Ancre ſa fille, *ib.* 315. Il eſt tué à l'entrée du Louvre *ib.* 348. *not.* 591. Sa Maiſon eſt de nouveau miſe au pillage, *ib.* 355. Traitemens indignes qu'on fait à ſon cadavre, *ib.* 358. & ſuiv. Procès fait à ſa mémoire, & à ſa femme, *ib.* 398.

CONDÉ (le Prince de) emmene ſa femme à Bruxelles pour la ſouſtraire à l'amour d'Henri IV, I. 97. Les Eſpagnols l'excitent à la révolte. Prétextes qu'ils lui fourniſſent pour uſurper la Couronne, *ib.* 170. *not.* 553. Diviſion entre le P. de Condé & le Comte de Soiſſons, *ib.* 207. Ce Prince s'oppoſe à la double alliance, *ib.* 319. Il publie un Manifeſte, *ib.* 455. *not.* 572. & ſuiv. Son entrevue avec le Duc de Rohan, *ib.* 483. Manifeſte qu'il adreſſe aux Hollandois, *ib.* 485. *not.* 575. Il veut détourner la Reine-mere d'aſſembler les Etats, II. 5. Il remet le Gouvernement d'Amboiſe, *ib.* 10. Il ſe joint au Parlement pour perdre le Maréchal d'Ancre & le Chancelier, *ib.* 26. Part qu'il prend à l'affaire de Rochefort & de Marſillac, *ib.* 44. Il engage le Parlement à convoquer les Pairs, *ib* 65. Il refuſe d'accompagner Leurs Majeſtés qui alloient au-devant de l'Infante, *ib.* 86. Sa réponſe au Roi, *ib.* 97. Il publie un Manifeſte, *ib.* 98. Il envoye faire des propoſitions de paix au Roi. Réponſe qu'il en reçoit, *ib.* 124. Puiſſance du Prince de Condé, *ib.* 198. Son arrogance envers la Reine-mere, *ib.* 210. Il ſignifie au Maréchal d'Ancre qu'il l'abandonne, *ib.* 218. Il eſt arrêté, *ib.* 239. Il offre de découvrir les projets des Princes contre l'Etat, ſi on veut le mettre en liberté, *ib.* 257. Il

eſt tranſféré du Louvre à la Baſtille, *ib.* 276. Il détermine Louis à marcher contre ſa Mere, III. 54.
COTTON, (le Pere) Jéſuite, ſon crédit ſur l'eſprit de Marie, I. 95.

D

DÉCOUMAN accuſe d'Epernon & Madame de Verneuil comme auteurs de l'aſſaſſinat d'Henri IV, I. 146, *not.* 551.
DELORMES. Sa trahiſon, qui penſe faire échouer l'entrepriſe du Duc d'Epernon pour l'enlevement de Marie hors de Blois, II. 493.
DES-NOYERS. Son avis ſur la queſtion du retour de Marie en France, III. 478.
DESYVETEAUX, Précepteur de Louis XIII, I. 202.
DOLÉ, I. 312. *not.* 563.
DU-BOIS (l'Abbé) accuſe en Chaire les Jéſuites d'avoir été cauſe de l'aſſaſſinat d'Henri IV, I. 157. *not.* 553.
DUELS, (Arrêts & Déclarations contre les) I. 288.
DUPLESSIS MORNAI eſt accuſé fauſſement d'avoir tenu un propos ſéditieux, I. 275.
DUPLESSIS va trouver la Reine-mere à Blois de la part du Duc d'Epernon, II. 504. Il détermine cette Princeſſe à partir de cette Ville, *ib.* 509.
DUVAIR, Premier Préſident du Parlement de Provence, harangue Marie de Médicis, I. 28. *not.* 510. Il refuſe d'abord les Sceaux, & les accepte enſuite, II. 142.

E

EDITS Burſaux, (ſuppreſſion d') I. 193.
EMMANUEL, Duc de Savoie, fait marcher des Troupes vers Geneve, I. 252. Ses intrigues pour ſe venger de la Régente, *ib.* 335. Son entrepriſe ſur le Montferrat, *ib.* 413. 421. 497. 501. *not.* 567.
EPERNON. (le Duc d') Ses étroites liaiſons avec Marie de Médicis, I. 94. 113. 116. & 118. *not.* 536. Il vient au Parlement pour le contraindre de déférer ſur le champ la Régence à la Reine-mere, *ib.* 127. Sa faveur, *ib.* 197. Il ſe retire de la Cour, *ib.* 246. Il eſt décrété par le Parlement, II. 20. & 25. *not* 581. Il quitte la Cour, *ib.* 131. Il ſe brouille avec Luynes, *ib.* 455. Il s'engage à tirer Marie de Blois, *ib.* 470. Il demande envain la permiſſion d'aller en Xaintonge, *ib.* 490. Il part de Metz, & écrit au Roi pour juſtifier ſa ſortie de cette Ville, *ib.* 497. & ſuiv. Il ſe prépare à la guerre, *ib.* 560. Il écrit au Roi & au Duc de Luynes, *ib.* 575. Il ſe met à la tête du parti de Marie, III. 46. Il demande pardon au Roi qui le lui accorde, *ib.* 86.
ETATS-GÉNÉRAUX. Leur réponſe au Manifeſte du Prince de Condé, I. 485. *not.* 578.
ETATS (Aſſemblée des) tenus à Paris. Cérémonies qui la précedent, II. 8. Diſputes ſur les préſéances aux Etats, Ouverture de l'Aſſemblée, *ibid.* 9. Diviſion entre la Nobleſſe réunie au Clergé & le Tiers-Etat, *ib.* 33. Le Clergé demande la publication du Concile de Trente, *ib.* 36. & 37. Moyens propoſés pour rembourſer les Offices, le Tiers-Etat les rejette, la Nobleſſe & le Clergé les

adoptent, *ib.* 36. Remontrances des Etats contre les Duels, *ib.* 43. Articles du Tiers-Etat concernant la sûreté de la vie des Rois & l'indépendance de la Couronne, le Clergé s'y oppose. Cet art. est supprimé des Cahiers, *ib.* 48. & 53. Art. du Clergé sur le même objet, *ib.* 51. Bref du Pape au Clergé sur sa fermeté à rejetter l'Article du Tiers-Etat, *ib.* 54. Les Etats veulent rester assemblés jusqu'à ce que le Roi ait répondu à leurs Cahiers, *ib.* 55. Clôture des Etats, *ib.* 58.

EUROPE (état de l') par rapport à la France, I. 166. & suiv.

F

FABRONI (l'Abbé) renvoyé de Rome, pourquoi, III 439.

FERDINAND, Grand Duc de Toscane envoye à Marie la statue equestre d'Henri IV, I. 478.

FERRIER, Ministre Protestant, I. 344. *not.* 566.

FOUQUET, (Guillaume) Marquis de la Varenne, I. 90. *not.* 534.

FRANCE (état de la) en 1614, I. 440. & au commencement de l'année 1617, II. 302.

G

GALIGAÏ, (Leonora) I. 24. 44. 46. 58, & 93. Elle est arrêtée, II. 302. Sa condamnation & sa mort, *ib.* 406.

GASTON. *Voyez* le Duc d'Orléans.

GERMAIN. (Milord) Sa négociation auprès de Louis XIII pour solliciter le retour de la Reine-mere en France, III. 469.

GONTHERI, Jésuite, prêchant devant Henri IV à St. Germain, fait des représentations à ce Prince sur la guerre qu'il alloit entreprendre, I. 103.

GONZAGUE. (Marie de) *Voyez* Mantoue. (Princesse de)

GUESLE, (la) Procureur Général, adresse un discours à Henri IV pour l'engager à faire dissoudre son mariage avec Marguerite de Valois, I. 13. & 129. *not.* 509.

GUILLAUME, Fils du Prince d'Orange, épouse la Fille de Charles I, Roi d'Angleterre, III. 490.

GUISE. (le Duc de) Son mécontentement contre la Cour, I. 432. Il épouse Madame au nom de l'Infant, II. 114. Il bat l'arriere-garde du Prince de Condé, *ib.* 126. Il vient offrir ses services au Roi, à la Reine & au Parlement, *ib.* 128. Il se retire à Florence, cause de cette retraite, III. 318.

H

HARLAI, (de) Premier Président, I. 124. *not.* 545. Sa retraite, *ib.* 241.

HENRI IV desire d'épouser Gabrielle d'Estrés. Il fait part de ce dessein au Duc de Sully, I. 12. Il fait dissoudre son mariage avec Marg. de Valois, *ib.* 13. 14. & 16. On le presse d'épouser Marie de Médicis. Sa répugnance pour le mariage, son consentement, *ib.* 15. & 16. Son mariage avec cette Princesse. Principales clauses du Contrat, Cérémonies & Fêtes données à cette occasion. *ib.* 17.

& ſuiv. Promeſſe de mariage qu'il donne par écrit à Mademoiſelle d'Entragues, *ib.* 37. *not.* 512. Maladie d'Henri IV, *ib.* 62. 86. *not.* 533. Il retire des mains de M. d'Entragues, la promeſſe de mariage donnée à ſa fille *ib.* 66. & 67. *not.* 531. Prédiction de la mort de ce Prince, *ib.* 92. Ses diſpoſitions pour l'établiſſement de ſes Enfans, *ib.* 92. *not.* 534. Deſſein qu'il a d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche. Motifs de la guerre, *ib.* 98. & ſuiv. Il établit un Conſeil de Régence pour gouverner le Royaume pendant ſon abſence, *ib.* 104. Avis ſages qu'il donne à la Reine à ce ſujet, *ib.* 86. 104. & 106. Il eſt aſſaſſiné, *ib.* 113. Ses obſeques, *ib.* 137. Les Eſpagn. ſoupçonnés d'être les auteurs de l'aſſaſſinat d'Henri IV, *ib.* 147. & ſuiv. Projets de guerre & d'alliances formés par Henri IV, détruits par Marie, *ib.* 188. & ſuiv.

HENRIETTE. (Madame) On propoſe de la marier avec le Comte de Soiſſons, II. 283. Elle épouſe Charles I, III 140.

J

JACQUES, Roi d'Angleterre, refuſe des ſecours au Prince de Condé, & envoie un Ambaſſadeur à Louis XIII pour négocier la paix, II. 121. Il demande Madame Henriette en mariage pour le Prince de Galles, III. 131.

JAY. (le) Enlevement de ce Préſident, II. 102. Il eſt nommé à la Charge de Premier Préſident, III. 259.

JEANNIN, (le Préſident) I. 105. *not.* 538. Il eſt nommé Directeur des Finances, *ib.* 233. Il rend compte aux Etats de l'adminiſtration des Finances, II. 40.

JÉSUITES (les) accuſés d'avoir été complices de l'aſſaſſinat d'Henri IV, I. 153. & ſuiv.

JEUX, (Arrêts & Déclarations contre les Académies de) I. 288.

JOSEPH, (le Pere) II. 537. *not.* 600.

ITALIE, (affaires d') II. 286.

JULIERS, (ſucceſſion de) I. 99. Priſe de cette Ville, *ib.* 211.

K

KNUGT. Sa négociation à la Cour de France pour le retour de Marie, III. 457. *not.* 545.

L

LALEU. Sa négociation à la Cour de France en faveur de Marie, III. 416.

LANGUEDOC, (Canal de) I. 439.

LEFEVRE, mis à la place de M. Déſyvetteaux, Précepteur de Louis XIII, I. 203.

LERME (le Duc de) épouſe l'Infante au nom de Louis XIII, II. 114.

LIVRES, condamnation de celui de Becanus contre la puiſſance des Rois, I. 371. de celui de Sciopius, *ib.* 373. autres Livres ſéditieux, & contre le Gouvernement, *ib.* 441. & 466.

LOIX ſomptuaires, I. 413.

LONGUEVILLE. (le Duc de) Sa diſpute avec le Comte de St. Pol, I. 433. Son différend avec le Maréchal d'Ancre, *ib.* 434. Il s'empare de Péronne, II. 194. Il quitte la Cour, III. 50.

LONGUEVILLE (la Ducheſſe de) eſt conduite à Vincennes, pour-

quoi, III. 187. Elle eſt miſe en liberté, *ib.* 192.
LOUDUN eſt choiſi pour le lieu de la conférence entre les Princes, & les Commiſſaires du Roi, II. 129. Aſſemblée tenue dans cette Ville, *ibid.* 146. & ſuiv.
LOUIS XIII. Sa naiſſance, I. 53. & ſuiv. Son Baptême, *ib.* 83. Il tient un Lit de Juſtice, *ib.* 133. *not.* 149. Son éducation, *ib.* 201. & ſuiv. *not.* 559. Son Sacre, *ib.* 219. Il donne une Déclaration pour la décharge des arrérages des tailles, *ibid.* 287. Sa Majorité, *ib.* 502. Lit de Juſtice qu'il tient à cette occaſion, *ib.* 505. Sa réponſe aux Députés des trois Ordres, II. 34. Sa Déclaration en faveur des Proteſtans, *ib.* 61. Sa réponſe à quelques articles des Cahiers des Etats, *ib.* 62. Il ſupprime le droit annuel, & le rétablit ſept ans après, *ib.* 63. Il défend au Parlement de convoquer les Pairs, *ib.* 67. Il défend au Prince de Condé d'aller au Parlement, *ib.* 84. Il ſe diſpoſe à partir pour aller recevoir l'Infante, & conduire Madame, *ib.* 85. Ses inſtances au Prince de Condé pour le déterminer à l'accompagner, *ib.* 95. Il aſſemble une armée pour marcher contre les Princes, *ib.* 97. Il donne une Déclaration contre le Prince de Condé, *ib.* 98. Son départ pour aller épouſer l'Infante, *ib.* 101. Ses Déclarations contre les Princes & les Rebelles, *ib.* 107. & 113. Mariage du Roi, *ibid.* 117. Louis envoie vers le P. de Condé pour convenir du lieu de la conférence & des articles de la Treve, *ib.* 128. Il ratifie le Traité de Loudun, & rend pluſieurs Ordonnances en conſéquence, *ib.* 164. *not.* 584. Son Ordonnance contre les partiſans des Princes, *ib.* 260. Ses Commiſſaires vont trouver les Princes, *ib.* 270. Ses Déclarations contre les Princes rebelles, *ibid.* 305. Il confiſque leurs biens, *ibid.* 312. Il prend la réſolution de faire arrêter le Maréchal d'Ancre & d'éloigner Marie, *ib.* 333. Il fait part au Parlement & à tous les Gouverneurs des Provinces de la mort du Maréchal d'Ancre. Toutes les Cours viennent l'en complimenter, *ib.* 357. *not.* 590. Il rappelle les anciens Miniſtres, & conſerve l'Evêque de Luçon, *ib.* 366. Adieux du Roi & de la Reine-mere avant le départ de cette Princeſſe pour Blois, *ib.* 390. Sa réponſe à Marie ſur la Lettre qu'elle lui écrivit après ſa ſortie de Blois, *ib.* 530. Il ordonne à l'Ev. de Luçon, relégué en Avignon, d'aller trouver la Reine-mere à Angoulême. Les Miniſtres en ſont alarmés, *ib.* 536. & 544. Il envoye le Cardinal de la Rochefoucault & le P. de Bérulle pour négocier la paix avec Marie, *ibid.* 563. *not.* 608. Il part pour Tours, *ib.* 575.
Il envoye différentes perſonnes à Angouleme, pour engager ſa Mere à venir le trouver, III. 13. Il va la joindre à Couzieres, *ibid.* 17. Il donne une Déclaration en faveur du Prince de Condé, *ibid.* 27. Il fait preſſer ſa Mère de revenir à Paris, mais inutilement, *ibid.* 29. Il ſe rend en Normandie, pour aller ſoumettre

le Duc de Longueville, *ibid.* 57. Il envoye des Députés à Marie, pour l'engager à mettre bas les armes, *ibid.* 58. Sa déclaration contre les Seigneurs du parti de la Reine-mere, *ibid.* 67. Les troupes du Roi s'emparent du Pont de Cé, *ibid.* 72 Louis ſigne le Traité de paix conclu avec ſa Mere, *ibid.* 79. Son entrevûe avec Marie, *ibid.* 81. Il continue la guerre contre les Proteſtans, *ibid.* 101. Son Traité avec le Roi Jacques, relativement au mariage de Madame Henriette, avec le Prince de Galles, *ibid.* 135. On lui fait naître de la jalouſie ſur le mariage de Monſieur, avec Mademoiſelle de Montpenſier, *ibid.* 138. Il donne à ſa Mere le Gouvernement de Brouage, *ibid.* 159. Il ſe détermine à conduire lui-même ſon armée en Italie, *ib.* 182. Il tient un lit de Juſtice avant de partir, *ibid.* 183. Il réconcilie Marie avec le Cardinal de Richelieu, *ibid.* 199. Il part pour Lyon, *ibid.* 205. Son entrevue avec Monſieur à Troyes, *ibid.* 209. Il tombe malade à Lyon, *ibid.* 216. Il reçoit les derniers Sacremens, *ibid.* 219. Sa guériſon, *ibid.* 222 Il découvre au Cardinal la cabale formée contre lui, *ib.* 229 Il preſſe le Duc d'Orléans de revenir à la Cour, *ib.* 293. Il ſe juſtifie ſur la détention de ſa Mere à Compiegne, *ib.* 310. Il donne une Déclaration en faveur de Richelieu, *ibid.* 331. Il confiſque les biens & le Douaire de Marie, *ib.* 355. Sa Déclaration ſur la retraite de la Reine-M. en Flandres, *ib.* 359. Il établit une Chambre de Juſtice, pour juger ceux qui ont ſuivi Marie & Gaſton, *ibid.* 361. Il tient Conſeil, pour ſavoir s'il permettra à ſa mere de revenir en France, *ibid.* 412. Il demande l'avis de ſes Miniſtres ſur cet objet, *ibid.* 474. Sa réponſe à Milord Germain, *ibid.* 482.

LUTZ (le Baron de) Sa mort, I. 377. Celle de ſon fils, *ibid.* 382.

LUYNES (le Duc de). Commencement de ſa fortune, II. 13. *not.* 580. On veut l'éloigner d'auprès du Roi, *ibid.* 82. Il cherche à nuire à Marie auprès de Louis, *ib.* 182. Il travaille à la perte du Maréchal d'Ancre, & à l'éloignement de la Reine mere, *ibid.* 324. *not.* 589. Moyens qu'il prend pour faire périr le Maréchal d'Ancre, *ibid.* 339. Le Roi lui donne la confiſcation des biens & des meubles de Concini, *ibid.* 410. Il obtient de Marie une promeſſe de ne point venir à la Cour, ſans la permiſſion du Roi, *ibid.* 483. Il eſt inſtruit par Déageant du projet qu'a le Duc d'Epernon, d'enlever de Blois la Reine-mere, *ibid.* 501. Son déſeſpoir, lorſqu'il apprend la fuite de Marie. Il conſeille au Roi de marcher contre cette Princeſſe, *ibid.* 524. Il veut engager le Parlement à condamner le Duc d'Epernon, *ibid.* 533. Il cherche à détacher d'Epernon du parti de Marie, III. 47. Il renoue ſes intelligences avec l'Evêque de Luçon, *ibid.* 65. Il eſt fait Connétable, *ibid.* 94. Sa mort, *ibid.* 95.

M

MAGNAC. Son procès & ſa condamnation, I. 427.
MANGOT eſt fait Secrétaire d'Etat, II. 171. *not.* 585. Il a les Sceaux, *ibid.* 279. On les lui ôte, pour les rendre à Sillery, *ibid.* 373.
MANTOUE (Vincent, Duc de) Sa mort, I. 374.
MANTOUE (Marie, Princeſſe de) eſt conduite à Vincenne par ordre de la Reine-mere, III. 187. Elle eſt miſe en liberté, *ibid.* 192.
MARIANA. Condamnation de ſon Livre ſur le Regicide, I. 142.
MARGUERITE (la Reine) eſt contrainte par le Roi d'aſſiſter au Sacre de Marie, I. 111. *not.* 543.
MARIE DE MÉDICIS. Origine de ſa Maiſon, ſon aggrandiſſement, I. 1. *not.* 509. Sa naiſſance, ſon éducation, *ibid.* 5. & ſuiv. *not.* 508. Elle eſt recherchée par pluſieurs Princes. On tourne ſes vues du côté d'Henri IV, *ibid.* 9 & ſuiv. Elle part de Florence; magnificence incroyable de ſa Flotte; Perſonnes qui l'accompagnent; honneurs qu'on lui rend dans les différentes Villes où elle paſſe, *ibid.* 24 & ſuiv. Elle arrive à Lyon. Le Roi s'y rend incognito. Leur entrevûe. Confirmation de leur Mariage, *ibid.* 31. & ſuiv. Arrivée de la Reine à Paris, *ibid.* 34. Sa groſſeſſe, *ibid.* 35. & ſuiv. Ses couches; joie exceſſive d'Henri IV. *ibid* 51. & ſuiv. 61, 77, 85, 98. L'humeur acariâtre de la Reine ne ſert qu'à entretenir le Roi dans ſes foibleſſes pour ſes Maîtreſſes, *ibid.* 56. & ſuiv.

Marie établit à Paris les Freres de la Charité, *ibid.* 60. Ses diſſentions avec le Roi, *ibid.* 63. & ſuiv. Ils ſe réconcilient & ſe brouillent de nouveau, *ibid.* 67, 71, 74 & 87. *not.* 522. Attachement exceſſif de la Reine pour ſa famille, *ibid.* 82. Son empreſſement à ſe faire couronner, *ibid.* 93. *not.* 535. Son Couronnement, *ibid.* 110. & ſuiv. Le Parlement la déclare Régente, *ibid.* 129 & 136. *not.* 548, & ſuiv. Juſtification de Marie dans l'examen du procès de Ravaillac, *ibid.* 143. Sa douleur ſur la perte d'Henri IV. Sa conduite dans l'intérieur du Louvre. Sa premiere ſortie, *ib.* 195. & ſ. Elle conſulte Paul V, pour la nomination du Premier Préſident du Parlement. Ce Pontife donne l'excluſion à M. de Thou à cauſe de ſon Hiſtoire Univerſelle, *ib.* 242. Elle accorde au Fils du Comte de Soiſſons la charge & le gouvern. qu'avoit ſon pere, *ibid.* 357. Elle achete le Luxembourg, *ibid.* 438. Elle invite le Duc d'Epernon à revenir à la Cour, *ibid.* 447. Sa réponſe au manifeſte du Prince de Condé, *ibid.* 458. *not.* 572. Elle veut ſe démettre de la Régence. Barbin l'en détourne, *ib.* 462. & ſuiv. Lettre de cette Princeſſe au Parlement, & aux Puiſſances Etrangeres, pour juſtifier la révolte des Princes, *ibid.* 486.

Marie retarde l'Aſſemblée des Etats, II. 3. Son mécon-

tentement contre Villeroi, *ibid.* 16. Elle ne remplit aucun des engagemens qu'elle a pris avec les Etats, *ibid.* 63. Démarches inutiles qu'elle fait auprès du Prince de Condé, pour l'engager à revenir à la Cour, *ibid.* 89. Sa conduite inconſéquente à l'égard de ce Prince, *ibid.* 96. Elle fait de vaines démarches auprès du Duc de Rohan, *ibid.* 112. Elle penſe à faire la paix, *ibid.* 119. Danger qu'elle court à Tours, *ibid.* 130. Elle rend la liberté au Préſident le Jay, *ibid.* 166. Elle engage le Duc de Bouillon à revenir à la Cour, *ibid.* 167. Elle envoye l'Evêque de Luçon au Prince de Condé. Il lui perſuade de revenir à la Cour, *ibid.* 170. Elle accorde à ce Prince toutes ſes demandes, *ibid.* 174. Elle propoſe au Roi de lui remettre les rênes du Gouvernement, *ibid.* 182. Elle veut acheter une Principauté en Italie, *ibid.* 185. Elle rend la liberté au Comte d'Auvergne, *ibid.* 193. Elle charge les Princes de la réforme qu'ils demandent dans le Miniſtere, *ibid.* 201. Elle veut une ſeconde fois ſe démettre de l'autorité, *ibid.* 206. Elle cherche à ſe faire un parti parmi les Seigneurs de la Cour, *ibid.* 212. Elle ſe détermine à faire arrêter les Princes, *ibid.* 227. Elle dédommage Concini du pillage de ſa maiſon, *ibid.* 256. Elle tente les voies de la douceur, pour ramener les Princes, *ibid.* 264. Lettres anonymes qui lui ſont addreſſées, *ibid.* 293. *not.* 588. Elle eſt retenue dans ſon appartement. Vaines tentatives de ſa part, pour engager le Roi à la venir voir, *ibid.* 362. & ſuiv. Elle demande à s'éloigner de la Cour, & ſe détermine à aller à Blois, *ibid.* 380. Elle fait Richelieu ſur-Intendant de ſa Maiſon, & Chef de ſon Conſeil, *ibid.* 415. Mortifications qu'on fait eſſuyer à Marie, *ib.* 423. Elle eſt trahie par le Confident de Barbin, & par l'Evêque de Béziers, *ibid.* 433 & 440. Condamnation de ceux qui avoient formé des intrigues en ſa faveur, *ibid.* 447. *not.* 597. Elle intéreſſe le Duc d'Epernon à ſon ſort, *ib.* 459. Sa lettre à Trevize au ſujet de l'argent qu'elle avoit placé à Florence, & qu'elle veut retirer pour lever des troupes, *ib.* 475. *not.* 599. Elle écrit au Roi, à Luynes, & à Montbazon, *ib.* 489. Elle ſort du Château de Blois, *ib.* 514. Elle cherche vainement à engager les Grands à ſe déclarer pour elle, *ib.* 557. Elle envoye au Roi un mémoire contenant ſes plaintes & ſes demandes, *ib.* 568. *not.* 608. Elle fait la paix avec ſon Fils, *ib.* 571. *not.* 621.

Marie cherche à éloigner Ruccellaï d'auprès d'elle, III. 7. Elle va à Tours avec le Roi, *ib.* 13. Elle part pour Chinon, *ib.* 22. Son entrée à Angers, *ib.* 25. Ses plaintes ſur le peu d'égards qu'on a à ſes demandes, *ib.* 34. Elle ſe détermine à prendre les armes contre ſon Fils, *ib.* 40. Elle fait preſſer le Duc de Bouillon de ſe déclarer pour elle; mais inutilement, *ib.* 54. Elle ſe met à la tête de ſes troupes, & prend la Fleche, *ib.* 67. Elle accepte les conditions de paix que le Roi lui

fait propoſer, *ib.* 76. Elle ſigne le Traité de paix, *ib.* 79. Son entrevûe avec Louis, *ib.* 81. Elle ſollicite un Chapeau pour l'Ev. de Luçon, *ib.* 89. Elle rentre dans le Conſeil, *ib.* 99. Moyens qu'elle prend pour y faire admettre Richelieu, *ib.* 111. Elle retire des mains du Grand Duc les ſommes qu'elle avoit placées à Florence ſous le nom de Galigaï, *ib.* 115. Elle demande une diſpenſe au Pape pour le mariage de Madame Henriette, avec le Prince de Galles & l'obtient, *ib.* 134. Elle projette de marier Monſieur avec Mademoiſelle de Montpenſier, *ib.* 137. Sa généroſité envers le Cardinal de Richelieu, *ib.* 161. Elle penſe à remarier Monſieur avec une Princeſſe de Florence, *ib.* 162. Elle a l'adminiſtration du Royaume pendant l'abſenſe du Roi, occupé au ſiége de la Rochelle, *ib.* 165. Elle preſſe Monſieur d'épouſer Anne de Florence, *ib* 171. Elle devient jalouſe du crédit de Richelieu. Son mécontentement contre lui, *ib.* 173, 178. Elle fait conduire à Vincennes la Ducheſſe de Longueville, & la Princeſſe de Gonzague, *ib.* 187. Elle les met en liberté, *ib.* 192. Elle ôte la Surintendance de ſa Maiſon à Richelieu, Elle ſe réconcilie avec lui à la ſollicitation du Roi, *ib.* 198, 399. Elle demande à Louis l'éloignement du Cardinal, *ib.* 202. Elle veut empêcher le Roi d'aller en Italie, *ib.* 215. Son emportement contre Richelieu, *ib.* 234. Elle ſe réconcilie en apparence avec lui, *ib.* 274. & ſuiv. Ses nouveaux ſujets de plainte contre ce Miniſtre, *ib.* 280. Elle ſuit le Roi à Compiegne, & y eſt détenue, *ib.* 300, 308. Elle refuſe d'aller à Moulins, qu'on lui propoſe pour retraite, *ib.* 312. Elle s'obſtine à reſter à Compiegne, *ib.* 322. Différentes verſions ſur ſon évaſion de Compiégne, *ib.* 337. Elle va à Avennes; enſuite à Bruxelles, *ib.* 349. Elle écrit au Roi pour lui faire part des motifs qui l'ont forcée à quitter Compiegne, *ib.* 352. Elle inſtruit Monſieur de ſa ſortie de Compiegne, & le preſſe d'épouſer Marguerite de Lorraine, *ib.* 356. Elle ſollicite des ſecours auprès des Princes étrangers, *ib.* 368. Elle cherche à ſe faire des Partiſans dans Paris, *ib.* 370. Elle refuſe les propoſitions qu'on lui fait d'aller à Florence, *ib.* 388. Elle tombe malade à Gand, *ib.* 390. Elle demande au Roi la permiſſion de revenir en France: il la lui refuſe, *ib.* 392. Ses ſujets de plainte contre Gaſton, *ib.* 404. Elle envoye Laleu au Roi pour ſolliciter ſa réconciliation avec ce Prince & avec Richelieu, *ib.* 416. Elle ſe réconcilie avec Monſieur, *ib.* 423. Elle ſe réfugie à Anvers, *ib.* 429. Elle ſe plaint au Pape de la caſſation du mariage du Duc d'Orléans, *ib.* 431. Elle envoye l'Abbé Fabroni à Rome en qualité de ſon Réſident, *ib.* 432. Elle eſt accuſée d'avoir voulu porter le Duc de Rohan à la révolte, *ib.* 435. Elle forme une ligue avec Monſieur & le Comte de Soiſſoins, *ib.* 443. Abandonnée de ce Prince & du Comte de Soiſſons, elle implore le ſe-

cours de Charles I. *ib.* 447. Elle va en Hollande. Reception qu'on lui fait dans les différentes Villes qu'elle parcourt, *ib.* 452. Elle s'embarque pour l'Angleterre, *ib.* 456. Son entretien avec Bellievre, Ambaſſadeur de Louis XIII. auprès de Charles I. *ib.* 463. Elle écrit au Cardinal, *ib.* 470. Elle travaille au mariage du Fils du Prince d'Orange, avec la Princeſſe d'Angleterre, *ib.* 488. Le Parlement demande à Charles I de la faire ſortir de ſes Etats, *ib.* 491. Elle quitte l'Angleterre, & ſe retire chez l'Electeur de Cologne, *ib.* 454. Sa maladie à Cologne, ſon teſtament, ſa mort, ſes obſéques en France, *ib.* 497. & ſuiv.

MARILLACS (MM. de) ſont arrêtés, III. 255. Le Maréchal eſt jugé & exécuté, *ibid.* 373. & ſuiv.

MAYENNE. (le Duc de) ſa mort, I. 304. *not.* 563. Le Duc de Mayenne, fils du précédent, quitte la Cour, & ſe retire à Bordeaux, III. 37. Il va trouver le Roi à Poitiers. Maniere dont il eſt reçu de ce Prince, *ibid.* 86.

MAZARIN, Nonce en France, chargé par Louis de répondre à la lettre de Marie, III. 436.

MESMES: (M. de) Voyez ROISSY.

MICHAUT. (Code) III. 183. *not.* 513.

MINISTRES, (diſgrace des) I. 384. Factions à la Cour depuis leur rétabliſſement, *ibid.* 399. Ils ſont diſgraciés de nouveau, II. 279.

MOLÉ, Procureur Général. Sa réponſe hardie au Roi, II. 79. *not.* 583.

MONSIGOT. Inſtruction que lui donne Marie, III. *not.* 544.

MORGUES (l'Abbé de) III. *not.* 517.

MONTBAZON. (le Duc de) Son voyage à Angers, pour preſſer Marie de revenir à la Cour, III. 38.

MONTMORENCY, (le Duc de) s'engage dans la révolte de Gaſton, & de la Reine-mere, III. 372. Il eſt fait priſonnier, *ibid.* 379. Son exécution, *ibid.* 386.

MONTPENSIER (Mademoiſelle de) épouſe Monſieur, III. 152. Elle accouche d'une Fille, & meurt peu de jours aprés, *ibid.* 160.

N.

NEVERS (le Duc de) s'empare de la Citadelle de Mezieres, I. 452. Il ſe rend maître de Sainte Menehould, II. 289. Cauſe de la haîne de Marie contre ce Seigneur, III. *not.* 536.

NISMES, (Révolte arrivée à) I. 435.

NORMANDIE (la) ſe ſoumet à Louis, III. 61.

NOTABLES (Aſſemblée des) à Rouen, II. 436. *not.* 596. Nouvelle Aſſemblée des Notables au ſujet du changement que Richelieu veut faire dans l'adminiſtration, III. 158.

O

ORLÉANS. (le Duc d') Son Mariage avec Mademoiſelle de Montpenſier, III. 152. Il part pour ſuivre le Roi en Italie; mais il ne va que juſqu'à Grenoble.

Grenoble. Il revient à Paris. Motif de ſon retour, *ibid.* 186. Il ſe retire en Lorraine, *ib* 199. Son entrevue à Troyes avec le Roi, *ibid.* 209. Il va trouver Louis à Montargis, & lui fait des plaintes contre Richelieu, *ibid.* 235. Sa réconciliation apparente avec le Cardinal, *ibid.* 238. Il ſe réconcilie ſincérement avec ce Miniſtre, *ibid.* 267. Il va inſulter le Cardinal chez lui, *ibid.* 286. Il ſe retire à Orléans, *ibid.* 288. Il va en Bourgogne, & de là en Lorraine, *ib.* 319. & ſuiv. Il épouſe Marguerite de Vaudemont, *ibid.* 367. Il va joindre Marie à Bruxelles, & ſollicire de concert avec elle des ſecours auprès des Puiſſances Etrangeres, *ib.* 368. Il entre en France avec une armée; ſes troupes ſont défaites par celles du Roi, *ib.* 379. Il accepte les articles de paix que Louis lui fait propoſer, *ib.* 383. Il retourne à Bruxelles, & va joindre ſa Mere à Malines, *ib.* 385, & 387. Il forme une nouvelle ligue contre le Roi, *ib.* 388. Son mariage eſt déclaré contraire aux Loix du Royaume, *ib.* 414. Son Traité avec les Eſpagnols, *ib.* 422. Il revient en France, *ib.* 428. Son mariage eſt déclaré nul, *ib.* 431. Il ſe retire de la Cour, *ib.* 442. Il ſe réconcilie avec le Roi, & abandonne le Comte de Soiſſons, qui demeure fidele à Marie, *ib.* 444.

ORDRES RELIGIEUX, (Etabliſſemens d') I. 438.

P.

PARLEMENT (le) déclare la Reine, Régente du Royaume, I. 129 & 136. *not* 548, 550, 551. Il ſe joint au Tiers-Etat, pour demander la continuation du droit annuel, II. 55. Il ſe prête au deſir du Prince de Condé, pour convoquer l'Aſſemblée des Pairs, *ib.* 65. Il refuſe de recevoir le CODE MICHAUT, III. 184.

PASQUIER. (Nicolas) I. 201. Conſeils qu'il donne à la Reine mere, à l'occaſion de l'Aſſemblée des Proteſtans à Saumur, *ib.* 281. Son mémoire au Roi, II. 118.

PHILIPPE III. chaſſe les Moziſques, I. 228.

PICART (le Cordonier) tente de ſoulever le Peuple, II. 252.

PIÉMONT (le Prince de) va trouver Marie à Angoulême, III. 12.

POITIERS (tumulte de) I. 490. Confédération entre les habitans de cette Ville, pour empêcher le retour de ceux qui avoient été bannis, pour avoir pris le parti du Prince de Condé, II. 29. *not* 582.

POLICE (Ordonnances pour la) du Royaume, I. 592.

PRINCES. (les) Leur diſgrace, I. 186. Querelle à la Cour, entre eux & les Grands, *ib.* 238. Diſpoſitions des Princes au commencement de 1602, *ib.* 307. Leur Union avec les Grands, contre les Miniſtres, *ibid.* 332. Les Princes ſe retirent de la Cour, *ib.* 408. Ils y reviennent, *ib.* 419. Leurs révoltes, *ib.* 442, 448. & ſuiv. 459 & ſuiv. 464 & ſuiv. 470. Ils quittent la Cour, II. 85. Leur Aſſemblée à Couci, *ib.* 93. Ils forment le deſſein d'aſſiéger Soiſſons, *ib.* 100. Mar-

ene de leur armée, *ib.* 117. Articles de la paix conclue avec eux, *ib.* 149. Ils ſignent le Traité de Loudun, *ib.* 162. Ils preſſent la Reine-mere de réformer le Conſeil, *ib.* 200. Leur conjuration contre le Maréchal d'Ancre, *ib.* 202. Ils veulent l'aſſaſſiner, *ib.* 218. Leur projet pour ſe rendre maître du Gouvernement, *ib.* 222. Traité d'union entre eux, *ib.* 261. Ils ſe tendent à Soiſſons, *ib.* 265. Ils refuſent de ſigner le Traité que le Roi leur offre, *ib.* 273. Nouveau Manifeſte des Princes, *ib.* 311. Ils ſe ſoumettent au Roi, *ib.* 376.

PROTESTANS. (les) Edits donnés en leur faveur, I. 191. Requête des Proteſtans aſſemblés à Saumur, *ib.* 268. *not.* 562. Leur mécontentement ſur la réponſe à leurs Cahiers, & les ſuites qu'il eut, ib. 283. Leurs Livres ſéditieux contre l'autorité du Pape, & contre la Régente, *ib.* Ils tiennent un Synode à Blois, *ib.* 285. Leurs Remontrances ſur la réponſe à leurs Cahiers, *ib.* 309. Ils aſſemblent un Synode à Privas, *ib.* 344. Soulevement des Proteſtans de Milhaut, II. 29. Les Députés de l'Aſſemblée des Proteſtans à Grenoble préſentent leurs Cahiers au Roi, *ib.* 105. Ils ſe déclarent pour le Prince de Condé, *ib.* 110. Députation faite au Roi par l'Aſſemblée des Proteſtans tenue à Niſmes, *ib.* 124. *not.* 584. Articles accordés aux Proteſtans, *ib.* 158. Leurs difficultés pour ſigner le Traité de Loudun, *ib.* 161.

PUYLAURENS, III. *not.* 536.

R

RAVAILLAC, I. 114. *not.* 543. Examen de ſon Procès, *ib.* 139.

RICHER, ſa diſpute avec la Faculté de Théologie, I. 365.

RICHELIEU, Evêque de Luçon. II. 8. *not.* 577. Sa Harangue aux Etats, *ib.* 59. Il eſt fait Secrétaire d'Etat de la Guerre, & des affaires étrangeres, *ib.* 279. *not.* 587. Il refuſe de réſigner ſon Evêché à Duvair, *ib.* 282. Le Roi lui propoſe d'accompagner la Reine-mere à Blois & il l'accepte, *ib.* 388. Il quitte la Reine pour aller dans ſon Prieuré de Couſlai, *ibid.* 417. On cherche à le noircir auprès du Roi, *ib.* 425. Il part d'Avignon pour Angoulême, *ib.* 540. & ſuiv. Il prend le plus grand empire ſur l'eſprit de Marie, III. 12. Il cherche à lier cette Princeſſe avec Luynes, *ib.* 87. Il eſt nommé au Cardinalat, *ib.* 106. Il eſt admis au Conſeil, ſa diſpute ſur la préſéance qu'il prétend y avoir, *ib.* 123. & 124. Conſpiration formée contre lui, *ib.* 149. Il demande la retraite à Louis, *ib.* 150. Son retour à Paris après la guerre d'Italie. Réception froide que lui fait la Reine-m. *ib.* 196. Cabale formée contre lui, *ib.* 207. Sa diſgrace eſt réſolue pendant la maladie du Roi à Lyon, *ib.* 217. Il ſe prépare à ſe retirer à Avignon, *ib.* 220. Il s'embarque dans le même bâteau que la Reine pour revenir à Paris. Efforts qu'il fait pour regagner cette Princeſſe, *ibid.* 217. Il ſurprend Marie avec Louis dans le

moment qu'elle travailloit à le perdre auprès de ce Prince, *ib.* 239. Il veut ſe retirer au Havre, & fait de vaines tentatives pour appaiſer la Reine-mere, *ib.* 247. & 248. Il va trouver le Roi à Verſailles à la ſollicitation du Cardinal de la Valette, il eſt bien reçu de ce Prince, *ib.* 249. & ſuiv. Il écrit une Lettre ſoumiſe à Marie, *ib.* 253. Il inſpire à Louis des ſoupçons contre les deux Reines, *ib.* 261. Il eſt inſulté par Monſieur, *ib.* 286. Déclaration que le Roi donne en faveur de Richelieu, *ib.* 331. Complots formés contre la vie de ce Miniſtre, *ib.* 395. Ses intrigues dans le Parlement d'Angleterre pour faire ſortir la Reine-mere de ce Royaume, *ib.* 484.

RICHELIEU (le Marquis de) tué par Thémines, III. 10.

ROCHELLE, (tumulte à la) I. 347. Nouveaux troubles excités dans cette Ville, & appaiſés, *ib.* 408. Siége & reddition de la Rochelle, III. 166 & 173. *not.* 534.

ROHAN (le Duc de) excite des mouvemens à St. Jean d'Angeli, I. 339. Il revient à la Cour & ſe réconcilie avec la Reine-mere, II. 191. Il ſollicite Luynes pour le retour de Marie, *ib.* 438. Il va trouver Marie à Angers, conſeil qu'il lui donne, III. 43.

ROISSY (De Meſmes, Seigneur de) propoſé pour Chancelier, I. 385. *not.* 567.

RUCCELLAÏ. (l'Abbé) Ses intrigues en faveur de la Reine-m. II. 449. & ſ. *not.* 597. Sa négociation auprès du Duc d'Epernon, *ib.* 461. Il propoſe à Marie de ſacrifier ce Duc; elle le refuſe, *ib.* 568. Il ſe réconcilie avec Luynes, & quitte Angoulême, III. 6. & ſuiv.

S.

SEGUIER Chancelier. Son avis ſur la queſtion du retour de Marie en France, III. 477.

SERVIN, Avocat Général, I. 125. *not.* 546.

SILLERY, Chancelier, I. 124. *not.* 545. Ses intrigues pour conſerver ſa place, II. 138. Il rapporte les Sceaux au Roi, & reſte Chancelier & Garde des Sceaux de Navarre, *ib.* 145. Il eſt diſgracié, ainſi que ſon frere le Commandeur, III. 118.

SIMON. (Saint) Son zèle pour le Cardinal de Richelieu, III. 237.

SOISSONS (Conférences de). Articles du Traité, I. 468, 471 & ſuiv.

SOISSONS (le Comte de) ſe retire de la Cour, pour ne point aſſiſter au Sacre de la Reine, I. 120. *not.* 542. Il revient à la Cour. Son mécontentement au ſujet de la Régence. On l'appaiſe à force d'argent, *ib.* 175. & ſuiv. Ses intrigues, *ib.* 181. & ſuiv. Il s'unit au Prince de Condé contre les Miniſtres, *ib.* 298. Sa querelle avec le Marquis de Fervaques, *ib.* 337, 353. *not.* 565. Mort du Comte de Soiſſons, *ib.* 354. Portrait de ce Prince, *ib.* 355. Son Fils ſe retire de la Cour, III. 442. Il ſe laiſſe gagner par le Cardinal, & abandonne le parti de Marie, *ib.* 446.

SOUVRÉ. (le Marquis de) I. 116. *not.* 544.

SUAREZ: condamnation de ſon

Livre. I. 480.
SULLY (le Duc de) I. 12, 104, 108, 120. *not.* 541. Il va au devant du Prince de Condé, *ib.* 205, Intrigues pour l'éloigner, *ib.* 213. Sa diſgrace, *ib.* 227. *not.* 558. Il eſt ſoutenu par l'Aſſemblée de Saumur, *ib.* 264. Alarme qu'il donne à la Reine-mere, III. 211.

T.

THÉMINES (le Marquis de) arrête le Prince de Condé, II. 239. Il eſt fait Maréchal de France, *ib.* 259.
THOU (le Préſident de), Directeur des Finances, I. 233. *not.* 561.
TRAVAIL, dit le Pere Hilaire, Capucin, Confident d'Henriette de Balzac, ſe chargé de faire valoir à Rome la promeſſe qu'Henri IV avoit faite à cette Demoiſelle de l'épouſer, I. 39, 50. *not.* 513. & ſuiv. Il eſt accuſé d'avoir voulu empoiſonner la Reine mere, & rompu en place de grêve, II. 383.
TROYES. Tumulte arrivé dans cette Ville, à l'occaſion des Jéſuites, I. 291.

V.

VALTELINE, (affaire de la) III. 141.
VAUDEMONT (Marguerite de) Princeſſe de Lorraine, épouſe le Duc d'Orléans, III. 367.
VAUTIER eſt arrêté & conduit à la Baſtille, III. 316.
VENDOME, (le Duc de) I. *not.* 521. Il eſt arrêté au Louvre, *ib.* 447. Sa trahiſon, II. 132. Il eſt accuſé d'avoir voulu faire aſſaſſiner Richelieu, & condamné par contumace, III. 485. & ſuiv.
VERDUN (le Préſident de) ſuccéde à M. de Harlai, I. 242. *not.* 561.
VERNEUIL, (Henriette de Balzac, Marquiſe de) Maîtreſſe d'Henri IV. I. 36. & ſuiv. *not.* 512. Elle fait des oppoſitions au mariage du Roi avec Marie de Médicis, & ſe flatte d'épouſer ce Prince, *ib.* 50. Elle accouche d'un Fils, *ib.* 50 & 60. Son inſolence à l'égard d'Henri IV. *ib.* 66. Elle l'appaiſe, *ib.* 69. Sa conjuration contre Henri IV. *ib.* 72.
VIEUVILLE. (le Marquis de la) Sa diſgrace, III. 127.
VILLEROI, (le Duc de) I. 123.
VITRI, II. 339.
UNIVERSITÉ DE PARIS. Ses remontrances ſur la Doctrine des Jéſuites, I. 159. Elle demande qu'on lui donne l'entrée aux Etats, II. 38.
URBAIN VIII. eſt contraint de renvoyer l'Abbé Fabroni, Réſident de Marie à Rome, III. 439.

Z.

ZAMET reçoit la Reine chez lui, pendant qu'on prépare le Louvre, I. 35, *not.* 521.

FIN.

554170